METROPOLITAN
TORONTO
CENTRAL
LIBRARY
History

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME ONZIÈME

LÉVIS

1905

132720

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI JANVIER 1905 No 1

L'ABBÉ LOUIS JOLIVET

M. Louis Jolivet naquit le 20 avril 1725, dans la paroisse de Saint-Pierre, au diocèse d'Orléans.

Le 8 octobre 1741, il entrait au séminaire Saint-Sulpice, de Paris, dans la communauté plus indulgente pour les faibles santés, appelée les Robertins.

Promu au sacerdoce le 31 juin 1749, il reçut, deux années plus tard, le bonnet de docteur. Il avait très brillamment soutenu ses actes en Sorbonne.

C'est le 14 avril 1752 qu'il s'embarqua pour la Nouvelle-France. Il arriva à Montréal le 30 juillet.

M. Jolivet se livra d'abord à la prédication.

Le 15 septembre 1760, il était nommé curé d'office de Notre-Dame de Montréal.

L'église de Notre-Dame de Bonsecours avait été incendiée en 1754. M. Jolivet s'occupa aussitôt de la reconstruction de ce temple béni. Ce ne fut cependant qu'en 1771 qu'il put mettre son projet à exécution Le 30 juin, M. Montgolfier, grand-vicaire, bénit et posa la première pierre et M. Jolivet posa la deuxième. L'église fut bénite solennellement et la première messe y fut dite deux ans plus tard, le 30 juin 1773.

M. Jolivet exerça ses fonctions de curé de Notre-Dame de Montréal avec zèle et bénédiction pendant plus de quinze ans.

Il mourut à Montréal le 26 janvier 1776, et fut inhumé le surlendemain dans le chœur de son église paroissiale.

M. Jolivet était d'une activité fébrile, d'un zèle qui ne connaissait pas le repos quand il voyait une occasion de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

***

Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, évêque de Québec, décéda au séminaire de Montréal le 8 juin 1760. Il fut inhumé le 10 du même mois dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Montréal.

Le 25 juin, on fit dans la même église un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr de Pontbriand. C'est à cette cérémonie que l'oraison funèbre du regretté prélat fut prononcée par M. Jolivet.

P. G. R.

JUGES ROYAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX CIVILS ET CRIMINELS EN LA JURIDICTION ROYALE DE TROIS-RIVIÈRES

Mathieu-Michel Leneuf du Hérisson.....
Pierre Boucher.....17 novembre 1663.
Mathieu-Michel Leneuf du Hérisson..29 octobre 1664.
Gilles de Boyvinet .....26 octobre 1672. (1)
Jean LeChasseur..... 15 mars 1687.
René Godefroy de Tonnancour .....12 mai 1714.
Louis-Jean Poulain de Courval.....1er avril 1740.
René-Ovide Hertel de Rouville.....1er avril 1745.

P. G. R.

(1) Sa commission fut renouvelée le 15 avril 1675 par Louis XIV lorsqu'il reprit le Canada de la Compagnie des Indes.

Oraison funèbre de Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, évêque de Québec, prononcée dans l'église paroissiale de Montréal le 25 juin 1760, par l'abbé Louis Joliret.

Mortuus est Samuël et congregatus est universus Israël et planxerunt eum.

Samuel mourut et tout Israël s'étant assemblé, le pleura.

Au livre des Rois I, chap. 25, v. 1

Les larmes que versait Israël à la mort de Samuel étaient sans doute bien justes et bien placées. Illustre par sa naissance et consacré à Dieu, même avant que de naître, ce religieux prince avait été dans son temps un des plus fermes appuis de la maison du Seigneur, qui avait réformé le gouvernement de l'état et y avait fait fleurir l'ordre et la religion. Bien aimé de son Dieu, il s'était rendu agréable à ses yeux par la sainteté de sa vie, avait été reconnu vrai Prophète dans sa foi et fidèle en ses paroles : digne sacrificateur il avait invoqué le Seigneur tout-puissant en lui offrant un agneau sans tache, et le Seigneur en sa considération avait regardé favorablement Jacob ; juge intègre il avait su s'élever au dessus de la vanité, de la corruption et de l'intérêt ; acquérir et garder sur le peuple et sur le roi même une autorité toujours soutenue ; il allait tous les ans, dit l'Ecriture, à Bethel, à Galgala et à Maspha, rendre la justice au peuple d'Israël ; et de retour à Ramatha, le lieu de sa demeure, il s'appliquait continuellement aux fonctions de sa charge : enfin, après vingt ans de son gouvernement et de sa judicature, il meurt et en mourant il défie tout Israël de lui rien reprocher sur sa conduite et sur ses jugements, *et non accusavit illius homo.* Un homme de ce carac-

tère méritait bien sans doute les larmes et les regrets du peuple qui le perdait. Ceux mêmes qui l'avaient haï et rejeté pendant sa vie, le pleurèrent à sa mort et rendirent à sa vertu la vénération et les louanges qui lui étaient dûes ; *mortuus est Samuël et congregatus est universus Israël et planxerunt eum.*

Vous me prévenez déjà, MM., et dans l'éloge que vous venez d'entendre du grand prophète d'Israël dicté par le Saint-Esprit même, vous reconnaissez sans peine l'auguste prélat que nous avons perdu, et dont la pompe funèbre nous assemble en ce lieu.

Sorti d'une ancienne famille de la Bretagne, distingué par sa noblesse et plus encore par sa piété, M. de Pontbriand se vit dès sa jeunesse, conduit par de vertueux parents dans de saintes retraites où, comme le jeune Samuel élevé à l'ombre du sanctuaire sous les yeux du grand-prêtre Héli, il se forma de bonne heure à la science et aux vertus propres de l'état ecclésiastique.

Elevé à l'épiscopat, il se rendit docile à la voix du Seigneur qui l'appelait à la conduite de ce vaste diocèse, et en devint la gloire, l'ornement et le soutien par ses talents et ses vertus. Pontife saint, il était dans les jours de sa vie, un médiateur puissant auprès de Dieu pour les fonctions de son sacerdoce. Il a paru vrai prophète dans sa foi par la pureté de sa doctrine et la force de sa prédication. Il parcourait avec un zèle infatigable, les paroisses et les maisons de son diocèse, et de retour à son siège épiscopal, on le voyait continuellement appliqué à se rendre utile à son peuple par les pieuses industries de son zèle et de sa charité. Constamment élevé au dessus de l'ambition, de l'intérêt et de la vanité, il a su soutenir la dignité de son rang, de manière à se concilier l'estime, l'affection et la vénération des grands également que du peuple. Enfin pendant près de vingt ans qu'il a gouverné cette

église, je ne crains pas d'avancer qu'il s'est toujours montré irréprochable dans sa doctrine, dans ses mœurs et dans sa conduite, *et non accusavit illius homo.*

Ce sont là, MM., autant de sujets d'admiration et d'édification tout ensemble que nous a donnés pendant sa vie Mgr l'illustrissime et révérendissime Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, évêque de Québec, dont nous pleurons aujourd'hui la mort avec des larmes aussi amères et aussi justes que celles que versait le peuple d'Israël à la mort de l'ancien Samuel. *Mortuus est Samuël et congregatus est universus et planxerunt eum.* Saint Bernard parlant des vertus propres de l'épiscopat exige des pontifes de Jésus-Christ une science consommée et une charité parfaite, sans lesquelles il les juge absolument indignes d'être placés sur le chandelier de l'église. La science sans la charité, dit ce grand docteur, ne sert qu'à enfler l'esprit et n'enfante que la vanité. *Tantum lucere sanare.*

La charité sans la science les rend peu utiles aux autres et incapables de les conduire. *Tantum ardere parum.* Mais ces deux qualités se trouvent-elles réunies dans un même sujet elles font le vrai mérite, la perfection et l'héroïsme du pontife du Seigneur. *Ardere et lucere perfectum.* Ne recherchez pas ailleurs, MM., d'autres sujets de l'éloge funèbre de l'illustre prélat que nous regrettons, que dans l'union de ces deux vertus qu'il a possédées dans un degré éminent. Il a éclairé cette église par sa doctrine et l'a conduite avec sagesse ; il l'a édifiée par sa charité et sanctifiée pas son zèle : éloge d'autant plus grand qu'il est plus rare de voir les grands talents concourir avec les grandes vertus ; éloge d'autant plus juste qu'il est personnel, fondé sur son esprit et sur son cœur, seuls principes du vrai mérite de l'homme, éloge enfin d'autant plus

accompli qu'il renferme tout ce qui lui a concilié l'estime, l'amour et la vénération de son peuple pendant sa vie et ce qui fait le juste sujet de nos regrets et de nos larmes à sa mort : *mortuus est Samuël*, etc., etc.

PREMIER POINT

Heureux celui, dit l'Esprit-Saint, qui a la crainte de Dieu et la justice en partage : elle le nourrira du pain de vie et d'intelligence, lui fera boire de l'eau de la sagesse ; elle l'affirmera dans lui : le nourrira et le fortifiera, trois avantages de la véritable sagesse qui ont paru dans M. de Pontbriand d'une manière si admirable qu'il est aisé de voir que la grâce, de concert avec la nature a pris plaisir à nous dépeindre en lui le portrait du véritable sage qu'il s'efforçait lui-même de copier tous les jours de sa vie, je veux dire un homme savant et éclairé, d'une conduite sage et d'une force d'esprit supérieure.

Né avec d'heureuses dispositions pour les sciences, M. de Pontbriand eut le bonheur de recevoir de ses vertueux parents les secours les plus propres à cultiver les talents de son esprit et les bonnes qualités de son cœur. Il fut dès son enfance envoyé au collège de Laflèche où la noblesse du royaume s'empresse à procurer à ses enfants une éducation chrétienne sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, dont tout le monde connait les talents supérieurs et qui excellent particulièrement dans celui d'élever la jeunesse dans la piété et la science. De là conduit au séminaire de Saint-Sulpice, cette célèbre école du sacerdoce qui donne à l'église tant de dignes prélats et fournit à cette colonie depuis plus de cent ans des zélés missionnaires, il ne tarda pas à donner des mar-

ques d'un esprit vif et pénétrant, judicieux et solide, propre aux plus hautes sciences et particulièrement à celles de son état. A peine a-t-il fait son cours d'études dans la célèbre Université de Paris, qu'il y soutint sa thèse de bachelier avec des applaudissements extraordinaires, et se fit dès lors un jeu d'enseigner la philosophie. Dans la célèbre académie de Bretagne, il fit l'admiration de ses rivaux mêmes, mais ce fut surtout dans le cours de sa licence, où l'on vit paraître au plus grand jour les rares talents de son esprit Que j'aime à me le représenter sur les bancs de Sorbonne, où l'on ne pouvait se lasser de l'entendre et de l'admirer : tantôt proposant les difficultés de théologie avec une force toute nouvelle et un tour ingénieux que les hérétiques lui enviaient, tantôt répondant sur les matières les plus abstraites, avec un ordre, une clarté, une justesse et une précision qui ne laissaient rien à désirer, partout soutenant les dogmes, expliquant la doctrine des Pères et les sentiments de l'Ecole avec une érudition et une éloquence qui lui méritèrent d'un commun suffrage la première place parmi les savants théologiens qui accouraient de toutes les parties de la France à cette célèbre Université. Ce fut sans doute dans ces exercices scientifiques que notre illustre prélat puisa son amour pour l'étude que l'on peut dire avoir été une de ses passions dominantes de sorte que tout le vide que laissaient aux jours de son épiscopat, les soins de ce diocèse, qui, tout vaste qu'il est, ne suffisait pas encore à l'étendue de son esprit, se trouvait rempli par son application à cet exercice Et il m'a avoué lui-même que dans le cours des visites actives et passives auxquelles il paraissait se refuser, dans le sein même de ses occupations extérieures auxquelles il paraissait se livrer, il avait soin de se ménager régulièrement quatre ou cinq heures

tous les jours pour l'étude, tant il était persuadé qu'une science commune ne suffit pas à un évêque qui est obligé d'être en état d'instruire le peuple et dont les lèvres doivent être plus encore que celles des prêtres les dépositaires de la science.

De là encore ce fond de science qu'il avait acquis avec tant de travail et qu'il communiquait avec tant de facilité, tantôt dans des exercices de son séminaire, où, comme l'aigle voltigeant au-dessus de ses petits pour les exciter et leur apprendre à voler, il mettait son plaisir, à disputer, à conférer avec les jeunes ecclésiastiques, à les voir élever sous ses yeux, les instruire par lui-même, et les former de sa main ; tantôt dans les conférences qu'il a instituées parmi les prêtres où comme un bon père de famille, il tirait du trésor de son esprit les nouvelles connaissances dont il les enchérissait et répandait en eux comme une nuée féconde les rosées salutaires de sagesse dont il était rempli ! Que ne puis-je, MM., vous dépeindre ici au naturel, cet esprit de conseil et de conduite si nécessaire à un évêque et qui semble avoir été le propre caractère de notre illustre prélat ! Saint Paul nous assure que celui qui ne sait pas conduire sa maison, est incapable de gouverner celle de Dieu.

Quel ordre M. de Pontbriand n'a-t-il pas mis dans la sienne ! Bien éloigné des faux principes de l'orgueil des grands qui croient s'avilir, se dégrader en s'abaissant chez eux à des offices domestiques et qui regardent comme des soins roturiers ceux de se former des serviteurs dignes d'eux-mêmes ; il choisissait les siens parmi de jeunes enfants de la campagne à qui il tenait lieu de père plus que de maître et les formait à la piété en même temps qu'à son service, stylant chacun aux fonctions de son emploi et assistant avec eux à la prière et à la lecture qui s'y faisait tous les jours

en commun à une heure réglée. Il veillait sur leur conduite avec une attention qui les a toujours rendus irréprochables, et après leur avoir donné dans sa maison une éducation convenable à leur état, il savait leur procurer un honnête établissement pour récompense de leurs services. Quelle prudente économie ne lui a pas été nécessaire pour fournir avec un revenu aussi modique que le sien à la dépense de sa maison où sans s'écarter des bornes de la modestie ecclésiastique, il exerçait l'hospitalité d'une manière noble, généreuse et digne de son rang.

Avec quelle prudence et quelle sagesse notre illustre prélat ne dissipa-t-il pas les premiers nuages qui semblaient devoir troubler la sérénité des beaux jours de son gouvernement ! Arrivé à Québec il console cette église affligée sur la mort de son époux qui lui avait été enlevé dès les premiers jours de sa réunion ; il pacifie les troubles qui agitaient la capitale, il réforme les nouveautés que la longue absence du siège avaient introduites dans ce diocèse, et il le fait avec une telle fermeté qu'aucun n'a jamais osé faire valoir contre lui des prétentions conformes aux usages des autres diocèses et autorisés par la cour avec tant de douceur et de sagesse tout ensemble qu'il a su se concilier les esprits et gagner les cœurs de ceux mêmes qui étaient les plus éloignés de ses vues et les plus intéressés à s'y opposer. Qui mieux que lui a su maintenir la concorde et l'union, je ne dis pas seulement entre les membres d'un même corps si nécessaire pour leur édification commune, mais aussi parmi les différents ouvriers évangéliques qu'il envoyait travailler de toutes parts à la vigne du Seigneur ! Au lieu de ces démêlés scandaleux qui déchirent parfois la robe de Jésus-Christ jusque dans le sein de l'Eglise, quelle ferveur et quelle régularité n'a-t-on pas remarqué dans les communau-

tés confiées à ses soins et cela dans un temps où elles étaient plus difficiles à observer soit par la disette des vivres qui les réduisaient à une vie plus dure et plus austère, soit par le tumulte des armes qui se faisait entendre jusque dans les asiles sacrées de la paix, soit enfin par les maladies contagieuses qui multipliaient parmi ces sages les offices extérieures de leur charité et semblaient donner lieu de craindre d'en voir altérer les forces.

Qui mieux que lui a su concilier les doutes du sacerdoce avec ceux de l'empire dans les circonstances critiques où il s'est trouvé vis-à-vis des puissances qui nous représente si dignement la personne sacrée de nos rois en cette colonie : On lui demande les secours de son autorité pour engager plus efficacement les peuples à fournir aux troupes les vivres nécessaires pour le service, et il le fait avec un zèle et une ardeur digne du père commun de l'Eglise et de l'Etat. On lui demande de pareils subsides de la part de son clergé ; quelque sacrées que soient les communautés il s'y prête avec le même zèle qu'auparavant et donne volontiers son nom tant que bon employé la voix de la prière et de sa supplication, le gage d'un pauvre qui demande l'aumône : mais a-t-on recours à d'autres voies, il les méconnait et élude adroitement la proposition qu'on lui en fait sans en rien faire paraître, tandis que sous main il emploie tout son pouvoir et toute son autorité pour faire contribuer son clergé au-delà de ce qu'on avait lieu d'en attendre. Ce récit, MM., n'a rien, je pense, qui puisse offenser personne. Je crois devoir, à la mémoire de votre illustre prélat, la justification d'un des beaux traits de sa vie, qui aurait pu lui attirer quelques reproches et mérite néanmoins toute la reconnaissance de l'église et de l'état.

Combien de fois l'a-t-on vu assidu auprès des

grands, ménager pour son peuple leur faveur et leur protection sans avilir auprès d'eux la dignité de son caractère, s'immiscer dans leur esprit pour gagner leur bienveillance et leur faire mieux goûter les sages remontrances qu'il était obligé de leur faire tantôt pour obtenir la continuation des faveurs de la cour qu'on était sur le point de retrancher, tantôt pour en solliciter de nouvelles en faveur des pauvres hôpitaux pour qui il s'est toujours intéressé d'une manière particulière ; quelquefois il employait avec succès le secours de l'autorité contre les rebelles scandaleux que ni les prières et les menaces ne pouvaient arrêter et d'autres fois gémissant avec eux des abus qu'il eut été dangereux d'entreprendre de corriger.

Dans quel degré éminent ne posséda-t-il pas surtout cet art tout divin, l'art des arts, de la conduite des âmes dans les voies du salut et de la perfection. Quel discernement n'a-t-il pas fait paraître dans le choix des sujets qui se présentaient pour le sacerdoce ou la profession religieuse : la dévotion des uns et la persévérance des autres ne sont-elles point autant de preuves de la vérité du Seigneur qu'il en avait porté auparavant sans presque s'y méprendre. Eloigné dans sa doctrine des sentiments d'une morale sévère et des opinions trop relâchées, il l'était aussi dans la pratique des excès d'un zèle outré et des défauts d'une trop molle indulgence. Ennemi des coups d'éclat qui ont toujours quelque chose d'odieux, il s'étudiait à prévenir les abus pour s'épargner la peine de les corriger et savait aller efficacement à sa fin en disposant tout avec douceur. Sa vertu, toute solide qu'elle était n'avait rien de cet air farouche plus propre à lui susciter des ennemis qu'à lui gagner des partisans ; elle ne se montrait en lui que sous des dehors tout à fait aimables, et personne ne sut mieux allier tout ensem-

ble les devoirs de la société avec ceux de la religion, les bienséances du monde avec les règles de l'Evangile.

Et ne vous imaginez pas, MM., que cette condescendance aux faiblesses de l'homme, cette facilité de notre vertueux prélat à s'accomoder aux personnes, aux circonstances et aux temps aient rien diminué de la fidélité qu'il devait à son ministère ou énervé en lui cette vigueur apostolique nécessaire à un évêque pour le maintien de la discipline. Toute sa vie en est un fidèle garant. Sans parler des différentes occasions qui se sont présentées dans ce diocèse et qui vous sont connues, quelle fermeté ne fit-il point paraître dans une visite qu'il fit dans le diocèse de St-Malo, où il a exercé si dignement les fonctions de grand vicaire plusieurs années avant son épiscopat ! Tout jeune qu'il était, il vint à bout de réformer un grand nombre d'abus anciens et invétérés que l'évêque lui-même n'osait entreprendre de corriger, de retrancher un grand nombre de chapelles domestiques établies à la faveur des puissants seigneurs et autorisées par la longue absence des premiers pasteurs, commençant par celle du château de Pontbriand sans aucun égard pour sa famille, afin d'être en droit de n'en avoir pour aucune autre. Il sut faire respecter son autorité à des religieuses indociles qui méconnaissaient celle de leur évêque pour s'autoriser dans le relâchement, et renverser les idoles de l'erreur placées jusque dans le sanctuaire de la vérité.

Quelle force d'esprit n'a point fait paraître notre illustre prélat dans la discussion dss affaires les plus épineuses qui ont été portées à son tribunal ! Qui n'a souvent admiré en lui cet esprit fort et supérieur aux préjugés si ordinaires aux personnes en place, aux

excès que condamne la foi, aux faiblesses même de l'homme et des grands hommes.

Judicieux il savait apprécier les choses selon leur valeur, il pesait tout avec une sage délibération et prenait prudemment son parti qu'il ne quittait pas légèrement. Facile à écouter tout le monde et difficile à se laisser persuader, il avait un talent particulier pour discerner la vérité de ce qui n'en avait que l'apparence, et jamais personne n'a eu lieu de se plaindre d'avoir reçu de lui des reproches déplacés ou des corrections injustes. Versé dans les disputes et les controverses on le voyait humblement soumis en tout aux dogmes de la foi, sans jamais donner dans les excès de ces prétendus grands génies qui mettent toute la force de leur esprit à abuser de leur raison plutôt qu'à s'en servir. Jaloux de ses droits et de son autorité, il savait soutenir son rang et exiger les honneurs dûs à sa dignité autant qu'il en fallait pour la faire respecter et entretenir la subordination nécessaire, et, dans le particulier, on le voyait le plus humble de tous et demander pardon à ceux mêmes qui l'avaient offensé.

Mais c'est surtout, MM., dans les calamités et les événements fâcheux que paraît davantage la force d'esprit et la véritable grandeur d'âme. Voyons comment s'est contenue celle de M. de Pontbriand dans les disgrâces les plus sensibles et les épreuves les plus rudes où il s'est trouvé. Il a vu son diocèse surtout pendant les dernières années de son épiscopat, successivement désolé par les horreurs de la guerre, la disette des vivres et les maladies contagieuses. Au milieu de tous ces fléaux qui affligeaient plus particulièrement la capitale, tout malade et languissant qu'il était a-t-il rien perdu de la force de son esprit ! L'a-t-on jamais vu une seule fois ému au bruit du canon, au

milieu du tumulte des armes ; mécontant de son sort, se plaindre de la modique distribution des vivres qui le réduisait comme le de la ville, timide et crintif, éviter le péril de la mort qui l'environnait de toutes parts. Il a vu consumer par le feu de l'ennemi sa cathédrale qu'il avait construit lui-même et ornée de ses mains, tomber les murailles de son palais épiscopal et s'écrouler jusque dans ses fondements ; ses biens, ses objets les plus précieux exposés à la main du soldat vainqueur et dans tous ces événements fâcheux et les plus personnels, sensible aux pertes communes, l'a-t-on vu s'occuper des siennes propres ? Gémissant dans le fond de son cœur sur les malheurs de son peuple, il mettait tout en usage pour le consoler et le soutenir dans son affliction. Il envoie à ses prêtres éloignés du premier pasteur les règles de conduite les plus sages et les plus utiles dans les circonstances critiques où ils pouvaient se trouver sans donner aucune prise sur lui dans ses écrits ni à la puissance qui le chérit, ni à celle qui le menace.

Quelle force et quel courage n'a t-il pas fait paraître n'étant encore que diacre à la mort d'une vertueuse mère qu'il aimait tendrement et dont il était lui-même tendrement aimé : quelque sensible que fut à la nature cette dure séparation, la religion modère sa douleur pour lui suggérer à ce dernier moment tous les motifs de consolation dont elle avait besoin. Ses amis les plus fidèles éloignés de la maison, les domestiques occupés ailleurs, les ministres du Seigneur absents, les parents fondant en larmes auprès du lit de la malade : seul il a le courage d'exhorter à la mort celle qui lui a donné le jour. Il reçut avec la même contenance la nouvelle de la mort d'un oncle à qui tout le monde sait combien il était attaché et qui lui avait longtemps tenu de père. Sa mort même, écueil si

terrible aux esprits les plus forts et aux plus grands hommes, avec quelle tranquillité n'en a-t-il pas vu les approches, avec quelle religion n'en a-t-il pas reçu le coup ? S'il a été véritablement grand pendant sa vie on peut dire qu'il l'a paru encore davantage à sa mort. *Spiritu magno vidit ultima.*

Mais où me conduit l'ordre de mon discours ? Je m'aperçois que je touche au moment fatal qui a enlevé un si digne prélat. Ah ! ne hâtons point un si triste spectacle, et après avoir admiré dans M. de Pontbriand le don de sa science, la sagesse de sa conduite, et la force de son esprit, considérons les aimables qualités de son cœur et ses vertus héroïques qui l'ont fait l'édification de cette église et les délices de son peuple.

(*La fin dans la prochaine livraison*)

PROCUREURS DU ROI ET SUBSTITUTS DU PROCUREUR-GÉNÉRAL EN LA JURID'CTION ROYALE DE TROIS-RIVIÈRES

Maurice Poulain de la Fontaine. . . 17 novembre 1663.
Louis Godefroy de Normanville. . . . . 1er. . . . . .1677.
René Godefroy de Tonnancour. . . . . .1er juin 1695.
Louis-Jean Poulain de Courval. . . . . .12 mai 1714.
Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour. 1er avril 1740.

P. G. R.

LES BATAILLES DE SAINT-DENIS ET DE SAINT-CHARLES

Tous connaissent le fait historique des batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles sur les bords de la rivière Richelieu, la première arrivée le 22 novembre 1837, et la seconde, le 25 novembre suivant.

A Saint-Denis, " M. Ovide Perrault, membre de la Chambre, fut mortellement blessé, dit Garneau, par un boulet de canon, dans le moment même qu'un autre renversait cinq hommes ".....

Voici les noms des Canadiens tués qui sont mentionnés dans les registres de l'état-civil de Saint-Denis pour l'année 1837.

" Eusèbe Faneuf, fils de Frs Faneuf et de Marguerite Bousquet, âgé de 21 ans.

François Dufaux, menuisier, fils d'Augustin Dufaux et de Marie Gauthier, âgé de 22 ans.

Charles St Germain, cardeur, époux d'Esther Tétreau dit Ducharme, âgé de 25 ans

Pierre Minet, cultivateur, époux d'Emilie Allard, âgé de 31 ans.

Joseph Dudevoir, cultivateur, époux de Scholastique Mongeau, âgé de 43 ans.

A la bataille de Saint-Charles, à deux lieues et demie de Saint-Denis, en remontant la rivière, au delà de cent Canadiens perdirent la vie, d'après Garneau. Sur ce nombre de tués, vingt-quatre catholiques furent inhumés dans le cimetière de Saint-Charles, d'après l'acte de décès qui suit, extrait du registre original de cette paroisse pour l'année 1837.

" Le vingt-sept novembre mil huit cent trente-sept ont été inhumés dans le cimetière du lieu les corps de vingt-quatre catholiques morts en combattant contre les troupes de Sa Majesté le vingt-cinq du même mois dont voici les noms : Joseph Goddue, fils de Joseph

Goddue et de Marie Cordeaux, âgé de dix-huit ans ; Henri Chaume, fils d'Antoine Chaume et de Marie Cathérineau, âgé de vingt et un ans ; Olivier Lescaut, fils de Joseph Lescaut et de Rose Giboule, âgé de vingt-deux ans ; Louis Fénix, fils de feu Louis Fénix et de Victoire Benoit, âgé de vingt-quatre ans ; Moyse Lemoine ; Joseph Comeau, époux de Sophie Loiseau, âgé de vingt-neuf ans ; Toussaint Loisel, époux de Madeleine Authier ; François Mingo, époux de Adélaide Lescaut ; Jean-Baptiste Hébert, époux de Marie Fontaine ; Amable Hébert, époux d'Adelaïde Loiselle, âgé de quarante-six ans ; Gabriel Hamel, époux de Charlotte Dufaud, âgé de cinquante-quatre ans; Moyse Pariseau, fils de Joseph Pariseau, meunier, et de Luce Casavan, âgé de dix-huit ans, de Saint-Marc; Joseph Boulé, fils de feu Antoine Boulé et de Marie-Anne Decelles, âgé de dix-neuf ans, de St-Marc ; Joseph Fénix, fils de Joseph Fénix, cultivateur, et de Marguerite Dallancour, âgé de vingt-cinq ans, de St-Marc; André Lévesque fils de feu François Lévesque et d'Amable Chagnon, de St-Marc ; Xavier Pariseau, menuisier, fils de feu Jean-Baptiste Pariseau et de N. Girard, âgé de vingt-trois ans, de Verchères ; Isaac Fontaine, fils de Joseph Fontaine et de Geneviève Dandeneau, âgé de vingt-deux ans, de St-Denis ; Pierre Emery Codaire, fils de Marc Emery Codaire et de Angelique Desgranges, âgé de vingt et un ans ; un Provost, un Hamel, un Ménard, de St Jean-Baptiste ; Abraham-Remi Bellefleur, fils de François-Remi Bellefleur et de Thérèse Lafleur, âgé de vingt-deux ans, de St-Hilaire ; Gabriel Gosselin, époux de Judith Ledoux, âgé de cinquante-trois ans, de Verchères.

Etaient présents à l'inhumation Charles Desautels qui a signé, Joseph Goddue, Jean-Baptiste Rousselle, Joseph Lefebvre et François Belisle qui ont déclaré ne savoir signer, de ce requis. B. DE L.

CHARLES TACHÉ
PÈRE DE MGR A.-A. TACHÉ

RÉPONSES

La fabrication du goudron dans la Nouvelle-France. (X, VII, 1021.)—L'intendant Talon tenait d'autant plus à ce que l'industrie de la fabrication du goudron pût réussir ici, qu'il connaissait les vues de Colbert à ce sujet. Pour ce produit si essentiel à la marine, comme pour beaucoup d'autres, ce ministre patriote voulait que la France se passât des étrangers. Il avait fait venir d'habiles ouvriers qu'il établit dans la Provence et le Médoc ; et comme certains intendants semblaient peu favorables à cette innovation, il affirma nettement sa volonté : " Je ne veux point, écrivait-il, faire venir du goudron de Hollande, étant persuadé que, si l'on veut s'appliquer à le faire aussi bien que celui du Nord, on peut y réussir. S'il y a quelque dépense à faire pour cela, je la ferai volontiers n'y ayant rien de si important pour notre marine que de nous mettre en état de nous passer des manufactures étrangères, et particulièrement de celle-ci, dont il se fait une si grande consommation dans nos ports. " (1) Quelle joie pour Colbert, s'il pouvait tirer de la Nouvelle-France ce goudron de première qualité si nécessaire à ses ateliers maritimes ! Talon y mit toute son application, et dès l'automne de 1670 il pouvait laisser entrevoir au ministre l'espérance du succès. Le 10 novembre il écrivait : " Le sieur Arnould Alix, le faiseur de goudron (goldron) est établi pour son hivernement avec le nombre d'ouvriers qu'il m'a demandé. Depuis qu'il est arrivé au poste que je lui ai désigné, il m'a fait savoir qu'il avait quinze cents pieds d'arbres écorchés, que sans sortir de ce lieu il pouvait se promettre de

(1) *Histoire de Colbert*, I, p. 408.

trouver de la matière pour travailler trente ans durant. . . . Si ces conducteurs d'ateliers pour vaisseaux, mines et goudron sont habiles et ne donnent pas trop aux apparences, vous pourrez faire au Canada un ouvrage glorieux pour le roi et plus utile à son Etat."(1) Dans son mémoire du 2 novembre 1671, l'intendant donnait ces encourageantes informations : " Le goudron réussit par la qualité. J'en envoie pour épreuve un baril à LaRochelle et un à Dieppe. Le maître entrepreneur le dit aussi bon qu'aucun autre tiré des pays étrangers ; il trouve de la disposition à faire du brai et de la résine. Il a six milles pieds d'arbres écorchés qui mûrissent attendant le temps propice à la distilation. . . . A présent que par le succès de l'épreuve de cette année, j'ai persuadé que le Canada pouvait produire du goudron et du brai, je fais travailler ce maître ouvrier à instruire et enseigner les habitants et soldats établis la méthode de le faire, pour que les colons de la Nouvelle-France fournissent à ceux de l'ancienne cette matière utile à la marine, la secourant de ce nécessaire et se bénéficiant eux-mêmes du produit par le retour d'autres denrées " (2) (Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 404).

François Prevost. (X, VIII, 1027.)—François Prévost était parisien. Il était fils de Charles Prévost et de Jeanne du Gousset.

Prévost, s'il faut en croire la mère Juchereau de

---

(1) *Mémoire de Talon à Colbert sur le Canada*. 10 nov. 1670 ; Arch. féd. Canada, corr. gén., vol. III.

(2) *Mémoire au roi sur le Canada et l'Acadie* ; Arch. féd. Ibid.

Saint-Ignace, avait été officier dans le régiment de Carignan. (1)

Le 14 mai 1669, par commission donnée à Saint-Germain-en-Laye, il était nommé major de la ville et château de Québec.

En 1673, M. Prévost accompagna le comte de Frontenac dans son voyage au lac Ontario.

Lorsqu'il fut question d'enlever le gouvernement de Montréal à François-Marie Perrot, le gouverneur de la Barre ne trouva pas dans la Nouvelle-France d'officier plus qualifié que M. Prévost pour remplir cette charge importante. Dans sa lettre du 4 novembre 1683 à M. de Seignelay, il écrit : " On m'informe qu'on doit vous proposer le sieur Dugué comme gouverneur de Montréal à la place de M. Perrot. Je suis obligé de vous informer qu'il est lourd de corps et d'esprit, et qu'il est incapable de l'activité nécessaire dans ce gouvernement ; le sieur Bernier est celui qui est le plus capable de remplir la charge, si le sieur Prévost, major de cette ville ne vous convient pas." (2)

L'ingénieur de Villeneuve ayant porté au ministre certaines accusations contre M. Prévost, celui-ci fut défendu avec énergie par le gouverneur de Denonville. Le 8 juin 1687, il écrivait à M. de Seignelay : " Ce que l'on vous a écrit méchamment du sieur Prévost, major de Québec, ne le doit pas perdre dans votre esprit monseigneur, puisque sans contredit, c'est le plus honnête homme, le plus droit et le moins intéressé que j'aie trouvé dans le pays. Jusques ici c'est le seul ancien officier que j'aie vu qui ne s'est mêlé

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 317.

(2) *Correspondance générale*, vol. 6, p. 151.

d'aucun commerce ni entré dans aucun des démêlés passés, ne s'étant attaché qu'à son devoir. Sur ce qu'on vous a écrit de lui ce que j'en ai appris de certain est qu'il a un engagé pour valet que l'entrepreneur faisait travailler comme macon auquel il payait ses journées. C'est un usage en ce pays. Si j'en avais été informé d'abord je lui aurais mandé de n'en rien faire pour les conséquences. L'entrepreneur avec lequel M. de Meulles avait fait marché est le meilleur maçon du pays mais fort grand ivrogne duquel je me méfiais, et pour cela étant monté ici l'an passé avec l'ingénieur, je priai le major de Québec et le sieur de Comporté, notre prévôt, d'avoir l'œil sur lui. Il est très faux que le major se soit servi du nom de qui que ce soit pour faire aucune fourniture puisque je sais qu'il n'a chez lui ni chez autrui aucune marchandise et qu'il ne fait aucune traite. Ceci est un effet de vangeance de notre petit ingénieur, auquel il a tenu pied sur quelques hommes qu'il lui avait donné par mon ordre pour lui aider à faire ses cartes et qu'il n'avait pas payé quoique je lui eusse fait donner de l'argent pour cela; M. de Champigny vous pourra dire, monseigneur, quel homme c'est que notre major et s'il est capable de friponnerie." (1)

Dans son expédition contre les Tsonnontouans en 1687, le marquis de Denonville amena avec lui comme second en commandement M. de Callières, gouverneur de Montréal. Dès le 11 novembre 1686, il avait demandé à M. de Seignelay de l'autoriser à nommer M. Prévost, commandant à Montréal, pendant l'absence de M. de Callières. " Il est très honnête et très intelligent," écrit-il. (2)

(1) *Correspondance générale*, vol. 9, p. 46.

(2) Idem, vol. 8, p. 161.

De retour à Montréal, il écrivait de nouveau à M. de Seignelay, le 25 août 1687 :

" Pendant cette campagne j'ai laissé le sieur Prévost, major de Québec, en commandement ici. Je ne puis vous exprimer trop hautement la manière dont il s'est acquitté de sa charge, et l'intendant loue également les services qu'il a reçus de lui. " (1)

En 1690, lorsqu'on apprit à Québec que la flotte de Phips remontait le fleuve, le gouverneur, M. de Frontenac, était absent. M. Prévost, qui commandait, se mit à l'oeuvre avec une grande activité pour mettre la capitale en état de défense. " M. de Frontenac, dit une Relation anonyme, visita toutes les portes dès qu'il fut arrivé, trouva toutes les choses en parfait bon état et fut surpris de la diligence avec laquelle M. le major (M. Prévost) avait fait faire des retranchements aux endroits qui n'étaient point fortifiés, et des batteries que l'on aurait cru avoir été commencés depuis plus de deux mois, quoiqu'on n'y eut travaillé que six jours avec fort peu de monde. " (2)

Le roi fut très satisfait du zèle et de la bravoure de M. Prévost au siège de Québec. Le 7 avril 1691, il lui faisait écrire pour le féliciter et l'informer qu'il aurait la lieutenance du roi à Québec si des raisons graves n'empêchaient pour le moment la création de cette charge.

L'année suivante, en 1692, il faut croire que ces *raisons graves* étaient disparues, puisque une lieutenance du roi était créée à Québec, et que M. Prévost en était le premier titulaire.

---

(1) *Correspondance générale*, vol. 9, p. 61.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 517.

Le 28 mai 1699, M. Claude de Ramezay avant été appelé au commandement des troupes de la Nouvelle-France, M. Prévost, par commission du même jour, le remplaçait au gouvernement de Trois-Rivières

LeRoy de la Potherie écrivait à ce sujet au ministre en 1702 :

" On vous a donné, Monseigneur, mille bénédictions, quand vous avez donné à M. Prévost le gouvernement des Trois-Rivières. C'est un homme généreux, il est aimé de toute la ville. Il ne cherche que les moments de faire plaisir à un chacun. Il ne se mêle point dans le commerce des pelleteries des bourgeois qui auraient volontiers chanté le *Te Deum*, en actions de grâce, quand vous leur avez ôté M. de Ramezay. Les peuples des colonies demandent à être menés par la douceur. Il les chagrinait cependant dans leur traite de pelleteries avec les sauvages, enlevant aux marchands avec une autorité fatigante, tout ce qu'il pouvait trouver de meilleur. Les sauvages qui veullent avoir la liberté de commercer à leurs fantaisies ne s'accommodaient guère de toutes ces manières. " (1)

Malheureusement Trois-Rivières ne jouit pas longtemps du paternel gouvernement de M. Prévost. Il mourut à Québec le 1er juin 1702, et fut inhumé le 5 dans la cathédrale de Québec.

P. G. R

Les abjurations à Québec en 1665. (X, XI, 1044.)—Abjurations inscrites dans le Registre de l'archevêché de Québec du 21 août au 8 octobre 1665 :

Le 8 octobre 1665 : Isaac Berthier, capitaine au régiment de l'Allier, de la paroisse de Bergerac, en Périgord, diocèse de Périgueux. Mgr de Laval.

---

(1) *Correspondance générale*, vol. 18.

Le 23 septembre 1665. Jean Eluard, de la ville de Rennes en Bretagne et baptisé à Vitré. Le R. P. Dablon, de la Cie de Jésus.

Le 8 septembre 1665 : Pierre Gelbert de St-Juvin d'Usez. Henri de Bernières, curé de Québec.

Le 17 septembre 1665 : Pierre LeBaron de Coüé, en Poitou. Louis Ango, Ptre.

Le 12 septembre 1665 : Mathieu Hienné de la ville de Metz en Lorraine. Gabriel Souart Ptre.

Le 15 septembre 1665 : Isaac Lessart natif de Ruffé en Angoumois. Jean Dudouyt Ptre.

Le 19 septembre 1665 : Jean Harcouët de Morenne en Saintonge. Hugues Pommier Ptre.

Le 19 sept. 1665 : Pierre Curtart Mombaron de Paisesnodoüiz en Angoumois. R P. Claude Dablon.

Le 14 sept. 1665 : Moyse Faure de la juridiction de Montrouel en Périgord. R. P. Claude Dablon.

Le 14 sept. 1665 : Jean Recoüet, natif de Marene proche de la Rochelle. R. P. Claude Dablon.

Le 14 sept. 1665 : Jacques Gaultier de Chandenuers en Poitou. R. P. Claude Dablon.

Le 14 sept. 1665 : Philippe Poictiex de St-Surin de Mortaix. R. P. Claude Dablon.

Le 13 sept. 1665 : Moyse Aimé. R. P. Claude Pijart.

Le 26 août 1665 : Jean Renoüart natif de Janserre. R. P. Dablon.

Le 26 août 1665 : DeChoisy. Louis Ango Ptre.

Le 21 août 1665 : Pierre Serre. Chs. DeLauzon Ptre V. G.

Mgr H. Têtu

Les noms anglais des cinq cantons iroquois. (X, VII, 1022.)—En parcourant les auteurs américains et anglais qui ont écrit sur l'histoire du Canada, on constate qu'ils donnent aux cinq cantons iroquois des noms autres que ceux attribués à ces derniers par les Français. Nous croyons utile de mettre ici en regard les deux séries d'appellations :

Français	Anglais
Agniers	Mohawks
Onnontagués	Onondagas
Onnevouts	Oneidas
Goyogouins	Cayugas
Tsonnontouans	Senecas

(Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 500.)

Les ancetres de l'historien Garneau (X, VIII, 1031)—"Le fondateur de la famille Garneau au Canada, écrit l'abbé H.-R. Casgrain dans sa biographie de notre historien national, faisait partie de la nombreuse émigration venue du Poitou en 1655. "

" Cette phrase est un pur effort d'imagination, " répond Benjamin Sulte, et l'éminent historien saisit cette occasion de nous faire l'histoire de la famille Garneau.

Il n'y a eu dans la Nouvelle-France qu'une seule souche de Garneau.

Louis Garneau, l'ancêtre de l'historien, a dû venir ici en 1662. Le 23 juillet 1663, il épouse, à Québec, Marie Barault, fille d'Etienne Mazoné et de Marie Merand, de Notre-Dame de Cognes, diocèse de la Rochelle. Le registre paroissial de Québec le qualifie

de fils de Pierre Garnaud et de Jeanne Barault, de la paroisse de la Grimaudière, diocèse de Poitiers.

Disons ici avec Sulte que l'orthographe *Garnaud* est de la main du prêtre qui célébra le mariage et ne fait loi en aucune manière.

Au recensement de la côte de Beaupré, 1667, on lit : Louis Garnaut, 32 ans ; Marie Mason, 26 ans, sa femme ; enfant : François, 2 ans. Treize arpents de terre en valeur. " En 1681, recensement des mêmes endroits : Louis Garnault, 40 ans ; Marie Masoué, 37 ans, sa femme ; enfants : François 16, Louis 13, Jean 6, Jacques 4. Un fusil, dix bêtes-à-cornes, vingt-cinq arpents de terre en valeur. " La terre de Garnaud était à l'Ange-Gardien.

François, son fils aîné, y demeura après lui et y épousa, le 7 février 1689, Louise Carreau.

De ce mariage naquit, le 1er mai 1696, un fils du nom de François, qui se maria à l'Ange-Gardien, le 7 novembre 1718, avec Marie Quentin ou Cantin. Ce second François résida à l'Ange-Gardien jusqu'à 1742 au moins, puis il alla s'établir à la Pointe-aux-Trembles ou à Saint-Augustin. Il y fut inhumé le 19 octobre 1763.

Jacques, fils de François, né à l'Ange-Gardien, le 13 avril 1728, se maria à Québec le 30 janvier 1751 avec Marie Charlotte de la Rue, veuve d'Antoine Delisle.

Son fils qui porta le même nom que lui épousa en 1776 Geneviève Laisné dit Laliberté. C'est de lui que Garneau a écrit : " Mon vieil aïeul, courbé par l'âge, assis sur la galerie de sa longue maison blanche, perchée au sommet de la butte qui domine la vieille église de Saint-Augustin, nous montrait de sa main tremblante le théâtre du combat naval de " l'Atalante " avec plusieurs vaisseaux anglais, combat dont il avait

été témoin dans son enfance. Il aimait à raconter comment plusieurs de ses oncles avaient péri dans les luttes héroïques de cette époque, et à nous rappeler le nom des lieux où s'étaient livrés une partie des glorieux combats restés dans ses souvenirs."

François-Xavier, fils de Jacques second, né à Saint-Augustin le 17 août 1781, épousa, au même endroit, Gertrude Amiot de Villeneuve, le 25 juillet 1808, et vint s'établir à Québec.

C'est là que naquit son fils, notre historien, le 15 juin 1809. Marié à Québec le 25 août 1835, à Esther Bilodeau, il mourut dans cette ville, le 3 février 1866.

Mort du Pere de Noue. (H. IX, 234.)—L'hiver de 1645-46 la garnison du fort Richelieu se composait de quelques Français et de quatre Hurons. Peut-être y avait-il aussi des Algonquins comme en 1643 (*Relation*, p. 30).

Le Père de Noue était attendu des Trois-Rivières à date fixe. Ne le voyant pas arriver on s'inquiéta

Le 2 février, un soldat assez adroit prend deux Hurons, de quatre qui se trouvaient pour lors en cette habitation, il s'en va chercher le gîte où le Père . . . . Ce soldat suivant toujours les pistes que les Hurons découvraient. . . . ils trouvèrent son corps à genoux . . . ." (*Relation*, 1646, p. 10.)

Nous n'avons pas les noms du Français et des deux Sauvages. Ce fut un engagé appelé Caron qui apporta les restes du Père de Noue aux Trois-Rivières, le même qui voyagea par la suite dans les missions du Haut, Canada. Voici un passage qui n'a pas été remarqué je crois:

Le Père Chaumonot écrivant le 1er juin 1649 après le désastre des missions hurones, dit que, à la prise d'Assossané par les Iroquois " Aco8end8tie d'Orentet, baptisé là-bas, fut trouvé les mains jointes après sa

mort ; ce fut l'un des Hurons qui trouvèrent le corps du Père de Noue les mains jointes ; sans doute qu'il l'a voulu imiter. " (*Relation*, 1649, p. 29.)

Le bourg d'Orenté était à l'extrémité ouest des missions huronnes, tout près d'Assossané.

BENJAMIN SULTE

L'abbé Pierre Joseph Compain (IV, IX, 509.) —Il a déjà été question de M. Compain dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, pp. 11 et 77, et vol. V, p. 115. La lettre suivante que M. Montgolfier écrivait de Montréal le 1er novembre 1767 à Mgr Briand donne des détails peu connus sur cet abbé :

" Le nommé Compain, fils du barbier de cette maison (Séminaire Notre-Dame) avait ci-devant fait une partie de sa rhétorique à Québec ; il a quitté les études pendant le siège. Il a eu quelque commencement de chirurgie sous M. Feltz, mais je crois qu'il ne l'a jamais exercé en son nom. Il s'applique depuis quelque temps au commerce, et a été marié, mais il est veuf depuis 7 à 8 mois ; il parait de bonnes moeurs, et se présente pour aller recommencer la rhétorique à Québec avec nos jeunes gens. "

Les Plaines d'Abraham. (V, XI, 673.)—En avril 1828, Madame Agnès Thomson représentait au secrétaire des colonies que feu son père, John Dowell, qui avait servi dans le 43e à pied au siège de Québec, avait reçu, lors de son congé, les Plaines d'Abraham en concession pour ses services, mais qu'étant retourné en Irlande il y mourut avant d'avoir pu faire usage de la concession.

Il semble y avoir eu erreur de la part de madame Thomson ; les Plaines d'Abraham étaient depuis plusieurs années en possession des Ursulines et des religieuses de l'Hôtel-Dieu.

QUESTIONS

1048—Je vois que Guillaume Estèbe, garde-magasin du Roi à Québec, était conseiller honoraire au Conseil Supérieur de la même ville. Y a-t-il eu ainsi plusieurs conseillers honoraires au Conseil Supérieur de Québec ? Avoc.

1049—Dans son discours sur la Confédération l'hon. Alex McKenzie affirme que la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada accorda l'émancipation politique aux Juifs trente ans avant que le Parlement de la Grande-Bretagne ne leur donna le même privilège. Depuis quand les Juifs ont-ils les privilèges des sujets britanniques au Canada ? Jfr.

1050—Quel est ce Vincelot, qui, en 1699, fut chargé d'aller annoncer au ministre de Pontchartrain la mort de M. de Frontenac arrivée à Québec le 28 novembre 1698 ? XXX

1051—L'épisode du pavillon du vaisseau amiral de Phips que les Canadiens allèrent chercher à la nage est bien connu. Mais sait-on de façon absolument certaine quel fut le tireur qui eut l'adresse d'abattre ce pavillon ? Miles

1052—Garneau dit que le privilège des postes et messageries fut accordé à M. Lanouillier, et Mgr Tanguay (dans *A travers les registres*) nomme M. LaNauguère (Lanaudière) comme étant celui qui obtint ce privilège de Bégon. Lequel de ces deux personnages eut l'honneur d'inaugurer le système des postes au Canada ? Post-O.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI FÉVRIER 1905 No 2

Oraison funèbre de Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, évêque de Québec, prononcée dans l'église paroissiale de Montréal le 25 juin 1760, par l'abbé Louis Jolivet.

(*Suite et fin*)

DEUXIÈME POINT

S'il suffisait pour être saint, de tirer son origine de personnes illustres en sainteté, je vous ferais voir, MM., la vertu, comme héréditaire dans la famille de M. de Pontbriand. Un père vertueux mourant comme il a vécu, dans les beaux sentiments de la religion, une pieuse mère dont la mémoire est en bénédiction dans la Bretagne et dont la vie sainte se lit avec édification dans les ferventes communautés, une sainte dame dont l'heureuse fécondité a donné à l'Eglise un grand nombre de vertueux enfants qui ont fait honneur à l'état ecclésiastique et à la profession religieuse. Je vous ferais voir un frère distingué parmi les plus vertueux ecclésiastiques de Paris, connu par ses pieux ouvrages sur la religion et par son zèle à procurer à ses dépens des instructions chrétiennes aux jeunes savoyards et aux domestiques de cette grande ville ; je vous rappellerais le fameux château de la Garaye changé en un hôpital public dont ses vertueux parents se sont

faits eux-mêmes les fondateurs, les administrateurs, les serviteurs et les domestiques des pauvres que leur charité y retire et y entretient depuis plus de quarante ans et où notre digne prélat lui-même a exercé les premières fonctions de son zèle et consacré les essais de son sacerdoce.

Il suffirait encore, pour être saint, de répondre d'abord avec fidélité à une éducation chrétienne. Vous verriez notre illustre défunt placé dès sa jeunesse dans de saintes maisons, y faire la consolation de ses maîtres par ses vertus et l'édification de ses condisciples par les pieuses industries de son zèle, les gagner à Dieu. Conduit de là dans un séminaire distingué par sa ferveur et sa régularité, s'y distinguer lui-même par sa piété autant que par sa science.

Mais je sais, MM., qu'il n'en est pas de la sainteté comme de la noblesse qui coule avec le sang, et que l'on voit souvent une vertu soutenue dans la retraite, s'éclipser au plus grand jour, semblable à ces fleurs qui répandent à l'ombre une odeur douce et agréable, mais qu'un soleil ardent flétrit, dessèche en peu de temps : aussi, MM., ne prétens-je vous produire ici d'autres sujets de l'éloge de notre illustre prélat, que ceux de sa vertu, qui lui sont personnels, et c'est sur le chandelier de l'église où la main de Dieu l'avait placé que je me propose de vous le montrer comme un soleil éclatant qui non seulement a éclairé cette hémisphère par l'éclat de sa science, mais encore qui l'a embrasée par les ardeurs de son zèle et de sa charité : *Quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei.*

A peine a-t-on appris en France la vacance du siège de Québec que le cardinal de Fleury, instruit du grand zèle avec lequel M. de Pontbriand travaillait dans le diocèse de St-Malo, jeta les yeux sur lui pour occuper une place si difficile à remplir dignement. Il lui écrit

de la part du Roi que les intentions de sa Majesté sont de le nommer bientôt à quelque évêché de France ; que celui du Canada vacant par la mort de Mgr de Lauberivière lui paraissait plus propre qu'aucun autre au goût qu'il faisait paraître pour les missions ; qu'au reste s'il ne l'était pas à ses inclinations, il pouvait lui marquer ses sentiments avec confiance, sans craindre de rien diminuer de l'estime que la Cour faisait de son mérite, ni perdre des grâces qu'elle lui préparait. L'Evêché du Canada n'a pas beaucoup de quoi flatter l'orgueil de l'homme de mérite et de la protection qu'avait M. de Pontbriand. Il faut pour le Canada un évêque détaché de sa famille et de la Cour, qui aime la pauvreté et méprise les honneurs, dur au travail et fait à la fatigue, qui, outre toutes les qualités que saint Paul exige d'un évêque, eût assez de zèle pour entreprendre de longs et pénibles voyages, assez de force et de courage pour en soutenir la fatigue : un évêque, en un mot digne de la primitive Eglise, qui ne cherche en tout que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Tel était M. de Pontbriand, et ce fut encore le motif qui lui dicta la réponse qu'il fit au ministre que tout indigne qu'il se reconnaissait de l'Episcopat, si on lui laissait le choix, parmi les évêchés de France, il donnerait volontiers la préférence à celui de Québec, parcequ'il paraissait y avoir plus à travailler pour la gloire de Dieu. Il s'exprime dans les mêmes termes à l'un des messieurs ses frères qui était venu l'accompagner jusqu'à Larochelle : " Quand je serais sûr, lui dit-il, en le quittant de trouver des millions en arrivant à Québec rien ne serait capable de me faire embarquer tant est grande la répugnance que j'ai pour la mer ; mais il est question de la gloire de Dieu et du salut des âmes, rien ne me retardera. " Il part en disant ces dernières paroles et toute la conduite qu'il a tenue

pendant son épiscopat nous a été une preuve continuelle qu'elles n'étaient que l'interprète des sentiments de son coeur.

Quel zèle en effet n'a point fait paraître notre illustre prélat dans les différentes fonctions de son ministère ! Persuadé que le premier devoir d'un pasteur est de connaître son troupeau et de pourvoir à ses besoins, il entreprend dès la première année, une visite générale dans son diocèse, dans laquelle il s'appliqua à connaître l'état des paroisses, à instruire et à édifier son peuple avec un zèle vraiment apostolique. Pasteur bien différent de ces faux pasteurs, vraies idoles du temple, qui semblent n'être faits que pour représenter, qui croient honorer beaucoup les vêtements sacrés dont ils sont revêtus quand ils paraissent dans une cérémonie éclatante de religion où on les couronne avec pompe des lauriers que les autres ont cueilli avec bien de la peine. On voyait notre zélé prélat à la tête de ses ouvriers évangéliques travailler lui seul plus qu'aucun autre, lasser les plus robustes, prêcher régulièrement quatre ou cinq fois le jour et toujours avec force et action, administrer les sacrements de confirmation à une multitude de peuples, faire des conférences publiques également instructives et édifiantes, écouter avec bonté tous ceux qui s'adressaient à lui, se porter lui-même pour médiateur entre les ennemis, terminer les différents, pacifier les troubles, corriger les scandales, reformer les abus, en un mot, mettre tout en usage pour la conversion des pécheurs et la sanctification des âmes confiées à ses soins, tels étaient les travaux de notre illustre prélat dans les visites de son diocèse qui ont fait sa principale occupation pendant les jours de son épiscopat. Mais c'est surtout, MM., au temps du dernier jubilé qu'ont paru avec plus d'éclat les travaux et le zèle de notre vertueux pontife, soit dans les missions

qu'il fit à Montréal et dans les bourgs voisins, pour distribuer à son peuple avec plus d'abondance les trésors et les faveurs de l'Eglise, soit dans les retraites qu'il donna aux communautés religieuses en répandant la parole de Dieu avec une sainte profusion, sur ces terres bien préparées,il les rendait fécondes en fruits de grâce et de sainteté.

Que j'aime à me le représenter sur les bords du fleuve St-Laurent, comme un autre saint Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, tout occupé à préparer au Seigneur un peuple parfait, allant de paroisse en paroisse prêcher l'évangile de la paix et annoncer les vérités du salut dans ces contrées éloignées, ramasser jusque dans les cabanes sauvages les brebis dispersées de la maison d'Israël.

Qu'il est beau de le voir animé d'un saint zèle dans le voyage qu'il fit à la Présentation, malgré la répugnance naturelle qu'il avait pour l'eau, qu'augmentaient encore les dangers des rapides qui vous sont assez connus, malgré les difficultés des chemins et tout ce qu'on pût dire pour l'en détourner : marcher au milieu des ronces et des épines, tantôt dans des bourbiers, tantôt sur des pointes de rochers, arriver après bien des fatigues et montrer un évêque à ces nations infidèles qui n'en avaient jamais vu ; annoncer les vérités de la religion avec une onction qui touchait jusqu'aux larmes les coeurs des barbares, baptiser de sa main cent trente-deux adultes, donner la bénédiction nuptiale à ceux qui n'avaient d'autres liens de leur mariage que ceux de la nature ; administrer le sacrement de confirmation à tous ceux qui étaient régénérés dans les eaux du baptême, les exhortations à persévérer dans la fidélité qu'il doivent à Dieu et au Roi, enfin passer dans cette mission des jours entiers dans les fonctions d'un véritable apostolat ! Ne sont-ce point là,

MM., autant de preuves éclatantes du grand zèle de notre vertueux prélat capable de tout entreprendre et de tout exécuter, toujours prêt à sacrifier son repos, sa santé, sa vie même pour le salut des âmes qui lui sont confiées.

J'en appelle à votre témoignage, dignes coopérateurs de son zèle qui l'avez suivi dans ses courses apostoliques, combien de fois l'avez vous vu dans de longs et pénibles voyages porter sans murmurer le poids de la chaleur du jour, faire bien des lieues à pied, dans de très mauvais chemins, dans l'eau quelquefois jusqu'aux genoux, arriver tout en sueur et hors d'haleine ; d'autres fois surpris par le mauvais temps, obligé de se retirer dans de pauvres chaumières, tout transi de froid et tout couvert de neige, obligé de coucher sur la dur; se contenter d'un peu de pain et d'eau qu'il trouvait chez les pauvres gens ! Combien de fois l'avez vous engagé à ménager sa santé, à partager davantage, les travaux et les fatigues de son apostolat, sans pouvoir rien diminuer de l'intensité de son zèle. En vain les plus vertueux ecclésiastiques et les plus fervents religieux de Québec, mettent tout en usage pour le détourner de la dernière visite qu'il fit en bas dans les dernières paroisses de son diocèse. En vain les médecins lui représentaient-ils qu'il ne pouvait l'entreprendre sans altérer sa santé. Quelle réponse fait-il à toutes ces représentations et à leurs conseils ? Point d'autres que les belles paroles de l'apôtre saint Paul que l'on peut dire avoir été sa devise : que rien n'était plus capable de l'arrêter dans la carrière qu'il avait à fournir qu'il n'estimait pas sa vie plus que son devoir et que, quand il en devrait mourir il ne pouvait point souhaiter une mort plus sainte ni plus glorieuse : *Nil vereor : nec facio animam meam pretiosiorem quam me dummodo consummem cursum meum, et ministerium,*

verbi ; quod accepi a Domino Jesu. Ne sont-ce point encore les mêmes sentiments qu'il a fait paraître dans les différentes occasions qui se sont présentées de signaler son zèle ! Combien de fois, ville infortunée de Québec, l'avez-vous entendu, comme un autre Moïse, dans des temps de calamité, s'offrir au Seigneur en hostie de propitiation pour les péchés de son peuple, demander à Dieu dans la sincérité de son coeur de frapper le pasteur et d'épargner le troupeau. *Dimitte eis hanc noxam, aut si non facis, dele me de libro vitae.*

Avec quelle charité a-t-on vu ce bon pasteur exposer sa vie pour ses brebis, dans le temps de maladies contagieuses qui désolaient la ville de Québec, aller lui-même en personne non seulement à tour de rôle faire le service de l'hôpital, mais encore suppléer aux absents, visiter régulièrement tous les jours ces pauvres malades, passer au milieu des souffles de mort qu'exhalaient de toutes parts ces hommes pestiférés, pour écouter les pénitents, consoler les affligés, donner les onctions saintes aux malades, porter le pain de vie aux mourants, procurer la sépulture aux morts ! Et n'est-ce pas une chose connue de tout le monde, que c'est dans cet exercice héroïque qu'il a contracté cette longue maladie qui lui a fait traîner une vie languissante et enfin conduit au tombeau ? Avec quelle ardeur n'a-t-il pas travaillé au rétablissement de l'Hôpital des Trois-Rivières et de celui de Québec ravagés tous deux par les incendies ? Il se faisait lui-même tout à la foi le promoteur de cet ouvrage, le conducteur et l'architecte, le piqueur et le manoeuvre, contribuant de sa bourse à la plus grande partie de la dépense, fournissant au reste par les aumônes des fidèles qu'il avait soin d'exciter.

Ne sont-ce pas autant de monuments subsistant de

sa charité, qui font beaucoup mieux son éloge que les langues les plus éloquentes ne sauraient le faire ? *Laudent eum in portis opera ejus.*

Que le temps ne me permet-il de vous remettre devant les yeux toutes les autres vertus dont notre illustre pontife nous a donné pendant sa vie des exemples si édifiants : une humilité qui le portait à se mettre sous les pieds de tout le monde jusqu'à obliger ses inférieurs à lui faire les reproches les plus durs, à lui dire les choses les plus humiliantes, à lui faire remarquer jusqu'au moindre défaut qui aurait pu échapper à sa vigilance ? Sa chasteté qu'il a conservée pure, sans tache comme un lys entre les épines, au milieu d'une Babylone corrompue, se rendant exact jusqu'au scrupule à toutes les règles que l'Eglise présente à ses ministres, par lesquelles il a été exempt non seulement de tout reproche mais même du moindre soupçon sur cette matière ! Sa charité envers le prochain qui le rendait affable aux plus petits, toujours prêt à obliger tout le monde, ingénieux à excuser dans autrui des défauts qui offensaient les yeux de tous les autres ! Sa tendresse pour l'Eglise son épouse, à laquelle il a demeuré fidèle jusqu'à la mort sans jamais s'éloigner d'elle malgré les instantes sollicitations de ses proches et de quelques puissants seigneurs de la Cour qui l'engageaient à repasser en France, soit pour les affaires de son diocèse, soit pour le rétablissement de sa santé, soit pour s'épargner la misère des temps fâcheux où il s'est trouvé, aimant mieux, à l'exemple de Moïse, partager avec son peuple les souffrances et les humiliations que le Seigneur lui envoyait, que de goûter sans lui les délices de la vie et les honneurs de la cour ! Son amour pour la pauvreté qu'il a témoigné pendant sa vie par la noble simplicité qui a paru dans son palais, ses meubles, ses habits, son train et tout son extérieur,

à la mort pauvre et dénué de tout, comme il le disait lui-même au dépositaire de ses dernières volontés :

Vous direz aux pauvres que je ne leur laisse rien en mourant parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux. Il a aimé les pauvres pendant sa vie, il les aime à sa mort en se faisant leur égal ; au-delà du tombeau, témoignant le désir qu'il avait d'être enterré comme pauvre, sans pompe et sans appareil dans ses funérailles. Sa mortification d'autant plus solide qu'elle était intérieure, s'appliquant principalement à retenir ses sens, à mortifier son esprit, à se refuser à ses désirs, à ses inclinations, ingénieux à mortifier son corps pendant qu'il était en santé, dans la chose la plus naturelle et la plus nécessaire à l'homme qui est le sommeil, l'assujétissant pendant la maladie, à l'ordre des médecins, sans vouloir rien accorder à ses désirs ni à son goût ; sa patience au milieu de la longueur et des ennuis d'une maladie de plus de dix-huit mois, où il ne goûtait presque pas les douceurs du sommeil, connaissant tous les dangers de son mal sans s'inquiéter, exposant naturellement sa situation sans en désirer une meilleure, acceptant les remèdes qu'on lui donnait sans en demander d'autres, également content de ce qu'on lui donnait et de ce qu'on lui refusait, soumis en tout à la volonté de Dieu dans les événements les plus fâcheux de la colonie et les plus sensibles à son bon cœur ; dans la maladie comme dans la santé, dans l'adversité comme dans la prospérité. Le Seigneur, disait-il quelquefois, me fait des grandes grâces en mourant : Je meurs sans souffrir des douleurs bien aigues ; il ménage ma faiblesse, ma sensibilité ; je meurs dans un temps où les affaires de la colonie sont dans un bien mauvais état, il épargne à mon cœur une croix qui lui serait bien rude. " Heureux le pasteur qui ne verra point les maux qui doivent dé-

soler son troupeau, mais plus heureux encore celui qui fait la volonté du Seigneur !

Il meurt ce digne pontife, et dans ce dernier moment la force de son esprit et la grandeur de sa religion se manifestent tout entières ; il meurt non point comme les lâches ont coutume de mourir, dit l'Ecriture, mais il meurt en chrétien, en héros de la religion, en évêque et en saint, touché du repentir le plus amère de ses fautes et du scandale qu'il croit avoir donné et dont il demande pardon publiquement ; d'une foi pure et vive, d'une espérance ferme qui ne craint point d'être confondue, d'une charité parfaite et d'une entière conformité à la volonté de Dieu qu'il adore du plus profond de son coeur. Il meurt en héros de la religion, tout couvert des blessures qu'il a reçues dans les combats de la milice chrétienne et tracé des traits même de sa charité, ne respirant que la gloire de Dieu et le salut des âmes confiées à ses soins, désirant si les forces lui permettaient d'aller à la Louisiane, visiter le reste de son troupeau et y répandre l'abondance de ses bénédictions. Il meurt en évêque plein de tendresse pour son église, qu'il recommande à ses prêtres comme autrefois Jésus-Christ recommandait à ses apôtres l'église qu'il venait fonder sur la terre, ramassant ce qui lui reste de force dans un corps mourant pour les exhorter à exercer les fonctions de leur zèle, à persévérer dans la prière et à réparer les fautes qu'il disait avoir commises dans les fonctions de son ministère. Il meurt en saint dans le baiser du Seigneur, plein de vertus et de mérites, suivi de toutes les bonnes œuvres qu'il a pratiquées pendant sa vie et précédé des âmes qu'il a gagnées à Jésus-Christ, lesquelles comme autant de témoignages de sa fidélité et de ses vertus, sollicitent hautement auprès du Souverain Juge la couronne de justice que Dieu dont les paroles ne

passeront jamais a promis à ceux qui auront légitimement combattu pour sa gloire. *Bonum certamen certavi, cursum consummari, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiae quam reddet mihi Dominus in illo die justus judex.*

Il est mort, ce grand prélat, digne d'une plus longue vie, si nous avions été nous-mêmes digne de le posséder plus longtemps et si lui-même n'en avait abrégé le cours par les pieux excès de son zèle et de sa charité. Il est mort.....

Ici, MM., mon ministère est achevé ; les paroles me manquent pour vous exprimer la grandeur de la perte que nous faisons. Vos larmes, vos soupirs, vos sanglots doivent suppléer au défaut de ma langue et achever son éloge. Pleurez, Eglise de la Nouvelle-France, si longtemps désolée par l'absence de vos premiers pasteurs, consolée pendant quelque temps par la présence de celui-ci, qui avait essuyé les larmes d'une longue viduité ; pleurez et livrez vous à la douleur ; vos larmes ne seront jamais plus justes et mieux placées ; ou si quelque chose est capable de vous consoler dans votre affliction, que ce soit la confiance où vous devez être d'avoir engendré au ciel celui que vous avez perdu sur la terre : *Plange quasi virgo accincta sacco super virum pubertatis suae.*

Pleurez, prêtres, faites retentir de vos cris la voûte de ce temple, ministres des autels, parce que vous avez perdu celui qui faisait votre gloire, votre consolation et votre soutien : *Plangite sacerdotes, ululate ministri altaris*, pleurez, parceque le grand prêtre qui donnait des sacrifications à Juda, étant mort, les offrandes saintes vont diminuer sur nos autels : *quoniam interiit de domo Dei vestri sacrificium et libatio* ; pleurez, infortunée colonie, parceque, le pasteur frappé, vous avez lieu de craindre de voir bientôt le troupeau dispersé, et d'être, comme des brebis errantes, sans pas-

teur et sans guide exposées à la fureur des loups : *depopulata est regio* ; pleurez, terre féconde en fruits de grâce et de salut, cultivée de ses mains et arrosée de ses sueurs. *luxit humus* ; pleurez dans la crainte de voir bientôt le froment des élus ravagé par les incursions des méchants ou étouffé par les mauvaises herbes que l'homme ennemi y fera croître en abondance : *luxit humus quoniam devastatum est triticum* ; pleurez, vierges sages consacrées à Dieu, la perte de la vigne qui donnait à nos âmes ce vin délicieux qui entretenait la ferveur parmi vous et y faisait germer la grâce et la pureté virginale : *Confusum est vinum.* Pleurez jeunes lévites, la mort de l'olivier qui devait faire couler sur vos têtes l'onction sainte propre à les consacrer et à vous faire répandre parmi les fidèles la bonne odeur de Jésus-Christ : *Elanguit oleum* ; pleurons tous, MM., une perte qui nous est commune à tous. Nous perdons dans Mgr de Pontbriand, un vrai citoyen et un ami sincère et fidèle, un pasteur affectionné à son troupeau, un père tendre et compatissant aux besoins de son peuple ; pleurons, mais que notre douleur ne soit point stérile et infructueuse. Souvenons-nous, devant le Seigneur de celui qui a si souvent porté au pied de son trône, nos prières et nos vœux. Si les restes de la fragilité humaine ou quelque négligence commise dans un ministère aussi pénible que le sien le rendaient encore redevable à la justice divine, abrégeons le cours de sa pénitence par nos prières et nos bonnes oeuvres ; remontez à l'autel, ministres sacrés, faites violence à votre douleur, prêtres vénérables, dépositaires de ses dernières volontés, comme vous l'aviez été de sa confiance et de son autorité pendant sa vie : arrosez ses cendres précieuses du sang de l'Agneau sans tache, afin que, sorti glorieux des ténèbres et des ombres de la mort, il entre dans la terre des vivants et le séjour de la gloire éternelle. Ainsi soit-il.

LE PAYS DES HURONS

Les amateurs de l'histoire des temps héroïques de la colonie doivent s'intéresser à tout effort tenté pour jeter de la lumière sur la topographie de l'ancien pays des Hurons ; aujourd'hui surtout que l'on s'occupe activement de la béatification de quelques-uns de nos anciens missionnaires. C'est pourquoi nous devons savoir gré à M. Benjamin Sulte d'avoir dressé le tableau des distances entre les anciennes missions huronnes. (*Bulletin*, vol. X, p. 341).

Mais s'il est utile de dresser un tableau des distances respectives des lieux où les missionnaires travaillaient en vue de " faciliter la lecture des *Relations*," il est surtout important d'être aussi précis que possible dans les indications qui doivent servir à cette fin ; autrement, on s'expose à égarer les esprits, et à accroître la confusion qui existe déjà à cause du petit nombre de données et souvent aussi de l'ambiguité de la phrase incidente où on les trouve enchevêtrées. Car il ne faut pas oublier que les missionnaires n'écrivaient pas dans le but de faciliter la reconstruction de la topographie de l'Huronia par des cartes deux siècles et demi postérieurs à l'occupation de la contrée. Ils se doutaient peu, en effet, que ces terres, parsemées alors de bourgs et de villages, devaient rester pays désert jusqu'à nos jours.

C'est donc dans le but annoncé par M. Sulte, et non pas par esprit de critique, que je me permets de rectifier quelques erreurs qui, vu la difficulté du sujet, ont pu se glisser dans les renseignements donnés si obligeamment par M. Sulte. Je prierais en même temps ceux qui sont plus au fait de me remettre sur la voie si je venais moi même à m'égarer.

Dans mes remarques, je suivrai exactement l'ordre adopté dans les notes sur " Le pays des Hurons " pour les distances respectives des différents villages, et je renverrai en même temps aux sources où j'ai puisé mes renseignements.

DISTANCE D'IHONATIRIA OU SAINT-JOSEPH I.

A Saint-Michel ou Scanonaenrat. Je n'ai trouvé aucune indication dans les *Relations* ou autres écrits du temps, sur la distance directe entre Ihonatiria ou Saint-Joseph I. et le bourg de Saint-Michel, autrement Scanonaenrat ; mais la distance d'Ihonatiria à Teanaostaiaé, Saint-Joseph II., est donnée comme de sept à huit lieues, et celle de ce dernier bourg à Saint-Michel, tirant sur le côté d'Ihonatiria, est marquée comme étant d'une lieue un quart.

Le P. de Brébeuf écrit d'Ihonatiria le 27 mai 1635 (*Relation* de 1635, p. 41, Edit. Québec, 1858) : " Le dix-neufiesme Janvier, ie partis pour aller en la maison de Louys de Saincte Foy, distante de nostre village de sept ou huit lieuës (même *Relation* p. 39, 1ère col.). Ce Louis était de Teanaostaiaé, ou Saint-Joseph II. D'après la *Relation* de 1637 (pp. 106, 197) il est certain que son père y demeurait. Mais une lettre écrite en 1638 par le P. Charles Garnier à son père en France contient ce passage : " Nous sommes sur le point de transporter la résidence de Saint-Joseph (I.) du petit village où elle est, nommé Ihonatiria, au plus gros bourg de ce pays, nommé Teanaustayané. C'est d'où était natif Louis de Ste Foy, que vous avez pu voir en France il y a neuf ou dix ans. "

D'un autre côté Saint-Michel était à une lieue ou une lieue un quart de Teanaostaiaé : " Le bourg sur lequel d'abord on ietta les yeux fut celuy de Scanona-

entat....parcequ'il n'est esloignée que de cinq quarts de lieuës de la Résidence de Saint-Joseph (II.)(voir *Rel.* 1637, p. 72, 1 col.). Le P. DuPeron pensa cependant que la distance entre Saint-Michel et Teanaostaiaé (St-Joseph II.) était moindre que celle donnée dans cette *Relation* du P. Jérôme Lalemant : " Nos Pères (partis d'Ossossané) étant arrivés à 4 heures du soir au lieu de la mission nommé St-Michel.....se mirent en chemin pour prendre quelque advis de nos Pères de St-Joseph, éloignés de là d'une lieue. " (Lettre datée de la Conception, 27 avril 1639, voir Carayon, *Première mission*, etc, Paris, 1864, p. 180.)

Mettons que la distance entre Ihonatiria ou Saint-Joseph I., et Teanaostaiaé ou Saint-Joseph II. ne fut que de sept lieues (la distance la plus courte donnée par les *Relations*, tandis que M. Sulte met neuf lieues) et que celle entre Saint-Michel et Saint-Joseph II. fut d'une lieue et un quart, il est géométriquement impossible que la distance entre Ihonatiria ou Saint-Joseph I. et Saint-Michel ne soit aussi que d'une lieue et un quart soit que Saint-Michel se trouvât sur la même ligne joignant Ihonatiria à Saint-Joseph II., soit qu'il fût placé en dehors de cette droite. Avec les chiffres que je viens de rapporter la simple soustraction nous donne cinq lieues trois quarts.

M. Benjamin Sulte a probablement, par inadvertance, supposé que " la Résidence de Saint-Joseph, " mentionnée dans la *Relation* de 1639, p. 72, 1 col., se rapportait à Ihonatiria ou Saint-Joseph I., tandis qu'il s'agit là de Teanâostaiaé ou Saint-Joseph II. La résidence des Pères, sous le nom de Saint-Joseph (I.) était encore à Ihonatiria le 9 juin 1638 (*Rel.* 1638, p.59, 1 et 2 cols.). Mais le changement à Teanaostaiaé, ou Saint-Joseph II. s'était effectué avant le 7 juin 1639 (vr. date, *Rel.* 1639, p 49, 2 col.).

A Ouenrio. La distance donnée par M. Sulte est correcte comme nous pouvons le voir dans la *Relation* de 1637, p. 137, 1 col.

A Arontaen. M. Sulte est encore d'accord avec les *Relations* en mettant deux lieues entre ces deux villages (voir *Rel.* 1636, p. 133, 1 col. et *Rel.* 1637, p. 110, 1 col.) Dans cette dernière relation il est dit environ deux lieues.

A Anonatea. Une lieue, c'est la distance indiquée dans la *Relation* de 1637, p. 141, 1 col.

A Sainte-Marie I. Si cette distance de trois lieues est donnée dans les *Relations* ou autres écrits du temps elle m'a échappée. Le village d'Ihonatiria ou Saint-Joseph I., comme nous l'avons vu, fut complètement abandonné avant le 7 juin 1639 (*Rel.* 1639, p. 49, 2 col.) Sainte-Marie I. ne fut établie qu'au milieu de l'automne de 1639 quand la résidence d'Ossossané y fut transportée. Celle de Teanaostaiaé y fut également transferée, mais seulement au printemps de 1640 (*Rel.* 1640, p. 63, 2 col.). Ces deux habitations n'existaient pas, par conséquent, simultanément. Du site d'Ihonatiria ou Saint-Joseph I., près de Todd's Point, aux ruines de Sainte-Marie, qui se voient encore, il y a en droite ligne à peu près trois lieues et deux tiers.

A Ossossané. M. Sulte nous dit que Ossossané était éloigné d'Ihonatiria de " cinq lieues un quart ; " les *Relations* mettent à quatre lieues. Ceux qui prennent part à la fête des morts " vont à petites journées ; nostre Village (Ihonatiria) fut trois iours à faire quatre lieuës, et a aller à *Ossossané*, que nous appelons Larochelle, où se devoient faire les cérémonies " (*Rel.* 1636, p. 134, 1 col.). Et ailleurs : " Le 9 le Père Supérieur retourna (d'Ihonatiria, vr. *Rel.* 1637, p. 137, 1 col. et p. 138, 1 col.) à Ossossané avec le Père Pierre Chastellain et Simon Baron. Je ne mande rien icy à

nostre Reverence de la difficulté des chemins . . . . . je diray seulement qu'il n'estoit question que de quatre lieuës, et cependant la iournée ne se trouuoit gueres trop longue pour en venir à bout " (*Rel.* 1637, p. 139, 2 col.). De fait un des sites d'Ossossané, près de la Pointe Varwood se trouve précisement à quatre lieues de la Pointe Todd, emplacement d'Ihonatiria.

A Saint-Joseph II. i. e. Teanaostaiaé. M. Sulte le met à neuf lieues de Ihonatiria. Nous avons vu plus haut que le P. de Brébeuf lui en donnait sept ou huit. La vraie distance de Todd's Point, site de Ihonatiria à la terre de M. Flanagan (moitié ouest du lot 7, concession IV, canton de Medonté), plus vraisemblablement que toute autre le site de Saint Joseph II, ou Teanaostaiaé, où le Père Daniel fut massacré, est, en ligne droite, de sept lieues et sept huitièmes.

Distances de Sainte-Marie I.

A Saint-Jean. L'estime de M. Sulte est aussi correcte que possible,c.-à-d. deux lieues un quart : " . . . . le Père Pijar (qui était alors à Saint-Jean) s'en estant retourné le mesme iour à Saint-Joseph (III.), éloigné de deux bonnes lieues " (*Rel.* 1640, p. 72, 2 col.). Il est à remarquer que le " Saint-Joseph " mentionné ici n'est autre que la résidence de Sainte-Marie I., dont la chapelle bâtie plus tard, fut dédiée à saint Joseph (voir p. 63,2 col. et p. 64,1 col.,même *Relation*). Le bref original de Urbain VIII, en date du 4 février 1644, préservé aux archives du collège Ste-Marie, Montréal, accorde certaines indulgences à ceux qui visitent l'église de Saint-Joseph à Sainte-Marie dans le pays des Hurons.

A Saint-Louis. Une lieue dit M. Sulte. L'expression des *Relations* est " ce bourg de St-Louys n'estant

pas esloigné de nous plus d'une lieuë" (*Rel.* 1649.p. 11. 1 col.). Le P. Bressani écrit : " Le nuage de fumée que nous apercevions de notre résidence (Ste-Marie), située seulement à deux milles de là (St-Louis). nous avertit d'abord de ce désastre...." Traduction du Père Martin p. 254). Toutefois, les deux milles italiens équivalent à 3704 mètres.

A Saint Ignace II. C'est cinq milles que M. Sulte met entre Sainte-Marie et ce bourg qui fut témoin de la mort des pères de Brébeuf et Lalemant. Nous venons de voir que de Sainte-Marie à Saint-Louis il n'y avait pas plus d'une lieue : les *Relations* en font foi : " Ils reconnurent de nuict l'estat de la *première place* sur laquelle ils auoient dessein etc. " et plus bas, même colonne, " ce *premier bourg* estoit celuy que nous nommions de Sainct-Ignace, lequel, etc. " (*Rel.* 1649, p. 10, 1 col.). Et immédiatement avant cette dernière phrase il est dit : " Trois hommes.....portèrent l'alarme et l'épouvante à un autre bourg (Saint-Louis) plus prochain, éloigné environ d'une lieuë. " Le même fait est raconté plus clairement et avec plus de précision par le P. Bressani : " Le 16 mars, avant d'avoir été aperçus ils (les Iroquois) se montrèrent aux portes du premier village des Hurons, nommé St-Ignace. Son site et les fortifications, que nous y avions fait faire, le rendaient imprenable,du moins pour les Sauvages: mais comme,etc...Trois personnes, à moitié nues,parvinrent seules à s'échapper,et allèrent donner avis au village voisin, celui de St-Louis, à 3 milles seulement de distance (i. e. 3 milles italiens 5556 mètres. Traduction du P. Martin, pp. 252,253).

Si donc ces trois bourgs, St-Ignace, St-Louis et Ste-Marie se trouvaient sur la même droite nous aurions la distance de Ste-Marie à Saint-Ignace II, mais seulement d'une manière approximative car la première

quantité ne dépasserait pas une lieue et la seconde serait d'environ une lieue, et la somme à peu près deux lieues. Il y a bien la lettre du P. Charles Garnier du 25 avril 1649, à son frère Henri, mais son appréciation de la distance entre St-Ignace et St-Louis n'est pas plus précise ; il dit " une lieue de là ou environ. "

Pour avoir la distance directe de Sainte-Marie à Saint-Ignace II., il faut donc la chercher ailleurs. Dans la lettre circulaire écrite à la mort du Frère François Malherbe il est rapporté qu'il eut la dévotion et la charité de transporter sur son dos les corps grillés et rotis des deux martyrs (les PP. de Brébeuf et Lalemant) l'espace de deux lieues. (1) En effet, ces corps furent ainsi transportés de St-Ignace II. à Sainte-Marie I. par deux *donnés*, François Malherbe et Christophe Regnaut, qui devinrent plus tard frères coadjuteurs dans la compagnie de Jésus.

A Saint-Joseph II. M. Sulte met quatre lieues un quart entre ces deux places. Les *Relations* en mettent davantage. Un vieillard de Saint-Joseph II. (*Rel.* 1646, p. 79, 1 col.) alla de ce bourg à Sainte-Marie I., " un chemin de cinq ou six lieues " (Id. ibid. plus bas). Et ailleurs... " les Chrétiens qui sont morts tant au bourg de la Conception qu'au bourg de Sainct-Joseph (II.) à cinq lieuës de nostre Maison, ont désiré estre enterrez chez nous. " (*Rel.* 1644, p. 76, 2 col.). Le chapitre où se trouve les paroles citées, a pour titre " De la Maison et Mission de Saincte Marie " (Id. p. 74).

Malgré ces données, je suis d'avis que M. Sulte est

(1) Voir la *Semaine Religieuse de Québec*, 9 juin 1889, p. 322, et *Canadian Archives Report*, Douglass Brymner, 1884 p. XV. Le Frère Regnaut, dans sa lettre de 1678 écrit : '.....nous allasmes sur la place, chercher le reste de leurs corps, au lieu ou ils auoient este tait mour r'... Même Rapport de 1884, p. LXIV.

plus près de la vérité, s'il s'agit de la ligne droite qui unit les deux points. Du site de Sainte-Marie I., il ne peut y avoir de doute ; les ruines sont là pour attester qu'il fut situé sur le lot 16, concession III, canton de Tay. Quant au site de Teanaostaiaé ou Saint-Joseph II. tout me porte à croire que c'est sur la terre de M. Flanagan qu'il faut le chercher, c'est-à-dire dans le canton de Medonté, lot 7, concession IV. L'élévation du terrain, sa position non loin des sources de la rivière Coldwater, telle que marquée sur la carte de Ducreux, et la nature des trouvailles (1) qu'on y a faites sur une assez vaste étendue de surface semblent confirmer la chose. Quelles furent les sinuosités du vieux sentier des Sauvages, et combien elles ajoutèrent à la longeur du chemin, il est difficile de le dire ; mais la distance en ligne droite entre les deux sites serait à peu près de quatre lieues un quart.

A Ossossané. Les six lieuës de M. Sulte excède d'une moitié la distance. Il y a environ trois lieues des ruines de Sainte-Marie I. à la pointe Varwood près de laquelle se trouvaient à différentes époques les trois sites d'Ossossané mentionnés dans les *Relations*. Joseph Chihouatenhoua était de ce bourg (*Rel.* 1638, p. 46, 48 50. Voir titre du chapitre V : *Rel.* 1641, p. 63, 1 col ; aussi la lettre du P. Charles Garnier du 2 juin 1641). "....Il estoit venu en nostre maison (Sainte-Marie : *Rel.* 1640, p. 70, 1 col.), éloignée maintenant de la sienne d'environ trois lieuës " (*Rel.* 1640, p. 103, 1 col).

(1) Entr'autres choses trouvées sur le terrain il y a une pièce angulaire de la base carrée d'un chandelier ou d'un crucifix comme on en voit sur nos autels. L'état de cet objet en laiton à moitié fondu montre qu'il a été soumis à un feu très intense.

A Sainte-Anne. M. Sulte dit " près d'une lieue. " Les *Relations* lui donnent raison. Ce village fut le premier affligé par la maladie (*Rel.* 1640, p. 70, 1 col). Le premier huron atteint fut porté à son bourg " éloigné de nous d'environ une lieuë. . . . . .puis le mal se répandit . . . .de bourg en bourg " (Id. p. 54, 2 col.).

A Saint-Denis. M. Sulte dit " un peu plus de cinq milles. " Avec Sainte-Anne, Saint-Louis et Saint-Jean il formait un groupe, qui, comme missions, dépendaient de Sainte-Marie (*Rel.* 1640, p. 70, 1 col.),et le prenant conjointement avec ces deux derniers, la *Relation* dit " un peu plus éloignez " que ne l'était Sainte-Anne mentionnée dans la première colonne (Id. p. 70, 2 col.) qui était à environ une lieue de distance tandis que Saint-Jean était éloigné de deux bonnes lieuës. Des ruines de Sainte-Marie à la moitié ouest du troisième lot, concession V du canton Tay, où on a trouvé des indices certains d'un village huron, qu'on a tout lieu de croire être celui de Saint-Denis, il y a une lieue deux tiers. La distance donnée par M. Sulte est par conséquent correcte.

A Saint-Michel. M. Sulte est encore ici d'accord avec les *Relations* qui donnent pour distance trois lieues. Un huron chrétien, Michel Exouaendaen de nom, demeurait au bourg Saint-Michel (*Rel.* 1646, p. 77, 2 col.). Pour être guéri de ses infirmités, il fait un pélerinage à Sainte-Marie pour vénérer l'image de la Sainte-Vierge (Id. p. 78, 1 col.). " Il sort de son bourg, et se traisne le mieux qu'il peut, tantost à quatre pattes, tantost sur des potences. . . . . .Enfin il arrive chez nous, ayant employé plus de quinze heures à faire trois lieuës de chemin " (Id. p. 78, 2 col.).

Distances d'Ossossané ou La Conception

A Saint-Joseph II, ou Teanaostaiaé. La distance de la pointe Varwood, près de laquelle était situé

Ossossané, à la ferme de M. Flanagan, site supposé de Teanaostaiaé ou Saint-Joseph II, est d'un peu plus de cinq lieues. M. Sulte met cinq, et le P. François Du-Peron cinq ou six. Ce dernier dans une lettre à son frère, daté de La Conception, 27 avril 1639, écrit : " Nous sommes icy des Nôtres dix, en deux Résidences l'une de la Conception de Notre-Dame, l'autre de Saint-Joseph : elles sont éloignées l'une de l'autre de cinq à six lieues " (Carayon, *Première mission*, etc., p. 172). Il ressort du titre du chap. V, p. 66 de la *Relation* de 1639 ainsi conçu " De la Résidence de St-Joseph au bourg de Teanaustayé, etc " que la résidence de Saint-Joseph, ici mentionnée n'était autre cette année là que celle de Teanaostaiaé.

A Saint-Joseph I ou Ihonatiria. La distance donnée par M. Sulte est de cinq lieues un quart. Je l'ai déjà discutée à l'article d'Ihonatiria. Nous avons vu qu'elle excédait d'une lieue un quart la distance donnée dans les *Relations*, et de la même longueur la distance réelle entre la pointe Todd et la pointe Varwood.

A Angoutenc. Le site de ce bourg est en partie sur la terre d'Alexandre Santimo (corruption de St-Amand), et en partie sur celle d'André Parent, quarts nord-ouest et nord-est du onzième lot, concession X du canton Tiny. Les vestiges qui indiquent l'emplacement de ce village sont situés sur le bord d'un courant autrefois assez impétueux, mais maintenant presqu'à sec en été, et à une distance d'un peu plus de trois quarts de lieue à l'est du site d'Ossossané. " La mortalité estoit partout " dit la *Relation* de 1638, " mais surtout au bourg d'Angoutenc, qui n'estoit qu'à trois quarts de lieue de nous, " c'est-à-dire d'Ossossané (voir pp. 43 et 59, et aussi *Rel.* 1637, p. 178, 2 col.). C'est cette même distance que M. Sulte met entre les deux bourgs.

Distance de Saint-Louis

A Saint-Ignace. Une lieue. J'en ai déjà parlé plus haut.

Distance de Saint-Jean-Baptiste

A Saint-Ignace II. M. Sulte dit environ six lieues, et il se peut qu'il soit parfaitement exact dans son appréciation de cette distance : mais, si je ne me trompe, ni les *Relations*, ni les autres écrits du temps n'en disent mot. Il est vrai que dans la *Relation* de 1644 (plus correctement 1643), page 99, nous lisons au commencement du chapitre VII, intitulé " De la Mission de Sainct Jean Baptiste aux Arendaronnons " ce qui suit : " Le Père Antoine Daniel a continué dans le soin de cette Mission, qui cette année a eu dans son ressort les bourgs de S. Jean Baptiste et de S. Joachim, et vn troisiesme esloigné d'environ six lieuës, qui porte le nom de S. Ignace. " Mais ici il s'agit certainement pas de Saint-Ignace II., mais de Taenhatentaron ou Saint-Ignace I. La raison en est claire, Saint-Ignace II ne fut commencé comme village qu'en 1648 : " Cette perte fut suivie d'une plus grande fort peu de iours apres....ce qui depuis a obligé ceux de ce bourg de Saint-Ignace (I.) à s'approcher de nous et se mettre plus à l'abry qu'ils n'estoient des incursions de l'ennemy " (*Rel.* 1648, p. 50, 2 col). Ce changement de site eut lieu avant le 16 avril (voir date de la *Relation*, p. 45, 1 col).

La difficulté dans le cas présent c'est que l'on ne s'accorde pas sur le site de Saint-Jean-Baptiste. Parkman l'a placé à cinq milles à l'ouest de Washago, tandis que le Père Martin croyait qu'il devait se trouver tout près de la ville d'Orillia un peu au sud vers Shingle Bay. Tout en m'inclinant devant des autorités si

respectables, j'ose croire que ce bourg était situé dans le voisinage immédiat de la petite ville de Hawkstone, moitié chemin entre Barrie et Orillia. D'un autre côté on ne s'accorde pas davantage sur la position de Saint-Ignace I. ou Taenhatentaron. Mais si les "trois lieuës ou environ" de la *Relation* de 1642, p. 81, 2 col. se rapporte à Saint-Ignace elle doit se trouver près de "The Old Fox Farm," lot 20, concession X, canton de Médonté. Car cette terre est à deux lieues de Saint-Joseph II, autrement Teanaostaiaé (*Rel.* 1639, p. 74, 2 col., vr. aussi titre du chapitre) et cinq lieues et demie du bord du lac Simcoe en face de Hawkstone où on a trouvé des restes considérables d'un village huron, qui formait, je suis porté à le croire, le port de Saint-Jean-Baptiste, lui-même situé sur les hauteurs en arrière du village. Les *Relations* cependant exigent six lieues, comme nous avons vu, entre Saint Jean-Baptiste et Saint-Ignace I.

Distance de Sainte-Anne

A Ouenrio. M. Sulte dit une "demie lieue." Quoique la distance ne soit donnée nulle part dans les *Relations* ou autres écrits, autant que j'ai pu le constater, j'ose dire que la chose n'est guère possible. Ouenrio était à une lieue d'Ihonatiria (*Rel.* 1637, p. 137, 1 col.). Sainte-Anne, que l'on a continué de confondre avec Kaontia, était à une lieue environ de Sainte-Marie (*Rel.* 1640, p. 70, 1 col. et p. 54, 2 col.), et dans une direction presque opposée. Trois lieues deux tiers seraient le minimum de la distance à mon avis.

Distance d'Arontaen

A Tondachra. M. Sulte en donnant une lieue est en parfait accord avec la *Relation* de 1637 : "Et puis il fallut partir pour aller à Tondachra, qui est à une lieuë d'Arontaen" (p. 112, 1 col.).

A.-E. Jones S. J.

CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE
(Voir *Bulletin*, I, p. 171 ; III, p. 6 ; IV, pp 38, 105.)

REPONSES

Le " double shuffle. " (X, VIII, 1030.) -- Si je demandais à mes lecteurs quel souvenir l'expression " double shuffle " éveille en eux, la plupart me répondraient sans doute qu'elle n'en éveille aucun. Et pourtant, ces mots ont eu une immense signification et ont fait grand tapage dans notre monde politique, il y a quelque quarante ans. Voici à quel incident ils se rattachent.

En 1858, le gouvernement Macdonald-Cartier donnait sa démission, à la suite d'une vote de la Chambre qui blâmait le choix d'Ottawa comme capitale. Le gouverneur-général, sir Edmund Head, après avoir appelé d'abord M. Galt, confia à M. George Brown la tâche de former l'administration nouvelle. M. Brown se mit à l'œuvre et réussit. Son cabinet se composait comme suit : Haut-Canada -- George Brown, inspecteur-général, John A. Macdonald, procureur-général ; James Morris, président du Conseil Législatif ; M. H Foley, maître-général des postes ; Oliver Mowat, secrétaire provincial ; S. Connor, solliciteur-général : Bas-Canada—A A. Dorion, commissaire des terres ; L. F. Drummond, procureur-général ; L. H. Holton, commissaire des travaux publics ; François Lemieux, receveur-général ; I. C. Thibaudeau, président du Conseil exécutif ; Charles Laberge, solliciteur-général.

Le chef du nouveau cabinet, M. Brown, était l'incarnation du fanatisme anti-catholique et anti-français. Il agitait depuis des années le Haut-Canada au cri de " No popery, no french domination ". Son nom était en abomination dans le Bas-Canada. Son ministère ne pouvait donc être accueilli avec faveur par les re-

présentants de cette province. Aussi, à peine le personnel de l'administration fut-il annoncé en chambre qu'un vote de non-confiance fut adopté ; M. Bureau ayant soumis une motion demandant l'émission d'un bref d'élection pour la cité de Montréal, que M. Dorion avait jusque-là représenté, M. Langevin proposa d'ajouter cet amendement : " Que tout en ordonnant l'émission du dit " writ ", cette Chambre reconnaît qu'il est de son devoir de déclarer que l'administration qui a été formée ne possède pas la confiance de cette Chambre, ni celle du pays ".

Le procédé était inusité et énergique. Voter non confiance dans un gouvernement dont les membres ne pouvaient encore siéger en chambre, parce que la loi leur imposait une réélection, c'était un fait sans précédent. Mais la présence de M. Brown à la tête du gouvernement était une provocation trop forte. Et l'amendement fut adopté par soixante et onze voix contre trente et une. Tous les députés du Bas-Canada présents, moins quatre, votèrent pour la motion Langevin. En face d'une marque d'hostilité si évidente de la part de l'Assemblée Législative, M. Brown demanda au gouverneur une dissolution et des élections générales. Mais sir Edmund Head refusa en motivant fortement sa décision. Il ne restait plus au nouveau cabinet qu'à démissionner. Et c'est ce qu'il fit après avoir vécu quarante-huit heures seulement.

Ce fut M. Cartier qui fut chargé de former le nouveau ministère. Nous disons " nouveau " pour la forme, car les anciens membres du gouvernement Macdonald-Cartier, à l'exception de deux, firent partie du gouvernement Cartier-Macdonald.

C'étaient MM. Cartier, N. F. Belleau, Sicotte, Alleyn, pour le Bas-Canada ; J. A. Macdonald, Vankoughnet,

S. Smith, John Ross, pour le Haut-Canada. MM. Cayley et Loranger, membres de l'ancienne administration, s'effacèrent pour laisser entrer dans le cabinet MM. Galt et Sherwood.

Nous arrivons maintenant à l'incident mentionné par nous au début de cet article. L'acte relatif à l'indépendance du parlement adopté en 1857 contenait la clause suivante : " Lorsqu'une personne occupant la charge de receveur-général, d'inspecteur-général, de secrétaire de la province, de commissaire des terres, d'orateur du Conseil Législatif, de président du Conseil Exécutif, de ministre de l'Agriculture ou de maître-général des postes, et étant en même temps un membre de l'Assemblée Législative ou un membre élu du Conseil Législatif, résignera sa fonction, et, dans le délai d'un mois après sa résignation, acceptera " une autre " des dites charges, elle ne rendra pas par là vacant son siège à la Chambre ou au Conseil. "

D'après la lettre de cette clause, si les ministres démissionnaires reprenaient " le même " portefeuille, on pouvait prétendre qu'ils devaient se faire réélire. La question était douteuse, et des autorités considérables soutenaient que, même dans ce cas, ils n'étaient pas soumis à la réélection. Mais on résolut de se conformer au texte même de la loi, pour éviter les ennuis et les frais d'une élection nouvelle. Et les anciens ministres prirent d'abord des portefeuilles différents de ceux qu'ils avaient auparavant. Ainsi, M. Cartier se fit assermenter en premier lieu comme inspecteur-général, M. Macdonald comme maître-général des Postes, etc. Puis le jour même ou le lendemain, ils donnèrent leur démission et reprirent leurs anciens portefeuilles. MM. Cartier et Macdonald redevinrent procureurs-généraux pour le Bas et le Haut-Canada, et ainsi de suite. De cette manière leurs sièges ne pouvaient

être déclarés vacants. C'est cette manoeuvre que l'on appela le " double shuffle. " On mêla deux fois coup sur coup le jeu de carte ministériel. Les anciens ministres, devenus nouveaux ministres, conservèrent donc leur mandat, tandis que, spectacle piquant, M. Brown et ses collègues, pour avoir été pendant 48 heures des fantômes de ministres, se voyaient obligés de retourner devant leurs électeurs.

En ce moment de conflit et de passion politique, le procédé des ministres fut dénoncé avec fureur. Le " Globe " les accusa de parjure. Toute l'opposition, toute la presse libérale les couvrit d'invectives. Le " National ", de Québec, rédigé par MM. Fournier, Huot et Plamondon, s'écriait : " M. Cartier, le Canadien-français par excellence, n'a pas eu honte le moins du monde, à venir annoncer en pleine chambre d'assemblée qu'un ministère avait été formé, que les différents membres qui le composaient, après avoir accepté des portefeuilles, avaient résigné leur situation pour accepter la plupart les mêmes portefeuilles qu'en premier lieu. Et dans quel but ? Dans le seul et unique but d'éviter l'obligation de comparaître de nouveau devant leurs constituants, où ils auraient, nous ne craignons pas de le dire, échoué tour à tour. Quel défi porté au peuple ! et quel souverain mépris de la loi ! Acte ignoble, inouï et qui ne pouvait être tenté que par un renégat politique de la trempe de Cartier." Comme on le voit la virulence dans nos discussions politiques ne date pas d'hier.

Un vote de non-confiance fut proposé en chambre à ce sujet. La motion proposée par M. McGee déclarait que les ministres avaient frauduleusement éludé l'acte de l'indépendance du parlement, et commis une violation grossière des droits populaires, et qu'ils avaient perdu tout titre à la confiance de la chambre et

du pays. " Cette motion fut repoussée par 52 voix contre 28.

Les adversaires du gouvernement n'en restèrent pas là. Ils traduisirent devant les tribunaux, les honorables MM. Macdonald, Smith et Vankoughnet, pour avoir siégé et voté illégalement. Mais la Cour du Banc de la Reine décida à l'unanimité que les ministres n'avaient pas violé la loi.

Cette affaire du " double shuffle " défraya pendant des mois la polémique des journaux et les philippiques des tribuns. Il est certain que les ministres conservateurs avaient fait servir la loi pour un cas qui n'avait pas été prévu par les législateurs. Mais est-ce un grand crime ? Bien peu de gens le soutiendraient aujourd'hui.

IGNOTUS

M. de Tracy apres son depart de la Nouvelle-France. (X, VI, 1015.)—M. de Tracy, de retour en France, continua de s'intéresser à la colonie, et remit au ministre des mémoires sur le Canada. Peu de temps après, le roi le nomma commandant de la place Dunkerque, puis, subséquemment gouverneur du Château-Trompette. Le 30 mars 1669, Colbert écrivant à M. de Mondeyergue, gouverneur de l'île Dauphine, parlait en ces termes de notre ancien lieutenant-général : " Si les services que je m'efforce de rendre à Sa Majesté vous peuvent laisser quelque doute de la sûreté de la récompence à votre égard, l'exemple de M. de Tracy vous en doit entièrement persuader. Il est demeuré quatre ans dans les îles d'Amérique et dans le Canada, où il a parfaitement bien servi, rétabli activement ces pays-là et leur a donné une nouvelle vie. A son retour, Sa Majesté lui a donné le commandement de la place Dunkerque et ensuite le gouvernement du Châ-

teau-Trompette.... La récompense que vous recevez, et celle que M. de Tracy a déjà reçu, porteront à l'avenir quantité de personnes de mérite et de qualité à prendre ces emplois " (*Lettres, Instructions, et Mémoires de Colbert*, Paris, 1855, vol. 3, IIème partie, p. 434.) Le Château-Trompette était le château-fort de Bordeaux. C'est là que M. de Tracy mourut le 28 avril 1670. (Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 194).

Les rebelles à Québec en 1775. (X,IX,1033.) — Nous lisons dans la *Notice biographique de Mgr Briand* par Mgr Henri Têtu (*Les évêques de Québec*, p. 345) :

" Le 31 décembre 1776, l'évêque (Mgr Briand) fit encore un mandement pour ordonner le chant du *Te Deum* en actions de grâces pour la délivrance de Québec et de toute la colonie. La cérémonie à la cathédrale fut des plus solennelles. Après la messe célébrée pontificalement, le prélat entonna l'hymne de la reconnaissance, le canon tonna sur les remparts et la milice catholique présente sous les armes fit de nombreuses décharges de mousqueterie à la porte de l'église. " Douze prisonniers canadiens qui avaient pris les armes contre le roi, eurent leur grâce, après avoir fait amende honorable, la veille, dans la prison, et avoir été conduits, le jour, à la porte de la cathédrale, au sortir de la cérémonie, pour demander pardon du scandale qu'ils avaient donné ; après quoi, ils furent renvoyés chez eux, avec ordre d'en faire autant chacun dans leur église paroissiale. "

Mgr Têtu cite pour autorité une lettre de la mère Marie-Catherine de Saint-Ignace, de l'Hôpital-Général de Québec.

QUESTIONS

1053—Pendant sa visite pastorale en Acadie, Mgr Denaut écrit d'Halifax à Mgr Plessis : " Nous sommes avec M. Lester, qui jouit d'une bonne santé, les commensaux de M. Burke. " Quel est ce M. Lester ?
H. T.

1054—Je lis dans un ouvrage publié en 1888 : " Le célèbre navigateur La Pérouse épousa une demoiselle d'Aillebout d'Argenteuil. " Cette personne appartenait-elle à notre famille canadienne d'Aillebout ?
A. B. C.

1055—L'ingénieur Randin qui construisit le fort Cataracoui en 1673 est-il le même Randin, officier au régiment de Carignan, qui se fit concéder un fief par Talon et a laissé son nom à l'île Randin près de Berthier (en haut) ? IGN.

1056—D'après une délibération du Conseil Souverain que j'ai sous les yeux un évêque de Québec aurait défendu par mandement, le prêt à intérêt Quel est cet évêque ? Ce mandement a-t-il été publié dans la collection des mandements des évêques de Québec ?
PTRE

1057—Quand on veut faire valoir le patriotisme, la valeur et la loyauté des Canadiens-français, instinctivement on cite le lieutenant-colonel de Salaberry et ses trois cents braves qui, le 26 octobre 1813, arrêtèrent une armée de 8000 hommes sur la rivière Châteauguay. On connait les officiers qui assistaient à cette mémorable journée. Mais a-t-on songé à recueillir les noms des humbles soldats qui prirent part à cette bataille ? Le *Bulletin* ferait une œuvre bonne en les réunissant avant qu'il soit trop tard. FILS DE HÉROS

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI MARS 1905 No 3

LE MOULIN DE DUMONT

Ce petit endroit, où se livra, le 28 avril 1760, la bataille de Sainte-Foye, entre Lévis et Murray, mérite bien qu'on lui consacre quelque attention. Il est à propos de recueillir et de conserver les détails historiques et les données particulières qui sont attachés au terrain sur lequel se trouvait érigé le moulin ; de même qu'il est intéressant de faire connaissance avec son propriétaire d'alors, qui, inconsciemment, lui a légué son nom. Ce coin de terre, disputé comme poste stratégique avec une égale valeur et un acharnement prolongé et mortel, a été le théâtre d'un fait d'armes des plus glorieux pour les deux armées engagées. Il restera à jamais célèbre dans nos fastes militaires et sera toujours connu sous le nom de *Moulin de Dumont*, quoiqu'il ne reste plus le moindre vestige pour rappeler le petit édifice d'autrefois.

Jean-Baptiste Dumont, négociant de Québec, possédait en 1759-60, sur les hauteurs d'Abraham, à une demi-lieue de Québec, une terre et habitation attenant au sud-est au chemin de Sainte-Foye, ci-devant Saint-Jean, mais il n'y demeurait pas, étant domicilié en ville. Il était originaire du midi de la France, et fils de Vincent Dumont et d'Eléonore Thierry, de St-Çaprais, diocèse d'Agen. Le 3 septembre 1742, il épousa à Québec Marie-Joseph de Villedonné, qui lui donna dix-sept enfants.

Comme sa propriété se trouvait située dans la censive du Roi, il rendit aveu et fit déclaration de tenure au greffier du domaine en 1756, pour " trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, à la Côte St-Jean, Coteau Ste Geneviève, à prendre du grand chemin Sainte-Foye jusqu'à cinq arpens de la rivière Saint-Charles, bornés au sud-ouest aux représentants du Dr Sarrazin " (alors Jacques Belcourt de la Fontaine) " et au nord-est aux représentants du sieur d'Artigny " (alors les Dames Religieuses Ursulines de Québec. *Cf. Déclaration des censitaires de Québec.* A. 1. 28 décembre 1756.

Cette terre porte les numéros 26 et 27 du plan du cadastre officiel de la banlieue de Québec, et se trouve aujourd'hui entre la propriété de feu M. Robert Hamilton (maintenant M. I. A. Fortin) du côté nord-est, et celle de feu M. Chouinard (ensuite M. Dunscumb, maintenant les héritiers Langlois), du côté sud-ouest. Le monument qui y est érigé indique de loin l'endroit et repose sur le site même où se trouvait jadis le moulin. Cette construction était un simple moulin à tan ; cependant il était bâti en pierre et tournait à tout vent, tel qu'étaient les anciens moulins banaux des seigneurs dont on voit encore ça et là des restes de tourelles en maçonnerie dans nos campagnes.

Cette propriété appartenait dans les premiers temps au sieur Charles Perthius, du Conseil Souverain, pour lui avoir été adjugée par sentence du siège de la Prévôté à Québec, du 1er mars 1712, et il l'avait vendue aux RR. PP. Jésuites, le 25 octobre 1734, par contrat devant Mtre Pinguet, notaire. Ceux-ci, y est-il dit, avaient acquis " cette terre et habitation avec les bâtiments dessus construits pour servir de maison de campagne et de recréation aux pensionnaires nouvellement établis en leur collège de la ville de Québec. "

Ayant ensuite changé de dessein, ils s'en départi-

rent par vente à Dumont, du 25 octobre 1741, devant le même notaire Pinguet et pour le même prix qu'ils avaient stipulé, savoir 4,500 livres, demeurées à rente constituée dans les mains du nouvel acquéreur.

Singulièrement, on constate que le principal de cette rente fut remboursé suivant quittance devant Mtre Boisseau, notaire, du 25 octobre 1752, à notre trop fameux Vergor, Louis Dupont Duchambon, sieur de Vergor, comme lui étant advenu du chef de sa femme, demoiselle Joseph Riverin, petite-fille de Charles Perthius, en vertu de son contrat de mariage avec lui, passé devant Mtre Saillant, notaire, le 5 juillet 1752.

Ensemble sur cette terre il y avait, compris dans la vente, une maison en l'état où elle se trouvait, une tannerie et accessoires, avec divers ustensiles à son usage ; une petite maison y attenante, moulin à tan et une grange ; tel que le tout avait été passé aux Pères Jésuites, et sujet à la charge d'entretenir le chemin et le pont vis-à-vis sur le ruisseau, le même qui y coule aujourd'hui.

On sait que la veille de la bataille, Lévis avait repoussé de l'église de Sainte-Foye l'avant-garde du colonel Burton et s'était avancé à sa poursuite jusqu'au moulin de Dumont, où il prit poste avec cinq compagnies de grenadiers, à la place de l'ennemi qui l'avait évacué durant la nuit. Ce fut de ce côté et tout près que, le lendemain matin, Murray ouvrit l'attaque avec 20 pièces de campagne et deux obusiers. Les grenadiers résistèrent avec courage, autour et dans le moulin, contre le nombre, les balles et les boulets, mais furent forcés de l'évacuer et de retraiter avant l'arrivée de leurs troupes. En expulsant les grenadiers français avec son infanterie légère Dalling, qui commandait, s'enhardit et les poursuivit au-delà.

D'Alquier, lieutenant-colonel de Béarn, comman-

dant à gauche la 5ème brigade, composée de LaSarre et de Béarn, qui arrivait la dernière, et non encore toute déployée, la porta, à ce moment de lui-même, quoique blessé, à la rescousse des grenadiers qui avec cette aide firent volte-face et parvinrent à reconquérir le moulin. Le fort du combat fut longtemps engagé là et le moulin et la maison de Dumont furent pris et repris avec une attaque et une résistance opiniâtre de part et d'autre. Déployant tous les efforts que le courage et la force puissent mettre en action, tantôt les Ecossais, avec la claymore et la dague, tantôt les grenadiers, avec la baïonnette, prenaient le dessus ; les uns entrant alternativement par les portes et rejetant les autres par les fenêtres ; tant qu'à la fin, les grenadiers toujours maintenus par l'indomptable d'Aiguebelle, leur capitaine, se virent réduits à quatorze par compagnie, et les Ecossais en même proportion. Les commandants de part et d'autre arrêtèrent ce duel à mort, en ordonnant la retraite. C'est ainsi, dit le chevalier Johnstone, que le moulin demeura terrain neutre pendant quelque temps.

Alors le brave d'Alquier, quoique atteint de nouvelles blessures, s'adjoignit le reste des grenadiers et ils donnèrent ensemble avec une telle impétuosité à la baïonnette sur le corps de Dalling, le deuxième Royal-Américain, qu'ils le refoulèrent, le dispersant sur la droite de l'ennemi, masquant par là son front et couvrant son feu. Pour s'en dégager, ce fut en vain que Burton, qui commandait de ce côté, voulut lui faire reprendre sa position ; ce corps fut taillé en pièces, à tel point qu'il fut mis hors de combat pour le reste de la journée et se retira en débris à l'arrière-garde. Les Français restèrent ainsi finalement maîtres du moulin.

Ce n'est pas ici le lieu de signaler plus au long les autres détails de la brillante victoire de Lévis, et la dé-

route complète de Murray, ainsi que la fuite précipitée de ses soldats, abandonnant sur le champ, canons morts et blessés. Nous les avons consignés dans les *Transactions de la Société Littéraire et Historique de Québec* pour l'année 1900. p. 83.

Qu'il nous suffise de dire que cette bataille fortement disputée et sanglante, coûta cher aux Français, mais leur devint malheureusement une victoire inutile, si ce n'est pour racheter la gloire et le prestige de leurs armes, et démontrer en même temps la valeur vraiment guerrière et efficace des Canadiens.

Car l'arrivée quelques jours après de la flotte anglaise dans la rade de Québec enleva à Lévis tout espoir de secours de France et le força à lever le siège de la ville et à sauver précipitamment le reste de son armée.

Une victoire sans résultats matériels et tangibles est bientôt laissée inaperçue, quelque glorieuse qu'elle soit ; et il n'était guère utile ni opportun, pour les Canadiens, de rappeler, à la suite de la conquête, les lauriers de Ste-Foye, ni glorieux pour les Anglais de revenir sur leur défaite. On laissa donc dormir en paix les morts des deux côtés, qui reposaient mêlés ensemble sous le même gazon. Ce ne fut que longtemps après, au bout de 94 ans, que le souvenir des braves qui y ont versé leur sang fut réveillé et que surgit l'idée d'honorer leur mémoire ; et c'est à l'occasion du *Moulin de Dumont*, dont on voyait encore quelques traces en 1850, et où on avait mis à découvert plusieurs ossements humains, qui rappelaient le champ de bataille, qu'on y commença des fouilles.

Il n'est pas besoin de dire que les divers bâtiments de Dumont exposés à un feu terrible et plongeant, furent rudement ravagés pendant le combat qui dura trois grandes heures. La maison demeura demantelée et toute l'habitation fut dévastée et ruinée.

Sans chercher par quelle voie ce qui en restait était passé temporairement après la conquête entre les mains de Louis-François Borgia Levasseur, qui était propriétaire de la terre vis-à-vis, de l'autre côté du chemin, il suffit d'établir que celui-ci en fit bail d'une partie provenant de Dumont au nommé Samuel Sills, négociant de Québec, par acte passé devant Mtre J. C. Panet, notaire, le 2 décembre 1763, contenant, y est-il dit, " un terrain vis-à-vis le front de sa terre et situé du côté nord-ouest du chemin St-Jean, consistant et divisé en trois clos, à une demie liene de la ville sur le chemin St-Jean, ensemble une maison, grange et étable, cour, jardin et dépendances, tenant au nord est aux Ursulines, au sud-ouest au Côteau Ste-Geneviève. " On remarque certaines conditions particulières dans ce bail, entre autres : *de réparer la maison, la rendre logeable, y mettre et fournir les chassis,* " etc.

Il nous semble voir là assez clairement les effets encore apparents et les suites des ravages de la guerre, comme aussi la preuve d'une habitation bien montée et entretenue avant la bataille.

On remarquera aussi qu'il n'est pas question du moulin ni de la tannerie dans ce bail. Il est à croire que Dumont n'en a pas disposé alors, ni du reste de sa terre, puisqu'on le retrouve plusieurs années après encore maître de tout l'ensemble de la propriété, qu'il offre à louer ou à vendre par diverses annonces dans la *Gazette de Québec*, du 15 avril 1779, 5 octobre, 2 et 16 novembre 1780. Il la vante avec un beau jardin et toutes les bâtisses dessus construites, consistant en un moulin à vent en pierre, qui tourne à tout vent, propre à moudre l'écorce pour une tannerie, le site étant très favorable pour cela, et l'eau qui n'y manque jamais dans les plus sèches saisons est la meilleure de la province pour préparer le cuir, y ayant toujours eu là une tan-

nerie : une grange pour les produits de la ferme qui donne à présent quatre à cinq mille bottes de foin, et peut en rendre beaucoup plus. "

A la suite de cette annonce, l'honorable Henry Caldwell, qui se trouvait alors voisin du côté sud-ouest, comme représentant le général Murray, son auteur, acquit de Dumont cette propriété avec les mêmes bornes et étendue. Le voisin du côté nord-est était alors le révérend Josephat Mountain, évêque anglican de Québec, qui représentait Routier, Tapin et les Dames Religieuses Ursulines,—ainsi que le tout appert par acte passé devant Mtre J. A. Panet, notaire, le 10 novembre 1781.

Puis en 1799, le même Henry Caldwell, par contrat du 2 février, devant Mtre F. Têtu, notaire, vendit son acquisition à Jean Guillet dit Tourangeau. Les héritiers de celui-ci firent partage entre eux, le 6 juin 1850, devant Mtre Michel Tessier, notaire, et cette propriété et dépendances furent départies à Delle Julie Henriette Guillet dit Tourangeau, dont les héritiers et représentants sont aujourd'hui nommément portés au cadastre officiel de la banlieue de Québec comme propriétaires. Et c'est d'eux, comme nous l'allons voir, que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a acquis le terrain pour y asseoir le monument à la mémoire des braves de 1760.

L'initiative de l'érection du monument est due à feu M. Julien Chouinard, riche négociant de Québec ; car il avait acquis la propriété voisine de celle de Dumont, du côté sud-ouest, et représentait l'honorable Henry Caldwell. En 1848, il s'y était bâti une belle résidence de campagne. Le ruisseau que nous avons mentionné, qui coule là en droite ligne, sépare les deux terres et a creusé un ravin profond.

En construisant la maison et en réparant les clôtures de ligne, souvent endommagées par la crue des eaux

et les éboulis, les travaillants avaient mis à découvert, à plusieurs reprises, des quantités considérables d'ossements humains. Ces restes, ramassés avec soin, étaient déposés dans une pièce de la maison de M. Chouinard. Ces découvertes furent rapportées à feu M. le docteur Olivier Robitaille, qui était alors et fut longtemps président de la section Saint-Jean de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Celui-ci rendait souvent visite à son ami à Sainte-Foye, aussi ancien président de la section Notre-Dame de la même société, et, ensemble, ils parvinrent à éveiller l'attention du public sur ce sujet.

Après une visite des lieux, en septembre 1852, on commença, sous les auspices de la Société, et avec l'assistance de M. le Dr Robitaille, de M. L. G. Baillargé et de notre historien national, M. Garneau, à pratiquer des fouilles judicieuses, et l'on put constater par une quantité suffisante d'ossements mis à découvert, qu'on était, à n'en pas douter, sur le champ de bataille de Sainte-Foye.

La Société Saint-Jean-Baptiste, ayant obtenu la permission de l'autorité religieuse d'inhumer ensemble tous ces restes précieux en terre bénite, la cérémonie en fut faite le 5 juin 1864, avec beaucoup d'éclat et une grande solennité à la basilique de Québec.

Un char funéraire, richement décoré et traîné par six chevaux caparaçonnés de noir, était suivi par une procession solennelle, et rapporta pieusement de l'église ces touchantes dépouilles, qui furent déposées ensemble dans une fosse bénite, creusée à l'endroit même du moulin de Dumont, en attendant qu'on put y élever un monument digne de la mémoire de ces braves soldats.

La Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec avait été incorporée en 1849, par acte du parlement de la province du Canada, 12 Vict., ch. 148. Voulant per-

pétuer la mémoire des braves,vainqueurs et vaincus,qui succombèrent à la bataille de Sainte-Foye, elle avait résolu, dès le mois de mars 1854, de leur élever un monument à l'endroit même du moulin de Dumont. Dans ce but, elle acheta, par acte authentique, devant Mtre Phil. Huot, notaire, le 19 juin 1855, le terrain nécessaire pour y asseoir le monument, et le 18 juillet suivant, en présence de plusieurs milliers de personnes,et avec le concours des autorités civiles et militaires, eut lieu l'imposante cérémonie de la pose de la pierre angulaire du monument par le général Rowan, alors administrateur de la Province.

Le 24 juin 1861, jour de sa fête patronale, la Société put aller saluer processionnellement et en corps la colonne en fonte du monument qui venait d'être terminée.

Enfin, le 19 octobre 1863, fut fait l'inauguration de la statue de la Victoire qui couronne le *Monument des Braves de* 1760, laquelle est un don de Son Altesse Impériale, le prince Jérôme Bonaparte. La cérémonie fut célébrée avec une pompe magnifique par Son Excellence le gouverneur général, entouré de l'élite de la société, ainsi que des autorités religieuses, civiles et militaires et au milieu d'un grand concours et de l'enthousiasme général

Et, afin de perpétuer son œuvre, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, fit don du monument au public, et obtint de la Législature du Canada, en 1864, un acte le déclarant propriété publique et monument national.

Nous devons à M. Chouinard, greffier de la cité de Québec, et petit-fils de M. Julien Chouinard, d'avoir recueilli et publié les comptes rendus complets des cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion des célébrations que nous avons indiquées ci-dessus.

P.-B. Casgrain

L'HONORABLE JEAN CHABOT

M. Chabot naquit à Saint-Charles de Bellechasse en 1807, de Basile Chabot et de Josephte Prévost. Il fit ses études au séminaire de Québec et étudia ensuite le droit dans le bureau du juge Elzéar Bédard. Il lut avec ardeur et pour ainsi dire avec opiniâtreté les meilleurs auteurs, et débuta en 1834 au barreau de Québec où il ne tarda pas à remporter de brillants succès et à se placer au premier rang des jurisconsultes.

En 1843, la cité de Québec le choisit pour la représenter au Parlement et l'élut par acclamation. Il en fut de même jusqu'en 1849.

M. Chabot était donc représentant du peuple lorsque le 17 novembre 1846, il fut appelé par les vœux unanimes des membres à présider la première conférence de Saint-Vincent de Paul établie au Canada, celle de Notre-Dame de Québec. Le 7 février 1847, à la première assemblée générale, il fut également nommé président du conseil de Québec. Il remplit avec zèle ces importantes fonctions. Il présidait lui-même les assemblées générales de la Société et il y prenait chaque fois la parole pour donner aux membres les conseils les plus sages et les plus pratiques.

En 1849, il devint membre du Conseil Exécutif et commissaire des travaux publics. Comme il était obligé de s'absenter souvent de Québec, il ne crut pas pouvoir garder en même temps sa charge de président de la Société de Saint-Vincent de Paul, et, le 23 février 1850, date de l'établissement d'un Conseil Provincial pour le Canada, il fut remplacé par M. Augustin Gauthier.

Voici ce que ce dernier écrivait de lui dans la lettre qu'il adressa aux Conférences, immédiatement après l'élection :

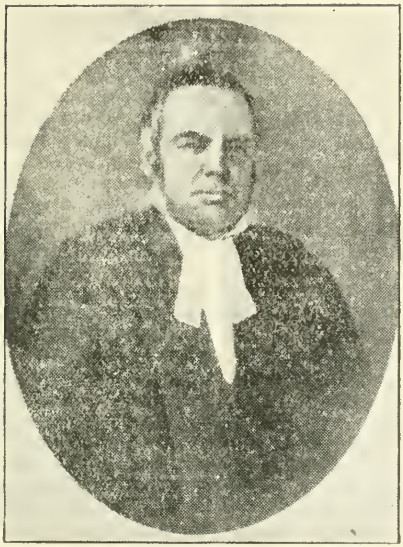

JEAN CHABOT

" Ce serait ici le lieu, ce me semble, de payer un juste tribut de reconnaissance au respectable président qui, depuis l'établissement de notre Société à Québec, l'a dirigée avec tant de zèle et de prudence. Sans doute, si la confiance de ses concitoyens et le bien du pays ne l'eussent forcé à se séparer de nous, nous l'eussions vu, à la tête du Conseil Provincial, déployer le même zèle et la même prudence. Mais ne nous éloignons pas de l'esprit de notre association en louant un de ses membres en particulier, efforçons-nous plutôt de marcher sur ses traces. "

M. Chabot fut réélu député de Québec, le 29 janvier 1850, et le 24 décembre 1851 il devenait aussi membre de la législature provinciale pour le comté de Bellechasse.

Le 23 septembre 1852, on le voit de nouveau nommé conseiller du pouvoir exécutif et commissaire en chef des travaux publics ; le 4 octobre 1852, député du comté de Bellechasse ; le 20 novembre de la même année, directeur du Grand-Tronc-Est, jusqu'au 17 décembre 1854 ; le 10 août 1854, élu en même temps député pour Québec et Bellechasse. Le 14 octobre, il résigne son mandat pour Bellechasse et reste député de la cité de Québec jusqu'au 19 septembre 1856

Enfin le 26 septembre 1856, il est nommé juge de la Cour Supérieure, ayant sa résidence à Montréal. Un an plus tard, sa résidence fut transférée à Québec où il ne tarda pas à conquérir l'estime de ses collègues et de tout le barreau. On admirait la droiture de ses sentiments, la rapidité de son coup d'œil et sa grande et pratique intelligence des affaires.

Cet homme qui avait été revêtu des plus grands honneurs et qui avait rempli les plus hautes charges de l'Etat, était dans la vie privée d'une admirable simplicité de manières ; c'est chez lui qu'il fallait le

voir, au milieu d'un cercle d'amis choisis, pour comprendre de quels trésors de bonté son cœur était rempli.

Il était d'une inépuisable charité et faisait le bien sans ostentation comme sans respect humain, et l'on put dire de lui à sa mort que si ses années n'avaient pas été longues, il n'en avait pas moins fourni une longue carrière de bonnes œuvres

M. Chabot avait épousé Melle Hortense Hamel qu'il eut la douleur de perdre en 1849 et qui mourut du choléra. Il n'en eut pas d'enfants et ne contracta pas d'autre mariage.

M. Chabot avait été affligé de la petite vérole et il en avait conservé sur sa figure des souvenirs indélébiles. Il était robuste et de haute taille Il n'était pas ce que l'on peut appeler un orateur mais il était d'une très grande popularité et il faisait une puissante impression sur les électeurs. Aussi était-il un candidat redoutable et l'on peut dire invincible ; s'il ne parlait pas très bien en public, il avait la sagesse de parler peu longtemps, pas plus de dix minutes, généralement. Il laissait faire son adversaire, et tout à coup il le terrassait par une de ces ripostes terribles dont on ne revient pas. Il avait beaucoup d'esprit, et avait l'art de s'en servir au moment favorable : ce qui ne plaisait guère sans doute à ceux qui l'attaquaient, mais qui le rendait infiniment agréable à ses nombreux et distingués amis.

Il mourut le 31 mai 1860, à l'âge de 53 ans. Le *Courrier du Canada* écrivait le lendemain de sa mort :

" Québec vient de perdre un homme qui fut dans la force du terme un bon citoyen, un homme de bien. L'honorable Jean Chabot, juge de la Cour Supérieure, ancien ministre d'Etat, est mort hier, sur les deux heures du matin, après une longue et douloureuse maladie.

" Sa vie avait été consacrée tout entière au bien pu-

blic ; sa fin a été celle d'un vrai chrétien. Il a donné jusqu'à sa dernière heure des preuves de cette fermeté de caractère qui le distingua durant toute sa carrière. La mort et ses redoutables approches n'eurent rien qui put troubler la sérénité de son âme ; il s'y était préparé dès longtemps et il la vit venir sans appréhension. Avant et pendant sa maladie, il s'était fortifié contre les trances de ce terrible passage, par la pratique des vertus chrétiennes et par la réception des sacrements.

"Sa foi était des plus vives. Il y a environ deux mois, certains symptômes firent croire au médecin que tout pouvait finir pour le juge d'un moment à l'autre, et il crut devoir l'en avertir.

C'est bien ! dit le juge ; et mettant ordre avec calme à quelques derniers intérêts d'ici-bas, il songea aussitôt après à recevoir son Dieu. Ce fut au milieu de la nuit, qu'on lui apporta l'adorable sacrement de nos autels. Malgré une faiblesse extrême, il s'était fait lever et avait voulu qu'on le parât d'un habit tout neuf, comme en portent les juges. " Je ne pourrais, dit-il, mieux étrenner cet habit qu'en cette occasion,puisque je vais recevoir mon Dieu, le juge des juges. "

" Les quelques amis qui étaient là présents sortirent de cette chambre extrêmement édifiés.

" Il eut encore depuis, le bonheur de recevoir plusieurs fois la sainte Eucharistie, et ce fut toujours avec les plus vifs sentiments de foi et de piété.

" Deux heures avant sa mort, il ne voyait plus, il ne parlait plus, mais il avait conservé son intelligence, et son âme était tout entière absorbée en Dieu. " Il mourut assisté par son neveu, M. l'abbé Hamel, aujourd'hui vicaire général et protonotaire apostolique. (Mgr Têtu, *Noces d'or de la Société St-Vincent de Paul à Québec*, p. 352.)

LE VIEUX FRANÇAIS

Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux, qui a laissé son nom à une certaine manière d'écrire — le *marivaudage* — un genre de style précieux, coquet et maniéré, n'est pas, à cause de cela, un auteur à dédaigner. Il a de l'esprit et il sait le français. Je viens de lire une de ses comédies — *l'Epreuve* — que le grand théâtre de nos jours répète fréquemment et avec succès. Sans m'arrêter aux mérites de la pièce, il me semble convenable de mettre sous les yeux des lecteurs une liste des mots que j'y ai relevés et qui sont précisément du nombre de ceux que l'on qualifie parmi nous d'expressions " canadiennes " parce qu'elles sont communes à toute notre population et qu'on les croit étrangères à la France. Souvenons-nous que l'*Epreuve* fut écrite en 1740. Les Canadiens n'ont pas pu enseigner ces expressions à Marivaux. Nous les avons emportées du vieux pays, où elles étaient en usage, surtout chez les gens de la campagne — aussi est-ce dans la bouche des paysans que l'auteur ici nommé les place toujours.

Voyons cette liste :

Je parle de *voute* maladie.
Cette petite *criature*-là est une bonne fille.
Je *sis* de bonne *himeur*.
Faut pas peser sur *sti-ci* pour soulager *sti-là*.
Ça m'étourdit un *brin*.
J'y manquerai pas *drès* que monsieur le commande.
Il se revirera *itou* contre elle.
La *velà* pour la voilà, la voici.
Continuez, *pus* vous allez, mieux vous dites.
Ah ! *tampire*, c'est pas ça !
Je veux me comporter *à l'avenant* avec vous.
Eh ben, qu'*alle* le dise !

Ce français, qui est encore celui des campagnes de France, n'est pas moins français que le langage approuvé de nos jours.

En tous cas, nous ne l'avons pas inventé. S'il a des défauts, ne les attribuons pas aux Canadiens.

Les faiseurs de dictionnaires adoptent, rejettent, approuvent, condamnent les mots, selon leurs goûts et fantaisie. Eh bien, moi *itou* j'ai ce privilège, et j'en use !

BENJAMIN SULTE

GREFFIERS DE LA PRÉVOTÉ DE QUÉBEC

Gilles Rageot.....5 mai 1666.
François Genaple de Bellefonds.....10 mars 1685.
Gilles Rageot..... 29 mai 1685.
Charles Rageot de Saint-Luc.....1er mars 1692.
Nicolas Rageot de Saint-Luc.....1703.
François Rageot de Beaurivage.....1er juin 1704.
Pierre Rivet Cavellier.....7 juillet 1711.
René Hubert.....17 septembre 1714.
Nicolas Boisseau.....23 avril 1726.
Nicolas-Gaspard Boisseau .....25 mars 1744.

P. G. R.

UNE VIEILLE EXPRESSION

Que de fois les citadins ne se moquent-ils pas de nos bons habitants lorsqu'ils disent " Je suis *paré* ", pour " Je suis prêt.

Or, dans une lettre écrite à son frère, de la baie Delagoa, par le fameux colonel Villebois-Mareuil, je lis : " Mon cher ami, demain matin, je roulerai vers Prétoria, tout est *paré*, mes bagages sont à la gare ....."

PHILO.

LES ŒUVRES DE JOSEPH MARMETTE

Charles et Eva—*Revue Canadienne*, tome troisième, p. 703 ; tome quatrième, pp. 62, 98, 319.

François de Bienville—Québec, chez Léger Brousseau, imprimeur-éditeur. 1870. 299 pp. in-8. 1870. (1)

L'intendant Bigot—Montréal : George-E. Desbarats, éditeur. 1872 94 pp. in-12.

Le chevalier de Mornac—Montréal : typographie de l'"Opinion publique," No 319, rue Saint-Antoine. 1873. 100 pp. in-8.

La fiancée du rebelle—*Revue Canadienne*, tome douzième, pp. 8, 82, 162, 241, 321, 405, 644, 722, 804.

Le tomahawk et l'épée—Québec, imprimerie de Léger Brousseau. 1877. 207 pp. in-8.

Les Machabées de la Nouvelle-France—Québec, imprimerie de Léger Brousseau. 1878. 180 pp. in-12.

Héroïsme et trahison—Québec, typographie de C. Darveau. 1878. 204 pp. in-12. (2)

Récits et souvenirs—Québec, typographie de C. Darveau, 80 à 84, rue de la Montagne. 1891. 259 pp. in-8.

A travers la vie—*Revue Nationale*, vol I, pp. 70,161, 271, 372, 467 ; vol. II, p. 25. (3)

---

(1) Une seconde édition a été publiée à Montréal, en 1883, par Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul. 441 pp. in-12.

(2) Une autre édition a été publiée par le même éditeur en 1880.

(3) M. Marmette écrivait son roman chapitre par chapitre, au fur et à mesure que chacun d'eux s'imprimait dans la *Revue Nationale*. Lorsque la mort l'a enlevé trois chapitres seulement avaient été publiés.

REPONSES

Francois Marie Perrot. (X, IV, 1003.)—Capitaine au régiment d'Auvergne, François-Marie Perrot fut nommé, le 13 juin 1669, gouverneur particulier de Montréal, par M. de Bretonvilliers, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice qui était propriétaire de l'île de Montréal. L'intendant Talon dont Perrot venait d'épouser la nièce, Madeleine Laguide Meynier, ne fut pas étranger à cette nomination.

Perrot s'embarqua à LaRochelle le 15 juillet de la même année en compagnie de sa femme, de Talon, de trois Pères Récollets et d'un Frère du même ordre. Leur vaisseau fut assailli par des tempêtes, et il lutta pendant trois mois contre l'Océan. Finalement il put atteindre Lisbonne, en Portugal, où après s'être ravitaillé, il se remit en route. Mais il fit naufrage à trois lieues de cette ville. Perrot et sa femme se sauvèrent sur un mât rompu de leur navire en promettant aux matelots une grosse somme d'argent. Tous ceux qui échappèrent à la mort retournèrent en France où ils arrivèrent au commencement de 1670. (1)

Au mois de mai suivant, Perrot quitta de nouveau la France pour le Canada avec Talon, et six Récollets, quatre Pères et deux Frères. La traversée fut longue. Ils arrivèrent à Québec le 18 août 1670.

Perrot monta immédiatement à Montréal pour prendre possession de son gouvernement.

Le nouveau gouverneur voulait s'enrichir rapidement. Il se mit à faire la traite sur une grande échelle, malgré les ordonnances qui la réglementaient.

La Hontan, qu'il ne faut pas toujours croire cependant,

(1) Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 325.

dit à ce sujet : " M. Perrot, gouverneur de la place, n'a que trois mille livres d'appointements ; mais comme il fait un grand négoce de pelleterie avec les Sauvages, il a, dit-on, amassé cinquante mille écus en fort peu de temps. " (1)

L'abbé Faillon donne des renseignements peu édifiants sur Perrot : " Il avait un magasin ouvert à Montréal, où on le voyait lui-même remplir des barriques d'eau de vie, et vendre toutes sortes de marchandises aux Sauvages, les forçant même quelquefois, de ne vendre qu'à lui seul leurs pelleteries. Enfin, il trafiquait d'une manière si indigne de son caractère, qu'un jour il vendit à un Sauvage, son chapeau, son habit, son baudrier, son épée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers ; et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il s'applaudissait ensuite, d'avoir gagné 30 pistoles à ce marché, tandis que le Sauvage paraissait dans la place publique, vêtu en gouverneur. " (2)

On connait les démêlés de Perrot avec le gouverneur de Frontenac qui lui valurent un emprisonnement de 11 mois au château Saint-Louis de Québec, puis de trois semaines à la Bastille. (3)

Perrot s'étant brouillé avec les Messieurs de Saint-Sulpice, lesquels, avaient, en qualité de seigneurs, le droit de présentation à ce gouvernement, le roi, pour le bien de la paix, lui enleva, en 1684, le gouvernement de Montréal. Mais Talon était toujours là pour protéger son indigne neveu, et, le 10 avril de la même

(1) *Voyages dans l'Amérique Septentrionale,* tome premier, p. 28.

(2) *Vie de Mlle LeBer*, p. 306.

(3) Garneau. *Histoire du Canada*. tome 1, pp. 229 et seq. ; Ferland. *Cours d'histoire du Canada*, tome II, pp. 97 et seq. ; Faillon. *Histoire de la colonie française en Canada*, tome III, pp. 446 et seq, et 474 et seq.

année, il lui obtint le gouvernement de l'Acadie, à la place du sieur de la Vallière.

Sa conduite en Acadie fut pire encore qu'à Montréal. Il alla jusqu'à commercer clandestinement avec les Anglais. Le roi mit fin à sa carrière le 5 avril 1687, en nommant M. Robineau de Menneval gouverneur de l'Acadie.

Perrot continua à résider à Port-Royal où il se livra sans contrainte à sa passion pour le commerce.

En 1690, deux bâtiments flibustiers vinrent piller Port-Royal. Le 30 juin, Perrot était à bord du navire *Union* ancré à l'embouchure de la rivière Saint-Jean lorsque les deux flibustiers arrivèrent sur lui à toutes voiles. Perrot fit filer les cables pour échouer l' *Union*, puis, avec les huit pièces de canon qu'il avait à son bord il fit une vigoureuse défense. Mais l'ennemi était supérieur en nombre, et Perrot dût bientôt sauter dans une chaloupe pour gagner terre. Les forbans débarquèrent et se mirent à sa poursuite. Ils le rejoignirent bientôt et, après l'avoir amené à leur bord, lui firent subir toutes sortes de mauvais traitements pour lui faire déclarer où il avait caché son argent et ses effets

M. de Frontenac nous apprend la triste fin de Perrot dans une lettre au ministre datée de Québec le 20 octobre 1691 :

" Vous avez appris la misérable destinée du Sr Perrot qui après avoir été traité d'une manière inouïe et extraordinaire par les forbans qui l'avaient pris, a enfin perdu la vie à la Martinique, après avoir été dépouillé de beaucoup d'effets qu'il avait dans son vaisseau et d'autres qui étaient restés à Port-Royal, lorsque les Anglais s'en emparèrent l'année dernière. "

P. G. R.

Le pavillon du vaisseau amiral de Phips. (XI, I, 1951.)—On sait que pendant le siège de Québec en 1690 les Canadiens allèrent dans un canot chercher le pavillon du vaisseau amiral de Phips qu'un boulet venait de jeter dans le fleuve et qu'ils le portèrent en triomphe à la cathédrale où il fut longtemps suspendu à la voûte.

Sait-on de façon absolument certaine quel fut le tireur qui eut l'adresse d'abattre ce pavillon ?

La mère Juchereau de Saint-Ignace écrit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* :

" Nous n'avions pas de canonniers ; deux capitaines, M. de Maricourt et M. de Lotbinière, prirent soin des batteries et pointaient le canon, mais si juste qu'ils ne perdaient point de coup. M. de Maricourt abattit avec un boulet le pavillon de l'amiral et sitôt qu'il fut tombé nos Canadiens allèrent témérairement dans un canot d'écorce l'enlever et le tirèrent jusqu'à terre à la barbe des Anglais. "

M. Ernest Myrand, dans son ouvrage *Sir William Phips devant Québec*, dit que ce fut M. LeMoyne de Sainte-Hélène qui abattit le pavillon de Phips.

D'un autre côté, M. LeRoy de la Potherie, qui fut contrôleur de la marine dans la Nouvelle-France de 1698 à 1701, écrivait à M. de Pontchartrain en 1700 :

" N'était-ce pas une chose étrange que, lorsque le général Phips vint attaquer Québec avec toutes les forces de la Nouvelle-Angleterre il n'y avait pas une âme pour tirer sur les vaisseaux anglais que l'on aurait coûlé à fond. Il n'y eut que M. de Mines, qui est lieutenant de vaisseau en France, qui savait pointer le canon et qui eut l'adresse de couper le pavillon de l'amiral. " (1)

---

(1) *Correspondance générale*, Canada, vol. 18.

M. de la Potherie était le beau-frère de M. de Mines. Il avait donc puisé son renseignement à bonne source.

M. de Frontenac tenait M. de Mines en très haute estime. Il écrivait au ministre le 20 octobre 1691 :

" Je ne saurais m'empêcher de vous représenter que le sieur de Mines, capitaine dans ce détachement (de la marine) est un de ceux qui le méritent plutôt (qu'on ait quelqu'égard à leurs services), parce que c'est un très bon officier, qui s'est distingué dans le siège de Québec, comme je le mandais à feu M. le marquis de Seignelay, et que s'il jugeait à propos de l'avancer dans les premières promotions qu'il ferait des charges de la marine, et ayant plus de treize ans qu'il est enseigne de vaisseaux, cela donnerait une grande émulation à tous les officiers qui sont ici et qui ont servi aussi dans le même corps et faire encore mieux leur devoir, voyant que pour être éloignés ils ne sont pas oubliés. "

M. de Mines se fit tuer au siège de Gibraltar (1704-05). Il avait épousé Marie-Anne de Saint-Ours, fille du seigneur de Saint-Ours.

P. G. R.

Le capitaine de la Frediere. (X, VII, 1020.) —Au printemps de 1667, M. Talon fit lui-même le recensement de l'île de Montréal. Il parcourut alors les habitations pour s'enquérir des besoins et des griefs de chacun. Or, il y avait en garnison à Villemarie un capitaine du régiment de Carignan qui faisait la terreur de la population. Officier supérieur dans les troupes, neveu du colonel de Salières, le sieur de la Frédière profitait de son autorité pour tyranniser les faibles et assouvir ses honteuses passions. Epris de la femme d'un nommé Jaudoin, colon et charpentier, il avait imposé injustement à ce dernier une corvée de

dix-neuf jours, afin de le tenir éloigné de son logis et d'avoir le champ libre pour ses entreprises criminelles. Dans une autre occasion il avait fait emprisonner et mettre aux fers un habitant appelé André Demers, puis l'avait condamné à subir la torture du cheval de bois avec des poids de cent vingt livres aux pieds. Le crime de Demers était d'avoir voulu l'empêcher de chasser à travers ses blés et de ruiner sa moisson. La Frédière faisait de plus ouvertement le traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages, et joignait le vol au mépris des lois en ajoutant une proportion d'eau considérable aux boissons alcooliques troquées contre leurs pelleteries.

Tous ces faits furent portés à la connaissance de Talon quand il fit sa visite de la ville et des côtes. Et son esprit de justice ne se laissa point arrêter par le grade et la haute situation du coupable. " Indigné d'une conduite si atroce, écrit M. Faillon, et voulant délivrer la colonie d'un homme si dangereux, M. Talon exposa ses griefs à M. de Tracy, qui, en sa qualité de chet de l'armée, ordonna au sieur de la Frédière de repasser en France. " (1) Cet ordre fut signé à Québec par MM. de Tracy, de Courcelle et Talon, le 27 août 1667. (2) La Frédière voulut recourir à son supérieur hiérarchique, —qui était en même temps son oncle,—le colonel de Salières. Celui-ci, croyant voir un empiètement sur son autorité, le prit de très haut. Le 12 septembre, il écrivit à l'intendant une lettre dans laquelle il se plaignait amèrement des procédés de

(1) *Histoire de la colonie française*, vol. III, p. 385 et suivantes.

(2) " Copie de l'ordre de MM. Tracy, Courcelle et Talon, remis au sieur de la Frédière, par lequel il lui était enjoint, sur les plaintes des habitants contre lui, de retourner en France." (Richard, *Supplément au Rapport sur les archives*, 1899, p. 52).

MM. de Tracy et de Courcelle.—Il omettait diplomatiquement M. Talon, et n'attaquait que le lieutenant-général et le gouverneur, sans doute parce que ceux-ci avaient agi comme chefs militaires. Suivant lui, ils n'avaient pas le droit d'agir ainsi envers un officier de son régiment. Hors de France, lui seul comme colonel pouvait, à moins d'ordres exprès du roi, juger les délits de cette nature.

Sur réception de cette lettre, Talon voulant faire paraître l'équité de la mesure prise contre l'indigne officier, ordonna au lieutenant civil et criminel de Montréal de tenir une information sur les accusations portées contre lui. Les preuves furent accablantes, comme on peut le constater en consultant les vieilles archives de Villemarie. En dépit de l'intervention de son colonel, la Frédière dut s'embarquer, bien heureux encore de ne pas subir une punition plus sévère. Le 29 octobre 1667, Talon, écrivant à Colbert au sujet de ce capitaine, disait: " Il ne voulait pas obéir, appuyé de M. de Salières, son oncle, qui, par son chagrin et sa mauvaise humeur, nous donne ici beaucoup de peine et nous fait de grands obstacles aux établissements que vous m'ordonnez de faire en faveur des officiers et soldats..... Du jugement que le roi portera sur cet officier (La Frédière) dépend la sûreté et le maintien du Canada et le maintien de l'autorité des supérieurs qui se trouvent dans des pays aussi éloignés. " (1)

Cet exemple éclatant dut démontrer à tous que, sous l'intendance de Talon, les criminels puissants n'étaient point à l'abri de la justice, et que les faibles et les humbles pouvaient compter sur la protection du pouvoir. (Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 210).

---

(1) Archives fédérales, Canada. Correspondance générale, vol. II.— *Talon à Colbert*, 29 octobre 1667.

L'emancipation politique des Juifs au Canada. (XI, I, 1049)—Depuis l'immolation du fils de Dieu sur le Golgotha, les Israëlites ont été considérés par presque tous les peuples comme des parias, indignes de toute considération.

Dans la plupart des pays de l'Europe,notamment en Angleterre, les Juifs n'ont obtenu les droits politiques des autres citoyens qu'après des années et des années d'efforts et de démarches.

En 1807, M. Ezéchiel Hart, marchand et citoyen très respectable mais juif de naissance, fut élu député de Trois-Rivières à la Chambre d'Assemblée du Canada

Le 30 janvier 1808, le lendemain de l'ouverture des Chambres, M. Hart prit son siège de député, après avoir prêté le serment à la façon juive, c'est-à-dire sur la Bible et la tête couverte.

Le même jour, on s'inquiéta de savoir si M. Hart avait bien le droit de siéger. Après plusieurs jours de discussion, le 20 février, la Chambre adopta par 21 voix contre 5 la résolution suivante :

" Que c'est l'opinion de ce comité (de cette Chambre) que Ezéchiel Hart, Ecr, professant la religion judaïque, ne peut prendre place, siéger, ni voter dans cette chambre. "

M. Hart dût donc boucler ses malles et retourner à Trois-Rivières.

De nouvelles élections eurent lieu à Trois-Rivières en mai 1808. Ezéchiel Hart fut élu avec Joseph Badeaux contre Pierre Vézina et L.-C. Foucher.

Le Parlement s'ouvrit le 10 avril 1809. M. Hart prit son siège. Mais on ne le laissa pas longtemps jouir en paix de sa victoire.

Le 19 avril,M. Mondelet,député de Montréal-Est,attira l'attention de la Chambre sur la présence de M. Hart. Puis pendant plusieurs séances on s'occupa du juif

Hart. Finalement, le 5 mai, M. Bédard proposa la motion suivante, appuyé par M. Papineau :

" Résolu qu'Ezéchiel Hart, professant la religion judaïque, ne peut siéger ni voter dans cette Chambre. "

Cette résolution fut adoptée par un vote de 18 voix contre 8.

L'expulsion de M. Hart était donc décrétée pour la seconde fois.

Le gouverneur Craig, qui était l'ami de Hart, le vengea en prorogeant brusquement le Parlement.

Au mois d'octobre 1809, de nouvelles élections eurent lieu par toute la province. A Trois-Rivières trois candidats furent mis sur les rangs : MM. Bell, Badeau et Hart. Mais les deux premiers ayant pris la majorité dès le premier jour de la votation, M. Hart se retira de la lutte.

Ce fut le coup de grâce des ambitions politiques du juif Hart.

La Chambre d'Assemblée fut ensuite plusieurs années sans être ennuyée par la question des Juifs.

Le 31 janvier 1831, les Juifs adressaient à la Chambre d'Assemblée, par l'entremise de M Neilson, une pétition dans laquelle ils réclamaient le droit de recevoir et de posséder des offices ou places de confiance soit civiles ou militaires dans cette province.

Une semaine plus tard, le 7 février, M. Samuel-Bécancourt Hart, né sujet britannique, se plaignait à la Chambre d'Assemblée qu'on lui avait refusé une commission de juge de paix parceque, professant la religion judaïque, il ne pouvait prêter le serment de qualification.

Les préjugés étaient tombés à l'égard des Juifs, et, dès le 16 mars 1831, un bill fut présenté par M. Neilson pour leur donner le bénéfice de tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté dans la pro-

vince du Bas-Canada. Il fut adopté par les deux Chambres presque sans susciter de discussion. Réservé pour le plaisir de Sa Majesté, cet acte obtint la sanction royale le 5 juin 1832. C'est le I, Guillaume IV, chapitre 57.

" Vu qu'il s'est élevé des doutes, si par la loi, les personnes qui professent le judaïsme ont le droit à plusieurs des privilèges dont jouissent les autres sujets de Sa Majesté en cette province : Qu'il soit donc déclaré et statué, que toutes personnes professant le judaïsme, et qui sont nées sujets britanniques, et qui habitent et résident en cette province, ont droit, et seront censées, considérées et regardées comme ayant droit à tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, à toutes intentions, interprétations et fins quelconques, et sont habiles à pouvoir posséder, avoir ou jouir d'aucun office ou charge de confiance quelconque en cette Province. "

Depuis 1832, les Juifs jouissent donc en Canada de tous les privilèges des sujets britanniques.

On nous a souvent traité d'*arriérés* En Angleterre on a discuté bien longtemps la question de savoir si on devait donner les droits politiques aux Juifs. Ce n'est qu'en 1858 qu'on leur a ouvert les portes du Parlement. Nous avons donc devancé dans ce cas la vieille Angleterre de plus d'un quart de siècle. En cherchant un peu peut-être trouverions-nous d'autres circonstances où nous avons fait la leçon à la mère-patrie.

On trouvera dans la *Revue Canadienne* de 1870 d'intéressants articles de MM. Benjamin Sulte et Joseph Tassé sur la vie politique de Ezéchiel Hart.

P. G. R.

Le sieur de Vincelot. (XI, I, 1050.)—Le gouverneur de Frontenac mourut à Québec le 28 novembre 1698. M. François Prévost, lieutenant du roi à Québec, se hâta de porter ce triste événement à la connaissance de M. de Callières, gouverneur de Montréal, qui était porteur d'un ordre du roi pour suppléer M. de Frontenac en cas de mort ou d'absence.

M. de Callières et M. de Vaudreuil, commandant des troupes, appartenaient à des familles qui avaient beaucoup d'influence à la Cour. Tous deux avaient l'ambition de succéder à M. de Frontenac.

M. de Callières, afin d'obtenir la nomination, usa d'un habile stratagème. C'est M. LeGardeur de Courtemanche, lieutenant dans les troupes de la marine, qui avait été porter le message de M. Prévost à M. de Callières. Celui-ci se décida à envoyer M. de Courtemanche, porter ses dépêches à la Cour. Mais laissons parler Gédéon de Catalogne, un contemporain :

" Aussitôt, mais incognito, M. de Callières fit ses dépêches pour la Cour en faisant connaître au public qu'il écrivait à Québec, donna le mot au sieur de Courtemanche qui se chargea des lettres des particuliers parce que c'était la dernière navigation, et remit toutes les lettres qu'il s'était chargé à M. de Callières et partit de Montréal comme s'il avait fait sa route vers Québec et lorsqu'il fut à Sorel, nuitamment, prit le chemin d'Orange, la paix avec les Anglais étant faite alors.

" Comme M. de Champigny et de Vaudreuil qui aspiraient au gouvernement général virent que la navigation s'allait fermer et que le sieur de Courtemanche ne revenait point, ils se défièrent d'un tour de Normand, joints à quelques connaissances particulières qu'ils eurent, ils firent partir le sieur Vincelot avec toutes les lettres d'instructions, des lettres de créances

et de l'argent pour armer un vaisseau du premier port de la Nouvelle-Angleterre où il aborderait.

" Il en arma un à Pentagouët et quelques avances et diligence que le sieur de Courtemanche eût pu faire, il ne fut rendu à Paris que quelque heures avant le sieur Vincelot pour avoir le temps de rendre ses lettres au comte de Callières qui, dans ce moment, fut demander au Roi le gouvernement pour son frère, qui le lui accorda.

" D'un autre côté, M. Vincelot porta les lettres de MM. Champigny et Vaudreuil à M. de Pontchartrain sans savoir que M. de Courtemanche fut arrivé.

" Le ministre fut informer le Roi de la mort de M. de Frontenac. Le Roi lui dit qu'il le savait et qu'il avait accordé le gouvernement à M. de Callières, pour son frère, et il n'y avait point de replique. " (1)

Le M. Vincelot dont il est ici question était Charles-Joseph Amyot, sieur de Vincelot, seigneur du Cap Saint-Ignace. Il était alors âgé de 33 ans, étant né à Québec le 23 mars 1665.

C'est le seul incident de sa vie qui soit parvenu jusqu'à nous.

Il mourut subitement à Québec le 9 mai 1735.

Le duc de LaRochefoucauld-Liancourt et le Canada. (X, V, 1012.)—François-Alexandre-Frédéric, duc de LaRochefoucauld-Liancourt, naquit le 11 janvier 1747. C'était un homme politique, un agronome et un philanthrope. Il se sauva en Angleterre après le 10 août 1792, puis passa en Amérique en 1795, où il séjourna pendant quatre ans. Le duc avait fait de grands sacrifices pour la défense du roi. Il publia, en 1798, la relation de son voyage aux Etats-Unis en

(1) *Collection de manuscrits*, 1, p. 601.

8 volumes, et en 1800 un petit ouvrage sur les prisons de Philadelphie.

Dans une circonstance, assez intéressante pour qu'on la mentionne, lord Dorchester refusa catégoriquement de recevoir au Canada ce noble français, qui pourtant aurait désiré un meilleur accueil. Le duc de LaRochefoucauld-Liancourt avait déjà parcouru une partie des Etats-Unis. A Philadelphie il avait visité M. Hammond, qui lui avait promis d'écrire en sa faveur au gouverneur du Canada. Accompagné d'un autre Français de ses amis, il traversa la frontière et se rendit à Newark, où il reçut la plus cordiale hospitalité de lord Simcœ. De là il courut à Kingston. Ici il devait recevoir ses papiers de Québec. Mais au lieu du permis qu'il attendait, il fut surpris de trouver l'intimation de quitter le Canada sous le plus court délai. Imaginez la colère de ce grand personnage, que lord Simcœ avait hébergé sans réfléchir aux conséquences. Aussi jugea-t-il à propos de déverser sa bile sur lord Dorchester, l'auteur de tout ce mal. Voici un échantillon de sa prose atrabilaire :

" Son Excellence m'a fait donner *un ordre d'exclusion* par son secrétaire, car il n'a pas même pris la peine de signer la lettre, et a ajouté ainsi la grâce des formes à l'agrément de la chose. On me dit pour me consoler que son *Excellence* est un *radoteur*, qu'il ne fait rien lui-même, etc. ; que, sans doute, quelque prêtre français émigré m'aura rendu ce bon office auprès de quelque secrétaire ; cela est possible, car quoique, grâce au ciel, je n'aie jamais fait de mal à personne, je ne laisse pas de trouver des gens qui voudraient m'en taire. Quoi qu'il en soit, il faut prendre son parti, et rire de ce désapointement. . . . En arrivant au Canada, *ma grâce* était comblée d'honneur, des officiers pour

me suivre, des hommes de respect. etc. : aujourd'hui j'en suis chassé comme un vaurien.

....Et je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité." (1)

L'on se demandera à bon droit quelles raisons pouvait avoir lord Dorchester pour fermer les portes du Canada au duc de LaRochefoucauld-Liancourt. Si on juge l'homme par ses écrits, il nous paraît que le gouverneur n'avait pas eu tort. Ses récits de voyages pullullent de diatribes contre le clergé catholique en général et contre le clergé canadien en particulier. En maints endroits de son grand ouvrage il exalte outre mesure l'amour des Canadiens pour la France, essayant de faire croire qu'ils retourneraient facilement à leur ancienne allégeance, si l'Angleterre les traitait mal.

N.-E. Dionne

Le sieur Patoulet, secretaire de Talon. (X, IX, 1038.)—Jean-Baptiste Patoulet était venu au Canada avec Talon en 1665. Celui-ci l'envoya en France en 1667. Il revint ici en 1669. A l'automne de 1670 il traversa de nouveau l'océan. Colbert l'envoya en Acadie, avec le titre de commissaire de la marine, au printemps de 1671. Il rejoignit Talon à Québec la même année. Il fut subséquemment contrôleur de marine à Rochefort et commissaire de marine à Brest (1677). En 1679 il était intendant aux Antilles. L'intendant Duchesneau écrivait de Québec à Colbert : " M. Patoulet que vous avez envoyé intendant aux Iles m'a mandé qu'il avait ordre de vous, Monseigneur, de me faire savoir que vous voulez que nous prenions des mesures ensemble pour y lier le commerce." (Thomas Chapais, *L'intendant Talon*, p. 370).

(1) *Voyage dans les Etats-Unis d'Amérique*, t. II. p. 167

QUESTIONS

1058—Y eut-il des pertes de vie dans le naufrage de l'*Eléphant* sur les battures du cap Brûlé dans le mois de septembre 1729 ? NAVG.

1059—Je sais que la *devise* de la province de Québec est : " Je me souviens. " Pourriez-vous me donner les devises des autres provinces de la Contédération canadienne ? PINX.

1060—En quelle année la charge de grand-voyer a-t-elle été abolie au Canada ? XXX

1061—En 1870, parut le vol. I des *Mélanges* du Dr Larue, comprenant le chapitre sur le parler des Canadiens-français. En 1873, M. Chauveau écrivait à M. Francisque Michel, lui disant qu'il avait lu son article sur le Canada paru dans la *Revue Britannique.* Plus tard, M. Dunn et M. Benjamin Sulte, critiquent cet article de M. Michel, établissent que l'écrivain français a copié le premier chapitre du Dr Larue, et mentionnent aussi que cet article a paru dans la *Revue Britannique.*—On devrait donc trouver l'étude de Michel dans ce dernier périodique de 1870 à 1874 : il ne s'y trouve pas, du moins dans la revue de ce nom que je connais. Quelqu'un pourrait-il me dire où se trouve cet article ? A. R.

1062—M. le chevalier de Troye a-t-il, et où, publié son journal et sa relation de l'expédition de 1686 à la Baie d'Hudson ? E. L.

1063—Pourrait-on me dire où je trouverais le portrait de M. de Varennes, gouverneur de Trois-Rivières en 1686 ? E. L.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI AVRIL 1905 No 4

MGR MARQUIS, FONDATEUR DE L'INSTITUT DES SŒURS DE L'ASSOMPTION

Dans la *Semaine Religieuse de Québec* du 14 janvier dernier, M. J. E. Prince écrit : " Ce n'est pas M. Marquis qui a fondé la communauté des Sœurs de l'Assomption de Saint-Grégoire. C'est M. Harper. " Dans cet article, je ne puis trouver aucune preuve, aucun argument sérieux. Tout peut se résumer ainsi : M. Harper était un homme zélé, dévoué, intelligent,expérimenté ; il était curé de Saint-Grégoire et " il n'avait aucunement besoin de l'initiative d'un vicaire, quelqu'il fût, pour concevoir ou réaliser une pareille entreprise. " Donc M. Harper est le fondateur. M. Marquis était vicaire ; jeune alors, il a pu aider, lui, son curé. " Qu'il ait même eu l'occasion de conseiller les futures religieuses, en usant toutefois d'une discrétion trop naturelle à un jeune vicaire—discrétion dont,sans doute aussi, devaient user fort les novices en religion vis-à-vis de lui—dans une question aussi importante, cela est encore possible. Mais que M. Marquis ait lui-même décidé de leur vocation, et qu'il ait tracé au nouveau couvent ses règles,c'est évidemment trop curé pour un vicaire. " Donc M. Marquis n'est pas le fondateur.

Monseigneur Suzor, qui n'avait pas aimé ce genre d'argumentation, répondit à M. Prince dans la même *Semaine Religieuse*, le 4 février suivant : " Je ne veux

pas, dit-il, en commençant, parler des insinuations qu'il renferme,et que j'appellerais malveillantes, si elles étaient tombées d'une plume autre que celle de votre distingué correspondant, qui est connu de tous pour ses sentiments respectueux à l'égard du clergé. " Puis le vénérable prélat prouve que M. Harper ne partageait pas les idées de M. Prince à l'endroit du fondateur,quand il écrivait à M. Marquis,le 18 juillet 1868: (1) " En votre qualité de fondateur de la communauté. " Mgr Cooke, non plus, puisque dans son mandement du 17 août 1856, il dit " s'être convaincu que les dites Sœurs de l'Assomption avaient été formées à la connaissance et à la pratique des devoirs de la vie religieuse par les soins de Messire Calixte Marquis. "

Ne pensent pas non plus comme M. Prince, toujours d'après Mgr Suzor, les Sœurs de l'Assomption elles-mêmes qui, dans une supplique au Saint Père, disent qu'elles sont une congrégation fondée en 1853 par M. l'abbé C. Marquis. "

Et la première signataire est l'une des quatre fondatrices, alors supérieure générale de l'Institut.

Mais tout n'est pas fini ; car le 25 février, M. Prince, qui avait ménagé toutes ses forces, les lance contre l'ennemi. Je vais résumer les huit pages du combat.

1° L'habile avocat cite en faveur de sa thèse un passage le la notice biographique publiée sur le *Journal des Trois-Rivières* du 3 août 1869, (2) quelques jours après la mort de M. Harper. Eh bien, je me proposais de citer le même passage pour prouver que M. Harper n'a pas fondé l'Institut des Sœurs de l'Assomption. Si, en effet, il avait mérité le titre de fondateur, c'était bien le temps et le lieu de le proclamer.

---

(1) Je reproduirai toute la lettre plus loin.

(2) Moi, je l'avais lue sur le *Journal de Québec*.

Or voici le passage :

" Si la paroisse de St-Grégoire possède aujourd'hui le couvent qui fait son ornement et sa gloire, c'est dû en grande partie à son zèle désintéressé et son grand désir de répandre une saine éducation parmi le peuple. Malgré son vieil âge, ce zèle ne se ralentissait pas ; et il avait l'intention de faire construire une autre magnifique bâtisse pour ce couvent, lorsque la mort . . . . "

Pas un mot sur la fondation de l'institut.

2° M. Prince reproche à Mgr Suzor de n'avoir reproduit que la *fin* du mandement de Mgr Cooke, du 17 août 1856, pour l'érection canonique des Sœurs de l'Assomption, et, lui, il nous donne le *commencement*. Et que dit ce commencement ? —tout simplement que " M. Jean Harper, curé, et les marguillers du banc, agissant pour et au nom de la fabrique de la paroisse de Saint-Grégoire. . . . ont fait préparer aux dites Sœurs, au compte de la fabrique, une vaste et belle maison. " Et c'est tout.

Alors il est évident que Mgr Cooke ne regardait pas M. Harper comme le fondateur de la Communauté, car il n'aurait pas manqué de le déclarer dans son mandement, d'autant plus qu'à la *fin*, il ne pouvait s'exempter de dire que les Sœurs avaient été formées à la vie religieuse par l'abbé Marquis. D'un autre côté, on comprend parfaitement que par respect et déférence pour M. Harper, curé de la paroisse, l'évêque n'ait pas poussé les choses plus loin et proclamé fondateur de l'institut, son ancien vicaire, devenu son voisin.

Cela me rappelle la fondation du collège de Rimouski attribuée dans un document public à la Fabrique et à l'Evêque, quand tout le monde savait que cet établissement avait été fondé par M. l'abbé Cyprien Tanguay.

3° Le 23 juin 1853, Mgr Cooke écrit à Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour lui demander l'envoi à Saint-Grégoire d'une Sœur de la Congrégation de Notre-Dame, qui puisse remplir dans le nouveau couvent l'office de maîtresse des novices. Il lui dit que M. Jean Harper, respectable curé de son diocèse, a réuni dans une même maison un certain nombre de filles choisies pour former une espèce de communauté ; il approuve son projet et son zèle. Enfin voilà un document qui a une certaine valeur mais qui doit être interprété à la lumière de la critique historique, en tenant compte des circonstances où il a été écrit et du but que l'on voulait atteindre. Il ne s'agissait pas de savoir qui avait fondé la Communauté, mais de l'établir sur des bases solides. On voulait une Sœur expérimentée pour diriger les premiers pas des novices de St-Grégoire, et cette Sœur était demandée à la Congrégation de Notre-Dame qui avait refusé deux fois et trois fois de se charger de la nouvelle maison. Evidemment il ne fallait pas susciter de nouvelles difficultés ; le grand point était —sans manquer à la vérité — de ne pas provoquer les objections et les remarques défavorables au projet Cela posé, voyez-vous bien Mgr Cooke écrire à Mgr Bourget : " M. Marquis, vicaire de M. Harper, a fondé à St-Grégoire une nouvelle communauté ; tâchez donc de nous envoyer une Sœur de la Congrégation pour qu'elle soit, pendant quelque temps, la maîtresse des novices. " Eh bien, dans ces cas-là, c'est au nom du curé que l'on traite les affaires, quand bien même le vicaire en a fait cent fois plus que le curé. Au reste, ce document ne dit pas que M. Harper est le fondateur de la Communauté.

4° D'après des documents cités par M. Prince et par Mgr Suzor, les Sœurs de l'Assomption ont donné le

titre de fondateur tantôt à M. Harper, tantôt à Mgr Marquis. Pourquoi ?—Je n'en sais rien ; mais cela ne prouve certainement pas que M. Harper a fondé et que M. Marquis ne l'a pas fait.

5° Arrive la fameuse épitaphe latine sur le monument élevé, dans l'église de St-Grégoire, à la mémoire de M. Harper. L'inscription manque de clarté, et si on voulait dire que M. Harper avait *fondé* la communauté des Sœurs de l'Assomption, il était bien facile de l'exprimer autrement et mieux. M. Prince lui-même n'aime pas certain verbe qu'il aimerait changer. Mais je n'insiste pas et je veux admettre que M. Harper y est reconnu comme fondateur. Alors c'est le temps de dire : " menteur comme une épitaphe ! " Les excellentes religieuses qui ont élevé ce monument de reconnaissance croyaient sans doute qu'elles avaient deux fondateurs : M. Harper et M. Marquis. Elles gravent le nom du premier sur le marbre funèbre, mais comme le second est encore en parfaite santé, elles ne peuvent songer à lui rendre tout de suite le même devoir. (1)

L'année précédente, le 13 octobre 1868, les Sœurs de l'Assomption avaient écrit à M. l'abbé Marquis :

" Révérend et bien cher Père,

" Si la reconnaissance que nous conservons pour un bienfaiteur doit être en rapport avec la grandeur du bienfait, quelle ne sera pas celle des Sœurs de l'Assomption ? Aussi est-ce avec le plus grand bonheur qu'elles voient arriver le jour de la fête de *leur digne et vénéré Fondateur* . . . . . "

---

(1) On sait que le mot *fondateur* ne dit pas la même chose à tout le monde. D'après moi et bien d'autres, pour être fondateur, il faut avoir l'idée de la fondation à faire, et la commencer le premier. Ceux qui viennent ensuite ne sont pas fondateurs.

6° En 1870, les habitants de Saint-Grégoire, dans une requête à l'évêque, parlent de M. Harper, comme du fondateur de l'établissement des Sœurs de l'Assomption. L'Institut existait depuis dix-sept ans, et M. Harper venait de mourir, M. Marquis était parti depuis longtemps. Je pense bien qu'un certain nombre de paroissiens regardaient M. Harper comme le fondateur du Couvent, parce qu'il était le curé et que M. Marquis n'avait été que le vicaire. C'est l'argument dont se sert M. Prince lui-même dans son premier article sur la *Semaine Religieuse*. Cet argument, qui n'a aucune valeur, en impose nécessairement à ceux qui ne connaissent pas les faits et qui, du reste, n'ont pas à examiner quelles pourraient être les prétentions d'un vicaire fondateur. Je pourrais faire la même réponse pour la preuve tirée du *Mémorial de l'Education* du Dr Meilleur. Maintenant qu'il s'agit de tirer les choses au clair, nous ne devons plus nous occuper des préjugés, tout respectables qu'ils soient, et nous allons citer des témoins oculaires et sérieux qui n'ont pu se tromper et qui, en trompant le public, auraient commis une flagrante injustice soit envers M. Harper, soit envers M. Marquis.

Il n'est que juste d'ajouter qu'en terminant son habile plaidoyer, M. Prince reconnait très volontiers les services rendus par M. l'abbé Marquis, à l'origine de la fondation et " qu'à certains égards et quoique *dans une lumière inférieure*, il mérite d'être regardé comme un coopérateur ou, si vous voulez, en étendant les termes, un *cofondateur de l'Institut* en question."(1)

(1) Cela vaut mieux que le passage suivant cité avec complaisance par M. Prince : " M. Marquis, dit l'autre jour, le *Triflavien*, dans un article fort sensé, a été le premier chapelain des SS. de l'Assomption. " On ne saurait pousser plus loin la générosité.

C'est un commencement de conversion ! Après avoir publié ce dernier article, la *Semaine Religieuse*, ayant déjà donné l'hospitalité aux onze pages de M. Prince et aux trois pages de Mgr Suzor, déclare que pour elle l'affaire est close et que sa porte est fermée. Je suis loin de la blâmer ; après avoir tant usé et peut-être abusé moi-même de ses colonnes, je n'ai nulle envie de vouloir forcer la consigne, et me voici encore une fois entré dans les salons du *Bulletin des Recherches Historiques*.

M. Prince a écrit : " Ce n'est pas M. Marquis qui a fondé la Communauté des Sœurs de l'Assomption. C'est M. Harper. " J'offre la variante suivante : " Ce n'est pas M. Harper, c'est M. Marquis. "

Voici mes preuves :

1° Dans le *Répertoire du Clergé* (1893), Mgr Tanguay dit que Mgr Marquis est le " fondateur de la communauté des Sœurs de l'Assomption. " Ce témoignage est très important, puisque c'est celui d'un contemporain, d'un confrère de MM. Harper et Marquis. Sûrement il savait à quoi s'en tenir, et s'il refuse à M. Harper le titre de fondateur pour le donner à Mgr Marquis, c'est qu'il croyait rendre justice à chacun et dire la vérité à ses lecteurs.

Savez-vous comment on s'efforce d'annuler ce témoignage ? — En renvoyant au *Répertoire du clergé* publié en 1868 " où le compilateur ne fait pas du tout mention du fait quand il parle de M. Marquis. " En voilà un argument ! Je suppose alors que lorsqu'un historien ne parle pas d'un fait, c'est qu'il le nie ?

Au reste il est bien facile d'expliquer pourquoi Tanguay omet de parler de la fondation dans son édition de 1868 et la mentionne en 1893. M. Harper vivait encore en 1868 et en 1893, il était mort depuis longtemps. Dans la dernière édition, voulant rendre

pleine et entière justice à M. Harper, l'auteur prend la peine de renvoyer le lecteur à sa notice biographique : " Voir *Journal de Québec*, 6 août 1869 "

M. Prince nous recommande aussi la lecture de " certaine feuille de Cadieux et Dérome, " et celle d'un *Recueil sur diverses matières* préparées par les Sœurs Grises de la Providence.....ouvrage approuvé par le Comité Catholique, " etc. Eh bien, toutes ces publications, excellentes d'ailleurs,n'ont pour moi, dans le cas qui nous occupe,aucune autorité,et il en faudrait des centaines de ce genre pour renverser le témoignage de Mgr Tanguay qui affirme carrément que Mgr Marquis a fondé l'Institut des Sœurs de l'Assomption.

2° Voici maintenant Mgr B. O'Reilly si bien connu au Canada et aux Etats-Unis.

Le 24 juillet 1892, le vénérable prélat écrit un long article dans le *New-York Herald* et parle de M. Harper et de M. Marquis. Après avoir dit que ce dernier avait été nommé vicaire de St-Grégoire, il ajoute : " Le curé de cette paroisse était le Rév. John Harper. Depuis mon arrivée en Canada, en 1832, ce prêtre à vertus héroïques fut toujours pour moi jusqu'à sa mort un père et un ami. Il était très attaché à Mgr Marquis dont la piété solide et éclairée, les connaissances variées et le joyeux caractère faisaient de lui un charmant compagnon. " Puis en parlant de l'œuvre des orphelins irlandais de 1847,il loue le zèle et la charité sans bornes de ces deux excellents prêtres, MM. Harper et Marquis, et les unit tous les deux dans son admiration et dans sa reconnaissance. Mais quand il s'agit des Sœurs de l'Assomption, c'est Mgr Marquis seul qui apparait. Voici les paroles de Mgr O'Reilly : " Mgr Marquis founded at St. Gregoire the Sisters of the Assumption. " Ici pas un mot de M. Harper.

A qui fera-t-il accroire que Mgr O'Reilly ait pu se tromper ou qu'il ait pu commettre une injustice envers M. Harper qu'il avait toujours regardé comme un père et un ami ? " Since my arrival in Canada,in 1832, this heroic priest had ever up to his death been to me a father and a friend. "

Il est évident que si M. Harper avait été le fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption, Mgr O'Reilly se serait fait un devoir de justice et de reconnaissance de le proclamer. Mais il savait le contraire, il avait été témoin des hésitations, des répugnances parfaitement justifiables du vénérable curé à encourager l'œuvre de son vicaire, et c'est ce témoin qui nous dit : " Le fondateur des Sœurs de l'Assomption, c'est Mgr Marquis. "

3° Monseigneur Antoine Racine, 1er évêque de Sherbrooke, connaissait parfaitement et M. Harper et M. Marquis. Du même âge que ce dernier, il était missionnaire à St-Louis de Blanford, Bulstrode et Stanfond, de 1849 à 1851, pendant que son ami,M. Marquis, était vicaire à St-Grégoire et s'occupait d'y établir les Sœurs de l'Assomption. Voilà encore un témoin et un bon. Eh bien, voyons ce qu'il a écrit sur ce sujet :

" Mgr Cooke, son évêque lui confia (à M. Calixte Marquis) la mission spéciale de travailler à l'œuvre de la colonisation et de la fondation de nouvelles paroisses. Pendant plusieurs années, il déploya au succès de cette cause, à la fois religieuse et nationale, le même zèle et la même intelligence que dans l'administration de sa paroisse ; il fonda douze paroisses nouvelles. . . .

" Il a fondé la Congrégation des Sœurs de l'Assomption dont le but spécial est l'enseignement . . . . ." Est-ce assez clair ?

4° Il sera sans doute intéressant de connaître l'opi-

nion de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, encore un contemporain. La voici :

" Montréal, 11 octobre 1882.

" Cher monsieur,

" Je suis heureux de rendre témoignage du zèle que vous avez montré pour la cause de l'Instruction Publique, à l'époque où j'étais ministre de l'Instruction Publique, à celle où j'étais Surintendant, et même du temps de mon vénérable prédécesseur, le docteur Meilleur. Vous avez fait beaucoup pour combattre les ennemis de l'éducation de 1846 à 1851, et si l'on a pu rétablir le fonctionnement du système scolaire dans la partie du district des Trois-Rivières où vous étiez, ça été grâce à vos efforts. A vous est due la construction de nombreuses écoles et *l'établissement d'une nouvelle Communauté de Religieuses enseignantes, les Sœurs de l'Assomption* . . . . . "

5° Le témoignage de l'honorable Géléon Ouimet n'est pas moins explicite :

Après avoir parlé des oeuvres de colonisation et autres de M. Marquis, il ajoute :

" Il a fondé une communauté religieuse connue sous le nom de *La Congrégation des Sœurs de l'Assomption de la Sre-Vierge.* "

6° M. Michel-Edouard Méthot, alors recteur de l'Université Laval, était du même avis, quand il a écrit : " M. l'abbé J. C. Marquis. . . . a fondé une Congrégation pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles, sous le nom de *Congrégation des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge.* "

7° Je pourrais citer bien d'autres témoins ; mais il faut se limiter. Pour prouver cependant que la tradition s'est continuée et sans interruption jusqu'aujourd'hui, je reproduirai, en partie, une lettre de Mgr

L. N. Bégin, alors évêque de Chicoutimi, et une autre de l'abbé Raymond Casgrain.

Le premier écrit, le 3 octobre 1889, à S. E le cardinal J. Simeoni, préfet de la Propagande : . . . ." Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a voulu reconnaître les services rendus à la sainte Eglise par ce vétéran du sacerdoce, en le créant Protonotaire Apostolique *ad instar*. M. Marquis a épuisé ses forces dans les travaux apostoliques : il a fondé plusieurs paroisses maintenant florissantes et une *congrégation d'exc. Uentes religieuses* . . . .Sa piété et ses vertus ont constamment brillé d'un vif éclat et il a fait beaucoup de bien. . . . . ."

Le 20 octobre 1891, l'abbé Casgrain écrit à un de ses amis de Rome :

" M. Marquis vient de partir pour Rome et ne manquera pas d'aller vous rendre hommage dès son arrivée. Vous n'ignorez pas la haute valeur de ce personnage. Sa carrière ecclésiastique a été une longue série de bienfaits pour l'Eglise et le Canada. Il a été l'un de nos missionnaires les plus zélés et les plus efficaces. Il a été le fondateur d'un très grand nombre de nouvelles paroisses. Il est également *fondateur d'un de nos ordres religieux* qui a eu une expansion merveilleuse, lequel continue de rendre les plus grands services dans l'enseignement et lui a valu l'insigne honneur d'être nommé Protonotaire Apostolique. . . . ."

8° Mgr Suzor vient à son tour, et si son humilité l'a empêché de faire valoir autant qu'il l'aurait pu, l'importance de son témoignage personnel, s'il a mieux aimé faire entendre d'autres voix que la sienne, nous ne sommes pas obligés à la même réserve. Fait prêtre en 1849, M. Suzor était missionnaire à Saint-Christophe en 1851. Ami de MM. Harper et Marquis, il a été témoin de leur zèle et de leurs œuvres, il a connu

les circonstances de la fondation dont il s'agit. Aujourd'hui il est encore en parfaite santé et aussi honnête homme que jamais. Eh bien, quand ce vénérable prélat vient dire que Mgr Marquis a été le fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption, je le crois tout de suite, et toutes les épitaphes du monde ne me feront pas changer d'avis.

9° Le 18 juillet 1868, M. Harper écrit à M. Marquis, curé de St-Célestin :

" Mon cher monsieur,

" J'ai la douleur de vous apprendre que la mort vient d'enlever à la Communauté une de ses plus jeunes soeurs professes, Ste-Catherine (née Bourgoin), âgée de vingt ans. Les funérailles auront lieu modestement, selon les règles de la Congrégation, lundi à 7 heures.

" En votre qualité de fondateur de la Communauté, on vous verra avec reconnaissance prendre part à cette cérémonie funèbre.

" Vous serez attendu la veille

" Tout à vous,

" J. Harper, Ptre."

Cette lettre a déjà été publiée, mais je la reproduis, parce que pour moi elle pèse d'un grand poids dans la balance.

M. Prince n'est pas du même avis. Pour lui, ce n'est qu'un " billet de pure politesse, écrit peut-être à la hâte, en quelques lignes" . . ." S'il fallait, comme dit le *Trifluvien*, prendre à la lettre les certificats que se décernent, parfois, dans leurs relations intimes, les confrères et les amis, à quelles conséquences invraisemblables n'arriverait-on pas ? "

Franchement je ne comprends pas comment et pourquoi M. Harper aurait écrit " en votre qualité de fondateur de la communauté ", si ce titre n'avait pas

appartenu légitimement à M. Marquis. Les circonstances ne prêtaient pas beaucoup à la plaisanterie ; il n'était pas dans le caractère de M. Harper de décerner ainsi un certificat ironique à son voisin, surtout au moment où il l'invitait à des funérailles. Au reste, je ne crois pas que ce soit l'usage, même entre confrères et amis, de se décerner ainsi des titres de fondateurs. Je n'ai jamais reçu de compliment aussi honorable, et pour cause !

10° Trop jeune encore pour avoir été témoin de la fondation, je suis cependant assez vieux pour parler d'une tradition de trente-quatre ans, puisque c'est le nombre d'années que j'ai passées à l'archevêché. Or je déclare en toute vérité que je ne me rappelle pas y avoir entendu dire une seule fois : que le fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption était M. l'abbé Jean Harper. Par contre, que de fois l'on m'a nommé l'abbé Marquis, soit en sa présence ou autrement, et que de fois l'on a parlé devant moi de sa Communauté de *marquises* ! Aussi, grande a été ma surprise, quand j'ai appris qu'il était question de transférer à un autre la gloire qui avait appartenu jusqu'alors à Mgr Marquis.

Ce témoignage absolument et uniquement personnel ne vaut peut-être pas grand'chose, mais je tiens à le donner, pour rendre justice au vénérable prélat qui m'honorait de son amitié et que je regarderai toujours comme l'un de nos grands Canadiens. C'était un vrai patriote, un organisateur hors ligne, un caractère fortement trempé, et d'une originalité extraordinaire, un prêtre éducateur, colonisateur, créateur de paroisses, fondateur d'œuvres encore plus importantes. D'une énergie indomptable, jamais à court de moyens, quand il avait un projet en tête, quand il entreprenait

quelque chose, il semble que le succès était assuré. L'Institut des Sœurs de l'Assomption fut l'une des œuvres de sa jeunesse, et c'est pour cela qu'il la chérissait davantage.

11° Si M. Harper a déclaré ne pas être le fondateur de l'Institut de l'Assomption, parce qu'il ne l'était pas, Mgr Marquis lui, parce qu'il l'était, réclame ce titre.

On sait jusqu'à quel point le vénérable prélat avait, si je puis m'exprimer ainsi, la passion des reliques, quelle collection il avait réussi à amasser, et de quels trésors religieux il avait pu enrichir un grand nombre d'églises et de chapelles. (1) Or sur les certificats imprimés qu'il donnait en même temps que les reliques, pour qu'elles pussent ensuite être authentiquées par les évêques, je lis en tête :

Josephus Callixtus Marquis Pres :
Protonotarius Apostolicus ad Instar Participantium
. . . . . .
Fondator (2) Congregationis Sororum a Beata
Virgine Assumpta

Mais le vénérable Prélat a laissé des mémoires et, en particulier, le récit de la fondation de la Communauté des Sœurs de l'Assomption.

Je publierai ce récit sur le prochain numéro du *Bulletin*, et, au besoin, j'y mettrai des notes.

Mgr H. Têtu

(*à suivre*)

---

(1) Nommons entre autres : Sainte-Anne de Beaupré, la Basilique et la Chapelle du Séminaire de Québec, St Jean-Baptiste de New-York, toute une chapelle de reliques à St Célestin.

(2) C'est plus expressif que l'*erigendo* de l'épitaphe :

LA MORT DE MGR D'ESGLY

Le 28 mai 1788, Sa Grandeur Mgr Louis-Philippe Mariaucheau D'Esgly, évêque de Québec, tomba malade à sept heures du soir d'une fièvre intermittente accompagnée de frisson. On dépêcha aussitôt le docteur Just à la Sainte-Famille, qui s'y rendit. Il trouva la fièvre de Sa Grandeur très mauvaise et jugea à propos de le saigner ; il put à peine lui tirer quelques gouttes de sang. Mgr demanda à se faire purger. Le docteur lui dit que cela pouvait lui faire du bien. Il lui donna en conséquence une petite médecine qui le fit un peu évacuer.

Le lendemain, la fièvre augmenta. Sa Grandeur passa une mauvaise journée.

Le vendredi, son secrétaire, M. Hamel, envoya un courrier avertir le confesseur ordinaire de Mgr (le P. Glapion, jésuite), qui arriva à 8 heures du soir avec M. le docteur Badelard. Ils trouvèrent Sa Grandeur bien mal et en danger de mort. Toute la nuit suivante, grosse fièvre.

Le lendemain, à huit heures, Mgr demanda à se lever. On le mit dans son fauteuil et on le porta à quatre dans sa chambre. A dix heures, il se confessa avec un entière connaissance. A midi, M. Badelard lui donna un grain d'émétique qui le fit vomir deux fois.

Il passa le reste de la journée et la nuit dans une grande faiblesse, ne prenant, de deux heures en deux heures, qu'une cuillerée d'eau et de vin, seule chose qu'il voulut prendre pendant sa maladie.

Le lendemain, 3 juin, à sept heures du matin, M. le secrétaire Hamel lui demanda s'il désirait recevoir le Saint-Viatique. Il répondit qu'il fallait attendre en-

core un peu, qu'il désirait que toute sa paroisse fut avertie. Mais comme l'on vit qu'il affaiblissait de plus en plus et qu'il perdait même connaissance de temps à autre, M. Pinet, curé de Saint-Jean, en cette île d'Orléans, lui adressa ces paroles à quatres heures de l'après-midi :

—Monseigneur, j'ose me présenter à vous comme votre enfant pour vous prier de vouloir bien permettre que nous vous procurions ce que vous avez procuré à tant d'autres.

A quoi, Mgr repliqua qu'il désirait recevoir les derniers sacrements, mais qu'il fallait au préalable qu'on lui donna le Saint-Viatique, qui lui fut aussitôt donné par M. Hamel, qui lui fit recevoir ensuite l'extrême-onction. Sa Grandeur présenta elle même ses mains, récita le credo, et paraphrasa plusieurs versets des psaumes,entr'autres ceux-ci :

" Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi.

" Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini, monet in æternum.

" Gloria Patri, etc. "

M. son secrétaire lui fit ensuite une lecture qu'il écouta attentivement. Il eut ensuite une si forte crise que l'on crût qu'il allait expirer : on lui lut les prières des agonisants, il revint un peu de cette crise qui fut suivie de bien d'autres toute la nuit.

Le lendemain, 4 juin, à huit heures du matin, son poulx était très faible et s'arrêtait pendant près d'une minute par temps ; de sorte que le docteur Just ne pouvait comprendre comment il pouvait vivre. Vers neuf heures, M. Hamel lui demanda s'il voulait qu'il lui fit une lecture, à quoi il répondit : —Sans doute. Pendant cette lecture on le vit faire des élévations de cœur à Dieu. A dix heures, on lui récita une quanti-

té d'actes de foi et autres qu'il écouta attentivement, jetant les yeux sur un crucifix qui était au pied de son lit.

A onze heures et demie, il eut une crise très forte suivie d'un râle. M. Hamel acheva les prières des agonisants, récita les litanies et plusieurs *oremus*. A midi, il revint de cette crise. A une heure après midi, arriva de Québec M. Dupré, conseiller et neveu du prélat. Il s'approcha du lit de son oncle à qui il parla mais il ne put proférer que ce mot—Ah ! Enfin, il resta depuis ce moment jusqu'à cinq heures sans parole, mais ayant toujours connaissance et rendit doucement l'esprit à cinq heures huit minutes, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, sa cinquante-deuxième de prêtrise et la quatrième de son épiscopat. Il avait été coadjuteur et évêque de Dorylée.

Dès qu'il fut mort, M. Hamel écrivit à Mgr l'ancien (Mgr Briand) afin d'ordonner le lieu et le temps de l'inhumation. Mgr Briand remit le soin de cette affaire entre les mains de M. Gravé, ci-devant grand-vicaire, qui fit la réponse suivante à M. le secrétaire Hamel :

" Monsieur,

" Mgr l'ancien, après la triste lecture de votre lettre, m'a chargé de présider le clergé en son nom jusqu'à révocation de Mgr d'Almyre (c'est le coadjuteur de Mgr de Québec qui était pour lors en visite dans le district de Montréal) et de régler toutes choses le mieux qu'il se pourrait. Je ne sais pas qui est l'exécuteur testamentaire, c'est à lui et aux parents de régler le temps de l'inhumation. MM. de Léry, Dupré et mademoiselle Boufit (ce sont les seuls parents de l'évêque), consultés, m'ont répondu que je ferais pour le mieux, et qu'étant impossible de l'embaumer il serait plus impossible encore de retarder l'inhumation

plus loin que vendredi à onze heures ; qu'ils pensaient qu'il serait mieux de l'enterrer à Saint-Pierre que dans sa cathédrale.

" Quant à la manière : 1° Tenez le corps le plus fraîchement que vous pourrez pour éviter la corruption. 2 Les prêtres ou ecclésiastiques doivent l'ensevelir, et, s'il est possible,il faut l'exposer avec ses habits pontificaux dans sa chambre. 3° Vous, M. Gatien et autres direz demain la messe dans sa chapelle domestique. J'irai demain y dire la messe et les ecclésiastiques iront après-midi dans notre bateau, jusqu'au moulin, ils y chanteront ou psalmodieront l'office ordonné par le cérémonial des évêques.

Je suis, etc.,

Gravé, Ptre. "

Ensuite est écrit :

" Vous tendrez l'église en noir, le mieux que vous pourrez. Vous mettrez des cierges à l'église le plus possible ; dans sa chambre six suffisent. "

Tout cela fut exécuté de point en point par MM. Hamel et Gatien. Le lendemain, 5 juin, M. Gravé arriva à dix heures du matin, et ordonna à M. Hamel d'ouvrir le testament que Sa Grandeur avait fait. Ce qu'il fit en présence de mon père, moi et plusieurs autres témoins. Mon père y était nommé exécuteur testamentaire. M. Hamel y était légataire de plus grande partie de son ménage, du cheval, calèche, vache et autres animaux. La moitié de son argenterie. Il y avait 600 à chacun de ses domestiques, 600 à sa nièce Bonfit. Il ordonna que son portrait restât dans sa chambre, etc. Le testament est du mois de mars dernier passé devant M. Crépin, notaire, en présence de MM. Pinet et Gatien, prêtres.

Après la lecture du testament, M. Gravé célébra la sainte messe dans la chapelle domestique du prélat, en

présence du corps du défunt, revêtu de ses ornements pontificaux.

Le 10 juin, à huit heures du matin, on transporta le corps à l'église avec toute la pompe dûe à un évêque. Il y fut exposé sous un mausolée près du chœur. On y chanta matines et laudes, ce qui dura jusqu'à dix heures et demie. A onze heures, M. Gravé commença le service auquel étaient présents MM. de Léry, Dupré, Duchesnay, Perrault, Duchesnaux fils, et M. Taschereau, et de plus de quarante prêtres ou ecclésiastiques. Le service fut chanté en musique et dura jusqu'à une heure après midi.

Le corps de l'illustre prélat fut ensuite imhumé dans l'église, avec une partie de ses habits pontificaux, sous la lampe à l'entrée du choeur.

Ainsi furent ordonnées et exécutées les funérailles de Mgr D'Esgly, évêque de Québec, auxquelles assista un concours de peuple considérable, de qui il fut généralement regretté. (Extrait des Mémoires inédits de Nicolas-Gaspard Boisseau).

LE COMTÉ DE WOLFE

L'existence municipale du comté de Wolfe date du 1er juillet 1855, en vertu de la loi 18 Vict Chap. 100.

La première séance régulière du Conseil de comté eut lieu à Ham Sud, le 21 septembre 1855. Etaient présents : Amos Bishop, maire de Dudswell ; Eusèbe Côté, maire de Weedon ; George Goodenough, maire de Ham Sud ; Frs. St-Jean, maire de Wotton ; Michael Hurly, maire de Wolfestown.

Le conseiller Goodenough fut choisi comme président de l'assemblée.

M. Côté, maire de Weedon, fut élu comme premier préfet du comté et le premier secrétaire-trésorier fut M. Saunders Shepherd, cultivateur de Dudswell.

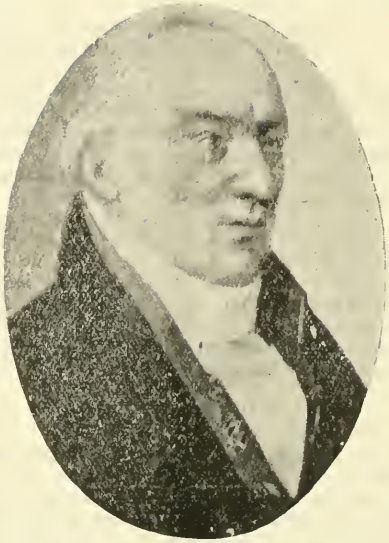

HON. I.-M.-L.-A. DE SALABERRY

REPONSES

Sir Allan MacNab et la langue française. (VI, II, 697.)—La clause 41 de l'Acte d'Union se lisait comme suit :

" Et qu'il soit statué que depuis et après la réunion des dites deux provinces, tous brefs, proclamations, instruments pour mander et convoquer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la province du Canada, et pour les proroger et les dissoudre, et tous les brefs pour les élections et tous brefs et instruments publics quelconques ayant rapport au Conseil Législatit et à l'Assemblée Législative ou à aucun de ces corps, et tous rapports à tels brefs et instruments, et tous journaux, entrées et procédés écrits ou imprimés, de toute nature, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, et d'aucun de ces corps respectivement, et tous procédés écrits ou imprimés et rapports de comités du dit Conseil Législatif et de la dite Assemblée Législative, respectivement, ne seront que dans la langue anglaise : l'ourvu toujours que la présente disposition ne s'entendra pas empêcher que les copies traduites d'aucuns tels documents ne soient faites, mais aucune telle copie ne sera gardée parmi les records du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, ni ne sera censée avoir en aucun cas l'authenticité d'un record original. "

Pendant la session de 1845 de l'Assemblée législative, une pétition du docteur William Thurber et autres, du comté de Lotbinière, demandant de transporter la cour de circuit à Sainte-Croix, ayant été renvoyée à un comité spécial, M. Joseph Laurin, député de Lotbinière, proposa de soumettre au même comité une pétition de Daniel Byrne et autres, de Saint-Sylvestre, demandant l'annexion de cette paroisse au comté de Mégantic pour les fins de l'enregistrement.

L'orateur, sir Allan MacNab, refusa de recevoir la motion de M. Laurin, parcequ'elle était écrite en langue française, et contraire, conséquemment, à la clause 41 de l'Acte d'Union.

Appel fut immédiatement fait à la Chambre de la décision de l'orateur MacNab, et un violent débat s'ensuivit.

M. LaFontaine (plus tard sir L.-H.), député de Terrebonne, déclara qu'une loi qui voulait empêcher un peuple de parler sa langue était immorale et nulle de fait ; qu'il y avait quelque chose au-dessus de l'Acte d'Union, et que ce quelque chose était la capitulation de Québec. (1)

M. A.-N. Morin, député de Bellechasse, ne fut pas moins énergique. " Des lois comme celle-là, déclara-t-il, sont contre la nature, et il faut agir comme si elles n'existaient pas. "

M. Marc-Pascal de Sales Laterrière, député du Saguenay, n'y alla pas, non plus, par quatre chemins pour donner son opinion. " Si nos institutions sont ainsi à la merci d'une majorité fébrile, s'écria-t-il, le rappel de l'Union est notre seul recours. "

Finalement le vote fut pris et la décision de l'orateur fut maintenue par l'Assemblée à la majorité d'une seule voix, et cette voix fut celle de M. Denis-Benjamin Papineau, membre du ministère.

" Avant de voter, dit un journal du temps, M. Papineau se leva et s'assit deux ou trois fois, comme un homme qui va faire une action qui répugne à son cœur, mais qu'il accorde pourtant aux exigences de sa position. "

P. G. R.

---

(1) Sur ce sujet voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, p. 312 ; vol. VIII, p. 52, et vol. X, p. 122.

Le naufrage de l'Elephant. (XI, III, 1058)— Un des naufrages les plus tristement célèbres enregistrés dans les annales canadiennes, est celui du navire l'*Eléphant* en 1729. Parti de LaRochelle vers la fin de juillet, le vaisseau qui était un fin voilier, serait arrivé à Québec le 2 septembre, s'il ne se fût brisé la veille, sur les battures du Cap Brulé, vis-à-vis de l'île-aux-Grues. Le sieur LeBeau, avocat en parlement, l'un des passagers, raconte comment l'accident arriva :

" Nous allions fort doucement et toujours la sonde à la main. Nous passâmes de cette façon l'Ile-aux-Lièvres et celle au Coudre, qui a bien trois lieues de long, et nous étions déjà parvenus dans un endroit où nous n'avions plus guère que 16 ou 17 lieues pour nous rendre à Québec, quand cette lenteur d'aller, impatientant tout le monde, et surtout MM. les ecclésiastiques qui étaient en grand nombre et croyaient toujours qu'ils ne seraient jamais assez tôt à cette ville ; quand ces prêtres, dis-je, voyant bien plus, que l'on allait déjà jeter l'ancre, parce que la nuit commençait à tomber prièrent M. le comte de Vaudreuil avec tant d'instance et de si bonne grâce, de la point faire jeter, que ce seigneur qui est bon de son naturel, se laissa gagner à leurs prières. Il faut avouer d'ailleurs, que la beauté du ciel, qui commençait à s'étoiler, jointe à un petit vent nord-est qui donnait alors, contribua beaucoup à cette complaisance du comte, que nous pensâmes tous payer aux dépens de notre vie.

" Le vent devenait beaucoup plus violent et nous avancions toujours, lorsqu'environ vers le milieu de la nuit, voici notre vaisseau qui tout à coup heurte et saute rudement sur un rocher. Déjà cette secousse épouvantable suivie de quantité d'autres attouchements, durant l'espace de plus de trente toises, sur ce rocher imprime la terreur dans l'esprit des plus hardis. Déjà

deux ancres sont jetées, et nos matelots, sans perdre de temps ni recevoir aucun commandement, courent ça et là et sautent au plus vite à la manœuvre quand, malgré la promptitude de leurs bras occupés à hisser les voiles, le navire file sur ses cables et fait encore un autre saut, mais bien plus terrible que le premier, qui lui brisant sa quille, le jette sur la pointe d'un autre rocher qui était le dernier de ce chenal. Ce fut là donc où la quille de notre bâtiment brisée,nous échouâmes malheureusement. "

L'*Eléphant* portait environ 150 personnes, parmi lesquelles se trouvaient Mgr Dosquet, évêque de Samos, et coadjuteur de Mgr de Mornay, M. Hocquart qui venait prendre charge de l'intendance du pays, le comte de Vaudreuil,M. de Cavagnial et de Rigaud,ses deux frères, le Père Luc, Récollet, l'abbé Claude de Vernède de Saint-Poncy, secrétaire de l'évêque Dosquet, l'avocat LeBeau, le chevalier de Courbuisson, le chevalier de Beauvillé, de Picardie, le chevalier de Taxé, parisien.

Les officiers d'équipage s'appelaient Chaviteau, Blanchard, Testu, Rivière, Sérigny de Loire, le chevalier de Bretonville, Duperat de la Bernardaye, Duquesne Menneville, et Vaudreuil, commandant.

Tout ce monde aurait probablement péri, si des secours ne fussent venus dès le point du jour. Ce fut d'abord le pilote du roi, M. de la Gorgendière,qui descendait le fleuve dans le but de prendre la direction de l'*Eléphant* jusque dans la rade de Québec. Son retard avait été cause du désastre. Tout de même il aida dans une large mesure au sauvetage des naufragés.

Sur les dix heures du matin, arriva M. de la Richardière, capitaine du port, qui fit couper les mâts du navire, pour empêcher une perte totale de la cargaison. Des hommes venus de Québec travaillèrent pen-

dant huit jours au déchargement, et réussirent non sans peine à en tirer tout ce qu'il contenait, à l'exception de quelques ballots, de la poudre et du pain que l'eau avait gaspillés, quelques canons et deux ancres. L'un des canons fut trouvé, en 1859, par le capitaine Lavoie, de l'île-aux-Grues, qui en fit cadeau au séminaire de Québec. C'est une pièce de fort calibre, mesurant cinq pieds huit pouces sur la longueur, ayant treize pouces de diamètre.

M. Hocquart perdit dans ce naufrage plus de 8,000 livres, et Mgr Dosquet reçut du roi la somme de mille écus pour le dédommager de ses pertes.

La plus grande partie de l'équipage fut transportée sur le rivage, et dut se rendre à pied jusqu'à Québec. Leur première étape fut à Saint-Joachim, dans une des maisons du séminaire où ils reçurent la plus cordiale hospitalité. Puis ils arrivèrent à destination, heureux d'avoir échappé à un naufrage aussi malencontreux.

N.-E. Dionne

Le chevalier de Montreuil. (X, V, 1010.)—Avant de venir dans la Nouvelle-France le chevalier Pierre-André de Montreuil était capitaine des grenadiers au régiment de la Reine.

Le 1er mars 1755, le baron de Dieskau, maréchal de camp des armées de Sa Majesté, recevait le commandement du corps de troupes envoyé au secours de la Nouvelle-France. Le chevalier de Montreuil devait être employé sous lui en qualité d'aide-major général, avec le brevet de lieutenant-colonel.

Le baron de Dieskau et le chevalier de Montreuil partirent de Brest le 3 mai 1755 sur l'*Entreprenant*, vaisseau de 74 canons, commandé par le comte Dubois de la Mothe. Ils arrivèrent à Québec vers le milieu de juin.

Le 8 septembre de la même année, le baron de Dieskau livra bataille, dans les environs du lac Saint-Sacrement, au général Johnson. Grièvement blessé, Dieskau tomba aux mains des Anglais, et Montreuil dut prendre le commandement de l'armée. Mais la bataille était perdue et le chevalier de Montreuil pour empêcher une plus grande perte de vies ordonna la retraite.

Il remit ensuite le commandement à M. de Roquemaure, commandant du bataillon de la Reine, qui était resté avec les troupes de réserve au camp des Deux-Rochers.

Le chevalier de Montreuil fut blâmé, particulièrement par le gouverneur de Vaudreuil, pour avoir laissé tomber M. de Dieskau aux mains des ennemis. Mais une lettre que lui écrivit ce général, de Bath, Angleterre, le 26 janvier 1858, le venge de cette imputation. Il y déclare qu'il dut se servir de son autorité de commandant suprême pour lui ordonner de l'abandonner à son sort et de courir prendre le commandement de l'armée. (1)

Le chevalier de Montreuil servit aussi en qualité d'aide-major général sous le marquis de Montcalm qui succéda au baron de Dieskau.

Il prit part au siège et à la prise du fort William-Henry (9 août 1757). C'est lui que le marquis de Montcalm chargea de faire l'inventaire des effets trouvés dans le fort.

A la bataille de Carillon (8 juillet 1758), M. de Montreuil se distingua beaucoup. M. de Montcalm écrivait au marquis de Vaudreuil le lendemain même de ce beau fait d'armes : " Monsieur le chevalier de

(1) Le docteur O'Callaghan a publié cette lettre dans son ouvrage *Documents relative to the colonial history of the state of New York*, vol. X. p. 682.

Montreuil, major général, a eu la plus grande activité du monde pour faire passer tous les ordres nécessaires pour encourager les troupes et faire distribuer les munitions. . . ." (1)

M. de Montreuil en profita pour demander le grade de brigadier. Le roi lui accorda une pension de six cents livres et le duc de Belle-Isle lui fit savoir qu'il ne l'oublierait pas à l'occasion.

A la journée du 13 septembre 1759, le chevalier de Montreuil eut encore une occasion de montrer son sang-froid et sa bravoure.

A la glorieuse bataille de Sainte-Foye, le 28 avril 1760, le chevalier de Montreuil commandait en second. Nous lisons dans une *Relation anonyme* : " Le chevalier de Lévis a été assez heureux pour n'être point blessé, quoiqu'il ait été pendant tout le temps de l'action à cheval entre le feu des ennemis et celui de nos troupes. Il a été très bien aidé dans les mouvements qu'il leur a fait faire par le chevalier de Montreuil, aide-major général, qui s'est extrêmement distingué dans cette action. " (2)

Le chevalier de Montreuil s'en retourna en France en même temps que le chevalier de Lévis, dans la flûte *la Marie*, qui mit à la voile le 18 octobre 1760.

Le 1er janvier 1763, M. de Montreuil, qui avait été élevé au grade de brigadier des armées du roi, devenait commandant en chef des troupes de Sa Majesté aux îles Sous-le-Vent.

Le 4 août 1763, le vicomte de Belsunce, gouverneur de ces îles, décédait, et M. de Montreuil prenait l'interim en vertu de sa commission.

Nous le perdons ensuite de vue.

Pendant son séjour dans la Nouvelle-France le che-

(1) *Collection de manuscrits*, vol. IV, p. 170.

(2) *Relations et journaux de différentes expéditions*, p. 234.

valier de Montreuil se tenait en rapports continuels avec la Cour. Ses lettres nous montrent qu'il avait conscience que le pays s'en allait à la ruine ; les malversations de Bigot et de ses comparses lui étaient aussi connues puisqu'il y fait souvent des allusions peu cachées. Le ministre, évidemment, était un des protecteurs de M. de Montreuil, et, avant son départ pour la Nouvelle-France, l'avait chargé de le tenir au courant de tout ce qui se passait dans la colonie.

Le commissaire des guerres Doreil n'avait pas une grande confiance dans les capacités militaires du chevalier de Montreuil. Il écrivait au marquis de Paulmy, le 28 octobre 1755 : "..... Soit dit sans vouloir faire de tort à personne, nous avons dans l'aide-major-général un bien taible homme. J'ose dire que, si je ne me chargeais un peu de tout, la besogne serait bien plus mal faite. C'est un fort honnête garçon, rempli de bonne volonté, mais si neuf, que je m'étonne, permettez moi de vous le dire, Monseigneur, qu'on ait songé à lui....." (1)

M. de Montcalm n'était pas éloigné de penser la même chose. Il écrivait à M. de Belle-Isle le 27 octobre 1758 : " M. le chevalier de Montreuil, major-général, est très estimable à cause de son courage, de son sang-froid, de ses conseils, de sa manière de vivre, il est honnête et honorable, et il ferait bien à la tête d'un régiment ; il est superbe dans un engagement, mais il n'a pas assez d'activité et de détail pour sa situation ; néanmoins, je l'emploie utillement...." (2)

P. G. R.

---

(1) L. Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, p. 275.

(2) O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. X, p. 862.

Pierre Becard de Grandville. (X, XI, 1045.) — Il était originaire de Paris, paroisse Saint-Eustache, et passa dans la Nouvelle-France en 1665 avec le régiment de Carignan dans lequel il était enseigne.

En 1668, le régiment de Carignan fut rappelé en France. Quatre compagnies furent cependant laissées ici pour la défense du pays. De plus, les soldats qui voulurent s'établir dans la colonie reçurent leur congé. Plus de quatre cents soldats et un grand nombre d'officiers profitèrent de cette permission. Pierre Bécard de Grandville fut du nombre.

Pour s'attacher d'avantage à son pays d'adoption, il se maria, dans l'automne de la même année, avec Anne Macard, fille d'un des principaux citoyens de Québec.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à Pierre Bécard de Grandville l'îlet du Portage avec une demi-lieue de terre en deçà et une autre au delà du dit îlet.

Dans sa campagne contre les Tsonnontonans en 1687, le marquis de Denonville confia le commandement de quatre compagnies de milice à M. de Grandville. Le 25 août 1687, il rendait compte au ministre du résultat de son expédition : " Les sieurs de la Durantaye, Grandville, Dupuis, Berthier, la Vallière et Longueuil, qui ont très bien servi, seraient de très bons capitaines. Je ne vous saurais assez dire combien Grandville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués par dessus les autres. " (1)

En 1689, M. de Grandville était agent de la Ferme à Tadoussac.

En 1690, lorsque M. Prévost, qui commandait à

(1) *Correspondance générale*, vo'. 9, p. 61.

Québec en l'absence de M. de Frontenac, apprit que la flotte de Phips remontait le Saint-Laurent, il envoya son beau-frère, M. de Grandville, sur une biscaïenne armée, pour reconnaître les différentes passes du fleuve jusqu'à Tadoussac.

M. de Grandville s'étant avancé avec trop peu de précaution ou, peut-être encore, trompé par des pavillons français arborés sur les vaisseaux ennemis, fut fait prisonnier par l'équipage du vaisseau amiral.

Il remonta en compagnie de Phips jusqu'à Québec.

Les Anglais entendant de leurs vaisseaux le bruit que faisaient les milices de Montréal arrivant, tambour battant, pour prendre part à la défense de la capitale, demandèrent à leur prisonnier ce que ce bruit signifiait. M. de Grandville, après avoir écouté les fifres et les caisses et voyant bien d'où cela venait, leur dit cavalièrement : " Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien, c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut, vous n'avez qu'à plier bagage ; ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines. "

M. de Grandville fut échangé, le 25 septembre 1690, pour le capitaine Davis qui avait été pris par le sieur de Portneuf au fort Royal (Portland).

Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagués en 1696, les milices canadiennes furent divisées en quatre bataillons. Celui de Québec fut commandé par M. de Saint-Martin, celui de Trois-Rivières par M. de Grandpré et celui de Montréal par M. Deschambault. Le bataillon de la côte de Beaupré eut M. de Grandville pour commandant.

Le 2 juin de cette même année 1696, le comte de Frontenac et l'intendant Champigny concédaient à MM. de Grandville et Aubert de la Chesnaye deux lieues de front sur trois de profondeur joignant d'un

côté l'îlet du Portage, appartenant à Grandville, et de l'autre à la seigneurie de Terrebois, propriété de M. de la Chesnaye.

En 1699, la majorité de Trois-Rivières étant devenue vacante par la mort de M. Boucher de Grandpré, MM. de Callières, gouverneur général, et de Champigny, intendant, proposèrent M. de Grandville pour remplir cette charge. Le roi leur fit répondre, le 31 mai 1701, qu'il ne pouvait donner la majorité de Trois-Rivières à M. de Grandville parce qu'il était beau-frère de M. Prévost, gouverneur de ce lieu.

MM. de Callières et de Champigny en prirent occasion pour écrire au ministre le 5 octobre 1701 :

" Quand nous avons proposé le sieur de Grandville pour la place de major des Trois-Rivières, nous n'avons pas cru que ce fut un obstacle pour lui d'être beau-frère de M. Prévost, puisqu'il lui peut être d'un grand secours, pour le service de Sa Majesté, lorsqu'il est incommodé de la goutte, par la confiance qu'il a en lui. D'ailleurs ce gouvernement étant au milieu de la colonie, quand ils ne seraient pas aussi honnêtes qu'ils le sont, il n'y aurait rien à appréhender. " (1)

Le 20 juin 1703, M. de Grandville recevait du roi la compagnie de M. de Louvigny, nommé major de Québec.

M. de Grandville mourut à Québec le 6 mai 1708.

De son mariage avec Anne Macard, M. Bécard de Grandville eut plusieurs enfants. Deux d'entres eux, Jean-Baptiste et Charles, furent successivement procureurs du roi à la Prévôté de Québec.

La famille Bécard de Granville est éteinte, croyons-nous.

P. G. R.

---

(1) *Correspondance générale*, vol. 19, p. 3.

QUESTIONS

1064—Jean Amyot, qui se noya en face de Trois-Rivières le 23 mai 1648 et dont le P. Lalemant fait de si grands éloges, est-il le premier ancêtre de tous les Amyot que nous comptons aujourd'hui dans la province de Québec ? AR. AY.

1065—On lit dans les anciens titres de propriétés situées sur les bords du fleuve près de Québec : " Telle terre bornée par devant au fleuve St-Laurent." Est-ce que ce terme veut dire à partir de marée *basse* ou de marée haute seulement ? En d'autres termes l'ancien propriétaire avait-il droit à la grève vis-à-vis sa terre ? —Avait-il le droit d'y tendre des pêches, y ériger un quai ou autre construction, ou fallait-il qu'il obtint un permis spécial, notamment pour la pêche et la chasse ? QUESTEUR

1066—Le *Témoin oculaire* raconte qu'au commencement de la bataille de Châteauguay, le capitaine Longtin, de la milice de Beauharnois, se mit à genoux, fit une courte prière avec ses hommes, et leur dit, en se relevant : *A présent que vous avez rempli votre devoir envers votre Dieu, faites votre devoir pour votre Roi.* Avez-vous quelques renseignements sur ce brave capitaine Longtin ? ROMEO

1067—Je vois qu'en 1764 plusieurs Canadiens-Français étaient officiers dans un régiment ou bataillon qu'on appelait le *Corps Canadien.* Où trouverais-je des renseignements sur ce corps militaire formé au Canada un an après la cession ? MILITAIRE

1068—D'où vient la coutume de planter le *mai* le premier mai de chaque année ? P. B.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI MAI 1905 No 5

MGR MARQUIS, FONDATEUR DE L'INSTITUT DES SOEURS DE L'ASSOMPTION

(*Suite et fin*)

"MÉMOIRE" DE MGR MARQUIS

La vérité est la base de l'histoire.
Paroles de S. S. Léon XIII. 1886.

Le 20 octobre 1845, j'arrivai à St-Grégoire comme vicaire, à l'âge de 24 ans ; Messire Jean Harper était le curé de cette paroisse.

Il y avait alors dans cette paroisse 2,500 communiants. Il fallait aller aux malades jusqu'à une distance de cinq lieues et demie. Je relevais alors d'une longue maladie, causée par un excès de travail. M. Harper, doué d'une très forte constitution et d'un cœur d'or, avait pour moi les plus grands ménagements.

Je crois lui avoir témoigné une profonde reconnaissance par le dévouement sans borne que je lui ai prodigué dans les circonstances difficiles qu'il a eu à traverser, et dans le ministère pénible qui pesait sur ses épaules. Nous étions faits l'un pour l'autre, et nous avons été l'un pour l'autre.

Peu de temps après mon arrivée à St-Grégoire, il nous arriva plusieurs fois de parler de l'avantage qu'il y aurait pour la paroisse et les paroisses voisines d'avoir un couvent tenu par les Sœurs de la Congrégation

de Notre-Dame de Montréal. Cette question venait souvent sur le tapis.

A cette époque, le pays subissait une crise importante au sujet des écoles. On venait de passer une loi qui rendait obligatoire la contribution pour le soutien des écoles paroissiales. Il s'en éta t suivi des troubles considérables en différentes parties du pays, à St-Grégoire entre autres.

M. le docteur Bourgeois était le secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles de la paroisse de St-Grégoire. Fatigué de cette lutte qui lui était préjudiciable dans sa profession de médecin, il résigna sa charge, et, sur l'avis de M. le curé Harper, je fus choisi pour le remplacer. Plein d'ardeur pour la cause de l'éducation, trop jeune pour prévoir les difficultés, je pris la charge de secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles de la paroisse de St-Grégoire.

Je ne tardai pas à méditer le projet d'avoir un couvent à St-Grégoire ; de la méditation à l'action le délai ne fut pas long.

Il y avait à côté de l'église de St-Grégoire une vaste maison en pierres à deux étages, bâtie, au commencement du siècle, par M. Desforges, le premier curé résidant de St-Grégoire. Cette bâtisse a été faite en 1801-1802. Pour cette époque, c'était un château. Le terrain comprenait une superficie de cinq arpents. La propriété appartenait à M. Damase St-Arnaud. Tout était en ruines.

Muni d'une procuration des commissaires d'écoles de St-Grégoire, je fis pour eux l'acquisition de la propriété, pour la somme de $500.00 ; c'était pour rien, mais il fallut réparer et compléter. Je payai le prix d'acquisition au comptant, les lods et ventes, le droit d'amortissement, le contrat, l'enregistrement du titre

et toutes les autres dépenses incidentes. Je fis faire des réparations considérables à la vieille maison et aux dépendances et je fis construire deux ailes qui, furent achevées avec le temps Le tout avait coûté la somme de $2,050.00.

Pour solder les comptes, j'avais obtenu du gouvernement la somme de $1.000.00. J'étais grand ami du docteur Meilleur, alors surintendant de l'Instruction Publique, auquel j'avais rendu des services appréciables, et c'est par son entremise que j'avais obtenu cette faveur. Il y avait chez M. Harper une vieille cousine à lui, riche et amie des bonnes œuvres ; elle m'avait donné $400.00. J'avais fais sur mes honoraires quelques épargnes de $300.00, je n'hésitai pas à les dépenser pour cette œuvre. La paroisse de St-Grégoire avait souscrit une somme de $130.00 ; en outre quelques particuliers avaient fait des dons généreux, mais en très petit nombre. Sur la part afférente aux deux écoles du village de St Grégoire,les commissaires après avoir payé le salaire des instituteurs et institutrices, avaient mis la balance en caisse, au profit de l'œuvre, soit $215.00.

J'avais acheté au moulin des chenaux, à Trois-Rivières,un lot de 4000 morceaux de bois qui m'avaient coûté $160.00. J'en ai revendu pour $100.00, puis il m'en est resté pour faire les réparations et constructions et un surplus valant $75.00. Les habitants de St-Grégoire favorables à l'entreprise m'avaient donné en journées de corvée pour une valeur de $200.00. La bâtisse avait donc coûté $2,050.00, et en corvées environ $200.00.

Le travail de fondation du couvent de St-Grégoire avait commencé en 1849 par l'achat de la propriété,et

s'était terminé, ou à peu près, en 1852. Je parle du terrain et de la bâtisse. (1)

Pendant les travaux de construction, j'ai fait trois voyages à Montréal pour engager les Sœurs de la Congrégation à prendre la direction de notre couvent. M. Harper y est allé une fois, et la seule réponse que nous avons pu obtenir est celle-ci : " Laissez pousser le bois." Ma réponse a été celle-ci : " Le bois a fini de pousser ; si vous ne voulez pas venir, nous allons faire des religieuses avec de l'étoffe du pays. "

Découragés de notre entreprise auprès des Sœurs de la Congrégation, nous nous adressâmes à Mgr Signay,

---

(1) Pour cette partie matérielle de la fondation, il est évident que M. Marquis a tout fait, M. Harper rien. Quand Mgr Cooke dit dans son mandement de 1856, déjà cité : " Comme messire Jean Harper.....et les marguillers.....au nom de la fabrique.....ont fait préparer une vaste et belle maison....., " il faut entendre que tout avait été préparé d'avance par M. Marquis. De fait, M. Harper ni la fabrique n'eurent rien à y voir jusqu'au 29 novembre 1852, jour où M. l'abbé Marquis, au nom des commissaires d'écoles, donne le terrain " de un arpent.....de front sur environ cinq arpents.....de profondeur...avec ensemble une maison en pierres, à deux étages, ayant deux ailes en bois, à un seul étage, de vingt-cinq pieds sur trente chacune, et avec toutes les autres dépendances dessus érigées." Ce contrat d'échange entre la Fabrique de St-Grégoire et la Commission des Ecoles est signé par sieur Moyse Bourgeois, marguiller en charge, et par M. Calixte Marquis, secrétaire-trésorier des commissaires. La Fabrique n'avait pas eu un centin à payer pour l'achat ou les réparations de la maison Desforges, qui devait devenir le couvent. Le 31 décembre 1850, M. Marquis avait, en la même qualité, échangé un autre terrain avec la Fabrique dans l'intérêt de la commission scolaire. Etudes des notaires J. Jutras et L. L. Rivard.

archevêque de Québec, le priant d'intercéder pour nous auprès des Sœurs de la Congrégation. L'entreprise avait été faite avec l'approbation de Sa Grandeur. Sa tentative, comme la nôtre, échoua.

Grand était le désappointement. Que faire ?

Un soir, nous étions à jongler sur cette affaire, M. Harper et moi. Dans un moment de zèle, je lui dis, très sérieusement : " Puisque nous ne pouvons pas avoir de religieuses toutes faites, il faut en faire. "

M. Harper me répondit par un immense éclat de rire : " Faire des religieuses ! mais y pensez-vous " " Certainement, j'y pense. "—" C'est une chose impossible, chassez-vous cela de l'idée. "

Les glaçons me tombaient sur la tête, drus comme mouches ; il me fallait bien rengainer.

Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi dans la glace. Je me trouvais bien embêté avec cette affaire. Tant de peines perdues ! Les gouailleurs ne manquaient pas ; j'étais très fatigué, même épuisé. J'avais souvent rappelé à M. Harper le projet de fondation d'un nouvel ordre religieux. Inutile d'y penser.

Enfin le 27 septembre 1852, j'eus une longue conférance avec M. Harper sur ce sujet. Il y avait sept ans que j'étais vicaire à St-Grégoire (à cette époque les vicariats duraient 3 ans au plus). J'avais déjà refusé plusieurs cures, espérant toujours que le projet d'un couvent à Saint-Grégoire réussirait un jour ou l'autre.

M. Harper me répondit comme de coutume : " C'est une chose impossible. "—" Eh bien, lui dis-je, si c'est impossible, n'y pensons plus. Il y a assez longtemps que je suis vicaire, il faut que je pense à moi. Mgr va

vous donner un autre vicaire, et je vais courir ma chance. " (1)

M. Harper répliqua par ces paroles que j'ai toujours bien retenues : " Fonder une communauté religieuse ! mais c'est impossible, nous allons faire rire de nous. "

Je lui répliquai : " Faire rire de vous, c'est bien de valeur, à votre âge. Pour moi, quand bien même je ferais rire de moi, je suis jeune, j'aurai le temps de poser des pièces. "

M. Harper me répliqua : " Je n'ai ni le temps ni les aptitudes requises pour faire une œuvre semblable. Si vous voulez fonder une communauté, fondez-la ; moi je ne puis m'en mêler ; arrangez-vous comme vous pourrez. "

" Bien, lui dis-je, je vais essayer et je prends tout sur mes charges, et, si je manque mon coup, j'en porterai toute la responsabilité. "

Je partis, le même soir, pour aller voir Mgr l'archevêque de Québec, alors Mgr Turgeon. Je lui contai tout. Il me donna des lettres de curé de St-Célestin, tout en continuant d'être vicaire résidant à St-Grégoi-

---

(1) Je ne dirai rien ici des droits, des devoirs et des fonctions d'un vicaire, question traitée par M. Prince, cela ne servirait de rien. M. Marquis connaissait et les uns et les autres ; sur cet article il s'entendait à merveille avec son digne curé. La preuve, c'est qu'il resta vicaire à St-Grégoire durant neuf ans. Nommé curé de St-Célestin en septembre 1852, il continua de résider à St-Grégoire et ne se rendit qu'en 1854 à St-Célestin. M. Prince dit que M. Marquis fut nommé curé en 1853, c'est une erreur. Le même jour où il donnait des lettres de curé à M. Marquis, Mgr Turgeon écrivait à M. Harper pour l'en avertir et il ajoutait : " M. Marquis continuera de vous aider à St Grégoire, en qualité de vicaire, titre qu'il paraît apprécier beaucoup."

re, et me permit de m'occuper de la fondation d'une communauté de *marquises* (textuel) ; il riait de moi ! (1)

Je revins à St-Grégoire, et j'organisai tout de suite une école modèle de filles dans le couvent projeté.

J'ai fait venir de Paris une caisse le livres, cartes, etc.—Je donnai de temps en temps des conférences sur la vie religieuse ; plusieurs d'entre les élèves pensaient à faire partie de la nouvelle communautés.

Dans le courant de l'année, le choix fut fait des sujets qui devaient fonder la maison. Naturellement je ne pouvais faire le choix sans la participation de M. Harper, qui à son âge unissait une grande expérience et un esprit supérieur. Il fut décidé que les demoiselles Léocadie Bourgeois, Julie Héon, Mathilde Leduc et Hedwidge Buisson seraient les quatre premiers sujets et les fondatrices de la Congrégation. La troisième était la pénitente de M. Harper, et les trois autres étaient mes pénitentes. (2)

Le 8 septembre 1853, les demoiselles Bourgeois et Leduc entrèrent dans la nouvelle communauté, Delle Buisson entra le lendemain, et Delle Héon n'entra qu'après le jour de l'an pour des raisons d'affaires de famille.

---

(1) Ce n'était certes pas un vilain nom que celui de *marquises*, et il faut avouer que si l'on devait s'occuper du nom, quand il s'agit du fondateur d'une communauté, le nom de l'abbé Marquis faisait meilleur effet que celui de M. Harper Décidemment je ne pourrai jamais être fondateur : Les religieuses ne voudraient pas s'appeler.....comme moi !

(2) Cela ne s'accorde pas beaucoup avec les idées de M. Prince sur les rôles respectifs du curé et du vicaire ; non plus qu'avec le *Mémorial de l'Education* qui dit : " quatre demoiselles se réunirent sous sa direction (M. Harper). " Alors, si le reste du passage cité par M. Prince ne vaut pas mieux, il ne vaut rien. Je préfère le mandement de Mgr Cooke qui dit que les fondatrices ont été formées à la vie religieuse par M. Marquis.

Elles prirent pour costume provisoire une robe de coton gris de 10 sous la verge,avec collerette et coiffure blanche. Elles portèrent ce costume durant deux ans. Je remplissais les fonctions de directeur de la Communauté et de Préfet des Etudes. Je prenais une part active dans l'enseignement. L'école était sur un bon pied. La petite communauté allait assez bien ; mais elle avait énormément à lutter contre les préjugés au dedans et au dehors. M. Harper ne pouvait se convaincre que l'entreprise réussirait,il voyait tout en noir; plus d'une fois il voulut tout dissoudre et retourner à l'ancien système laïque. Beaucoup étaient de son opinion. J'étais tellement ahuri de toutes ces difficultés que me causait la non-confiance de M. Harper, que je pris moi-même la résolution de tout abandonner.

Sur ces entrefaites, arriva à St-Grégoire M. Bernard O'Reilly, mon compagnon de collège et l'ami de M. Harper. Ce qui se passa entre eux deux, je l'ignore un peu ; mais ce que je sais, c'est que M. Harper changea en peu de temps : il me laissa continuer l'œuvre et parut voir le projet d'un meilleur œil.....

Je m'occupai activement de procurer un règlement pour les Sœurs. Je leur procurai aussi un cérémonial formé de tout ce que j'avais trouvé de plus beau dans toutes les communautés que j'avais visitées, avec une addition de mon cru. Ce cérémonial est sans contredit un chef d'œuvre dans son genre, il fait l'admiration des spectateurs dans les grandes cérémonies publiques.

Il fut décidé qu'en 1855, la robe de coton gris serait remplacée par le costume religieux. J'en avais également choisi le modèle dans différentes communautés. L'expérience y a apporté quelques modifications.

Le jour de l'Assomption 1855, on fit avec une grande solennité, dans l'église de St-Grégoire, l'entrée des quatres sœurs comme postulantes, et leur prise d'habit (robe noire et voile blanc) comme novices.

Le jour de la même fête, en 1856, eut lieu l'institution canonique de la Congrégation par un mandement de Mgr Cooke, premier évêque des Trois Rivières, et les quatre Sœurs prononcèrent leurs premiers vœux, qui étaient pour cinq ans. La solennité fut grandiose, et elle produisit un effet considérable et sur le clergé et sur le peuple.

Quand il fut question de la rédaction du mandement, il survint une question à décider : il s'agissait de nommer le fondateur. Nommer M. Harper, c'était blesser la vérité ; me nommer, c'était manquer envers M. Harper. Je suggérai un remède facile : c'était de ne nommer personne ; cela fut accepté avec une satisfaction universelle.

La communauté progressait, mais pas au goût de M. Harper ; il voyait toujours de grandes difficultés, qui paraissaient insurmontables.....

M. le curé de Nicolet voulait faire venir des Sœurs de France pour établir un couvent à Nicolet. M. Harper lui offrit les siennes. Les citoyens de Nicolet, le docteur Rousseau en tête, vinrent à St-Grégoire, un dimanche après-midi, pour conférer du projet avec M. Harper. Les habitants de St-Grégoire eurent vent de l'affaire et reçurent très mal les citoyens de Nicolet, qui voulaient leur enlever *notre couvent.*

A ce spectacle, M. Harper renonça au projet, plusieurs fois formulé par lui, de dissoudre la Communauté.

Cinq années s'étaient écoulées : il était temps de fermer boutique ou de prononcer les derniers vœux. M. Harper, voyant l'opinion publique se tourner du côté des Sœurs, et voyant aussi les progrès incontestables qu'avait faits la communauté, se décida....à me donner toute liberté d'action. Il était beaucoup encouragé par les compliments très flatteurs que faisaient les prêtres étrangers qui assistaient aux cérémonies de vêture, chaque année.....

Vint la célèbre cérémonie de l'émission des derniers vœux, cinq ans après les premiers, selon les constitutions. Ce fut un véritable succès. Au dîner, les félicitations pleuvaient sur la table. M. Harper répondait avec sa jovialité si aimable : " Ce n'est pas ma faute, c'est la faute de cet homme-là, " en me pointant avec sa fourchette. (1) L'œuvre était consommée et bien consommée.

En 1854, j'avais quitté St-Grégoire pour aller résider à St-Célestin ; mais deux fois par semaine, je descendais à St-Grégoire, pour donner des conférences aux Sœurs, et pour surveiller les études. Cette dernière besogne était relativement facile ; car j'avais à diriger des Sœurs très capables, remplies de bonne volonté, très estimées de leurs élèves et de la paroisse.

Après ces deux années, il me fallut abandonner à peu près toute la besogne. J'avais entrepris une énorme tâche de colonisation : à une certaine époque, j'avais huit missions à desservir. Je ne pouvais suffire à tout. M. Harper se procura l'assistance de MM. de Lottinville et Guilmet successivement ; puis au bout de quelques années, il crut devoir se passer de leurs services. C'était une économie importante ; les Sœurs étaient assez avancées pour se conduire elles-mêmes ; on leur donnait chaque année d'excellentes retraites ; et M. Harper lui-même faisait l'œuvre d'un chapelain.

---

(1) Je trouve dans un autre manuscrit de Mgr Marquis le passage suivant : " M. Harper n'a jamais manqué de dire à qui voulait l'entendre, que je lui avait imposé cette nouvelle fondation .....Il n'a fait ni le travail, ni les dépenses de cette fondation.....Après la fondation, M. Harper a pris confiance et protégé l'œuvre, et il l'a fait d'une manière digne de son noble cœur. Toutefois il n'a pas pu le faire pécuniairement d'une manière bien notable, parce que les pauvres, ses amis de prédilection, absorbaient tous ses revenus. "

Les années s'accumulaient sur la tête du vénérable curé. La desserte de la paroisse réclamait à peu près tout son temps. Il songea à demander de l'aide pour la desserte du couvent.

Dans l'hiver de 1869, il envoya son vicaire, M. Beaulieu, pour me faire des ouvertures : savoir si je consentirais à retourner à St-Grégoire, pour y demeurer avec lui et prendre soin de la communauté. (1)

Le projet ne me répugnait pas en lui-même ; mais il y avait des difficultés à surmonter, bien des affaires à régler. Je répondis que je pourrais considérer le projet. L'été suivant, M. Harper laissait ce monde subitement et tous les projets étaient à l'eau. Mais la communauté était assise sur des bases solides au point de vue moral et temporel.

De tout ce qui est exprimé ci-dessus, il appert clairement :

1° Que M. Harper était, dès le principe, opposé à la fondation de la Congrégation des Sœurs de l'Assomption, parce qu'il croyait la chose impossible.

2° Que je lui ai imposé, malgré lui, cette fondation.

3° Que M. Harper, poussé au pied du mur, a consenti à me laisser tenter l'entreprise.

4° Que M. Harper, avec son génie supérieur et sa grande expérience, voyait les obstacles quasi insurmontables qu'on allait rencontrer ; tandis que, moi, avec la fougue et la courte vue de ma jeunesse, je ne prévoyais rien de semblable. Il me semblait que tout allait marcher comme sur des roulettes.

5° Que la Providence a bien voulu profiter de ma vue courte pour me lancer dans une entreprise gigantesque, à peu près ridicule dans les circonstances où

(1) M. Harper ne pouvait donner à son ancien vicaire une plus grande preuve d'estime et d'amitié. Et ce fait les honore également tous les deux.

nous nous trouvions. Et Elle a prouvé, une fois de plus, que l'homme n'est rien, que tout vient d'en haut. Un pareil succès avec de tels éléments, c'est un prodige.

Il se présente une question : Comment ai-je pu me décider à tenter une semblable entreprise ? Le voilà en deux mots ce secret, je le recommande.

En récitant mon bréviaire, je voyais souvent ces paroles : " Revela Domino viam tuam ; spera in eo ; et ipse faciet. " (Psaume 36)

Dans le temps où je méditais profondément le projet de fonder une Communauté à St-Grégoire, je fus vivement frappé de ces paroles ; et je me disais : si ces paroles sont bonnes pour les autres, pourquoi seraient-elles non-bonnes pour nous ?

C'est justement ce qu'il me faut. " Je vais révéler mes projets au Seigneur ; je vais mettre mon espérance en lui et c'est lui-même qui va accomplir mon projet."

Et factum est ita.

La Congrégation existe ; elle est dans de bonnes conditions, elle prospère sous tous les rapports.

Gloire à Dieu !

D'après tout ce qui précède, il est facile de répondre à une question que l'on a soulevée depuis peu d'années, savoir : " qui a fondé la Congrégation de l'Assomption de la Sainte-Vierge ? "

Je réponds avec conviction : c'est moi.

. . . . . .

Le mémoire de Mgr Marquis contient ensuite quelques pièces justificatives, comme le mandement de Mgr Cooke, la lettre de M. Harper, la supplique des Sœurs au Saint-Père.

Mgr Marquis continua jusqu'à la fin de sa vie de s'intéresser à la communauté dont il était le père.

D'un autre côté, il est facile de prouver que les Sœurs de l'Assomption l'ont considéré jusqu'à nos

jours comme le fondateur de leur Institut. Le vénérable prélat ne conservait pas toutes leurs lettres, mais il en reste un grand nombre et je mentionnerai celles de 1866, 67, 68, 69, 70, dans lesquelles on trouve " le vénéré, le zélé fondateur, " " le but que vous vous êtes proposé dans la fondation de notre maison. " En 1871, c'est " le meilleur des pères " ; " les désirs ardents sont que vous soyez bientôt le père et le directeur de la communauté dont vous êtes le digne et zélé fondateur." Les lettres de 1872, 73, 79, 80 ne sont pas moins éloquentes ; " Les Sœurs de l'Assomption conservent à votre égard le doux titre de vos filles spirituelles. " " Le tribut qu'elle vous doit et vous devra toujours à titre de père et de fondateur de cette congrégation. " " Le portrait de notre vénéré fondateur occupera maintenant sa place parmi ceux dont le souvenir nous est cher. " En 1881 : " Notre vénéré fondateur. C'est à ce titre surtout que notre communauté entière vous offre l'hommage respectueux, etc." En 1882 et 1887, je retrouve encore " le vénéré fondateur. "

Mais en 1888, il semble qu'il y ait eu une éclipse partielle, au moins dans les almanachs, puisque M. Prince nous renvoie, pour cette année-là, au *Directory de Sadlier* et demande à Mgr Suzor de vouloir bien lui dire " à quoi ont abouti les protestations de certain personnage intéressé contre l'insertion du nom de M. Harper que les religieuses avaient donné comme fondateur de l'Institut ? "

Je me permettrai à mon tour de poser quelques questions : Sont-ce les Sœurs qui ont demandé le changement et mis le nom de M. Harper à la place de celui de Mgr Marquis ? N'était-il plus leur fondateur vénéré ? Est-ce " qu'un certain personnage " ne serait pas intervenu, dans cette circonstance, pour faire prévaloir ses préférences et manifester ses antipathies?

Quoiqu'il en soit, la température a changé, non seulement dans les almanachs, mais aussi dans quelques lettres de 1889, 90, 92, où je vois bien que les Sœurs de l'Assomption sont " les très respectueuses filles en N.-S. " de Mgr Marquis, mais où celui-ci n'est plus appelé fondateur. En 1893, le soleil de la renaissance réchauffe de nouveau les coeurs. " La reconnaissance la plus entière et la plus vive est toujours au cœur de celles qui vous doivent l'inestimable avantage de couler leurs jours à l'ombre du sanctuaire. " (1)

Mgr Marquis a écrit en note : " le titre de vénéré fondateur est éliminé, cette fois, mais il est remplacé par une périphrase équivalente, mais moins ronflante. Vive la science ! "

Enfin, en 1895 et 1896, le prélat est encore appelé fondateur : " Avec les années s'accroit sans cesse la reconnaissance de notre famille religieuse envers notre vénéré Fondateur et Père. "

Mgr Suzor a cité une supplique présentée au Saint-Père et signée par la Sœur St-Joseph, Supérieure-Générale (l'une des fondatrices), Sœur St-Grégoire, Assistante, Sœur Ste-Marie, sous-assistante, (autre fondatrice), Sœur Ste-Philomène, Dépositaire, et Sœur Ste-Elisabeth, secrétaire. Ces quatre religieuses écrivent au nom de toute la Communauté et elles disent qu'elle a été " fondée en 1853 par M. l'abbé Marquis." S'il faut en croire M. Prince, cette supplique ne prouve pas grand'chose, car, dit-il : " 1° Elle n'a pas été faite sous l'inspiration de la communauté."—Réponse : Où en est la preuve, et, après tout, qu'est-ce que cela peut bien nous faire que cette lettre ait été rédigée par

(1) Cette année-là, Mgr Marquis avait rendu aux Sœurs de l'Assomption des services signalés, et il avait travaillé avec succès, au Canada et à Rome, pour les faire triompher dans une cause très importante et qui intéressait tout l'Institut.

celui-ci ou par celui-là ? a-t-on signé à l'aveugle et sans avoir lu ? Mais non, puisque, continue M. Prince : " 2° Elle n'a été signée qu'après de vives protestations et parce que M. Marquis n'était pas mis comme unique fondateur. " Et la preuve de tout cela ?

Mais admettons qu'il y a eu discussion, plaidoyers, vote même : le résultat et le jugement n'en seront que plus importants, et nous sommes en droit de dire : que c'est après sérieux examen et mûre délibération que les Sœurs ont reconnu Mgr Marquis comme fondateur de leur Communauté.

" 3° Enfin personne ne pensait que ce document dût servir à établir les droits de Mgr Marquis au titre de *principal fondateur*, au détriment des *droits bien fondés de M. Harper.* "

Cela ne pouvait exempter les bonnes Sœurs de dire la vérité et je crois sincèrement qu'elles l'ont fait.

M. Prince ajoute : " Je regrette que Monseigneur (Suzor) m'ait obligé à dire ces choses."—

Franchement je ne vois pas quelle obligation il y avait à les dire, et je crois que d'autres en ont eu plus de chagrin que le vénérable Mgr Suzor.

Si, à l'époque où la Communauté a été établie, on pouvait se demander qui, de M. Harper curé, ou de M. Marquis vicaire, en était le fondateur ; si alors la présomption était tout naturellement en faveur du curé, aujourd'hui il n'en est plus ainsi et, dans le doute —qui ne peut exister—, la présomption devrait être en faveur de Mgr Marquis. Et pourquoi ? —Parce que l'on connait maintenant la vie et les œuvres de ces deux excellents prêtres, et qu'il est évident, pour tous ceux qui ont cette connaissance, que l'abbé Marquis avait plus que son vénérable curé, les talents, les aptitudes, le caractère, la taille enfin d'un fondateur.

Mgr H. Têtu

JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE

Il était né à Paray (aujourd'hui Paray-le-Monial), comté de Charolles.

Entré dans l'armée en 1672, il servit dans le régiment de Navarre et de Condé, et fut fait capitaine en 1678.

C'est en 1689 qu'il passa au Canada avec un détachement des troupes de la marine.

M. de la Chassaigne commandait à Lachine en 1690.

Dans l'hiver de 1690-91, les Iroquois semèrent la terreur dans les environs de Montréal. M. de la Chassaigne envoyé à leur poursuite à la tête d'un détachement ne put les rejoindre.

En 1709, dans l'expédition de M. de Ramezay contre les Iroquois, M. de la Chassaigne avait un des principaux commandements.

En mai 1710, M. de la Chassaigne remplaçait le baron de Longueuil à la majorité de Montréal.

Six ans plus tard, en 1716, il devenait major de Québec.

En juin 1720, il était promu lieutenant du roi à Montréal.

En décembre 1724, M. de la Porte de Louvigny avait été nommé gouverneur de Trois-Rivières. La mort tragique de ce brave officier dans le naufrage du *Chameau* obligea le roi à faire une nouvelle nomination. Son choix tomba sur M de la Chassaigne. Il fut nommé en 1726.

Le 20 juillet 1727, M. de la Chassaigne recevait ordre de M. de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France, d'aller enjoindre à M. Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, de faire démolir le fort que les Anglais avaient élevé à l'embouchure de la rivière Oswego contrairement aux stipulations du

traité d'Utrecht. M. de la Chassaigne s'acquitta de sa mission avec célérité et succès. Le 8 août de la même année, M. Burnet écrivait à M. de Beauharnois :

" Vous m'avez fait un grand plaisir en me donnant l'occasion de connaître une personne (M. de la Chassaigne) d'un si grand mérite, et en envoyant avec lui des gentilhommes qui font honneur à leur pays. "

En 1730, M. de la Chassaigne remplaçait son beau-frère, Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, comme gouverneur de Montréal.

M. de la Chassaigne mourut à Montréal le 31 janvier 1733.

Il avait épousé, à Montréal, le 28 octobre 1699, Marie-Anne, fille de Charles LeMoyne de Longueuil et de Catherine Primot.

Après la mort de son mari, elle se retira au Couvent des Ursulines de Trois-Rivières, où elle mourut.

" Peu de pensionnaires, dit l'*Histoire des Ursulines de Trois-Rivières*, ont laissé dans cette maison de si aimables souvenirs que cette personne distinguée, affable, spirituelle, polie à l'égard de tout le monde : elle se montra toujours satisfaite de tout ce que l'on fit pour elle."

P. G. R.

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Barthe : Clôture d'arbrisseaux, haie.

Beauregard : Synonyme de Bellevue.

Beausoleil : Endroit bien exposé.

Belair (Bel air) : Bonne façon de se présenter, belle prestance.

Bisson : Buisson.

LISTE DES OFFICIERS DES TROUPES DU DÉTACHEMENT DE LA MARINE AVEC LE NOMBRE DES SERGENTS, CAPORAUX, ANSPESSADES ET SOLDATS SUIVANT LA REVUE QUI EN A ÉTÉ FAITE LE 1er OCTOBRE 1722

Capitaines	Lieutenants	Enseignes	Enseignes en second	Lieutenants réformés	Sergents	Caporaux	Anspessades	Soldats	Total
St-Martin	Boishebert	Fonville	de Plaine	LaParade	2	3	3	19	27
Blainville	Bragelogne	Ch^er de Ramezay	Pommeray	St-Michel	2	3	3	19	27
Tonty	Contrecœur	Coloron	Moras	Langy	2	3	3	19	27
Sabrevois	Herbin	LaVeranderie	Nieuville	"	2	3	3	21	29
Begon	Noyan	L'Espervanche	Monteours	"	2	3	3	21	29
de Gannes	Villiers	de Gannes	du Sablay	"	2	3	3	19	27
Lignery	Lafresnière	Darnault	Costebelle	"	2	3	3	19	27
Repentigny	LaValterie	Repentigny, fils	Raymond	"	2	3	3	19	27
Lacorne	LaPlante	Desjordy	Lacorne, fils	"	2	3	3	19	27
Montigny	St Michel	Boucherville	Catalogne	"	2	3	3	20	28
St-Vincent	Dufiguier	Rigauville	Duburon	"	2	3	3	19	27
L'Eschaillon	Duplessis	Verchères	Douville	"	2	3	3	21	29
Beaujeu	Lagauchetière	Pachot	Bercy	"	2	3	3	21	27
de Vivier	Desnoyelles	de Vivier, fils	Dumont	"	2	3	3	19	27

de Périgny	Thiersan	Belestre	Vieuxpont	"	2	3	3	19	28
de Villedonné	LeCherRigaut	Legardeur	Clignancourt	"	2	3	3	20	27
du Buisson	Cournoyer	de Cabanac	Normanville	"	2	3	3	19	27
Beauvais	Joncaire	Langloiserie	Dugué	"	2	3	3	19	29
Cavagnial	Rigaut	Bailly	Montmidy	"	2	3	3	21	27
St Pierre	Joannevres	Demeloise	Hertel	"	2	3	3	19	27
Portneuf	Bailleul	Lachauvignerie	Picard	"	2	3	3	19	27
Sennoville	Navennes	Senneville	Richarville	"	2	3	3	19	27
Amariton	Morville	Chartrain	Ferrière	"	2	3	3	19	27
St-Ours	Lanouc	Linctot	Beaulac	"	2	3	3	19	27
Longueuil	LaPerrière	Dassigny	Damour	"	2	3	3	19	27
LaTour	Ramezay, fils	Belleval	Philbert	"	2	3	3	19	27
Budemont	Catalogne	Chastelin	Marin	"	2	3	3	19	27
Jean	Largenterie	Croisil	Lamartinière	"	2	3	3	19	27
Capnes. 28	Lieuts. 28	Enseignes 28	Ens. Sec. 28	Lts Ref. 3	56	84	84	544	768

Fait et certifié véritable à Québec, le 16 octobre, 1722.

(signé) Begon, (signé) Daigremont.

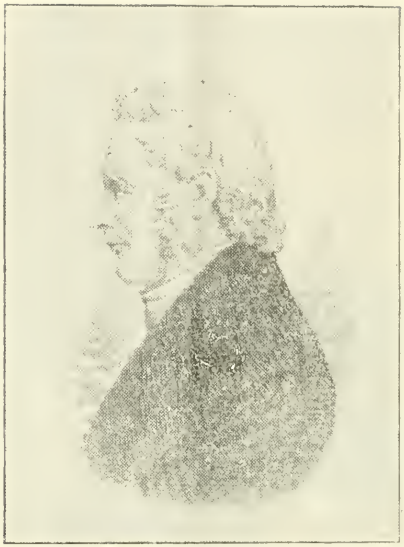

LUDGER DUVERNAY

FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

REPONSES

La sépulture de Montcalm. (IX, IX, 968)—La tradition qui veut que Montcalm ait été enterré dans un trou creusé par une bombe, est-elle bien fondée ? Nous en doutons plus que jamais après l'étude des pièces et documents que nous avons consultés Ces pièces et documents, nous les devons à l'obligeance de M. Pierre-Georges Roy, à la mine inépuisable qu'est la Saberdache de M. J. Viger et aux recherches que nous avons faites. Nous allons essayer de fondre le tout et de faire voir que Montcalm pourrait bien, comme un simple mortel, avoir été enterré dans une fosse creusée de mains d'homme.

Et d'abord, d'où nous vient cette tradition, ou, si l'on aime mieux, cette légende ? Nous ne pensons pas qu'elle ait pris naissance au pays ; du moins, les écrits du temps tels que lettres, journaux, acte de sépulture de Montcalm, n'en disent rien : elle nous vient donc d'Europe.

En janvier 1763, le *Mercure de France* publiait un *Eloge historique du Marquis de Montcalm* ; vers la fin de l'article, on lit ce qui suit : " Il (Montcalm) mourut en héros le lendemain, 14 septembre, à cinq heures du matin et fut enterré sans faste dans un trou de bombe, sépulture digne d'un homme qui avait résolu de défendre le Canada et de s'ensevelir sous ses ruines."

Voilà, croyons-nous, la première mention de la bombe et elle est bien affirmative. Mais quel est l'auteur de cet *Eloge* ? Probablement un officier, compagnon de Montcalm, peut-être même M. de Bougainville qui, pourtant, n'aurait pu parler de ce fait que par ouï dire puisqu'il n'était présent ni à la mort, ni à la sépulture de son général. Mais si M. de Bougainville ne lança pas lui-même l'histoire de la bombe, du moins

il ne contribua pas peu à la propager.

En effet, le 24 mars 1761, il écrivait à Pitt la lettre suivante : (1)

" Monsieur,

" Les honneurs qui ont été payés, sous votre ministère à M. Wolfe, m'assurent que vous ne désapprouverez pas que les troupes françaises,dans leur reconnaissance, fassent leurs efforts pour perpétuer la mémoire du marquis de Montcalm. Le corps de ce général,que votre nation même a regretté est enterré à Québec. J'ai l'honneur de vous envoyer une épitaphe faite par l'Académie des Inscriptions ; j'ose M., vous demander la faveur de l'examiner, et, si vous n'y avez point d'objection vous voudrez bien m'obtenir la permission de l'envoyer à Québec, gravée sur un marbre qui sera placé sur la tombe du marquis de Montcalm. J'ose me flatter que vous voudrez bien m'en informer, et m'envoyer en même temps un passe-port, afin que le marbre avec l'épitaphe puisse être reçu sur un vaisseau anglais, et placé, par les soins de M. Murray, dans l'Eglise des Ursulines....."

Le 10 avril suivant, Pitt répondit :

" Monsieur,

" C'est avec la plus grande satisfaction que je vous envoie le consentement du roi sur un sujet aussi intéressant que l'épitaphe du marquis de Montcalm composée par l'Académie des Sciences et qui selon vos désirs doit être envoyée à Québec gravée sur un marbre et placée sur la tombe de cet illustre guerrier. Elle est parfaitement belle ; et le désir des troupes françaises qui ont servi en Canada, de payer un semblable tribut à la mémoire de leur général qu'ils ont vu expirer à leur tête, d'une manière si glorieuse et pour eux

(1) Cf. *Courrier de Québec*, vol. II, p. 110.

et pour lui, est vraiment et honorable et digne de louanges.

" J'aurai le plaisir, M., de vous faciliter de toute manière dans ces louables intentions, et dès que j'aurai reçu avis des mesures que vous aurez prises pour faire embarquer le marbre, je ne manquerai pas de vous envoyer le passeport que vous désirez, et des directions au gouverneur de Québec pour le recevoir..."

On ne sait pour quelle raison, mais le projet de Bougainville n'eut pas de suite et ce ne fut qu'en 1859, qu'on pût voir aux Ursulines de Québec, gravée sur un marbre, cette inscription composée depuis près de cent ans. (1)

Nous n'en donnons ici que la dernière partie qui seule a rapport au sujet qui nous occupe :

Mortales optimi Ducis exuvias in excavata humo
Quam globus bellicus decidens desiliens que defoderat
Galli lugentes deposuerunt
Et generosæ hostium fidei commendârunt.

" Les Français en pleurant déposèrent dans la fosse, qu'une bombe en éclatant avait creusée, les restes de leur brave capitaine, et les confièrent à la loyauté d'un ennemi généreux. " (2)

Cette épitaphe, ainsi que les lettres de Bougainville et de Pitt furent publiées, en juillet 1761, dans le *Mercure de France* et autres journaux d'Europe.

Ce fut probablement après ce *tour d'Europe* que la légende nous est arrivée, au Canada, avec des airs de véracité que le temps n'a pu faire disparaître.

---

(1) M. Doughty, dans son ouvrage *The Siege of Québec and the battle of the Plains of Abraham*, vol. I, p. 248, a publié un fac-similé de ce monument.

(2) On trouvera une belle traduction de cette épitaphe dans l'ouvrage de Dussieux : *Le Canada sous la domination française*, p. 466.

Vingt ans plus tard, comme si l'inscription et l'*Eloge historique* n'eussent pas été suffisants pour accréditer l'erreur, la peinture et la gravure vinrent leur prêter secours.

On lit dans les *Mémoires de Pouchot* publiés à Yverdon en 1781 (1) " Ce fut d'après les vœux et à la sollicitation de M. de Bougainville que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fit, en 1761, son *Epitaphe*. Quelques uns de ces mêmes officiers viennent de fournir le sujet d'une *Estampe* dessinée par le jeune Watteau et gravée par le Sr. Chambers, anglais, en l'honneur de M. de Montcalm. "

Puis, suit la description de cette gravure que tout le monde connait, description que l'éditeur des *Mémoires* a empruntée presque mot à mot à l'inscription ou légende qui accompagne la gravure. Nous donnons ici cette légende telle que nous la trouvons sur une de ces estampes gravée, non par Chambers celle-là, mais par Martini.

MORT DU GÉNÉRAL DE MONTCALME (sic)

. . . . . .

" Il est étendu sur un lit de camp, près de sa tente, soutenu par M. de *Montreull*, Maréchal de camp, dépositaire de ses dernières volontés, et par M. de *Bougainville*, dont la plume et l'épée honorent la Nation et qui tous deux le fixent avec attendrissement. C'est dans ce moment où se sentant prêt à expirer, que par un héroïsme inouï, ou en nouveau *Cursius*, (il) prie ses officiers de ses amis de lui donner pour tombeau le trou d'une bombe qui se trouve près de lui, sépulture en effet digne d'un brave capitaine qui avait résolu de défendre le *Canada* ou de périr sous ses ruines. Des sauvages sont occupés à retirer du trou les restes de la

(1) Vol. II. pp. 146-47, note.

bombe qui, par son explosion d'un précipice, en a fait un dépot respectable même à l'ennemi. Un groupe d'officiers et de soldats assemblés près de lui expriment la douleur la plus caractérisée. Sur le second plan on reconnait les officiers généraux Senezergue et Fontbonne qui commandaient les deux ailes de son armée tués dans l'action et apportés sur un brancart dans la tente du Quartier-Général où l'on voit déjà plusieurs officiers blessés..... "

Cette inscription ne pèche pas par excès de clarté et il serait inutile de faire remarquer qu'il y a plus de poésie que d'histoire dans cette gravure.

Sans parler de l'arbre aux allures tropicales à l'ombre duquel Montcalm est censé mourir, et qui pour la couleur locale du moins, aurait été mieux placé aux Antilles que sur les bords du St-Laurent, on peut affirmer sans crainte, que bien peu de détails, y compris celui de la bombe, sont exacts. Le fond même est de pure imagination, puisqu'il est certain que Montcalm n'est pas mort sur le champ de bataille. La présence de Bougainville, auprès de son général mourant, est une licence non moins poétique, sans doute, mais tout aussi forte : on sait en effet, que M. de Bougainville qui venait au secours de Montcalm, ayant appris la défaite de l'armée française, se replia sur l'Ancienne-Lorette où il attendit de nouveaux ordres. (1)

Au reste, pourquoi chicaner ? Ce n'est pas une œuvre historique que l'on a proposée au jeune Watteau, mais une œuvre d'imagination : quelque chose de beau, de grand, de poétique, qui rappelât en même temps et la grandeur d'âme du général et l'affectueux souvenir de ses officiers.

Voilà, d'après nous, les documents sur lesquels s'appuient ceux qui pensent que Montcalm repose dans

(1) Cf. *Journal de Lévis*, Coll. Lévis, p. 210.

un trou creusé par une bombe. Voyons maintenant la contre partie.

Tout le monde sait que M. de Montcalm a été inhumé dans l'église des Ursulines : ce serait là qu'une bombe, en éclatant, aurait creusé sa fosse.

Nous l'avons dit plus haut, les pièces écrites au Canada à cette époque n'en parlent pas.

Dans les *Ursulines de Québec* (tome III, p. 8) on lit ce qui suit : " Un des projectiles avant fait une large ouverture dans le plancher, on en profita pour creuser la fosse du général ; de là sans doute l'opinion généralement reçue que " M. de Montcalm a été enterré dans un trou de bombe, " tradition conservée dans l'Inscription composée en 1763 (sic) par l'Académie Française. " (sic)

D'après cela, la bombe, si le projectile dont on parle en est une, ne semble pas avoir joué le rôle qu'on lui attribue généralement ; elle s'est contentée d'ouvrir un passage qui permet d'aller, avec plus de facilité, creuser la fosse du général, et c'est déjà beaucoup.

Mais cet extrait que nous venons de citer n'est-il qu'une explication de la tradition ; a-t-il été tiré des Annales de la Communauté ? M. Maguire, aumônier des Ursulines, écrivait en 1840 que les Annales ne font pas mention du trou de bombe et il semble ignorer l'histoire du trou dans le plancher.

Si les Annales des Ursulines ne parlent pas de ce fait, il ne reste donc que la tradition. Mais est-elle bien sûre cette tradition ? M. Viger voulut en avoir le coeur net. Pensant avec raison que personne plus que les Dames Ursulines, n'était en état de donner des renseignements plus certains à ce sujet, il écrivit en 1840, à M. Maguire, alors aumônier de la Communauté, et le pria de lui dire si la tradition chez les Religieuses ou les papiers du monastère pouvaient fournir la confirmation du fait.

Voici la réponse que fit M. Maguire le 13 juillet 1840 ; nous la donnons en entier, malgré sa longueur, à cause de son importance :

. . . ." L'idée d'*un trou de bombe* qui reçut la partie mortelle d'un héros distingué, est pleine de poésie et mon imagination a souvent été bercée de la pensée que l'immortel Montcalm avait obtenu ce rare bonheur. Mais un certain instinct m'ayant porté, il y a quelques années, à chercher les preuves de ce fait, j'eus la douleur de voir disparaître ce qui me paraît aujourd'hui une douce illusion, et, malgré mes efforts, depuis, pour rétablir ma première croyance, je n'ai pu y réussir.

" Les arguments qui ont ébranlé ma foi sont :

"1°—Que les Annales de la Maison ne font nulle mention du trou de bombe : on y lit seulement ces paroles . . . . . *Il* (le général Montcalm) *a été enterré dans notre église à la lueur des flambeaux.*

"2 —Que la tradition du Couvent à cet égard est presque nulle ; car de toutes les anciennes Sœurs deux ou trois seulement croient avoir ouï raconter ce fait, tandis que les autres anciennes n'en ont jamais entendu parler. D'ailleurs il est très possible que l'on ait pris pour une tradition de la Maison ou du pays la mention de la bombe faite dans l'*Histoire du Canada* par Smith.

"3°—Que la tradition chez le peuple n'a pas conservé la mémoire de ce fait : j'ai interrogé dans le temps de mes premières recherches, et encore tout récemment, à l'occasion de vos questions, des vieillards intelligents du peuple, et notamment une personne fort sensée et d'une excellente mémoire, dont le père avait servi dans l'armée vaincue ; la réponse invariable a été que l'Eglise des Ursulines reçut la cendre de Montcalm ; mais nul souvenir du trou de bombe.

"4°—Que lors de l'ouverture de la tombe de Mont-

calm en 1833, et, en plusieurs occasions après, une ancienne Religieuse du Couvent, Soeur St-Ignace, morte l'an dernier, et qui avait été présente (remarquez-le bien) à la sépulture du général, interrogée par moi à plusieurs reprises et à des intervalles assez longs, a constamment répondu qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou de bombe.

"5°—Qu'il est fort douteux qu'une bombe ait jamais percé la toiture de l'Eglise des Ursulines de Québec. Un examen soigneux vient de faire découvrir dans cette toiture plusieurs trous de boulets de canon, et seulement un trou que quelques personnes croient être celui d'une bombe, tandis que d'autres pensent le contraire.

"6°—Que dans la supposition même que ce trou serait celui d'une bombe, il est de toute impossibilité que cette bombe ait pu aller par ce chemin, creuser la tombe de Montcalm, par cette raison simple, que ce trou est dans le côté *nord* de la toiture de l'Eglise, et que pour le percer, une bombe lancée des batteries de la Pointe-Lévi, (sic) qui est au *sud* du Monastère, aurait du se recourber sur elle-même, ce qui est une absurdité. L'inspection des plans et l'examen de la position relative du Monastère et du local des batteries de la Pointe-Lévi, prouvent au premier coup d'oeil, la vérité de cette assertion : et je vous avouerai que cette dernière observation a fait sur moi plus d'impression que tous les autres raisonnements ensemble.

" Voilà, mon cher Monsieur, les arguments sur lesquels repose ma conviction que l'*histoire de la bombe est controuvée.* Mais le dirai-je ? malgré le poids de ces raisons le nom de Bougainville vient troubler parfois ma conscience : et ce qui me fâche, c'est que ne pouvant mettre la main sur la lettre que ce célèbre navigateur publia en 1761 sur la mort de Montcalm, je ne suis pas en position pour le combattre de front.

" Quant au récit du même fait fait par les compilateurs de Dictionnaires historiques et par l'Académie Française dans son Epitaphe composée pour le Tombeau de Montcalm, je pense, que tous ces auteurs ont puisé à la même source ; et qu'en dernière analyse, l'anecdote repose sur la seule autorité de Bougainville qui, avec un imagination ardente, un enthousiasme exalté, s'est *peut-être* laissé entraîner, égarer par une brillante pensée....."

(signé) " Tho. Maguire "

Que reste-t-il, après cette lettre, de l'histoire du trou de bombe ? peut-être, tout au plus, l'ouverture dant le plancher.

L'*Histoire des Ursulines* a été publiée plus de vingt-cinq ans après la date de cette lettre et il est possible qu'on ait découvert quelque chose à ce sujet après 1840. Mais en admettant qu'une bombe ait fait un trou dans le plancher, il faudra, croyons-nous, s'en tenir là et laisser au fossoyeur, le *bonhomme Michel* (1) ou autre, l'honneur d'avoir creusé la fosse où devaient reposer les restes de Montcalm.

Nous avons voulu exposer simplement le pour et le contre de cette tradition ; nous laissons au lecteur le soin de juger et de dire si l'imagination ardente de Bougainville ou de quelques officiers n'a pas pu créer cette légende que certains historiens ont acceptée et propagée sans trop s'occuper, peut-être, de savoir si elle était ou non conforme aux données de l'histoire.

Si l'on nous prouvait que nous avons tort de penser ainsi nous n'en serions pas fâché....pour la mémoire de Montcalm.

AMEDÉE GOSSELIN, PTRE

---

(1) Le *bonhomme Michel* était contre-maître chez les Dames Ursulines et c'est lui qui fit le cercueil de Montcalm. *Hist. des Ursulines, loc. cit.*

Le ceremonial du mai dans les campagnes. (XI, IV, 1068.)—Le dernier jour d'avril de chaque année, quatre pères de famille vont demander au capitaine de milice de la paroisse où ils résident la permission de planter un *mai* (c'est un sapin de soixante pieds de haut orné d'une girouette) à sa porte ; ce qu'il leur permet toujours car c'est une marque d'honneur pour lui. En conséquence de cette permission, le lendemain de grand matin, on voit arriver à sa maison les quatre mêmes pères de famille suivis d'une douzaine de jeunes gens armés de fusils, qui escortent le *mai* tiré par deux chevaux attelés à deux paires de petites roues éloignées de vingt pieds l'une de l'autre sur lesquelles est couché le *mai*. Dès qu'ils sont rendus à la place désignée par le capitaine, ils y creusent un trou de quatre pieds perpendiculaires, l'élèvent de la manière suivante : un homme fort se met au pied et pose une planche dans le trou, sur laquelle vient s'accoter le pied du *mai*. Pendant que les uns le soulèvent avec des pièces de bois de douze pieds de long, les autres le soutiennent avec des gaffes, et ils s'approchent du pied à mesure que le *mai* s'élève. Dès qu'il est debout et qu'ils sont sûrs qu'il est bien droit, un jeune homme vif et vigoureux se saisit avec hâte d'une houe et remplit le trou de terre aux côtés du *mai*. Ils enfoncent ensuite à grands coups de masse des piquets tout autour, les autres continuant toujours à le soutenir avec leurs gaffes, jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de piquets pour le soutenir soient posés. Ils placent alors six *guettes* en cercle sur le mai. Ces guettes ont cinq pieds de long. Le *mai* ainsi fixé, les jeunes gens font une décharge de fusil pour saluer le capitaine, à quoi il répond en tirant aussi un coup. Le chef de la brigade tire aussitôt une bouteille d'eau-de-vie qu'il a caché

sous son capot, et en présente un coup au capitaine, et ensuite à tous les assistants, et ce à l'entour du *mai*.

Cette cérémonie faite, le capitaine les prie d'entrer chez lui, où ils trouvent une table dressée, avec une quantité de crêpes, arrosées de melasse ou de sucre d'érable, et quelques viandes, mais principalement quantité d'eau-de-vie. A chaque coup qu'ils boivent trois jeunes gens se lèvent de table, et vont tirer une décharge de fusil sur le *mai* afin de le marquer, car c'est en quoi consiste le plus grand honneur que de noircir le *mai* à coups de fusil. Le reste de la journée est employé à danser.

Et c'est la cérémonie du *mai* qui se fait non seulement pour les capitaines de milice, mais encore pour tous les autres officiers. (Extrait des Mémoires inédits de Nicolas-Gaspard Boisseau).

Le "Journal" du major Andre. (X,VIII,1029). —Le grand père de lord Grey, notre gouverneur actuel, était commandant d'un régiment anglais en Amérique au temps de la guerre, et le major André faisait parti de son état-major. C'est ce qui explique la présence du journal d'André dans les papiers de famille de lord Grey. Pour bien s'assurer de l'authenticité du document, lord Grey a écrit aux Etats-Unis pour se procurer des échantillons de l'écriture d'André, échantillons qu'il n'a pu trouver en Angleterre.

Ce journal est l'histoire de la campagne jour par jour durant les années 1777-1778.

Les faits sont présentés simplement, avec toute la brutale franchise d'un soldat qui écrit ses impressions sur les champs de bataille.

QUESTIONS

1069—Quel est ce Germain, du Cap Santé, qui fut emprisonné par ordre de Haldimand et qui mourut, quelques mois plus tard, des mauvais traitements subis dans sa prison? DuCalvet s'apitoie sur le sort de Germain dans son *Appel*? P. O.

1070—En 1689, un de Vallerennes, de Valrennes ou de Varennes était commandant du fort Frontenac. En 1690, il assiste au siège de Québec. Ce ne peut donc être René Gaultier de Varennes puisqu'il décéda le 4 juin 1889. Est-ce un de ses fils? 3-R.

1071—Sous la domination française, a-t-on tenté l'exploitation de salines le long du fleuve St-Laurent, et avec quel succès? Y a-t-il eu permis à ce sujet de la part du Conseil ou de l'Intendant? RIO.

1072—La *Minerve* du 25 avril 1836 annonce la mort de Cecile Doiron, veuve de J.-B. Dion-Dumontier, "cet infatigable voyageur qui fit la découverte de la Baie des Esquimaux en 1777." Qui est ce M. Dion-Dumontier? XXX

1073—Je vois sur une carte de la province de Québec un lac situé dans les comtés de Joliette et de Berthier, portant le nom de Mashamengoose. Le nom de Maskinongé ne tirerait-il pas son origine de ce lac par hasard? Quelqu'un pourrait-il me renseigner à ce sujet? J. R. L.

1074—En quelle année a-t-on commencé à exploiter les forges Saint-Maurice? MINÉ.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI JUIN 1905 No 6

LES GOUVERNEURS DE MONTRÉAL (1)

Loyseau, dans son *Traité des offices*, nous donne quelques renseignements sur les fonctions des gouverneurs particuliers. Ils n'avaient d'autres pouvoirs, dit-il, que ceux contérés aux capitaines de places et châteaux, et seulement en ce qui concernait les armes. " Ils consistaient à recevoir et loger garnison, fournir de vivres, munitions, pionniers et autres choses nécessaires pour la guerre....avoir et tenir l'œil ouvert à la garde, sûreté et conservation des dites places, châteaux et forteresses, et, pourvoir aux choses pour ce requises et nécessaires."

Les gouverneurs particuliers n'observaient aucune formalité de justice, comme de verbaliser et rédiger par écrit leurs procédures et ordonnances.

Ils n'avaient pas droit de vie et mort. Une ordonnance du 7 mai 1679 leur défendit même " de faire arrêter et mettre en prison aucun des Français habitués au pays,sans l'ordre exprès du gouverneur et lieutenant-général, ou arrêt du Conseil Souverain. " Cette ordonnance leur enleva aussi le droit de condamner leurs administrés à l'amende.

Subordonnés aux gouverneurs et lieuteuants-

(1) VII, IX, 835 ; X, VI, 1018.

généraux, ils étaient tenus de faire exécuter leurs ordonnances. (1)

L'île de Montréal fut concédée par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 15 janvier 1636, à Jacques Girard, chevalier, seigneur de la Chaussée, qui n'agissait, comme il le déclare dans un acte de transport du 30 avril 1638, que comme le prête-nom de messire Jean de Lauzon, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et directeur de ses finances.

Le 7 août 1640, à la demande du P. Lalemant, M. de Lauzon abandonnait l'île de Montréal à Pierre Chevrier, baron de Fancamp, et Jérôme le Royer de la Dauversière, représentants la future Société de Notre-Dame de Montréal, aux conditions auxquelles il l'avait reçue. Mais comme M. de Lauzon n'avait rempli aucune des conditions de sa concession dans le temps prescrit, la Compagnie de la Nouvelle-France s'opposa à cet abandon, et réclama son droit de propriété. Elle céda enfin aux sollicitations des membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, et, le 17 décembre 1640, elle leur remettait l'île de Montréal, tout en s'en réservant la partie supérieure.(2) Le roi confirma cette cession et donna à la Société de Notre-Dame de Montréal le pouvoir d'y nommer les gouverneurs, d'y avoir de l'artillerie et des munitions de guerre pour la défendre.

Désireux de commencer leur fondation, les pieux Associés nommèrent aussitôt Paul de Chomedey, sieur

---

(1) *Mémoires et documents publiés par la Société Historique de Montréal*, troisième livraison, p. 125.

(2) En 1655, elle remit l'île entière en la possession de la Société de Notre-Dame de Montréal.

de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal. (1) Retardé par de furieuses tempêtes, M. de Maisonneuve n'arriva à Québec que le 20 août 1641. Comme la saison était avancée, il se contenta d'aller prendre possession de l'île de Montréal et revint passer l'hiver de 1641-42 à Sillery. Le 8 mai 1642, le gouverneur et sa colonie partirent dans deux barques pour Montréal. Ils y arrivèrent le 17. Le lendemain, ils débarquèrent, et la messe fut célébrée par le P. Vimont. C'est de ce jour que date Montréal.

M. de Maisonneuve resta tout près de vingt-cinq ans à Montréal. Dans ce quart de siècle, il fit quatre voyages en France. Pendant son premier et son deuxième voyage, il se fit remplacer au gouvernement de Montréal par M. Louis d'Ailleboust (1645-46). M. Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux le suppléa pendant son troisième voyage(1651-53). A son quatrième voyage il nomma comme commandant de Montréal le major Lambert Closse (1655-57). Dans l'automne de 1662, M. de Maisonneuve se décida de passer en France pour obtenir du secours pour sa colonie. Le 10 octobre, il nomma, pour le remplacer pendant son absence, le major Zacharie Dupuy. (2) M. de Maisonneuve descendit ensuite à Québec pour s'embarquer pour son long voyage. Mais M. d'Avaugour, gouverneur-géné-

(1) Les pouvoirs de M. de Maisonneuve se bornaient à l'île de Montréal. Ses successeurs, nommés par le roi, virent leurs pouvoirs étendus depuis Sorel jusqu'au dessus de l'île de Montréal. Voir " Copie des provisions pour l'augmentation du gouvernement de l'île de Montréal données par M. de Denonville, 6 octobre 1685. " Correspondance générale, Canada, vol. 7, c. 11.

(2) *Quatrième rapport du secrétaire de la province de Québec pour l'exercice* 1889-90, p. 80.

ral, lui refusa la permission de s'absenter. Il revint dans son gouvernement dès le lendemain.

Le 9 mars 1663, la Compagnie de Notre-Dame de Montréal remettait l'île et seigneurie de Montréal au séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Le supérieur du Séminaire, M. de Bretonvilliers, s'empressa de confirmer M. de Maisonneuve dans sa charge de gouverneur de Montréal.

La même année, la Compagnie des Cent-Associés remettait au roi la propriété et seigneurie de la Nouvelle-France. M. de Mézy jugeant que les pouvoirs dont il était revêtu comme gouverneur général avaient anéanti tous les privilèges donnés jusqu'alors par le roi s'arrogea le droit de nommer le gouverneur de l'île de Montréal. Le 23 octobre 1663, il faisait parvenir à M. de Maisonneuve une nouvelle commission conçue dans les termes suivants :

" Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant dans les mains et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la Compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et lieutenant-général dans toute l'étendue de ce pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir des personnes capables pour commander dans les lieux éloignés, et notamment dans l'île de Montréal, poste plus exposé aux incursions des Iroquois nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure ; et que, pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus depuis plus de vingt ans que vous commandez dans ce lieu. Pour ces causes, et plein de confiance en votre fidélité au service du roi, en votre valeur, en votre expérience et votre sage conduite au fait des armes, nous vous commettons et députons pour exercer la

charge de gouverneur de l'île de Montréal, tant et si longtemps que nous le jugerons utile pour le service du roi." (1)

M. de Maisonneuve accepta la commission qu'on lui donnait sans préjudice du droit des seigneurs de l'île de Montréal.

L'*utilité* de M. de Maisonneuve ne fut pas de longue durée. Le 20 juin 1664, M. de Mézy nommait à sa place, comme gouverneur de Montréal et commandant de la garnison, le sieur Etienne Pezard de la Touche, capitaine de la garnison de Trois-Rivières.

M. Pezard de la Touche ne semble pas s'être prévalu de sa nomination. A tout événement, on voit le nom de M. de Maisonneuve avec le titre de gouverneur de Montréal dans les actes de l'état civil de cette ville aux dates du 6, du 13 et du 20 avril 1665.

A peine arrivé dans la Nouvelle-France, au printemps de 1665, M. de Tracy, prévenu d'avance, destitua M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal et le remplaça, comme commandant, par le major Zacharie Dupuy.

Mais comme M. de Tracy savait que les seigneurs de Montréal avaient des lettres patentes du roi qui leur donnaient le droit de nommer le gouverneur de leur île, il eut la précaution de supposer dans la commission de M. Dupuy que M. de Maisonneuve allait faire un voyage en Europe.

" Ayant permis à M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, dit il, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en

(1) *Registre des insinuations du Conseil Supérieur*, vol. A., p. 5.

son absence, que de la personne du sieur Dupuy, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. "

L'année suivante, 1666, Dupuy dût s'absenter puisqu'on voit M. de la Fredière, capitaine au régiment de Carignan, exercer le commandement à Montréal. Cet officier, disgracié au physique par la perte d'un œil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes. Sa conduite fut tellement indigne que MM. de Tracy, Courcelles et Talon, sur les plaintes des habitants, lui intimèrent, le 27 août 1667, l'ordre de repasser en France.

On voit figurer Zacharie Dupuy comme commandant à Montréal pour la dernière fois le 22 octobre 1668. (1) Il dût abandonner cette charge peu après, car, dans un acte du 14 janvier 1669, il n'est plus qualifié que du titre de major.

C'est Pierre de Saint-Paul, sieur de la Mothe, capitaine au régiment de Carignan, qui remplaça Dupuy comme commandant à Montréal. Nicolas Perrot, qui était de passage en cette ville en juillet 1669, dit que M. de la Mothe y commandait. " C'était, ajoute-t-il, un homme de cœur et d'honneur ; sa compagnie est la seule du régiment de Carignan restée dans le pays. "(2) Le 10 mars 1670, au contrat de mariage de Abraham Bonat, de la Mothe est encore qualifié de " commandant de cette isle. "

En 1670, Michel Sidrac Dugué de Boisbriand est aussi appelé " commandant de ce lieu (Montréal). "

M. de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, avait nommé, le 13 juin 1669, François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne, gouverneur de Montréal. La commission de M. Perrot se lisait comme suit :

---

(1) Contrat de mariage devant Duquet.

(2) *Mémoires.*

" Désirant pourvoir à la charge de gouverneur de l'île de Montréal, vacante par la démission du sieur de Maisonneuve, ci-devant pourvu de la même charge par messieurs de la Compagnie dite de Montréal, à la place desquels est à présent le Séminaire de Saint-Sulpice, et suivant le pouvoir attribué aux seigneurs de Montréal par les lettres patentes du Roi : nous, dûment informés de votre bonne vie et mœurs, de vos talents, capacité, mérite et bonnes qualités avons fait choix de votre personne pour remplir et exercer la charge de gouverneur, de laquelle nous vous avons pourvu et pourvoyons par ces présentes : espérant que les habitants de cette île recevront de vos soins et de votre bonne conduite toutes sortes d'avantages et de satisfaction. Enjoignons à nos officiers et à nos justiciables de l'île de Montréal qu'ils aient à vous recevoir et à vous reconnaître en cette qualité de gouverneur : sans toutefois que vous puissiez prétendre aucuns gages ni appointements autres que ceux que le pays a accoutumé de donner. " (1)

Perrot jugeant que la commission d'un particulier ne lui donnait pas un caractère qui convint à un officier du roi, et craignant peut-être que les services qu'il rendrait dans ce poste ne lui seraient pas comptés, obtint, par la haute influence de l'intendant Talon, oncle de sa femme, le 20 avril 1670, une commission du roi. (2) Il était cependant expressément marqué, dans cette commission, qu'elle avait été donnée sur la nomination de M. de Bretonvilliers.

Le nouveau gouverneur n'arriva à Québec que le 18

(1) Greffe de Ville-Marie, registre des audiences, 13 juin 1669.

(2) Edouard Richard. *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, p 53.

août 1670 sur le navire qui ramenait Talon. Il monta immédiatement à Montréal.

On connait les difficultés qui s'élevèrent en 1674 entre M. Perrot et le gouverneur de Frontenac. Celui-ci garda Perrot en prison pendant quelques mois à Québec puis l'envoya en France.

Le 10 février 1674, M. de Frontenac donnait la commission suivante à Thomas de La Nauguère (Lanaudière) :

" Les plaintes et les avis que nous avons eus de la mauvaise conduite du sieur Perrot, gouverneur particulier de l'île et de la ville de Montréal, et ses contraventions aux ordres de Sa Majesté et aux nôtres, nous ont obligé de le mander en cette ville et de nous assurer de sa personne. Comme la santé et l'âge du sieur Dupuy, major du dit lieu, ne lui permettent pas d'agir avec toute la diligence requise pour faire arrêter et punir les coureurs de bois, et empêcher les autres désordres qui se commettent dans ce gouvernement : nous avons estimé qu'il était nécessaire d'y commettre quelque personne fidèle et agissante, et nous ne pouvons faire un meilleur choix que du sieur LaNauguère, qui, ayant déjà fait paraître, dans tous les emplois de guerre qu'il a eus en France et dans ce pays, beaucoup de zèle et d'affection pour le service de Sa Majesté, nous fait prendre une entière confiance en sa fidélité, sa capacité et sa bonne conduite, et nous donne lieu de croire qu'il fera exécuter les ordres du Roi et les nôtres avec soin et vigueur. Nous l'établissons donc commandant dans la ville et l'île de Montréal pendant que le sieur Perrot en sera absent, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté ou par nous. Nous lui donnons pouvoir d'assembler, quand il le jugera bon, les officiers, bourgeois, habitants, soldats et milices de ces lieux, de leur faire prendre les armes et

de veiller à ce qu'ils en apprennent le maniement, en faisant de temps en temps l'exercice ; comme aussi de terminer à l'amiable, autant qu'il se pourra, les différents des particuliers ; d'empêcher les désordres, les pilleries, les violences, et principalement les courses et traites dans les bois, sans une permission expresse de nous par écrit ; de poursuivre et de faire arrêter les contrevenants, et de nous les envoyer sous bonne et sûre garde ; de changer même de garnison, s'il le trouve à propos ; de casser ceux de qui la fidélité serait suspecte, d'en mettre d'autres à leur place ; enfin de faire observer à tous une exacte discipline, et généralement de faire tout ce qu'il croira de meilleur et de plus avantageux pour le service de Sa Majesté, la conservation et la défense du pays, l'augmentation de la colonie, et pour maintenir les habitants de la ville et ceux de l'île de Montréal en bonne intelligence et en union tant entre eux qu'avec les Sauvages. Nous mandons au sieur Dupuy, major, de faire reconnaître par les officiers et soldats de la garnison le sieur de LaNaugnère en qualité de commandant, et ordonnons aux seigneurs, aux juges, aux officiers et aux habitants de toute l'étendue de ce gouvernement qu'ils aient pareillement à le reconnaître en cette qualité, et à lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le service de Sa Majesté et pour l'exécution de nos ordres. " (1)

Comme les lettres de commandement données à M. de LaNaugnère portaient atteinte au droit que les lettres patentes du Roi de 1644 attribuaient aux seigneurs de Montréal de commettre tel capitaine ou gouverneur particulier qu'ils voudraient nommer,

(1) Archives du séminaire de Ville-Marie, 10 février 1674.

ceux-ci protestèrent juridiquement, au commencement de mars 1674, que sans s'opposer à la commission de ce commandant, elle ne pourrait nuire à leurs droits ni tirer à conséquence.

A son arrivée en France, Perrot fut enfermé trois semaines à la Bastille, et le Roi le renvoya ensuite dans son gouvernement de Montréal.

Le 10 avril 1684, Louis-Hector de Callières était nommé gouverneur de Montréal. (1) Il arriva à Montréal dans l'automne de la même année. M. de Callières conserva ce poste jusqu'au 26 avril 1699, date de sa nomination comme gouverneur de toute la Nouvelle-France.

En 1687, Callières qui avait fait partie de l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois fut remplacé au gouvernement de Montréal par M. Prévost, major de Québec.

Le 10 octobre 1698, Frontenac écrit au ministre que Grandpré commande à Trois-Rivières en l'absence de Vaudreuil qui lui-même commande à Montréal pendant l'absence de Callières.

Le chevalier de Callières eut pour successeur Philippe de Rigaud, chevalier et plus tard marquis de Vaudreuil. Sa commission est en date du 28 mai 1699.

En 1704, M. de Vaudreuil succédait à M. de Cal-

---

(1) M. de Belmont écrit dans son *Histoire du Canada* : " 1684—M. de Meulles, intendant, s'en retourne. M. de Champigny vient. Au retour de la guerre arrivèrent les vaisseaux, M. de Callières, M. Hénault des Rioux, gouverneur de Montréal, et trois capitaines de vaisseaux. " Il doit y avoir transposition dans cette dernière phrase. " Gouverneur de Montréal " devrait venir après " M. de Callières " M. Hénault des Rioux n'a jamais été gouverneur de Montréal.

lières au gouvernement de toute la Nouvelle-France. Il fut remplacé, au gouvernement de Montréal, en juin 1704, par Claude de Ramezay, gouverneur de Trois-Rivières. Celui-ci exerça cette charge pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

Ce fut Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, qui succéda à M. de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Sa commission est datée du 9 septembre 1726. Mais nous croyons qu'il prit le gouvernement de Montréal aussitôt après la mort de M. de Ramezay puisque, en octobre 1725, " en sa qualité de gouverneur de Montréal " (en vertu de l'Ordonnance de Sa Majesté du 28 janvier 1718) il prenait l'intérim du gouvernement de la Nouvelle-France à cause de la mort de M. de Vaudreuil. Il le garda jusqu'au 2 septembre 1726, jour de l'enregistrement à Québec des lettres de M. de Beauharnois comme gouverneur général. Il retourna à Montréal, où il mourut le 7 juin 1729.

Le baron de Longueuil fut remplacé, en 1730, par son beau-frère, Jean Bouillet de la Chassaigne. Ce dernier mourut à Montréal le 31 janvier 1733.

Montréal eut ensuite pour gouverneur M. Josué Boisberthelot de Beaucours. Il fut nommé dans l'été de 1733.

Le 15 février 1748, Charles LeMoyne, deuxième baron de Longueuil, remplaçait, comme gouverneur de Montréal, M. de Beaucours mis à la retraite, à cause de son grand âge.

Cette même année 1748, Gaspard d'Adhémar de Lantagnac, major de Montréal, agit comme commandant pendant une absence de M. de Longueuil.

A la mort du gouverneur-général de la Jonquière, en 1752, M. de Longueuil administra la colonie,

comme l'avait fait son père, jusqu'à l'arrivée de M. DuQuesne au mois d'août 1752.

Il mourut à Montréal le 17 janvier 1755.

D'ordinaire, le gouverneur de Trois-Rivières remplaçait celui de Montréal. Lorsque M. de Longueuil mourut, le gouverneur de Trois-Rivières était Pierre-François de Vaudreuil, sieur de Rigaud. Il obtint le poste, mais non sans difficulté. De fortes représentations furent faites à la cour. Nous avons une de ces notes sous les yeux :

" Le gouvernement de Montréal est très important en temps de paix, comme en temps de guerre. Il est toujours le centre des négociations et de toutes les correspondances avec les Sauvages. C'est là particulièrement que se font tous les préparatifs pour les opérations militaires. Le gouverneur général est obligé par ces raisons d'y faire un voyage tous les ans ; mais lorsqu'il n'y est pas, le gouverneur particulier se trouve souvent dans le cas de prendre sur le champs son parti sur les objets les plus intéressants. Le sieur de Rigaud, qui a de très bonnes qualités, ainsi qu'on l'observe dans un mémoire, n'aurait peut-être pas le temps de recevoir les instructions et les ordres du gouverneur général. On pense qu'il est à propos de le laisser dans le gouvernement des Trois-Rivières, dont il a bien rempli jusqu'à présent les objets qui sont simples, et de différer le remplacement de celui de Montréal jusqu'à l'année prochaine, afin de donner le temps de choisir un sujet que Sa Majesté puisse y destiner et sur lequel elle puisse même avoir des vues pour le gouvernement général, quand il viendra à vaquer. "

Le roi ne voulut pas prendre une décision sans consulter le gouverneur général lui-même. Celui-ci déclara que si on nommait un autre que son frère pour gouverneur de Montréal, il serait forcé de le faire retirer du service en demandant pour lui à Sa Majesté

une retraite honorable avec la continuation du poste de la Baie pendant trois ans. (1)

Le 12 juin 1756, le gouverneur général, M. de Vaudreuil, faisait de nouvelles instances auprès du ministre pour faire obtenir le gouvernement de Montréal à son frère. " Il n'y a pas d'inconvénients à craindre, disait-il, puisque par les lettres patentes expédiées de l'année dernière, le commandement de la Nouvelle-France est donné au marquis de Montcalm, arrangement qui est tenu secret, les lettres patentes étant renfermées dans un paquet, dont l'intendant est le dépositaire et qui doit être ouvert qu'en cas de mort du gouverneur général actuel. " (2)

M. de Rigaud appelé à se prononcer lui-même répondit que cette place regardait le sieur d'Aillebonst, lieutenant du roi à Montréal, ou le sieur de Longueuil, lieutenant du roi à Québec. Il ajoutait qu'il préférait le second, " parcequ'il a beaucoup plus d'expérience et de connaissance dans tout ce qui concerne le service de la colonie et qu'il a beaucoup de crédit sur les Sauvages particulièrement sur les Iroquois. " Cette réponse était aussi modeste que digne.

La dernière démarche de M. de Vaudreuil n'était pas nécessaire. Le 1er mai 1756, M. de Rigaud avait été nommé gouverneur de Montréal. Il remplit ce poste important à la satisfaction de tous jusqu'à la fin du régime français au Canada (3)

Résumons par un tableau :

1° Paul de Chomedey de Maisonneuve, gouverneur, 1641.

Louis d'Ailleboust, commandant, 1645-46.

---

(1) Correspondance générale, vol. 101, C. 11.

(2) Idem.

(3) On a donné Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Il ne l'a jamais été.

Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, commandant, 1651-53.

Lambert Closse, commandant, 1655-57.

Zacharie Dupuy, commandant, 1662.

Etienne Pezard de la Touche, commandant, 20 juin 1665.

Zacharie Dupuy, commandant, 23 octobre 1665.

LaFredière, commandant, 1666.

Pierre de Saint-Paul de la Mothe, commandant, 1669.

Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand, commandant, 1670. (1)

2° François-Marie Perrot, gouverneur, 13 juin 1669.

Thomas de LaNauguère (Lanaudière), commandant, 10 février 1674.

3° Louis-Hector de Callières, gouverneur, 10 avril 1684.

François Prévost, commandant, 1687.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, commandant, 1698.

4° Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur, 28 mai 1699.

5° Claude de Ramezay, gouverneur, juin 1704.

6° Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, gouverneur, 9 septembre 1726.

7° Jean Bouillet de la Chassaigne, gouverneur, 1730.

8 Josué Boisberthelot de Beaucours, gouverneur, 1733.

9° Charles LeMoyne, deuxième baron de Longueuil, gouverneur, 15 février 1748.

Gaspard d'Adhémar de Lantagnac, commandant, 1748.

10° Pierre-François de Vaudreuil, sieur de Rigaud, gouverneur, 1er mai 1756.

P. G. R.

---

(1) Perrot n'arriva à Montréal qu'en août 1670.

JACQUES L'HERMITTE

M. L'Hermitte commença sa carrière dans le corps des ingénieurs.

Au bout de neuf ans de service, il entra dans les troupes du détachement de la marine.

Le 13 mars 1695, le roi lui donnait le brevet de major et d'ingénieur de Plaisance.

Le 26 mars 1698, le sieur L'Hermitte recevait instruction de visiter toutes les côtes et rades de l'Acadie pour se renseigner sur les établissements qui s'y trouvaient, ceux qu'on pouvait établir, tant pour la pêche et la culture que pour l'exploitation des bois. Il devait examiner particulièrement la baie de Chiboucton pour s'assurer des avantages qu'offrait cet endroit comme havre et poste de défence, en vue d'un établissement sérieux. Il devait en faire autant pour la rivière St-George, Pentagoët, Pesmacody, St-Jean, Port-Royal, LaHève et Chedabouctou. Il devait se rendre également à la Baie des Chaleurs pour y examiner le bois de service.

Dans l'hiver de 1704-05, M. L'Hermitte accompagna M. de Subercase, gouverneur de Plaisance, dans son expédition contre les postes anglais de Terre-Neuve.

En 1711, les Anglais, maîtres de Port-Royal, résolurent d'incendier les fermes des colons des environs qui n'avaient pas encore fait leur soumission. Huit officiers et une soixantaine de soldats reçurent ordre d'accomplir cette triste besogne. Mais les Micmacs avaient eu vent de ce projet. Leur chef, Simouret, les mit en embuscade au milieu d'épais taillis, et ils firent sur les Anglais des décharges si meurtrières que pas un seul put se sauver.

Les colons, enthousiasmés par cet exploit, prirent les armes ; les Micmacs, sous la direction de leur mis-

sionnaire, M. Gaulin, se joignirent à eux. La garnison anglaise de Port-Royal ne se composait plus que de cent cinquante soldats, la plupart malades. Colons et Micmacs résolurent d'emporter la place d'assaut. Mais il leur manquait un chef. Ils députèrent un courrier à M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, pour le prier d'envoyer M. L'Hermitte, afin qu'il se mit à la tête du détachement. Malheureusement M. de Costebelle n'était pas en mesure de se priver des services de son major, et l'expédition fut en conséquence manquée. (1)

Le 1er janvier 1714, M. L'Hermitte était nommé second lieutenant du roi à l'île Royale avec des appointements de 1700 livres.

Un an plus tard, le 17 mars 1715, il était nommé capitaine et ingénieur en chef de la Nouvelle-France en remplacement de M. de Beaucours. Il devait en même temps remplir les fonctions de lieutenant du roi à Trois-Rivières, mais sans appointements. (2)

En novembre 1715, M. L'Hermitte passait en France et proposait au ministre d'aller lever les cartes de l'île Royale et de l'île de Sable. Son projet fut accepté, et, le 20 mars 1716, il recevait ses instructions du Conseil de marine. Il devait visiter les ports, havres et baies de l'île Royale et de l'île de Sable. Il devait aussi examiner si le chemin qui avait été fait par le sieur Denys, autrefois gouverneur de l'île Royale, du golfe nommé Labrador au port Toulouse, subsistait encore et si l'on en pouvait faire usage.

---

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV, p. 92 ; *Documents sur la Nouvelle France*, vol. II, p. 547.

(2) Comme ingénieur, M. L'Hermitte retirait 800 livres par année. Sa compagnie lui faisait toucher 1080 livres. Ce qui lui donnait en tout 1880 livres d'appointements par année.

Les dépenses de ce voyage se montèrent à 2375. 1375 livres lui furent payées l'année même de son voyage. La balance (1000 livres) lui fut payée en 1717.

En 1716, M. Chaussegros de Léry, ingénieur, était envoyé dans la Nouvelle-France pour faire les plans des ouvrages déjà faits aux fortifications de Québec et ceux qui restaient à faire.

Le 25 mai 1717, le Conseil de marine avertissait M. L'Hermitte de se mettre bien au fait des plans préparés par M. Chaussegros de Léry afin d'exécuter ces travaux lorsque leur exécution serait décidée.

Evidemment, la nomination de Chaussegros de Léry ne plaisait pas à M. L'Hermitte. Le 17 octobre 1717, il écrivait, entr'autres choses, au Conseil de marine :

"Il (M. Chaussegros de Léry) est marié depuis trois jours, dans l'espérance de revenir ingénieur l'année prochaine. Il serait bien mortifiant pour moi après si longtemps de services, de me voir subordonné à mon inférieur. Il faudrait pour cela que le Conseil n'eut pas de confiance en moi pour les travaux. Si le sieur de Chaussegros revenait, je supplierais très humblement le Conseil de m'attacher des appointements à la lieutenance de roi qu'il a plu à Sa Majesté m'accorder avec la compagnie et de me donner la direction des travaux audessus de Québec en travaillant de concert, sans être subordonné l'un à l'autre, plutôt que de m'assujétir à servir sous un autre. " (1)

Douze jours plus tard, le 29 octobre, M. L'Hermitte revenait à la charge.

" Sur le bruit que le sieur de Chaussegros a répandu ici qu'il était sûr de revenir l'année prochaine ingénieur, je prends la liberté de redoubler mes représentations au Conseil et de lui représenter qu'il serait très

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.

mortifiant pour moi qu'il m'engageât à servir sous mon inférieur, ce qui m'engage à le supplier plutôt que de me donner pareil déboire de m'attacher des appointements à la lieutenance du roi qu'il a plu à Sa Majesté de m'honorer et de me conserver la compagnie si mieux aime me laisser la conduite des places d'audessus de Québec sans être subordonné au sieur Chaussegros."(1)

Le 5 juillet 1718, le Roi accordait la croix de Saint-Louis à M. L'Hermitte.

Trois jours plus tard, le 8 juillet 1718, le Conseil de marine écrivait à M. L'Hermitte qu'il ne devait point se formaliser des instructions données à M. Chaussegros de Léry au sujet des fortifications. M. L'Hermitte ne devait point servir sous les ordres de M. Chaussegros de Léry, ni se mêler des travaux.

En 1723, M. L'Hermitte proposait au ministre de visiter le bas Saint-Laurent, pour y reconnaître les baies, les mouillages, les bois de constructions, etc., etc.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre à ce sujet le 14 octobre 1723 :

" Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 13 mai dernier avec un congé pour M. L'Hermitte, lieutenant du roi des Trois-Rivières, à qui le sieur de Vaudreuil l'a remis.

" L'avis qu'il donne qu'il y a dans le sud du fleuve Saint-Laurent une baie de sept lieues d'ouverture sur quarante de profondeur dans laquelle il y a plusieurs havres, est la baie des Chaleurs. Les navigateurs la connaissent et plusieurs personnes de ce pays y ont des concessions.

" Nous croyons cependant que son voyage peut être utile, ne nous ayant point paru que jusqu'à présent il ait été fait des observations exactes sur lesquelles on puisse compter, tant sur le nombre de ports et la qua-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.

lité des mouillages, que sur les bois qu'on peut tirer et sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour y faire des établissements avantageux au royaume et à cette colonie.

"Il n'aurait pu exécuter cette année son projet parce qu'il ne serait parti que sur la fin du mois d'août et tout ce qu'il aurait pu faire aurait été de se rendre à l'île Royale avant les coups de vent qui sont fort fréquents dans l'automne. Il en est convenu avec nous et qu'il partirait dans le mois de mai prochain. Il se contente d'un charroi. Le sieur Bégon le lui fera fournir et tout ce qui lui sera nécessaire pour ce voyage avec le plus d'économie que faire se pourra. " (1)

M. Bégon écrivait de nouveau au ministre le 2 novembre 1724 :

" M. L'Hermitte est parti ce printemps pour aller au sud du fleuve Saint-Laurent reconnaître les ports et havres qui y sont et les bois qu'on en pourrait tirer. Le sieur Bégon a fait avec le sieur Gosselin le marché dont copie est ci-jointe suivant lequel il n'en coûte à Sa Majesté pour ce voyage que 1000 livres et deux barils de poudre fine pour le fret du bateau du sieur Gosselin et les vivres pour la subsistance du sieur L'Hermitte. " (2)

Le 29 août 1724, M. L'Hermitte écrivait de Louisbourg au ministre pour lui rendre compte de la tournée qu'il venait de faire dans le golfe Saint-Laurent.(3)

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 45, c. 11.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 46 c. 11.

(3) Correspondance générale, Canada, vol. 46, c. 11. On a aussi un " Mémoire du voyage fait par le sieur Gosselin avec L'Hermitte au nom du gouverneur pour visiter les lieux, reconnaître les bois de construction, et prendre les sondes depuis Gaspé jusqu'à la pointe de Miscou. " Voir Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 44.

A l'automne de la même année 1724, M. L'Hermitte s'embarquait sur un vaisseau du roi pour se rendre en France.

Il revenait dans la Nouvelle-France au mois d'août suivant à bord du *Châmeau* lorsqu'il périt dans le naufrage de ce vaisseau sur les rochers de l'île Royale, dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

En apprenant cet horrible naufrage, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, écrivait au ministre le 4 octobre 1725 :

" J'attendais l'arrivée du vaisseau du Roi pour vous parler de plusieurs choses, mais quelle nouvelle, ô bon Dieu ! venons-nous d'apprendre ! Après une navigation assez heureuse jusqu'aux terres de l'île Royale ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 d'août à deux lieues et demie de Louisbourg sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donnés. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même. De manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Madame de Louvigny mérite, à cause des bons services de son mari, que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous avez mis sur la tête de son mari pour elle et pour ses deux filles. Madame L'Hermitte passe ici pour devoir être la plus désolée parce qu'elle n'a rien du tout, la pension que vous avez accordée, à ce qu'on dit, ce dernier voyage, à son mari pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. " (1)

P. G. R.

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 47, c. 11.

LES ARMOIRIES DU COLLÈGE DE SAINTE ANNE DE LA POCATIÈRE

Les directeurs du collège de Sainte-Anne de la Pocatière ont eu l'heureuse idée d'adopter des armoiries qui sans doute seront considérées comme officielles, à moins de détermination contraire. Cependant nous ne voyons pas quelle raison ils auraient de modifier une œuvre qui nous paraît absolument irréprochable, et qui, suivant l'expression consacrée, comble une réelle lacune. Si Gérard de Nerval a pu dire avec vérité que " la connaissance du blason est la clef de l'histoire de France," l'on peut assurer que celui qui connaîtra bien les nouvelles armoiries du collège de Sainte-Anne, saura du coup plusieurs des plus beaux chapitres de son histoire, et il les aura appris en un clin-d'œil.

Essayons maintenant de blasonner l'écu dont suit la figure :

L'on m'a apporté deux manières de lire ces armes. Je les donne, sans toutefois cacher ma préférence pour la seconde :

Parties de gueule et de sinople à la croix d'or centrée d'un Maria d'or sur champs d'azur, chargé au chef dextre d'un calice d'or. à senestre d'un livre d'or maintenu ouvert par une palme de même métal inclinée de dextre à senestre, chargé à la pointe dextre d'une gerbe d'or,portant sur un listel la devise : Facere et docere.

Ecartelé 1 et 4 de gueules,2 et 3 de sinople,à la croix d'or chargée en cœur d'un Maria sur champs d'azur, cantonnée au 1er d'un calice d'or avec une hostie de même mouvant du calice, au 2ème d'un livre d'or maintenu ouvert par une palme de même inclinée de dextre à senestre, au 3ème d'une nef d'or, et au 4ème d'une gerbe d'or retenant une faucille de même, portant sur un listel la devise : *Facere et docere.*

La croix d'or chargée d'un Maria est destinée à rappeler la fondation de la Congrégation de la sainte Vierge, la plus chère au cœur des enfants de Sainte-Anne. Il convenait d'insérer ce souvenir historique dans le blason collégial.

Le calice d'or surmonté d'une hostie rayonnante a été placé dans un des émaux, afin de mettre en pleine lumière le fait, que durant ses soixante-quinze années d'existence, le collège de Sainte-Anne a fourni au sacerdoce près de quatre cents prêtres et religieux qui font l'honneur de la religion dans tous les coins de l'Amérique.

Le livre d'or maintenu ouvert par une palme inclinée représente les sciences et les arts ainsi que les succès obtenus par les élèves dans les joutes pacifiques de l'intelligence au-dedans comme au dehors du Collège.

La gerbe d'or, c'est l'emblême de l'agriculture, question vitale pour l'avenir de notre nationalité. Les directeurs du collège ont travaillé à la résoudre en fondant une école spéciale, encore vivante et toujours prospère.

La devise : *Facere et docere* ne demande guère d'explication. Agir, c'est travailler, et prier. On trouve cette devise sur les murailles des salles d'études du collège, et si on l'oublie quelque peu pendant les années de l'internat, on est bien forcé de s'en souvenir une fois qu'on a pris la clet des champs.

Somme toute, ces armes sont bien choisies, parce qu'elles sont parlantes.

N.-E. Dionne

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Bochet : Petit bois.

Bonneau : Terrain marécageux, bourbier, fondrière.

Boue : Gare de canal ou de rivière.

Bouillon : Marécage, boue, endroit fangeux. Bouillon désigne aussi une eau qui sort en bouillonnant.

Bourget : (diminutit de bourg.) Dans beaucoup de villes, en France, on appelait le *bourg* la portion centrale de la ville, le quartier commerçant et actif et les quartiers extrêmes étaient dits le *bourget.*

Bousquet : Petit bois.

Brulotte : Lieu où l'on a brûlé des bois, des gazons.

Buisson : Bois de peu d'étendue.

Champeau : Petit champ.

Chatillon : Du latin *crstellio*, poste défensif.

Collet : Diminutif de *colle*, contrefort d'une colline.

Courcelle : (diminutif de court) petite culture, petit enclos.

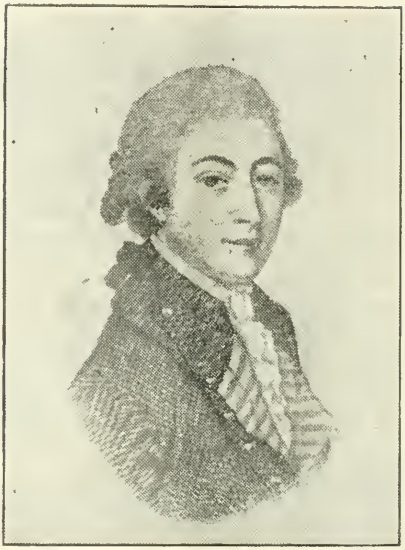

FRANÇOIS-JOSEPH CUGNET

REPONSES

Les " Memoires " du chevalier Johnstone. (IV, IV, 440.)– Ces *Mémoires* dont la Société Littéraire et Historique de Québec a publié un extrait d'après une copie d'une version anglaise obtenue en 1855 des archives du département de la guerre à Paris, et qui a pour titre *A Dialogue in Hades*, ne sont pas aussi généralement connus qu'ils devraient l'être en Canada. Cette Société, lors de cette publication, semble avoir ignoré, (et nous l'ignorions nous-mêmes jusqu'à récemment) que ces *Mémoires* ont été écrits en français. Les dissemblances que nous avions remarquées dans le texte de la deuxième version anglaise de ce même extrait, telle que publiée en Canada en 1885, (*Manuscrits français*, vol. IV, p. 231.) comme aussi la tournure de phrase qui parait assez fréquemment plutôt française qu'anglaise d'idiome ; de même que certaines expressions mal rendues nous avaient fait persuader que ni l'une ni l'autre de ces versions ne pouvait être le texte primitif. Les mêmes remarques aussi peuvent s'appliquer à une troisième version, celle du Dr Winchester, publiée en 1871, à Aberdeen, en Ecosse, par D. Wylliedson.

Cette observation que nous avons cru ne pas omettre en écrivant sur l'endroit de la maison du chirurgien Arnoux, où Montcalm est mort, tel que rapporté par le chevalier Johnstone, son aide de-camp, en nous basant sur le texte de la Société Littéraire et Historique de Québec, nous la communiquâmes à M. le colonel Neilson, de Cornock, à Sainte-Foy. Grâce à son obligeance, nous avons été à même de nous éclairer sur ce point. Il nous a mis entre les mains l'ouvrage du Dr Winchester, publié en trois volumes.

Or dans sa préface l'auteur nous fait connaître comment le manuscrit original en français des *Mémoires*

du chevalier Johnstone lui est parvenu pour en faire une traduction, et comment il a été retracé au collège écossais de Paris au commencement du siècle dernier, et est retourné aux descendants de la famille du chevalier, aujourd'hui la famille Leslie, de Powis, en Ecosse. En 1871, M. Hugh Fraser Leslie l'avait en sa possession et c'est lui qui le passa au Dr Winchester pour le traduire. M. Leslie est mort depuis quelques années. Il descendait de Cécilia Johnstone, sœur du chevalier, laquelle avait épousé lord Rollo, pair d'Ecosse de haut et puissant lignage. (1)

Johnstone, âgé de 25 ans, dans toute la fougue et l'ardeur de son tempérament guerrier, s'était jeté, malgré son père, dans la rebellion de 1745. Il y joua un rôle important comme aide-de-camp de lord George Murray, commandant des rebelles. Il était à Preston pans, Falkirk, à Gladsmuir et prit part aux divers engagements qui suivirent et jusqu'au désastre final de Culloden. Echappé par la fuite à l'échafaud en passant à travers les impasses les plus périlleuses, tantôt en se cachant tantôt en jouant de hardiesse et de courage, il parvint au bout d'un an, après toutes sortes de misères, de dangers et d'alertes, à aborder le continent et put passer en France. Exilé et sans ressources pécuniaires, il prit du service sous le drapeau français et s'embarqua pour l'Amérique en destination de Louisbourg. Il prit part à la guerre de sept ans. Lors de la reddition de Louisbourg il parvint à s'évader et échappa une seconde fois aux mains des Anglais, puis il alla rejoindre Montcalm sous les ordres duquel nous le trouvons aux Plaines d'Abraham. Enfin c'est lui qui fit la dernière résistance, à l'Isle-aux-Noix, mais

(1) Singulièrement ce même lord Rollo se trouvait à combattre contre lui au siège de Louisbourg. *Life of Wolfe*, Wright, p. 455.

en l'abandonnant il fut assez habile pour en sauver la garnison par une évasion heureusement dirigée.

Ainsi il avait vu la guerre sous des aspects fort variés et comme il était doué d'une intelligence peu commune et d'un jugement solide et droit, il en écrit avec connaissance de cause et une perspicacité remarquables. La narration qu'il fait des diverses batailles où il s'est trouvé engagé, entre autres celle des Hauteurs d'Abraham, est fort intéressante en particulier pour nous Canadiens. L'appréciation qu'il en fait est claire, raisonnée, en même temps que d'une vérité incontestable quant aux détails.

Dans le cours de ses *Mémoires* le chevalier Johnstone a maintenu le dire de l'épigraphe qu'il a choisi, tel qu'il l'énonce, c'est-à-dire, qu'il les a *écrit avec une plume de fer et une pointe de diamant.* Homme de guerre brave et hardi, d'une expérience consommée, éprouvée par une longue suite de combats, de revers, de périlleuses rencontres et aventures de toutes sortes, il se montre plein de sang-froid pour conserver à point sa présence d'esprit dans les pas difficiles et prendre sur-le-champ et hardiment son parti d'un coup-d'œil sur et se tirer par là d'embarras. Il raconte les événements de sa vie et ses campagnes naturellement sans jactance, et sans gêne. Il peint d'une manière sobre et brève, mais vivante, les détails des batailles où il assiste, en décrit l'ensemble et en juge avec le savoir et la justesse d'un militaire qui a étudié la guerre et connaît le métier des armes, pour lequel d'ailleurs il se sent né et porté d'instinct.

La troisième partie de ses *Mémoires* embrasse ses considérations sur la campagne qu'il a vu se terminer en 1760 par la conquête de la Colonie. Elle contient, sous forme de dialogue, un aperçu et un examen impartial et raisonné des opérations et des fautes des deux armées en présence devant Québec, et parait cependant desti-

née en somme à servir de justification au marquis de Montcalm. Johnstone fut son aide-de-camp et son ami jusqu'à la dernière heure et continua d'être son admirateur. Bien placé pour observer, ses appréciations sont justes et saines. Elles dénotent un examen attentif et une étude suivie des succès et des vicissitudes dans les opérations militaires qu'il a vues. Ses considérations sont aussi utiles à ceux qui suivent la carrière des armes, qu'aux historiens qui savent en tirer parti.

Le manuscrit de Johnstone, suivant les derniers renseignements que nous avons reçus d'Ecosse, serait sorti de la famille de M. Fraser Leslie, de Powis, après son décès survenu depuis quelques années. Son héritier ou successeur, M. Burnett, de Powis, croit que le manuscrit a été donné, sans qu'il sache à qui, et il a bien voulu nous dire que s'il était retrouvé ou s'il obtenait quelques traces à cette fin, il nous le ferait savoir. Nous n'osons pas croire qu'il a été perdu ou a été détruit. Il faut espérer le retrouver. Car il est à désirer qu'on puisse bientôt publier le texte français de ces précieux *Mémoires*, qui ne l'a pas été. C'est pourquoi nous y attirons spécialement l'attention de nos bibliophiles. P. B. Casgrain

Une statue equestre de sir George Prevost à Quebec. (II, X, 245.)—Sir George Prévost pendant son séjour de quatre années dans le Bas-Canada avait gagné les cœurs des Canadiens par son affabilité et la sympathie qu'il leur avait montrée en toute occasion.

Quelques jours avant son départ pour l'Angleterre, le 21 mars 1815, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, voulut lui donner une marque de reconnaissance pour ce qu'il avait fait en faveur des Canadiens, et elle décida, par une adresse, de lui offrir un service d'argenterie de cinq mille livres sterling.

Le 23 mars 1815, cette adresse était transmise à sir George Prévost qui y faisait la réponse suivante :

" Je vous remercie de l'opinion favorable que vous avez exprimée de mes services, et je transmettrai au gouvernement de Sa Majesté votre adresse remplie de sentiments si flatteurs pour moi, afin que son Altesse Royale le prince régent puisse diriger votre libéralité par ses ordres. "

Le 21 mai 1815, le comte Bathurst informait sir George Prévost que le prince régent consentait à ce qu'il acceptât cette marque d'approbation de son gouvernement par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Un bill fut en conséquence présenté à la Chambre d'Assemblée par M. Jean-Thomas Taschereau, député de Dorchester. Il fut adopté le 12 février 1816, et transmis immédiatement au Conseil Législatif. Mais ce corps était composé en grande partie d'adversaires de sir George Prévost et il ne donna pas sa concurrence au bill de M. Taschereau.

Les choses en restèrent donc là.

Sept ans plus tard les sympathies de la Chambre d'Assemblée pour sir George Prévost se réveillèrent. Le 3 décembre 1823, M. Louis Bourdages, député de Buckingham, appuyé par M Jean Dessaules, député de Richelieu, proposait la résolution suivante :

" Que les Communes du Bas-Canada, animées d'un sentiment de justice, de reconnaissance et de respect pour la mémoire de feu sir George Prévost, baronnet, ci-devant gouverneur-en-chef de cette province, désirent perpétuer et transmettre à la postérité, par quelque témoignage public, la haute idée qu'elles ont toujours eue et qu'elles ont encore de la sagesse, de l'intégrité et de l'habilité avec lesquelles, dans les circonstances les plus embarrassantes, il a administré le gouvernement de cette province, et du succès des opérations par lesquelles, avec des moyens disproportionnés,

il a préservé les Canadas du péril imminent de conquête dont ils étaient menacés, pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis.

" Que ce n'est que par des circonstances auxquelles les Communes de cette province n'ont pu obvier que la résolution de l'Assemblée de la dite province du 21 mars 1815, qui affectait la somme de cinq mille livres pour l'achat d'un service d'argenterie pour être présenté à feu sir George Prévost de leur part, comme un témoignage de la haute idée que les Communes avaient de ses talents distingués, de sa sagesse et de son habilité dans l'administration du gouvernement de cette province, et dans la défence heureuse d'icelle durant la dernière guerre, avec les Etats-Unis, n'a pu être réalisée et mise à effet. "

La même résolution demandait de former un comité de cinq membres pour considérer et faire rapport à la Chambre des moyens les plus convenables et les plus efficaces pour mettre à effet et perpétuer les sentiments des Communes du Bas-Canada relativement aux services publics et à la conduite distinguée de feu sir George Prévost.

Ce comité fut composé de MM. Bourdages, Blanchet, Heney, Taschereau et Proulx.

Le 3 janvier 1824, M. Bourdages déposait devant la Chambre le rapport du comité :

" Ayant donné l'attention la plus sérieuse au sujet référé pour aviser aux moyens les plus convenables et les plus efficaces pour mettre à exécution les résolutions de cette Chambre, exprimant ses sentiments relativement aux services publics et à la conduite distinguée de feu sir George Prévost, baronet, ci-devant gouverneur en-chef de cette province, d'une manière qui pût répondre aussi dignement à la mémoire de cet illustre personnage que la sincérité des sentiments exprimés par cette Chambre dans ses résolutions du troisième jour

de décembre dernier, et aussi considérant l'état actuel des finances de cette province, la majorité de votre comité est d'opinion :

" Premièrement, qu'il conviendrait qu'une statue équestre fût érigée dans un lieu convenable au devant du bâtiment où siègent les Communes du Bas-Canada, avec cette inscription :

In Memoriam
Illustrissimi viri
D. Georgii Prevost
Baroneti,
Hujusce Provinciæ Gubernatoris,
Atque
Copiarum Dulcis,
Canadarum Servatoris,

Hoc monumentum
Grato animo
Decreverunt Communes
Inferioris Canadæ,
Die. . . .januarii 1824.

" Secondement, que l'orateur de cette Chambre prenne des moyens convenables pour s'enquérir des dépenses probables pour l'érection d'une telle statue, pour être le tout mis devant la Chambre d'Assemblée de cette province à la prochaine session. "

Nous ignorons si l'orateur de la Chambre d'Assemblée, qui était alors l'honorable Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, s'acquitta de la mission que lui confiait les députés. Ce qui est certain c'est que ce projet de statue équestre à la mémoire de sir George Prévost ne revint jamais devant la Chambre.

Conclusion : Sir George Prévost n'a pas eu de statue sur aucune place publique de Québec. Ceci ne veut pas dire qu'il ne la méritait pas.

P. G. R.

QUESTIONS

1075—A l'occasion des fêtes de Saint-Malo, on serait heureux de savoir si quelqu'un connaît l'existence d'un surtout de table en argent dans le milieu duquel se trouve une statuette représentant Jacques Cartier, et dans quelles mains se trouve actuellement cet objet d'art qui aurait été, paraît-il, jadis offert à sir Georges-Etienne Cartier. XXX

1076—Que devint, après la conquête, Joseph Perthius, le dernier procureur-général du Conseil Supérieur de Québec ? PINK.

1077—A-t-on conservé les rapports des recherches minéralogiques et géologiques faites dans la Nouvelle-France en 1666 par l'ingénieur français de la Tesserie ? A-t-il écrit quelque rapport sur les mines de fer de la Baie Saint-Paul ? MINÉ

1078—Après la cession du pays à l'Angleterre quelques Canadiens-Français obtinrent des charges publiques. Dans les instructions qui accompagnaient la commission de Murray comme gouverneur, on voit que toute personne appelée à un emploi public devait prêter serment contre la puissance du Pape et faire une déclaration contre la transsubstantiation. Les catholiques qui obtinrent ainsi des emplois prêtèrent-ils cet odieux serment du *Test* ? CATH.

1079—Connaît-on quelques détails historiques sur le pélérinage de Sainte-Anne du Bout-de-l'Ile, près de Montréal, dont l'origine est due à la piété des anciens voyageurs canadiens ? Peut-on donner des renseignements sur les époques de célébrité qu'eues ce lieu de pélérinages ? L.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL XI JUILLET 1905 No 7

PHILIPPE CLÉMENT DU VUAULT DE VALRENNES (1)

La famille Clément faisait remonter son origine jusqu'au douzième siècle. Ses alliances étaient illustres et puissantes, et elle avait possédé, à la cour et dans l'armée, les charges les plus importantes.

Antoine Clément du Vuault, seigneur de Valrennes, qui fut capitaine dans le régiment de M. de LaTour, " son parent très proche ", puis dans celui du prince Furstenberg, se distingua au siège d'Arras. Il épousa Françoise de Cœur, et habita Saint-Germain de la Poterie, évêché de Beauvais.

Son fils, Philippe Clément du Vuault de Valrennes, né en 1655 à Saint-Jean de la Poterie, évêché de Beauvais, entra comme enseigne, en 1662, dans le régiment de Pagny. Il servit ensuite dans les bataillons de campagne et dans le régiment de Normandie pendant treize années.

(1) XI, V, 1070. On a écrit Vallerennes, Valrennes, Vallerenne, Valrenne. Sur la noblesse des Clément du Vuault de Valrennes on peut consulter une étude signée H. V. (M. l'abbé Hospice Verreau) dans le *Journal de l'instruction publique*, livraisons de mai et septembre 1871. Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, procureur-général de la Nouvelle-France, épousa Claire-Françoise Clément de Monceau, cousine de Philippe Clément du Vuault de Valrennes

Il passa dans la Nouvelle-France en 1685 en qualité de capitaine dans les troupes envoyées pour la défense de la colonie.

Dans l'expédition de M. de Denonville contre les Tsonnontouans en 1687, les quatre commandants des troupes régulières étaient MM. d'Orvilliers, Saint-Cirq, de Troyes et Valrennes, " capitaines d'infanterie et bons officiers. "

Au retour de l'expédition, M. de Valrennes fut laissé commandant au fort Cataraconi ou Frontenac avec une garnison d'une cinquantaine de soldats. Il devait y passer deux ans.

Le marquis de Denonville voyant l'éloignement du fort Frontenac, l'état impraticable du chemin pour y parvenir, les dangers pour la garnison de ne pouvoir être ravitaillée, se décida à le faire abandonner. Le 24 septembre 1689, il écrivait dans ce sens à M. de Valrennes. Mais il fallait faire porter ces ordres au commandant. La tâche n'était pas aisée, car les partis iroquois battaient le pays. Un brave, Repentigny de Saint-Pierre, se dévoua, et fut assez heureux pour échapper aux Iroquois, et remettre à Valrennes la lettre de M. de Denonville. Le gouverneur semblait regretter l'ordre qu'il donnait : " Vous pourrez, disait-il, reculer ou avancer votre départ selon l'état de votre garnison, les vivres que vous aurez, et la santé de vos hommes."

M. de Valrennes, conscient de la faute que commettait le gouverneur, retarda le plus qu'il pût l'exécution de ses ordres. A la fin d'octobre, les provisions et les munitions furent jetées dans le lac Ontario, les barques coulées, les ouvrages de pierre minées, et lorsque la garnison s'éloigna avec son chef, un soldat resté en arrière mit le feu aux mèches afin de faire sauter les fortifications.

Mais, dans l'intervalle, M. de Frontenac était arrivé

pour relever M. de Denonville, et aussitôt qu'il apprit les ordres donnés de faire sauter le fort Frontenac, qui était son œuvre, il envoya un contre-ordre à M. de Valrennes. Le messager du gouverneur, M. d'Ailleboust de Manteht, rencontra le 6 novembre, à deux heures de Montréal, M. de Valrennes et sa petite troupe. Il était trop tard. Tout était fini.

Lorsque, le 16 octobre 1690, le parlementaire de Phips présenta, dans une des pièces du château Saint-Louis, la sommation de son maître à M. de Frontenac d'avoir à lui remettre Québec, les principaux officiers de la garnison étaient présents.

Le Père Charlevoix raconte ainsi cet incident :

" Cet écrit fut lu à haute voix et il excita l'indignation de toute l'assistance. Dès qu'on en eut achevé la lecture le trompette tira de sa poche une montre, la présenta au gouverneur-général, et lui dit qu'il était dix heures et qu'il ne pouvait attendre sa réponse que jusqu'à onze. Alors il se fit un cri général et le sieur de Valrennes, élevant la voix, dit qu'il fallait traiter cet insolent comme l'envoyé d'un corsaire, d'autant plus que Phips était armé contre son légitime souverain et s'était comporté au Port-Royal en vrai pirate, ayant violé la capitulation et retenu prisonnier le sieur de Menneval, contre sa parole et le droit des gens.

" Monsieur de Frontenac, quoique piqué au vif, témoigna plus de modération ; il ne fit pas même semblant d'entendre le discours de Valrennes et adressant la parole au trompette il lui dit :

" Je ne vous ferai pas tant attendre. Dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume et que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang en voulant détrôner son beau-père.....

" Le trompette demanda cette réponse par écrit, le

général refusa de la donner et ajouta :

" Je vais répondre à votre maître par la bouche de mon canon : qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi. " (1)

En 1691, les Agniers s'entendirent avec les Anglais de New-York pour faire une expédition, au temps des récoltes, contre l'île de Montréal. Schuyler fut mis à la tête de ce parti.

Aussitôt que M. de Callières, gouverneur de Montréal, apprit que l'ennemi approchait, il assembla sept à huit cents hommes qu'il fit camper à la Prairie de la Madeleine, puis, pour protéger Chambly, il y envoya M. de Valrennes avec deux cents hommes. Il lui ordonna, si les ennemis s'attaquaient à ce poste, d'y entrer pour le défendre, et s'ils passaient outre, de suivre leurs pistes, afin de les prendre en queue, pendant que lui-même les attaquerait de front.

Le 11 août, à la pointe du jour, les Anglais et les Agniers attaquèrent la Prairie de la Madeleine. Le capitaine de Saint-Cirq qui commandait les Français et les Canadiens, en l'absence de M. de Callières malade, s'avança imprudemment contre les ennemis. Ceux-ci se retranchèrent dans une maison, firent quelques décharges qui tuèrent plusieurs officiers et soldats, et, cet exploit accompli, se retirèrent.

M. de Valrennes les attendait dans les environs du fort de Chambly. M. Bénac, dans une *Relation des actions qu'il y a eu, cette campagne, entre les Français et les Sauvages Anglais*, raconte la bataille qui s'en suivit :

" M. de Callières attendait l'armée ennemie, et croyant que leur retardement venait de ce qu'ils attaquaient peut-être le fort Chambly, avait heureusement

(1) *Histoire de la Nouvelle-France.*

envoyé la veille de ce jour fatal M. de Valrennes avec 160 soldats et Canadiens de ce côté là. Le samedi matin, ils entendirent l'attaque de la Prairie, ce qui les fit revenir sur leurs pas, et ce fut à mi-chemin entre les deux forts que sur les neuf heures du matin, ils virent les ennemis qui d'abord se jetèrent sur eux pleins de furies avec leurs cris ordinaires. D'abord on essuya leur première décharge par ordre de M. de Valrennes qui fit coucher tous ses gens à temps derrière un gros arbre étendu qui les couvrait. Cinq ou six des nôtres y furent blessés et entr'autres, le sieur Duchesne, fils de M. LeBer, qui conduisait les Canadiens. Il en est mort au Montréal. Cependant nos gens s'étant levés suivant l'ordre donné, le combat fut sanglant pendant deux ou trois heures, où les ennemis combattant en désespérés furent enfin forcés de se retirer, après avoir laissé sur la place 65 Anglais, 12 Agniés et 5 Loups, outre un grand nombre de blessés que l'on juge y avoir, dont la plupart seront morts de leurs blessures à cause de la grande chaleur, car on en trouva le lendemain 17 morts presque en un tas et huit petits sentiers pleins de sang. On en a encore trouvé depuis et le tout va jusqu'à 130, tant Anglais que Sauvages Vous voyez par là, Monseigneur, que, autant le matin du samedi, 11 août, nous fut funeste, autant nous fut avantageux le reste du jour par la bravoure et sage conduite de M. de Valrennes et le courage des siens. Quelques Sauvages du Sault et de Lorette ont aussi fait merveilles en cette rencontre, et un y a été tué en exhortant tout le monde à combattre pour la foi. Dans toute cette journée nous avons eu environ 45 morts et plus de 60 blessés. Un seul Anglais que voulut prendre en vie M. de Valrennes a dit qu'il devait venir, au retour de ce premier parti, un second de 400

et du côté de Cataraconi, 500 Sauvages Iroquois pour empêcher les récoltes. " (1)

M. de Frontenac complète la relation de M. Bénac dans sa lettre du 20 octobre 1691 :

" Un parti de cinq cents Anglais, Loups et Agniés étant venus jusqu'à la Prairie de la Madeleine, qui est à deux lieues de Montréal, M. de Callières qui en avait eu avis et qui croyait même le parti plus considérable avait ramassé toutes les troupes que je lui avais envoyées avec quelques habitants qu'il y avait joints, et était allé se poster au pied du fort de la Prairie ayant détaché deux cents hommes sous le commandement de M. de Valrennes pour s'en aller à Chambly qui était l'endroit par où les ennemis devaient venir avec ordre de les laisser passer et de les suivre en queue.

" Les ennemis qui apparemment avaient dessein d'attaquer le fort de la Prairie, puisqu'ils avaient apporté des grenades, s'en approchèrent une heure avant le jour le 11 d'août et entrèrent dans le camp des habitants dont la plupart, fatigués d'une pluie qui était survenue et d'avoir été toute la nuit sous les armes, étaient rentrés dans le fort et n'étaient pas aussi alertes qu'ils l'auraient dû être : mais les troupes qui étaient plus sur leurs gardes ayant marché au premier bruit, regagnèrent le camp des habitants, après avoir essuyé la décharge des ennemis qu'ils croyaient des nôtres, parcequ'il ne faisait pas encore assez clair pour se reconnaître et les en chassèrent l'épée à la main, et quoiqu'ils se ralliassent à cent pas au delà, à la faveur d'un rideau qui les couvrait, ils les rechargèrent encore et les obligèrent à se retirer. Cependant, comme ils avaient mis du désordre parmi

(1) Correspondance générale, Canada. vol. 11, fol. 299.

nos habitants et que dans ces deux charges nous avions perdu quelques officiers et soldats ils s'en retournèrent pleins d'orgueuil et d'insolence, lorsque leurs découvreurs rencontrèrent à une lieue et demie de là ceux du sieur de Valrennes qui avaient toujours suivi leurs pistes. Il les attaquèrent croyant qu'ils en auraient bon marché, mais ils furent trompés dans leur attente car quoique le sieur de Valrennes fut de moitié moins fort qu'eux, il disposa ses gens avec tant d'ordre, de conduite et d'intrépidité qu'après un combat qui dura près d'une heure et demie et s'être mêlés par trois différentes fois, jusqu'à se mettre la bourre dans le ventre et s'y brûler les chemises en tirant, il les fit plier et les mit entièrement en déroute, leur ayant tué plus de six vingts hommes sur la place, parmi lesquels il y avait cinq ou six de leurs chefs tant Anglais que Sauvages, blessé un beaucoup plus grand nombre, pris un de leurs drapeaux et fait quelques prisonniers.

" S'il n'avait pas été aussi fatigué de trois jours de marche qu'il avait fait sans avoir à peine mangé et par des chemins presqu'impraticables il les aurait suivis plus loin qu'il ne fit et il n'en serait pas échappé un seul pour en rapporter la nouvelle, mais ce qu'il lui était impossible de faire, nos Sauvages du Sault l'auraient pu facilement exécuter, puisqu'étant arrivés de leur fort une heure après l'action au nombre de 120 tout frais et en apparence dans une disposition de bien faire, ils auraient pu les joindre facilement, ils se contentèrent au lieu de cela, de visiter les morts, de les compter et de les dépouiller, ce qui a beaucoup augmenté mes soupçons aussi bien que ceux du public et m'oblige d'écrire un peu vertement aux RR. Pères qui n'ont pu les excuser que par de très méchantes raisons. Il faut néanmoins s'en payer et attendre qu'ils fassent

mieux une autre fois dont ils témoignent avoir envie présentement par la honte qu'on leur a faite.

" Depuis l'établissement de la colonie, il ne s'est rien passé en Canada d'aussi fort ni de si vigoureux et l'on peut dire que le sieur de Valrennes a conservé la gloire des armes du Roi et procuré un grand avantage au pays puisque cela nous a donné moyen d'achever nos récoltes paisiblement dans lesquelles nous aurions été fort inquiétés, et qui, venant à nous manquer, nous auraient mis dans la dernière désolation.

" Il espère aussi bien que moi, Monseigneur, que vous aurez la bonté de faire valoir auprès de Sa Majesté ce qu'il a fait et que vous lui procurerez quelque récompense, la chose étant d'une plus grande conséquence que je ne saurais vous le dire dans la conjoncture où elle est arrivée. C'est un des bons et des plus fermes officiers que nous ayons. Il a un beau-frère qui le tourmente pour des affaires de famille et qui lui fait des procès qui l'auraient obligé de passer en France, si je ne lui avais fait espérer que vous voudriez bien lui accorder des lettres d'état pour les arrêter, comme il vous en supplie par le placet que je vous envoie. " (1)

Le roi accorda une pension à M. de Valrennes.

Le 5 septembre 1692, Frontenac remerciait le ministre :

" Le sieur de Valrennes vous fait lui-même ses très humbles remerciements des grâces que vous lui avez procurées, et il prend la liberté de vous supplier de lui en accorder encore une par le placet qu'il vous présente, pour le mettre à couvert d'une affaire qui lui est arrivée il y a trente et un ans et qu'il n'en avait que quatorze, et que son beau-frère s'est avisé de

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 11.

recueillir pour avoir un prétexte de l'exclure de la succession de son père et de sa mère ; ce sont des lettres de réhabilitation qu'il demande. Les services qu'il a sans interruption rendus depuis ce temps-là et qu'il continue de rendre en ce pays semblent lui devoir faire espérer que vous ne les lui refuserez pas. " (1)

L'intendant Champigny écrivait à son tour au ministre le 21 septembre 1692 :

" Le sieur de Valrennes est très obligé à Sa Majesté de la pension qu'elle a eu la bonté de lui donner en considération de ses longs et bons services et des lettres d'état que vous avez pris la peine de lui faire expédier pour la conservation de ses intérêts. Il supplie très humblement Sa Majesté de lui accorder des lettres de réhabilitation pour une affaire qui lui est arrivée lors de sa grande jeunesse il y a environ 30 ans ; depuis lequel temps il a toujours été au service de Sa Majesté,et il vous sera présenté une requête avec les papiers concernant cette affaire. Tout ce que nous pouvons vous dire c'est qu'il est très bon serviteur du Roi et qu'il mérite d'être favorisé. " (2)

Le roi se rendit à la demande de MM. de Frontenac et de Champigny comme on le voit par la lettre suivante de l'intendant Champigny du 4 novembre 1693 :

" Le sieur de Valrennes est très reconnaissant des témoignages que Sa Majesté veut bien lui donner de la satisfaction qu'elle a de ses services et de la volonté où elle est de lui accorder des lettres de réhabilitation. Il est fort incommodé d'une paralysie qui l'oblige de repasser en France pour essayer de se guérir. Son nom est Philippe et on lui a apparemment donné

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 12.
(2) Idem.

dans la procédure celui de Paul, parce qu'étant enfant on l'appelait *Pau.* " (1)

En 1696, M. de Valrennes était recommandé pour la croix St-Louis.

" Il descend des quatre premiers maréchaux de France du nom de Clément qu'il porte. C'est le plus ancien capitaine du Canada. Il a trente-trois ans de service et est couvert de blessures. "

En 1697, M. de Valrennes, rempli d'infirmités par suite de ses longues et dures campagnes, demanda sa retraite. Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

" Nous vous avons plusieurs fois informé, Monseigneur, des services, que le sieur de Valrennes a rendus, qui sont expliqués dans le placet ci-joint qu'il se donne l'honneur de vous adresser. Il est à présent si chargé d'infirmités qu'il ne peut plus remplir ses devoirs de capitaine, dont il est véritablementmortifié par rapport à la disposition où il a toujours été de s'en bien acquitter, en sorte que nous nous sentons obligés de vous prier d'écouter favorablement la supplication qu'il vous fait de lui procurer auprès de Sa Majesté une pension qui puisse lui aider à subsister pendant sa vie. L'expédient que nous trouvons, sans augmentation de dépenses pour le Roi, est de faire passer sa compagnie à un des capitaines réformés dont les appointements de capitaine réformé qui sont de 720 livres par an seraient changés en une pension annuelle de pareille somme, dont il vous aurait une très grande obligation. " (2)

Le Roi accorda la demande de M. de Valrennes, et, le 1er mai 1698, signait en sa faveur un brevet de pension.

Le 15 octobre 1698, MM. de Frontenac et de Cham-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 12.
(2) Correspondance générale, Canada, vol. 15.

pigny informaient le ministre que M. de Valrennes se retirait en France.

" Le sieur de Valrennes, capitaine de ce pays, se retire cette année en France, bien satisfait de ce que Sa Majesté a bien voulu lui permettre à cause de ses infirmités. Nous l'assurons de sa très humble reconnaissance de la pension qu'elle a eue la bonté de lui accorder, dont nous la remercions pareillement, nous ayant fait la grâce d'écouter favorablement la prière que nous lui en avons faite. " (1)

M. de Valrennes mourut avant le 6 juin 1708, car, à cette date, le ministre écrivait à M. l'abbé de Mignon pour lui demander si la veuve de Valrennes, qu'il lui recommandait, était Française ou Canadienne et si elle était *demoiselle*. P. G. R.

LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY

Louis Le Gardeur naquit à Montréal le 5 août 1721 du mariage de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et de Marie-Catherine Juchereau de Saint-Denys. C'est le chevalier de Repentigny dont les faits d'armes sont bien connus. Après la chute de Québec, il passa en France et il continua à servir son roi avec dévouement et valeur. En mai 1783, il acceptait le poste de gouverneur et commandant en chef du Sénégal, de Gorée, Rivière de Gambie, Côte d'Afrique, etc. M. de Repentigny mourut à Paris le 11 octobre 1786, honoré et hautement estimé de tous. (2)

(1) Correspondance générale, Canada. vol. 16.

(2) Il ne faut pas confondre le chevalier de Repentigny avec son frère aîné, Pierre-Jean-Baptiste-François Xavier Le Gardeur de Repentigny qui, en janvier 1748, tua le bourgeois Philibert d'un coup d'épée. Ce M. de Repentigny devint brigadier des armées du Roi et gouverneur de Mahé. Il mourut en 1776.

LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY

FORTIFICATIONS DES TROIS-RIVIERES

Oui, les fortifications des Trois-Rivières. Cela vous étonne ? S'il n'y en a pas aujourd'hui, il y en avait autrefois. On peut en parler. La nature du terrain s'y prêtait. Le Platon est une assiette forte par elle-même. Il commande partout autour de lui et ses canons coupent le chenal du fleuve qui en est tout près. C'est même pour cela que le gouvernement fédéral le conserve, afin qu'il reste découvert et qu'on puisse y placer de l'artillerie. Et voilà comment il est loué à la ville moyennant une piastre par année.

Toute la côte, la Table, depuis la rue du Château jusqu'au cap Métaberotine, est indiquée pour recevoir des batteries. Impossible de remonter le fleuve sous le feu des pièces, si jamais cette position dominante en est garnie.

Le Platon ? C'était la pointe du lac au temps où les vagues battaient le pied des côteaux de Sainte-Marguerite et la bordure nord de la rue des Forges.

Bien avant les Français il y avait eu sur cette éminence un fort algonquin dont La Violette retrouva les ruines le 4 juillet 1634.

Oui, l'endroit est fortifiable et a été fortifié—Platon et ville.

Le Père Buteux écrivait en septembre 1649 : " Dans cette résidence des Trois-Rivières où nous donnons nos soins aux Français et aux Sauvages, nous n'avons pas d'autres forts que des forts en bois, d'autres remparts que des marais desséchés. "

Le fort en bois construit sur le platon en 1634 avait un ou deux bastions. C'était toute la défense de la bourgade.

En décembre 1650, M. d'Ailleboust songeait à élever quelque fortification aux Trois-Rivières, mais le projet en resta là.

Au mois de juin suivant, ce gouverneur donna aux Pères Jésuites un terrain entre les rues actuelles Saint-Louis et du Château " à condition de bâtir la renclore fermée du village. "

Le Père LeMercier nous fait entendre que, l'automne de 1652, on fit certains travaux de défense aux Trois-Rivières, mais si l'on consulte la *Relation* de l'année suivante on comprend que rien ou très peu de chose était fait à ce sujet.

Le 6 juin 1653 le gouverneur-général d'Ailleboust étant aux Trois-Rivières vit que l'on travaillait à mettre la place à l'abri d'une surprise. Il donna ordre à Pierre Boucher de faire exercer la milice au tir à la cible et au maniement des armes.

La bourgade comptait trente-huit ménages : 76 âmes

Hommes non mariés	13	"
Jeunes garçons	38	"
Jeunes filles	26	"
	153	"

Je ne mentionne pas les engagés. La milice devait former une compagnie de cinquante hommes.

Les instructions du gouverneur à Boucher lui enjoignent " de faire son possible pour presser la construction de la palissade et tenir mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

" S'il arrivait quelques réfractaires au commandement, ou qui manquassent aux gardes, il les condamnera à l'amende telle qu'il jugera à propos.

" La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades, ou quatre s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps-de-garde, il y aura toujours une personne qui veillera et celui qui devrait être en sentinelle fera

ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

" Il aura soin de faire qu'un chacun tienne ses armes en bon état et bien chargées de postes ou de balles Il excitera souvent ceux qui vont au travail (des champs) de se tenir sur leurs gardes ; surtout il aura l'œil que les armes soient bien chargées. "

Il est visible que la palissade demandée, en 1651, ne fut plantée qu'au mois de juin 1653. Vers la fin de juillet on mettait la dernière main aux préparatifs de défense. Pierre Boucher avait alors quarante-six hommes exercés, prêts à agir. Le Père LeMercier qui s'était tenu aux Trois-Rivières depuis le 15 au 20 juillet, pour voir aux ouvrages ci-dessus, rentra à Québec le 21 août.

Le gouverneur Jacques LeNeuf de la Poterie étant absent, la direction des Trois-Rivières revenait à Pierre Boucher. Les Iroquois infestaient les environs de la bourgade et tuaient de temps en temps quelques travailleurs isolés.

Le 22 août fut une journée mémorable. Cinq ou six cents Iroquois tentèrent l'assaut de la place mais ils reculèrent sous un feu meurtrier partant des fusils de la milice et de la bouche de quelques pièces de canon que M. Boucher avait postées fort à propos sur la croupe du Platon pour tirer à feu plongeant.

L'attaque paraît avoir été dirigée non pas contre le village mais contre le fort et cela se conçoit puisque les Sauvages se seraient vu maîtres de tout, après la capture du Platon.

Durant onze années encore les Iroquois continuèrent leurs maraudes autour des Trois-Rivières, escarmouchant ça et là avec nos patrouilles, mais sans oser

s'approcher de la place. Après 1664 on ne les revit plus jamais.

Le 16 mai de cette année 1664, M. de Mézy gouverneur-général, et Mgr de Laval signent un acte pour donner aux habitants le terrain destiné à l'érection d'une église paroissiale, " à prendre, du côté du sud-ouest, joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme ; au nord-nord-ouest joignant la porte de la rue Saint-Pierre ; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg ; au sud-ouest au chemin qui est entre la dite place et la plateforme. "

La plateforme c'est le Platon. Alors, la palissade courait depuis le boulevard le long de la rue du Château jusqu'au coude de la rue Notre-Dame, où il y avait une porte, et se continuait jusqu'à la rue Saint-Pierre où était l'autre porte. Le terrain de l'église allait de la porte le long de la rue Saint-Pierre jusqu'à la rue Saint-Jean.

Je ne saurais dire depuis quand l'enceinte s'étendait ainsi jusqu'à l'intersection des rues Notre-Dame, Bonaventure et Saint-Pierre. En tous cas, le portail de l'église de bois qui fut construite peu après faisait face à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la rue des Forges.

Le 14 juin 1684, le baron de LaHontan, qui venait de passer aux Trois-Rivières, écrivait que ce lieu n'est protégé ni par des ouvrages en pierre ni par des palissades. Vingt ans avaient donc suffi pour la suppression de la clôture mentionnée en 1664.

Remarquons que la guerre des Iroquois paraissait imminente au moment de la visite de LaHontan, aussi le nouveau gouverneur-général Denonville, arrivé de France le 30 juillet 1685, s'empressa-t-il de garnir la petite ville d'un rempart quelque peu rassurant.

Le plan daté du 14 novembre 1685 montre treize

bastions dans la palissade, ce qui ne s'accorde pas avec la lettre officielle. Peut-être que les travaux de ce plan n'avaient été exécutés qu'en partie puisqu'on demandait des fonds pour les compléter.

La clôture en question allait du coin des rues Notre-Dame et Saint-Pierre jusqu'au boulevard ; de là à la rue Saint-François-Xavier et même plus loin jusqu'à une ravine ; ensuite elle courait au nord-ouest, puis au sud ouest pour atteindre à peu près le site actuel de l'école des Frères, et elle suivait la rue Saint-Pierre d'un bout à l'autre. Le Platon est nu de muraille sur ce plan, mais il porte sept canons placés sur des affûts.

La lettre du gouverneur-général marquis de Denonville, en date du 12 novembre 1685, dit que le poste des Trois-Rivières est entouré de hautes palissades sans postes militaires et qu'elles ne sont pas flanquées, sauf que l'année précédente, on y a commencé deux grandes tourelles qui ne sont pas terminées et qui restent très exposées. " Ce poste est très important : il aurait pu être mieux placé plus près des trois embouchures de la rivière, mais il est trop tard pour le changer. "

La guerre des Iroquois recommençait et devait durer jusqu'à 1701. Il n'y a pas de doute que la position du cap Métabérotine est plus forte, militairement, que celle du Platon, mais les cultivateurs ne s'étaient pas établis pour faire la guerre.

Je viens de dire une grande vérité, mais, voyez la chose étrange, cette même année 1685, LaHontan écrivait que " les Trifluviens sont les meilleurs soldats de la colonie. "

LaHontan, qui était dans le pays, dit que, l'été de 1690, le comte de Frontenac fit une visite aux Trois-Rivières et y traça le plan d'un fort. L'hiver suivant

la ville fut entourée " d'une très belle palissade, " dit un document officiel.

Les Iroquois se trouvaient maîtres du Haut-Canada, le fort Cataraconi étant abandonné. Tout le gouvernement de Montréal était ravagé par les bandes qui massacraient les habitants et brûlaient les maisons. Saint-François-du-Lac avait subi un assaut Plusieurs Français venaient d'être pris au lac Saint-Pierre.

Un contrat du notaire Ameau, dressé en mai 1692, mentionne la rue que nous appelons Bonaventure laquelle " regarde la grande porte de la ville, " par conséquent cette porte était au coude ouest de la rue Notre-Dame où commence la rue Saint-Pierre.

La population des Trois-Rivières et autres lieux en remontant jusqu'à Chambly, à Châteauguay, à Lachine, avait abandonné les champs pour se réfugier dans des enclos décorés du nom de forts. Ceux qui avaient allumé cette guerre étaient retournés en France, laissant aux colons la mission de défendre le pays.

Le 15 septembre 1692, Frontenac et Champigny écrivant au ministre, lui expliquent que la palissade des Trois-Rivières a été reconstruite à neuf avec des redoutes et qu'on y a fait d'autres réparations, mais qu'il faut de l'argent pour augmenter l'enceinte.

Le 24 octobre 1694, Champigny mentionne dans les menues dépenses des " réparations faites aux portes de la ville des Trois-Rivières. " On rendait compte à Versailles de chaque clou enfoncé dans un pieu et de chaque bardeau posé sur une converture.

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et Champigny font rapport que " la clôture des Trois-Rivières a été réparée et son enceinte augmentée pour fermer la maison du gouverneur et porter la clôture sur la croupe de la hauteur, afin de mieux commander la

campagne,et la basse-ville étant auparavant trop retirée. "

Ainsi, on avait prolongé la palissade côté du sud pour embrasser le Platon, et vers le nord on enveloppait le terrain des Récollets.

En 1701, Bacqueville de la Potherie remarque que la ville est " entourée de pieux d'environ dix-huit pieds de haut. "

Sur le plan de 1704 la clôture entoure le Platon et dans son ensemble elle nous montre huit bastions. Au nord elle enveloppe le terrain des Ursulines. Au nord-ouest la rue Saint-Pierre est toujours la limite de cette fortification. Les portes ne sont pas indiquées, non plus que sur le plan de 1685.

Vers 1704, quelqu'un a dessiné une vue de la place et elle a été publiée. La seule copie que je connaisse(1) de cette œuvre a été découverte en Allemagne. Elle donne tous les détails de la palissade mais elle laisse le Platon sans défense, ce qui nous ferait reculer jusqu'à 1692, pourtant le monastère des Ursulines est à sa place actuel et cela nous amène à 1700 ou 1702. L'église de la paroisse est encore sur le site où elle se trouvait depuis 1664 jusqu'à 1715. On y voit sur le Platon une maison avec ses dépendances (M. de Ramezay) mais pas le château qui ne fut bâti qu'en 1723. Ce problème allemand m'intrigue fort. Il est évidemment croyable dans toutes ses parties, sauf l'absence de palissade sur le Platon.

La palissade si gentille du plan de 1704 (que j'ai publié) s'accorde bien avec la jolie rangée de pieux du dessin allemand de la même date, mais voilà que, cinq ans plus tard, on déclare pourrie et ruinée toute cette défense.

---

(1) Propriété de notre archiviste Arthur G. Doughty.

Le Platon, en 1709, portait trente canons.

La guerre contre les colonies anglaises éclatait. On construisit le fameux fort de Chambly, on releva l'enceinte des Trois-Rivières.

En 1721 nous avons un croquis soigné qui représente la palissade s'étendant au delà du monastère des Ursulines et comprenant tout le Platon. L'aspect en est bien modeste. On ne dirait pas que c'est un ouvrage militaire. L'œil passe entre les pieux. On n'y voit pas le moindre bastion. Que sont devenus ceux de 1704 ? N'ont-ils existé que sur le papier ? L'ingénieur propose et le roi dispose puisqu'il tient les cordons de la bourse.

De 1744 à 1748 nous eûmes la guerre contre les colonies anglaises.

L'ingénieur Franquet, qui visita les Trois-Rivières durant l'été de 1752, note ce qu'il a vu et y ajoute ses observations :

" Nous parcourûmes les vestiges de l'enceinte brûlée des quarante-cinq maisons et du couvent des Ursulines consumés par l'incendie du 19 au 22 mai de cette année. Il a été si considérable, pendant trois jours qu'on eut toutes les peines du monde d'arrêter le feu. Avant cet incendie la ville était fermée d'un enceinte de pieux de dix à douze pouces de diamètre, sur douze pieds de hauteur, que le feu a brûlée, de manière qu'aujourd'hui elle est ouverte. "

Ainsi, la palissade entourant le village avait été faite en mai-juillet 1653, augmentée, plus tard, reconstruite, changée plusieurs fois, et elle fut détruite en mai 1752, ayant subsistée quatre-vingt-dix-neuf ans, mois pour mois.

Franquet proposait de reconstruire l'enceinte, mais il voulait une muraille de brique parcequ'il avait exa-

miné la briqueterie de la Commune et disait que la terre était excellente pour cet objet. Il ajoute que le bois favorable pour faire de bons pieux dans les conditions requises ne se trouve pas facilement aux environs.

La guerre de Sept Ans commença sur l'Ohio en 1753. Ni Québec, ni Montréal ni Trois-Rivières ne reçurent de fortifications. On se battit à la frontière jusqu'à 1759, où Wolfe arriva devant Québec

Trois-Rivières se relevait malaisément de ses ruines au milieu de la famine, des expéditions militaires et des privations de tous genres qui marquent cette époque.

J'ai remarqué que, en parlant des Trois-Rivières au cours de la guerre de Sept Ans, les écrivains disent que la palissade était délabrée—mettons plutôt qu'il n'y en avait pas.

Voici une autre vue des Trois-Rivières prise en 1757. Du fleuve c'est une côte absolument sauvage. Quelques maisons apparaissent au sommet. Le château est visible sur le Platon. Aucune trace de défense. Ni palissades, ni canon, ni tourelle, ni parapet. L'endroit, à cet égard, était retourné à un siècle en arrière. Il est vrai que les Iroquois n'étaient plus à craindre. Dans le port on voit une goëlette, des chaloupes, des canots d'écorce et plusieurs sauvagesses avec des enfants et quelques hommes de leur nation qui ont l'air de faire la traite. La côte, sous le boulevard actuel, est de plusieurs formes, ayant des creux, des renflements sur le point de s'ébouler, et tout cela est couvert de broussailles, de petits arbres, au milieu desquels sont plantés hardiment de hauts bois blancs, des pins, des épinettes. Ce devait être ainsi en 1634 lorsque La Violette débarqua pour construire le fort.

BENJAMIN SULTE

BAL DE LA REINE DONNÉ PAR LORD DORCHESTER AU CHATEAU SAINT-LOUIS A QUÉBEC LE 18 JANVIER 1787

Le 18 janvier, je résolus de sortir de mon île (1) malgré un froid de 25 degrés et deux pieds de neige dans le chemin pour aller voir le bal de la reine, y étant engagé par le récit que l'on me faisait très souvent de ces assemblées.

Je m'y rendis donc à 6.30 heures du soir. Le bal s'ouvrait. Le château était rempli d'officiers majors et subalternes et des commétables de la ville. Les dames y étaient en grand nombre et formaient un assez beau coup d'œil, étant rangées sur les bancs qui s'élevaient en amphithéâtre au nombre de trois degrés. Les hommes étaient debout.

On commença le bal par des menuets, au son d'une très belle musique. Le lord était au haut de la chambre. Le premier salut du menuet s'adressait au lord, le second était pour le couple qui dansait. Il ne fut dansé que cinq menuets, après quoi on commença les contre-danses anglaises. A chaque contre-danse il y a vingt-cinq couples. Elles durent une heure chacune, ce qui est si ennuyant que si ce n'eut été de la musique qui me réveillait, je crois que je m'y serais endormi, ou du moins que j'aurais sorti bien vite.

Il y avait d'heure en heure plusieurs domestiques qui offraient à tout le monde des rafraîchissements. C'était du bon vin de Madère avec de l'eau chaude et du sucre, et quantité de bonbons.

Le lord se tint toujours debout jusqu'à 11.30 heures que l'on vint annoncer que le souper était dressé. Chaque cavalier prit en conséquence sa partenaire et

(1) Ile d'Orléans.

la conduisit dans une chambre basse où les tables étaient placées. Le lord s'y plaça à la tête avec les premières dames à ses côtés et deux ou trois officiers généraux. Tous les autres messieurs étaient debout derrière leurs partenaires.

Le souper est très curieux à voir. Tout y est artistement arrangé. L'on y voit avec plaisir s'élever quantité de pyramides de fruits, tous plus succulents les uns que les autres.

Le souper dura une heure et demie, à la fin duquel les belles voix des principales dames y furent entendues. Le lord se leva ensuite de table, et se retira, ce qui n'empêcha pas le bal de se continuer jusqu'à 5 heures du matin. (Extrait des Mémoires inédits de Nicolas-Gaspard Boisseau).

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Couture : Terre cultivée avec soin, jardin maraîchier ; en Normandie la *Couture* est un enclos planté d'arbres fruitiers attenant à une ferme.

Dubeau : De bos, bosc, bost, bois.

Francheville : Est le nom qu'on donnait aux communes auxquelles on avait accordé des franchises c'est-à-dire la dispense de certains impôts, de servitudes ou encore un conseil municipal.

Forest : Le forest est un nom d'écart très répété en France.

Gauthier : Petit passage ouvert dans les barrages pour faciliter le flottage à bûches perdues.

Goulet : Passage étroit et long qui conduit à une rade ou à un port dont il ferme l'entrée et la sortie.

Goupil : (vieux français) Renard (du latin *vulpes*).

Hamel : Hameau.

VIEILLES POÉSIES

Dans des paperasses qui viennent de me passer sous les yeux je trouve deux petites poésies adressées à Françoise-Catherine Hertel, épouse de Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry, et mère du héros de Châteauguay, à l'occasion de sa fête patronale, le 25 novembre 1805.

L'une, un quatrain, est signée Jean-Baptiste d'Estimauville. Elle se lit comme suit :

" Gatherine avait à Sienne,
L'amour de ses concitoyens ;
Réjouissons-nous, chers Canadiens,
Notre pays fournit la sienne. "

L'autre signée des initiales D. M., est adressée à " madame de Salaberry et ses demoiselles " :

Si Catherine est la fête
Que nous célébrons en ce jour
Amis, mettez-moi à la tête
De ceux qui lui feront la cour.

Mon amitié le demande,
Que je chante un si beau nom ;
Muse ! orne donc mon offrande,
Elle est dictée par la raison.

Oui, je veux chanter Catherine,
Elle a des droits sur nos cœurs.
Et cette *Souris* si divine,
Met le comble à ses faveurs

En nous donnant dans ses trois filles
De vrais modèles de vertus ;
En elles les mêmes talents brilles,
Chers amis que voulez-vous de plus.

REPONSES

Jean Amyot. (XI, IV, 1064.)—Il était arrivé très jeune dans la Nouvelle-France vers 1635.

Il passa plusieurs années au pays des Hurons en qualité d'*engagé* des missionnaires jésuites.

Amyot fut interprète à Trois-Rivières de 1645 à sa mort. Les Sauvages qui l'estimaient beaucoup l'avaient surnommé Antaïok.

En 1647, les Iroquois paraissant en divers endroits sur les rives du Saint-Laurent, une escouade de Français et de Sauvages chrétiens entreprit de leur donner la chasse. Amyot qui était d'une force physique peu ordinaire et qui ne demandait qu'à courir les aventures, fut un des premiers à entrer dans cette petite troupe d'élite. Il fut assez heureux pour s'emparer à la course d'un Iroquois qui avait donné le coup de mort au Père Jogues. Ce barbare fut conduit à Québec pour être livré au gouverneur. Celui-ci le donna à un capitaine sauvage. Les Pères jésuites de Sillery, après l'avoir instruit des mystères de notre religion, le baptisèrent et lui donnèrent le nom de sa victime, le Père Jogues.

Le capitaine sauvage, à qui le gouverneur l'avait donné pour en tirer justice, lui fit subir les derniers tourments. Pendant les horribles souffrances qu'on lui fit endurer, au lieu de chanter sa chanson de mort comme les Iroquois avaient coutume de le faire, il criait : " Antaïok (Amyot) est cause que je vais au ciel, j'en suis bien aise, je lui en sais bon gré. " Il cria aussi plusieurs fois Jésus ! Jésus !

Quelques mois après cet exploit, Amyot, de passage à Québec, provoqua tous les jeunes Sauvages à la course, soit avec des raquettes aux pieds, soit sans raquettes.

Plusieurs entrèrent en lice contre lui, mais il les battit tous.

Le 23 mai 1648, Jean Amyot et François Marguerie traversaient en canot d'écorce le Saint-Laurent, en face de Trois-Rivières. Une tempête s'étant élevée tout-à-coup, leur canot qui ne valait plus rien s'entrouvrit et les deux interprètes se noyèrent à la vue des Français, impuissants et désolés de ne pouvoir les secourir. Leurs corps furent retrouvés le 10 juin suivant, celui de Amyot proche de Sillery, et celui de Marguerie proche de Québec. Tous deux furent inhumés le même jour, l'un à Sillery, l'autre à Québec.

Ces deux braves furent bien regrettés, tant pour leur vertu que pour la connaissance qu'ils avaient des langues sauvages.

Le Père Lalemant, dans la *Relation* de 1647-48, fait l'éloge des nombreuses et belles qualités qui distinguaient Amyot.

" Il était adroit à détourner les mauvais discours, et à reprendre avec grâce ceux qui juraient, ou qui se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal, et n'offensait personne : car son innocence, avec l'opinion qu'on avait de son courage, le mettait à couvert. Il avait une dévotion très particulière et très constante à saint Joseph, qu'il avait prise en la maison de Sainte-Marie aux Hurons, où il a été élevé. Comme il se jetait à toute heure dans les dangers, aux alarmes que nous donnaient les Iroquois, il dit à un de nos Pères : " S'il arrive que je meure, je désire que ces bois et les autres matériaux que je dispose pour me faire bâtir une maison, soient appliqués pour faire dresser une petite chapelle à l'honneur de saint Joseph. " Il avait fait vœu de jamais ne rien refuser de tout ce qui lui serait demandé au nom de ce grand saint. Il lui dédiait ses courses,

ses voyages, ses combats, etc., et comme on parlait d'un camp volant contre les Iroquois : " S'il m'était permis, disait-il, de nommer cette petite armée, je l'appelerais l'armée de saint Joseph." Ce chaste époux de la Vierge avait obtenu à ce jeune guerrier une pureté angélique. Ceux qui l'ont connu plus particulièrement assurent que jamais il n'est tombé en aucune coulpe mortelle, il s'est trouvé dans mille dangers, il a été si fortement sollicité, qu'il lui a fallu laisser la robe ou le manteau aussi bien que l'ancien Joseph, Dieu l'a voulu mettre au rang des vierges. Il était sur le point de se marier quand il est mort, ses camarades s'étonnaient de sa retenue : car il faisait l'amour en ange, pour ainsi dire.

" Plusieurs ont cru que Dieu l'avait ravi en sa jeunesse, afin que le crédit et l'estime dans lequel il entrait par son courage et par son adresse n'altérassent son innocence, et ne fissent brèche à sa vertu.

" Je lui ai ouï raconter qu'étant allé certain jour à la chasse, où il y avait des Iroquois en embuscade, il se sentit saisi d'une grande frayeur, ce qui ne lui arrivait jamais : car il était hardi au dernier point, prudent néanmoins fondant son courage sur l'appui qu'il avait en Dieu. Il s'efforça plusieurs fois d'avancer, mais il ne faisait que tournoyer dans les bois, en sorte qu'il ne put passer outre. Il s'adresse à son père saint Joseph, et à même temps il dit à un Huron qui l'accompagnait : " Retirons nous d'ici, il n'y fait pas bon. " Le lendemain quelques Algonquins allant en ce lieu même, tombèrent dans l'embuscade des Iroquois. Pour conclusion, ce brave soldat de saint Joseph a fait vingt-cinq ou trente lieues de chemin après sa mort, pour être enterré en la résidence de Saint-Joseph (de Sillery). "

P. G. R.

La "Maison Canadienne." (VIII, V, 873.) —C'est M. Edouard-Raymond Fabre (père de Mgr Fabre) qui, avant 1837, organisa toutes les souscriptions nécessaires pour tenir sur pied les comités chargés d'entretenir le feu patriotique, payer les députations des députés en Angleterre ; c'est lui qui fut en maintes circonstances le bailleur de fonds de la *Minerve*, alors que le pauvre Duvernay n'en pouvait mais : c'est encore ce grand citoyen qui ressuscita le *Vindicator* après la mort de Tracey en 1832, le soutint de ses deniers jusqu'au jour où il le passa à son beau-frère, Louis Perrault.

Que de secours n'a-t-il pas rendus après l'insurrection à des compatriotes en détresse ! Commentant l'autre jour l'article de M. de Caix sur le Canada, je m'efforçais d'expliquer l'infériorité économique des Canadiens au regard des Anglais et leur sujétion au capital étranger. M. Fabre fut un des premiers à tenter de nous soustraire à un joug par trop pesant et la fondation de la *Maison Canadienne* en partie sa création, entreprit cette autre œuvre de délivrance. Elle visait à établir un grand entrepôt de marchandises de toutes espèces que l'on aurait vendues aux marchands détailleurs, alors taillables et corvéables à merci par le haut commerce anglais. La deveine qui poursuivait les nôtres voulut que la maison canadienne ne réussit point. (A. D. DeCelles, *Presse*, 1er avril 1905).

Le camp volant sous le regime français. (X, II, 995.)—Le gouverneur de Montmagny, pour protéger les habitations contre les dévastations des Iroquois, avait projeté de former un *camp volant* qui serait continuellement sur le qui-vive. Les soldats qui auraient formé ce camp volant se seraient toujours tenu prêts à poursuivre l'ennemi lorsqu'il se serait montré dans le voisinage des habitations. Malheureusement, les ressources manquèrent à M. de Montmagny pour mettre son projet à exécution.

Le successeur de M. de Montmagny, M. d'Ailleboust, reprit ce projet et réussit à le mettre à exécution.

Au printemps de 1649, Charles J. d'Ailleboust, neveu du gouverneur, est envoyé par lui jusqu'à Montréal " avec quarante hommes qu'il commandait sous le nom de camp volant, afin d'y aider à y repousser les ennemis. "

Le dernier procureur general du Conseil Superieur. (XI, VI, 1076.)—Charles Perthuis, originaire de Tours, paroisse Saint-Saturnin, était venu s'établir à Québec vers la fin du dix-septième siècle pour y faire le commerce. De son mariage avec Madeleine Roberge il eut onze enfant.

Joseph, l'un d'eux, né à Québec le 30 août 1714, se livra d'abord au commerce comme son père.

Le 1er janvier 1747, il était nommé conseiller au Conseil Supérieur à la place du sieur d'Artigny, décédé.

Après la mort du procureur général Verrier arrivée à Québec le 14 septembre 1758, c'est M. Perthuis qui fit provisoirement les fonctions de procureur général.

Pendant le siège de Québec en 1759, les conseillers se retirèrent à Montréal, où, sur l'avis de Perthuis, ils continuèrent de siéger. Leur dernière réunion eut lieu le 28 avril 1760.

Lorsque Perthuis vit que le pays passait aux Anglais il se décida à aller s'établir en France. Le 17 septembre 1763, il vendait sa seigneurie de Perthuis (Portneuf). C'est quelques semaines plus tard qu'il s'embarqua pour la France avec sa famille.

Il fixa d'abord sa résidence dans la vicomté d'Aunay (Haut-Poitou).

En 1774, il obtenait une charge de conseiller secrétaire du roi en la chancellerie de Poitiers.

Dans ses lettres de provisions, enregistrées le 23 juillet 1774, il est dit : " Voulant pourvoir à l'un des offices de

nos conseillers secrétaires en la chancellerie de Poitiers un sujet capable d'en remplir les fonctions avec honneur, nous avons accordé l'agrément à sieur Joseph Perthuis de la Salle ; la confiance que nous avons en ses sens, suffisance, capacité et expérience, et les services qu'il nous a rendus, d'abord en qualité de notre conseiller en notre Conseil Souverain du Canada, et ensuite en celle de notre procureur au dit conseil, nous persuadant que nous ne pouvons faire un meilleur choix ; pour ces causes et autres, etc.

Joseph Perthius de la Salle décédé la le 19 mars 1782

Un arrière-petit-neveu du dernier procureur-général de la Nouvelle-France, M. de la Salle, pratique comme avocat à Mâcon (Saône-et-Loire).

Les quelques notes qui précèdent nous ont été communiquées par M. Emile Desmaizière, de Pont de Veyle (Ain), France.

Les femmes electeurs. (II, XI, 254)—La constitution que nous octroya l'Angleterre en 1791 ne défendait pas aux femmes de voter. Mais nos grand'mères s'occupaient plus de leur foyer que des affaires politiques, aussi très peu allaient enregistrer leur vote.

En 1809, M. Joseph Papineau, le père du grand Papineau, briguait les suffrages de la division-est de Montréal. Le poll était ouvert depuis quelques heures lorsqu'une femme âgée, encore fraîche et vigoureuse, se présenta pour voter. Quand on lui demanda pour qui elle désirait voter (on avait alors le vote ouvert) elle répondit, d'une voix forte mais émue :

—Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois que c'est un bon et fidèle sujet.

Madame Papineau—née Rosalie Cherrier—avait deux sœurs. L'une fut la mère de Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, l'autre devint la femme de l'honorable Denis-Benjamin Viger.

On ne reprochera certainement pas à madame Papineau d'avoir laissé un instant son foyer pour aller au poll enregistrer son vote pour un fils qui devait lui faire tant honneur.

Les cameriers d'honneur de Sa Saintete.(V. VI, 629.)—" L'institution des camériers d'honneur " extra urbem " remonte à Pie VI, mais ils ne furent sous ce pontificat pas plus de trois. Pie VII, en eut quatorze : Léon XII, et Pie VIII, n'en nommèrent point, et Grégoire XVI commença une nouvelle série qui s'augmenta sous les deux pontificats suivants.

" Les camériers d'honneur " extra urbem " ont le titre de Monseigneur et celui de familiers du Pape ; ils ont les mêmes vêtements que les camériers secrets et les camériers d'honneur, à l'exception de la cappa rouge. Toutefois ils ne peuvent porter ce costume dans Rome et par conséquent n'y ont point droit au titre de Monseigneur, puisqu'ils ne sont camériers d'honneur qu'*extra urbem*.

" Le Souverain Pontife ne nomme pas ordinairement camérier d'honneur *extra urbem* un ecclésiastique résidant à Rome. Cette dignité est réservée à des ecclésiastiques habitant hors de la Ville Eternelle, et si le Pape quittait Rome, il trouverait ainsi dans ces villes des camériers de service pouvant entrer immédiatement en fonctions Cette charge finit avec le pontificat. " (Battandier).

Camériers d'honneur canadiens :

Mgr Charles-E. Poiré, Sainte-Anne de la Pocatière (1887) :

Mgr George-Elzéar Brochu, Southbridge, E. U. :

Mgr Jean-Baptiste Proulx, St-Liu des Laurentides, (1878).

QUESTIONS

1080—Dans l'hiver de 1693, un parti alla attaquer les Iroquois dans leur pays. Ce parti se composait de 300 Canadiens, de 100 soldats et de 230 Sauvages. Après environ un mois de marche, ils s'emparèrent du village de Agnié, où ils firent 200 prisonniers. Jacques LeBer de Saint-Paul qui faisait partie de cette expédition en a écrit une histoire détaillée. Elle fut envoyée à l'un de ses fils alors en France. L'*héroïne chrétienne*, p. 213, publie quelques extraits de ce mémoire dont l'original se trouvait, parait-il, à la Bibliothèque Royale, de Paris. Où est-il maintenant ? Je voudrais bien le consulter. MONT.

1081—Je vois qu'en 1790, pendant la session de la Cour du Banc du Roi à Québec, Frs-Régis Caron et Marie-Geneviève Charpentier sont marqués dans la main pour crime de haut larcin. Le compte rendu ajoute " le bénéfice du clergé leur a été accordé." Que veut dire cette dernière expression ? XXX

1082—Le nom de l'officier anglais qui, le 16 octobre 1690, vint si insolemment, au nom de l'amiral Phips, sommer Frontenac de lui remettre Québec, est-il connu ? ANG.

1083—Quel est ce Le Roy de la Potherie, né à Québec, qui, le 21 octobre 1767, fut réhabilité par un conseil de guerre assemblé à l'Hôtel des Invalides à Paris ? QUEB.

1084—Le *Bulletin* parlait l'autre jour du service d'argenterie que la Chambre d'Assemblée décida de présenter à sir George Prévost en 1815. Le même corps n'a-t-il pas offert une épée d'honneur à lord Dalhousie vers 1820 ou 1821 ? A. G. B.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL XI AOUT 1905 No 8

LA MILICE CANADIENNE-FRANÇAISE A QUÉBEC EN 1775

Le 9 juin 1775, le gouverneur Carleton proclamait la loi martiale dans la province de Québec et les territoires en dépendants. Il ordonnait en même temps de mettre incessamment sur pied les milices de toute la Province. La tâche n'était pas aisée puisque, virtuellement, les milices avaient cessées d'exister avec le régime français.

Les Canadiens-Français de Québec, fidèles à leur serment d'allégeance, décidèrent aussitôt de prendre les armes contre les envahisseurs,et,le 29 juin 1775, ils adressaient la supplique suivante au gouverneur Carleton, alors à Montréal :

" Les bourgeois et citoyens de Québec, considérant la triste situation de cette ville, prennent la liberté de représenter à Votre Excellence,que toujours zélés pour défendre les droits de leur auguste souverain croient ne pas devoir lui offrir des services qui lui appartiennent de droit,en attendant de Votre Excellence de moment en moment, en conséquence de sa proclamation, ses ordres pour nous mettre en milices telles qu'elles étaient précédemment, et ainsi que Votre Excellence vient de l'établir à Montréal, afin de maintenir le bon ordre et veiller à la tranquilité publique. "

Le 3 juillet, le gouverneur Carleton répondait aux sujets canadiens de Sa Majesté résidant à Québec :

" J'ai bien des remerciements à vous faire de votre supplique, remplie de bon sens et d'obéissance envers un souverain dont le premier soin est le bonheur et la protection de ses sujets ; les milices des districts de Montréal et des Trois-Rivières étant à peu près complétées, je vais prendre les arrangements nécessaires pour celles du district de Québec, quand je me flatte que ceux qui cherchent à donner atteinte à la tranquillité de cette province, par les armes et la violence, ou par des rapports faux et séditieux, seront châtiés, comme leurs crimes le méritent. "

Le 2 août, le gouverneur Carleton était de retour à Québec, et, dès le lendemain, il se mettait à l'œuvre pour organiser la milice de la capitale. Les Canadiens s'enrôlèrent avec tant de bonne volonté que le 11 septembre, à six heures du matin, le lieutenant-gouverneur Cramahé passait les milices en revue sur la Place d'Armes. C'est le rôle de cette parade que nous publions ici. Cette pièce a d'autant plus d'intérêt qu'elle donne, à peu d'exceptions près, les noms de ceux qui, le 31 décembre 1775, eurent le glorieux privilège de repousser l'attaque de Montgomery.

Rôle général de la Milice Canadienne de Québec passée en Revue le 11 *Septembre. Tenu par Gabriel Elzéar Taschereau, Ecuyer, Capt. Aide Major de la dite Milice.*

1775.

OFFICIERS

	Dates des Commissions.
Colonel—M. Noël-Voyer	25 Juin
Lieut. Colonel—M. Jn. Baptiste Dumou	23 Juin

OFFICIERS MAJORS

Major—M. Comte Dupré		25 Juin
Capt. Aide Major—M. Gabriel El. Taschereau		14 Août
Sec. Aide Major—M. Louis Germain fils		6 Octobre
Aide Major pour l'artillerie—M. Guichau		7 Octobre
Sous-Aides Majors.	M. Jn. Frans. Cugnet fils	14 Août
	M. Pierre Perras fils	15 Août

CAPITAINES

M. Louis Dunières	4 Aout
M. François Baby	5 Aout
M. Jacques Perras	6 Aout
M. Pierre Marcoux	7 Aout
M. Charles Berthelot	8 Aout
M. Alex. Dumas	9 Aout
M. Louis Frémont	10 Aout
M. Henry Morin	11 Aout
M. Michel Fortier	12 Aout
M. Henry Laforce	15 Aout

CAPITAINES EN SECOND

M. Richardière Corbin	4 Aout
M. Lizot	5 Aout
M. Dufau	6 Aout
M. Chabot	7 Aout
M. Louis Corbin	8 Aout
M. Charles Voyer	9 Aout
M. Louis Fornel	10 Aout
M. Pierre Marchand	11 Aout
M. Charles Lambert	12 Aout
M. Pommereau	15 Aout
M. Charles Riverin	5 Octobre
M. Charles Liard	7 Octobre

LIEUTENANTS

M. Jn. Dechamblain	4 Aout
M. Jacques Perrault	6 Aout
M. Bouchard	7 Aout
M. Duval l'ainé	9 Aout
M. Alexandre Picard	10 Aout
M. Libéral Dumas	11 Aout
M. Paul Lacroix	12 Aout
M. Guerreau	13 Aout
M. Raby fils	15 Aout
M. Seriudæ	6 Octobre
M. Turgeon	7 Octobre
M. Pinguet Vaucour	5 Octobre

ENSEIGNES

M. Fortier fils	6 Aout
M. Pierre Perrault	7 Aout
M. Jean Bte Panet fils	4 Aout
M. Volan	9 Aout
M. Jean Bte. Chevalier	10 Aout
M. Noel Dupon	12 Aout
M. François Valin	13 Aout
M. Launière fils	15 Aout
M. Louis Marchand	4 Octobre
M. Joseph Noel	6 Octobre
M. Cureu St-Germain	6 Octobre
M. René Marchand	6 Octobre
M. Amant Primont	8 Octobre
M. Bruneau	5 Octobre
M. Larche	7 Octobre

ROLE DE LA PREMIERE COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Louis Dunière
Capitaine en second—M. Richardière Corbin

Lieutenant—M. Jean Dechamblain
Enseigne—M Jean-Bte. Panet
Premier Sergent—Jacques Pampalon
Second Sergent—Antoine Jacson

MILICIENS

Rue St-Louis.

Pierre Montreuil barbier
Joseph Fortier, domestique de M. Panet
Simon Barbau père
François Kirouet
Pierre Laurencel tailleur
Joseph Luneau navigateur
Pierre Roy, domestique de M. Vialars
J. Bte. Voizel voilier
Jacques Poussard
Jean Gagnié
Nicolas Lemage journalier
Michel Racine ditto
Jn. Dominique Levasseur
Jn. Bte. Gacien couvreur
Vincent Plaingué } Domestiques de l'honorable Lieut. Gouverneur.
Baptiste Duret
François Gagnié journalier
Antoine Dubeau ditto
Joseph Michon ditto
Jean Beauché ditto

Rue Ste-Ursule ou des Carrières

Louis Coutan menuisier
Etienne Bois fils perruquier
Philippe Drolet boulanger
Charles Lamontagne journalier
Louis Petitclair chartier
Joseph Bois chartier
Louis Descareaux charpentier
Charles Derome Descareaux
Nicolas Dauphiné tonnelier
Joseph Mommelian charpentier
Pierre Philipon idem
François Bedouin journalier
Antoine Grenier idem
Etienne Moras tonnelier
Charles Cochin dit Saintonge menuisier
Alexandre Lafontaine vitrier
Alexis Larose journalier
Michel Drolet idem
Jn. Bte. Lepine maçon
Paul Cambray journalier
Jn. Bte. Campeau

Rue des Grisons, Cartier de la Citadelle.

Charles Monier navigateur
Joseph Dussault fils pilote
Jean Pierre voilier
Jacques Lemage père journalier
Augustin Gelie idem
Arnaud Duchemain jardinier
Jn. Bte. Chamberland journalier
Antoine Simon dit Lafleur tonnelier
Joseph Drouin journalier
Joseph Silvam idem
Charles Pouliot chartier
Thomas Carret maçon
François Malouin idem
Charles Parant boulanger
Jn. Bte. Pasquet journalier
François Godbou tonnelier
Joseph Larivière menuisier
Louis Lacroix journalier
Jn. Bte. Hebert ramoneur
Philipe Philibert journalier
Pierre Houle idem
Louis Bureau journalier
Philipe Galarneau navigateur
Antoine Dubeau
Jacques Lamontagne chartier
Louis Turcot idem
Jean Bte. Girard journalier
Jos. Mignerant navigateur
Julien Guignant cuisinier de son Excellence
Pierre Bilot dit Larose père journalier
Antoine Belot domestique de M. Johnston
Pierre Bonhomme journalier
Antoine Martinet idem
Antoine Baron idem
Etienne Chamberland fils idem
Prisque Chamberland charpentier
Florent Dubeau chartier
Jn. Bte. Demeule idem
Jean Bte. Petitclair idem
Louis Charland père cordonnier
Gabriel Landry idem
Joseph Caron journalier
Joseph Moizan fils
Pierre Laville chartier
Joseph Michon

Faubourg St-Louis

Jean Dabin jardinier
Joseph Proveau chartier
Jacques Dion maçon

Volontaires

M. Chaussegros Delery	M. Panet fils
M. Panet père	M. Vancour Pinguet

Tous Vieillards et infirmes exempts de Commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur

Jean Gobert chartier	Pierre Chamberland
François Levasseur	Jean Moizan père
Etienne Bois père	Guillaume Provau père
Pierre Provau chartier	

ROLE DE LA SECONDE COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Fran. Baby
Capitaine en second—M. Louis Lizot
Lieutenant—M. Pinguet Vaucour
Enseigne—M. Amand Primont
Premier Sergent—Jn. Bte. Durouvray
Second Sergent—Ch. Descareau

MILICIENS

Rue Champlain

Fran. Bellette navigateur	Joseph Lucas orfèvre
François Malherbe tailleur	Joseph Pellion perruquier
Joseph Crète perruquier	Michel Audy tonnelier
Louis Borneuf marchand	Augustin Martei idem
François Meurse navigateur	Joseph Audy idem
Antoine Vezinas forgeron	Joseph Plette tailleur
Fr. Bellette fils navigateur	Pierre Castagnet forgeron

Rue sous le Fort

Claude Chauvau tonnelier	Louis Pilliard
Jn. Bte. Norau idem	Jn. Bte. Carier

Pierre Bonnet boulanger
Jn. Bte. Lachaine tonnelier
Michel Chatelrau idem
Bouchard père
Joseph Onel
Antoine Franchair tonnelier
Joseph Deruisseau journalier
Martin Chennequy pilote
François Vigneau journalier
Louis Carignant charpentier

Rue St. Pierre

Pierre Labady fils tonnelier
Antoine Bistodeau boucher
Jean Bte. Bonet fils navigateur
Louis Aillot journalier
Pierre Coté navigateur
Franç. Detourneau forgeron
François Bedouin idem
Charles Marié tonnelier

Rue de la Canotrie

François Bussières
Pierre Traham maçon
Augustin Clusau navigateur
Jn. Bte. Gilbert forgeron
Etienne Delisle menuisier
François Delisle idem
Germain Langevin sieur
Jacque Langevin navigateur
Paul Verrau maçon
Paul Verrau fils idem
François Valois idem
Simon Barbau tonnelier
Pierre Beauchesne forgeron
Joseph Cloutier maçon
Réné Toupin forgeron
Baptiste Dassilva idem
Pierre Labady tonnelier
Jn. B. Portugais maçon
Franç. Rouillard tonnelier
Joseph Verrau maçon
Charles Vadeboncœur
Joseph Chevalier journalier
Louis Tremblay idem

Rue St. Charles

Charles Dassilva navigateur
Joseph Doucet destilateur
Jn. Bte. Marmet tonnelier
Pierre Leblanc journalier
Thomas Giroux navigateur
Jn. Caron dit Chevalier cabaretier
Joseph Chevalier journalier

Charles Lefèvre chartier
Charles Menard tonnelier
Louis Corbin charpentier
Louis Larivé tonnelier
Michel Cornau idem
Réné Lafleche charpentier
Thimothé Lafleche idem
Bte. Poitvin tonnelier
Franç. Griphard navigateur
François Claise idem
Urbain Pageot dit Lange vin menuisier
Etienne Dufraine tourneur
Louis Ouâlet navigateur
Fr. Joseph Cugnet volontaire
Jn. Baptiste Dervy
Jn. Dupon
Joseph Saussier
Pierre Doucet
Joseph
Pierre Sire
Charles Auclair
Pierre Tibau
Pierre Moizan
Ephrem Robichaud
Pierre Turcot
Jean Bromme

Vieillards et Infirmes exemptés de Commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur.

Charpentier dit Saintonge
Jn. Bte. Govrau
François Desroches
Bernard dit Larose
Louis Provau
Jn. Marie Dassilva

ROLE DE LA TROISIÈME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Perras
Capitaine en second—M. Dufau
Lieutenant—M. Perrault
Enseigne—M. Fortier fils
Premier Sergent—Joseph Damien
Second Sergent—Thomas Marin

MILICIENS

Rue de la Montagne

Joseph David tailleur
Jn. Bte. Onel fils perruquier
Joseph Laforge
Etienne Griau Larivière forgeron
Louis Parent fils

Rue Sault au Matelot

Jean Baillargé pere menuisier
François Baillargé fils idem
Joseph Feuilletau père idem
Joseph Feuilletau fils idem
Barthelemy Turier boulanger
Maurice Jean idem
Rodrigue chez Sinaï navigateur
Rodrigue chez Protin idem
François Sinaï
J. B. Vozel fils menuisier
Charles Crottau journalier
Jn. Plante forgeron
Michel Sauvageau tonnelier
Louis Descaraux cordonnier
Louis Pasquet tonnelier
Joseph Pasquet idem
Pierre Becquet idem
Jean Lespérance idem
J. B. Levasseur aubergiste
Pierre Boivert marchand
Jos. Bouvet fils menuisier
Pierre Cognac idem
Charles Cognac idem
Claude Cognac idem
Jn. Bte. Montauban journalier
François Roza voilier
Voyer chez Saint-Pierre
Pierre Chamberland journalier
François Blanchard fergeron
Charles Crochetiere idem
François Chamberland navigateur
Michel Philibert idem
Denis Dutil idem
Michel Dutil idem
Jacques Valerant idem
Jean Renaud idem
Jean Fornel idem
Jn. Bte. Amiot tonnelier navigateur
Alexis Vallé navigateur
Louis Vallé idem
Yves Lanchot idem
Joseph Girouard idem
Antoine L'heureux menuisier
Silvestre Dubé tonnelier
Jean Bte. Dubé idem
François Gosselin idem
Joseph Girouard idem
Joseph Bouvet menuisier
Pierre Protin nav. & plâtier
Jean Letournau fils armurier
Etienne Normandau fils
Benjamin Maillou forgeron
Elie Laparre chirurgien
Charles Babin
François Bourguion
Lebœut journalier

Fr. Liounais tonnelier
Alexis Dorion journalier
Jean Marie Dassilva idem
Nicolas Bergevin chartier
Baptiste Jourdain maçon
Dominique Tenasse commis
Claude Chamberland journalier
Joseph Pasquet tonnelier
Antoine Crequy maçon
Deslettres Beaujour maçon entrepreneur
Pierre Hamfry
Joseph Belivau
Pascal Letournau forgeron
Michel Laparre fils
François Dorval boulanger
Noel Dubord maçon
Joseph Dumas
Jean Bte. Guste
Gille Serindæ tonnelier
Jean Baptiste Dumas
Raphael Monier
Michel Perrault

ROLE DE LA QUATRIEME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Marcoux
Capitaine en second—M. Chabot
Lieutenant - M. Bouchard
Enseigne—M. Pierre Perrault
Premier Sergent—Joseph Bonneville
Second Sergent—Pierre Roy

MILICIENS

Rue Sault au Matelot

Charles Roy journalier
Joseph Gelly navigateur
Jean Baptiate Morié idem
Baptiste Picar navigateur
Pierre Cauté idem

Quartier St. Roch

Antoine Richand armurier
Chambau Trudel navigateur
Pierre Duval armurier
Charles Verray chartier
Pierre Cornelier père cordonnier
Jn. Bte. Cornelier fils idem

Joseph Arnois forgeron
Michel Lamontagne charpentier
Paul Fr. Chalifour journalier
Pierre Cazau charon
Batiste Allard idem
Ignace François forgeron
Jean Lefevre idem
Pierre Poulin journalier
Jean Marie Flamand tanneur
Joseph Nollet journalier
Labonté idem
Joseph Parent maçon
Joseph Audy journalier
Joseph Gagnon cabaretier
Pierre Bocquet cordonnier
François Sasseville charpentier
Charles St-Michel boucher
Jn. Bte. Gagnié tonnelier
Louis Odet idem
Augustin Cottin idem
Bergeront journalier
Baptiste Dubois idem
Charles Navair menuisier
Gabriel Cauté charon
Joseph Lepine maçon
Jn. Bte. Beaulieu charpentier
Louis Nollet journalier
Jacques Beaulieu charpentier
Charles Brisset journalier
Pierre Giroux tanneur
François Deligny sellier
Jean Primaux idem
Bidgaré tanneur
Nicolas Levasseur idem
Charles Flamand maçon
Charles Flamand tanneur
Nicolas Venier cabaretier
François Beaudoin journalier
Joseph Cauté idem
Joachim Primau père tanneur
Joachim Primaufils idem
Jacques Fluet idem
Maurice Delignie sellier
Pierre Vincent potier
Pierre Mercier idem
Etienne Thibodau journalier
L'heureux idem
Pierre Lairgnon tanneur
Paul Cochon maçon
Fr. Burot père menuisier
Bélanger journalier
Pierre Chevalier père idem
Pierre Chevalier fils idem
Joseph Larivé père idem
Joseph Larivé fils idem
Jean Hemond chartier
Simon Audy journalier
Louis Trudel idem
Baptiste Tourangeau idem
Leonard Brousseau idem
Jean Beaulieu charpentier

Joseph Blondin journalier
Jacques Minet scieur
Augustin Minet journalier
Jean Tourangeau père idem
François Tourangeau fils idem
Nicolas Curé dit Champagne sellier
Simon Thibodaux potier
Joseph Flamand fils maçon
Etienne Robitaille potier
Pierre Robitaille tanneur
Pierre Robitaille père idem
Paul Lary navigateur
Jas. Levesque dit Lafrance tisserand
Bte. Lafrance fils tonnelier
François Dervau chartier
François Henry fils forgeron
Pierre Lamusique chartier
Prisque Lamusique idem
Zacharie Gagnon tanneur
Joseph Dussault tanneur
Joseph Lafond journalier
Pierre Tourangeau idem
François Campau
Jean Pasquet
Jacques Cochon
Augustin Guilmain
Louis Bouvet père
Goulet
André Chandonet père
François Chandonet fils
Pierre Tourangeau père
Plamondon
Joseph Cardinal
Charles Burot fils
Joseph Gagnié
Le Petit Jean Bourget
Jean Bourget
Jean Tourangeau fils
Sivrac fils
Louis Beaudoin journalier

ROLE DE LA CINQUIEME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Charles Berthelot
Capitaine en second—M. Louis Corbin
Lieutenant—M. Serindæ
Enseigne—M. René Marchand
Premier Sergent—Fr. Paul Larivière dit Lavictoire
Second Sergent—Jacques Brizard

Rue de la Fabrique

George Martinau économe du Séminaire
Alexis Pinet marchand
Augustin Lemire forgeron
Antoine Denechand fils commis
Antoine Parant commis
Jn. Bte. Leurope dit Berry tailleur
Fr. Ranvoizé orfèvre
Jn. Delzelne apprenti orfèvre

Rue St-Jean

Louis Frerau ferblantier
AntoineDestrampe commis
Laurent Lassonde ferblantier
Etienne Gastier sellier
Laurent Bitner idem
Pierre Lamontagne idem
Jacques Flamand idem
Pierre Vezina forgeron
Pierre Vaucet idem
Jean Marie Liberge idem
Etienne Garenne cabaretier
Js. Vaucet dit Potvin maçon
Jn. Bte. Brassard commis
François Romain vitrier
Antoine Gosselin journalier
Jacques Boitau menuisier
Michel Laporte navigateur
Etienne Chevalier maçon
Jn. Bte. Thoret menuisier
Melchior Poncet boulanger
Jean Baptiste Chayé idem
Joseph Pageot journalier
Jean Pageot idem
Charles Lorty fils commis
Denis Lebreton Lalancette navigateur
George Bizé dit Versaille ramoneur
Jean Dalmasse idem
Claude Guidet dit Laverdure idem
François Laroche idem
Joseph Dupon fils boucher

Rue des Anges

Joseph Fouré Lesperance tailleur
Jn.Bte. Metivier menuisier
Pierre Ratté idem
Arnaud Chaussat Saintonge idem
Fr. Descaraux maçon
Louis Fluet tanneur
Joseph Hamel menuisier
Joseph Falardau maçon

Rue Ste-Anne

Jn. Bte. Dubois chartier
Fr. Dubois fils journalier
Pierre Morau chartier
Jn. Bte. Brunet idem
Charles Bezau idem
Michel Flamand maçon
Pierre Joseph Bezau chartier
Pierre Bezau idem
Noel Belau maçon
Louis Vezina menuisier
Js. Jarnac Saint Germain journalier
Jn. Bte. Gernac Saint Germain journalier
Louis Levrau chapelier
Jean Bte. Falardau perruquier
Joseph Delorme charon
Charles Morau maçon
Guillaume Deluga navigateur
Fr. Bergnac dit Lafleur cabaretier
Franç. Meignot marchand
Fr. Valiere fils menuisier

Rue des Jardins

Roger Lelievre boucher
Duchery Mondor navigateur
Labranche dit Laflamme cabaretier

Rue du Parloir

Pierre Allard
Bte. Bonhomme
Jn. Bte. Monceau
} Domes tiques des Ursulines
Bernard Monier fils chartier
Joseph Monier boucher

Rue St-Louis

Edouard Robichaud
Olivier Leblanc
Vinlon Robichaud
} accadiens
J. Bte. Olivier dit Sasseville
Louis Connetroy
Michel Mayot
Jn. Bte. Golin tonnelier
Fr. Golin journalier
Jn. Bt. Dubois fils
Pierre Portugais

Jean Pierre Dalmasse fils journalier
Nicolas Patois dit Desrosier
Michel Bezau
Pierre Rafou
Pierre Caret
Jean Laberge
François Dassilva
Louis Bruchevin
Michel Cotton
Fr. Bergnac fils
M. Berthelot notaire
M. Olery aîné
M. Olery cadet

Infirmes exemptés de commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur.

Louis Langlais père
Joseph Langlais fils
Michel Mary
Petit Jean
Pierre Labreche
Louis Robichaud

ROLE DE LA SIXIEME COMPAGNIE
OFFICIERS

Capitaine—M. Alex. Dumas
Capitaine en second—M. Charles Voyer
Lieutenant—M. Joseph Duval
Enseigne—Jean Bte. Volant
Premier Sergent—Charles Gautier
Second Sergent—Augustin Lavau

Diverses rues de la Haute Ville

Fr. Pelisson patissier
Pierre Poulin tonnelier
Jn. Clermont domestique de M. Lanaudiere
Pierre Duprat journalier
Alexis Charland cordonnier
Jn Brilland domestique de M. Delery
François Allard chartier
Etienne Parent navigateur
Jn. Bte. Dubois sellier
Jean Cordonier Pret-a-boire journalier
Jean Doucet père idem
Joseph Dassilva Portugais chartier

Antoine Filion Champagne cuisinier
Jn. Bte. Normand boucher
Pierre Carié menuisier
Jean Berger tailleur
Fr. Lacasse couvreur
Jacques Amelot faiseur de tabac
Antoine Lamothe perruquier
Michel Letournau menuisier
Joseph Morau boulanger
Antoine Vital marchand
Antoine Beaulieu menuisier
Fr. Amiot tonnelier
Maurice Coutlau maçon
Jean Garant idem
Louis Dumontier menuisier
Pierre Audy idem
Saint Agnant tailleur
Gabriel Maranda journalier
Louis Leclair menuisier
Pierre Dumontier idem
Charles Audy idem
Pierre Emond idem
Joseph Proux tonnelier
Antoine Lemire armurier
Pierre Dachat marchand
Nicolas Doucet fils domestique de M. Scott
Pierre Auchu menuisier
François Proux tonnelier
Joseph Girard fils idem
Joseph Girard père idem
Thomas Dumas menuisier
Joseph Trudel journalier
André Bernard chartier
Jn. Bte. Belleville sacristain
Jean Baptiste Pasquet forgeron
Joseph Carpentier journalier
François Ferrière idem
Jn. Bte. Dassilva Portugais chartier
Joseph Sansoucy tonnelier
Charles Chenic journalier
Voyer l'ainé
Augustin Mathieu journalier
Antoine Dassilva navigateur
Michel Charlery charpentier
Charles Thomas navigateur
Jn. Bte. Charland pilote
Joseph Maranda fils
Henry Mailloux navigateur
Charles Ebert idem
Jacques St-Hubert idem
Joseph Crequy idem
Jean Valière idem
Jean Gobert idem

Pierre Prat	tailleur	Bazil Gosselin	
Louis Pepin	forgeron	Jacques Chuper	
Jn. Bte. Lacroix	bedeau	Joseph Trudel	boulanger
Jacques Franchair	journalier	Urbain Comte	
		Jn. Fr. Cordonier fils	
Jean Audy	menuisier	Louis Trudel	
Guillaume Henry	idem	Pierre Sedra	
E. Hianven dit Lafrance	perruquier	Pierre Augé	
		Pierre Gagnon	
Joseph Gilbert	journalier	Pierre Dupuy	
Louis Denis	menuisier	Charlery l'aîné	
Bigaret	idem	Laurent Lemelin	
Pierre Thomas	forgeron	Pierre Jacques	
Michel Parent	maçon	Joseph	
Jean Dassilva	Portugais chartier		

Vieillards et Infirmes exemptés de Commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur

Jean Huet	Joseph Trudel
Joseph Jugon père	Jean Dassilva
Joseph Jugon fils	

(La fin dans la prochaine livraison)

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Houle : Concavité du sol, dépression, nom très répété en Normandie.

Jonquière : Lieu où abonde le jonc.

Labadie : Abadie, abbaye. Ce nom rappelle une propriété appartenant autrefois à une abbaye voisine.

La Bruère : Forme de bruyère.

Lacombe : Dépression de terrain d'une assez grande étendue, vallée enfoncée.

Lacoste : Costa, côte.

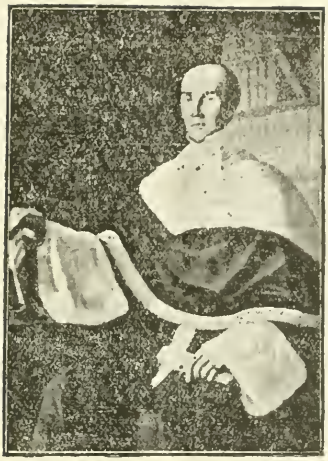

ELZÉAR BÉDARD

PREMIER MAIRE DE QUÉBEC

(Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. V, p. 286.)

LOUIS BOURDAGES

Il descendait d'une des familles acadiennes qui furent obligées de s'expatrier de la Nouvelle Ecosse par suite des mésintelligences survenues sur la nature du serment d'allégeance qu'on exigeait d'eux lors qu'ils devinrent sujets anglais. Cette époque fut la plus épouvantable de l'établissement de l'autorité anglaise dans les anciennes colonies françaises ; si la mémoire de l'intendant Bigot peut être chargée des fautes qui amenèrent ces tristes résultats, cela ne justifie point les Bretons des horreurs qu'ils commirent alors et du dépeuplement total de cette colonie.

Il déploya dans sa jeunesse une énergie de caractère qui doit être prise pour exemple par la jeunesse future, et qui fonda son premier titre à la considération de ses concitoyens. Après avoir terminé son cours d'étude au séminaire de Québec, il porta son attention vers le commerce maritime, et fit plusieurs voyages aux Iles et ailleurs. Il épousa plus tard à Québec la fille de feu M. Soupirant, avec laquelle il goûta un bonheur sans nuages ; ce fut alors qu'il partit, accompagné de sa jeune épouse, pour la Rivière Chambly, où il s'occupa à défricher et à cultiver ses terres de ses propres mains. Ce travail honorable lui prospéra, il y amassa les moyens de vivre à l'aise et indépendant. Ayant assuré son avenir et celui de sa famille, il se plaça chez un notaire ; ses nouvelles études eurent le succès qu'on devait attendre d'un esprit instruit et élevé, en sorte que sa réception à ces fonctions importantes en devint la juste récompense.

Vers 1804, des amis de son épouse le disposèrent à se porter candidat pour la Chambre d'Assemblée. Il se présenta et son élection fut une chose facile, car sa réputation était aussi étendue que bien établie. Il prit

une part active dans les mesures de feu M. le juge Bédard, dont le but était d'exclure les juges de la Chambre et de faire l'offre de payer les dépenses civiles de la Province ; on sait combien ces mesures amenèrent de désagréments aux membres d'alors et les persécutions dont ils furent les victimes. En 1810, lors de l'emprisonnement de M. Bédard, sous l'acte aussi injuste qu'une politique qui suspendait le droit d'*habeas corpus*, que la Chambre avait agréé à l'unanimité depuis 1791, M. Bourdages se donna tous les mouvements imaginables pour défendre ses collègues ; il se porta avec ardeur à la Chambre de 1811, à l'appui des mesures malheureusement infructueuses, qui avaient pour but l'élargissement des détenus. Pendant la session de 1812, quelques mésintelligences survinrent entre lui et M. Bédard, et par des motifs qu'on ne connait point, elles ne purent jamais disparaître entièrement. M. Bourdages fut nommé peu après lieutenant-colonel des milices, et se porta sur les frontières avec son bataillon dans la guerre de 1813. Des difficultés entre lui, ses officiers et ses miliciens, et surtout l'opposition intempestive de M. Debartzch, lui firent perdre son élection pour le comté de Richelieu ; mais il fut réélu pour Buckinghamshire, en grande partie par l'influence de M. Legendre, ancien membre pour ce comté, et il fut élu pour la partie du comté maintenant appelé Nicolet.

M. Bourdages, comme membre de la Chambre depuis 1804, et comme son doyen, fut le moteur d'une foule de propositions dans le bien et l'intérêt du pays ; il en soutint encore un plus grand nombre ; sa qualité de plus ancien membre lui fit renvoyer une foule d'affaires et de questions qui reçurent l'influence de son appui, et bien plus encore celle de ses talents ; l'histoire de sa carrière parlementaire contiendrait des volumes et serait beaucoup trop étendue pour

une simple notice biographique ; les procès-verbaux de la Chambre seraient seuls propres à constater ses travaux extraordinaires, et nous y renvoyons pour fonder les monuments à sa gloire législative. Cependant on doit rappeler qu'il prit part au projet de loi sur les fabriques, et plus tard aux efforts fait pour l'abolition et l'érection du Conseil Législatif.

Après la mort de l'honorable Hugh Finlay, député maître des postes, et surintendant des courriers ou postes de la province, M. Bourdages fut nommé à cette dernière charge. Il y déploya une activité remarquable et améliora les postes dans tout le pays. Les contrats pour transporter les malles de Québec à Montréal ayant été donnés aux propriétaires de diligences, et l'usage des courriers ayant cessé, les postes perdirent leur importance, la loi provinciale qui les régla expira, ne fut point renouvellée, et M. Bourdages quitta un office dans lequel il laissa des traces de sa sage administration, malheureusement ces traces se perdirent pour cette branche intéressante des affaires publiques.

M. Bourdages était sujet loyal quoiqu'il ne suivait point ou plutôt parcequ'il ne suivait pas les principes des loyaux d'aujourd'hui ; il envisageait la loyauté dans ce qu'elle est réellement : *soutenir les droits de sa patrie et éclairer le gouvernement sur le bien qu'il peut et doit faire.* Il était sincèrement attaché à sa religion, sans être hypocrite ni bigot ; nonobstant ce que peuvent penser de lui ceux qui voyaient d'autres suites dans les mesures qu'il appuya ; il fut l'un des plus fidèles sujets de Sa Majesté et l'un des hommes les plus religieux de son temps. Il mourut à St-Denis de Richelieu le 20 janvier 1835. (1)

(1) La *Minerve*, 16 février 1835.

GREFFIERS DE LA PAIX A QUÉBEC

William Conningham.....1er septembre 1764
Jérémie-Condy Russell.....1765
James Shepherd.....13 mai 1765
David Lynd / Nicolas-Gaspard Boisseau .....31 mars 1777
David Lynd / Joseph-François Perrault .....12 mai 1795
George Pyke / Joseph-François Perrault .....14 août 1802
Joseph-François Perrault / William Green .....25 juin 1812
William Green / François-Xavier Perrault .....1er avril 1815
William Green / Paul Vallée .....31 décembre 1817
François-Xavier Perrault / Alexander-S. Scott .....20 juin 1832
François-Xavier Perrault.....8 novembre 1842
François-Xavier Perrault / Pierre-Antoine Doucet .....20 novembre 1846
James Green / Pierre-Antoine Doucet .....31 décembre 1853
Pierre-Antoine Doucet.....19 mai 1858
Henri-Elzéar Taschereau.....30 septembre 1868
William Duval.....7 octobre 1868
Denis Murray.....28 février 1872
Ludovic Brunet.....5 octobre 1889

F. J. A.
P. G. R.

REPONSES

Le "Corps Canadien." (XI, VI, 1067.)—Le fameux chef outaouais Pontiac avait toujours été l'ennemi acharné des Anglais. Son prestige dans l'ouest était immense. Lorsque, après la chute de Québec et de Montréal, des officiers anglais prirent le commandement des postes d'en haut, Pontiac déclara que ni lui ni les siens ne seraient esclaves des blancs. " Ce fut une traînée de poudre enflammée, dit M. Benjamin Sulte. Depuis le Détroit jusqu'au fond du Wisconsin et de l'Illinois, dans l'Indiana et l'Ohio, des bandes armées se levèrent. Le plan de ce second Spartacus consista en une attaque simultanée et soudaine de tous les postes dispersés sur l'étendue de cette ligne, de manière à les empêcher de se secourir les uns les autres."

Les Anglais avaient peu ou point de troupes sur les grands lacs. Dans le Bas-Canada, ils n'avaient que quelques régiments. Le gouverneur Murray, estimé des Canadiens, se tourna vers eux pour obtenir du secours contre Pontiac. Il organisa un bataillon de volontaires canadiens auquel il donna le nom de *Corps Canadien.*

Ce bataillon devait être composé de cinq compagnies de soixante hommes chacune. Les gouvernements de Québec et de Montréal devaient fournir deux compagnies chacun, et celui de Trois-Rivières la cinquième.

Il n'y avait pas encore cinq ans que les Canadiens avaient déposé les armes, aussi les animosités n'étaient guère éteintes. Murray, en fin diplomate, gagna d'abord les bonnes grâces de M. Briand, vicaire général. Celui-ci, le 8 mars 1764, adressait la lettre suivante à tous ses curés :

" Son Excellence est dans le dessein de former un corps de volontaires commandés par des officiers

canadiens ; ils auront un aumônier catholique. Le but de notre général est d'en imposer aux Sauvages des pays d'en haut et de les forcer à demander la paix.

" Nous devons tous prendre intérêt au succès d'un projet avantageux à cette colonie, dont le commerce se trouve notablement diminué par la révolte de quelques-unes de ces nations. Vous encoureriez l'indignation de Son Excellence, si vous paraissiez devant le peuple blâmer cet enrôlement. Je l'ai assuré que je ne connaissais aucun curé capable de tomber dans cette faute que je regarderais comme un crime, et que j'étais convaincu que tous, s'il était nécessaire, exhorteraient les peuples à entrer dans ses vues.

" Je suis persuadé que vous n'avez pas d'autres sentiments et me tiens assuré de la sagesse et de la prudence de votre conduite sur cet article. " (1)

Ce point gagné, Murray adressa une circulaire aux capitaines de milice :

" Quoique je vous aie déjà instruit de bouche des soins que Sa Majesté se donne pour assurer le bonheur de ses sujets, et de la ferme résolution qu'elle a prise de faire revenir à la raison quelques nations sauvages, dont la mauvaise volonté s'est manifestée par la trahison et la violence, et de les obliger à conclure une paix stable qui assure le retour d'un commerce avantageux et la tranquilité si nécessaire à ses peuples, j'ai cru devoir vous informer qu'à cet effet le gouvernement s'est déterminé de joindre cinq compagnies de Canadiens aux troupes qui doivent être employées à procurer ce but. Ces compagnies seront composées de soixante hommes chacune. Deux seront levées dans le gouvernement de Québec, deux dans celui de

(1) Mgr Têtu et Mgr Gagnon, *Mandements des évêques de Québec*, volume deuxième, p. 178.

Montréal et une dans celui des Trois-Rivière, et seront commandées par des officiers canadiens. On n'agrégera dans ces compagnies que ceux qui, de leur plein gré, seront déterminés de rester sous l'empire de Sa Majesté Britannique

" Pour reconnaître et récompenser la bonne volonté de ceux qui s'enrôleront, on donnera douze piastres en argent à chaque volontaire ; on leur délivrera un capot, deux paires de souliers sauvages et une paire de mitaines. On les pourvoiera d'armes, de munitions et de vivres, durant tout le temps de la campagne. La solde affectée pour chaque homme sera de six sous anglais par jour. et on aura soin de les faire accompagner par un prêtre pour y exercer les fonctions de son ministère.

" Le service de ces volontaires finira avec la campagne, après laquelle chacun sera libre de retourner chez soi.

" Une telle démarche suppose de la part du gouvernement bien de la confiance envers les sujets de Sa Majesté. On est en droit d'attendre qu'ils y répondront non seulement par un grand empressement à s'enrôler, mais encore par une grande fidélité à soutenir leurs engagements dans toutes les circonstances où le bien du service les placera. Du moins, ils doivent le faire autant par honneur et par devoir que par reconnaissance, et par zèle pour leur propre intérêt

" En attendant que vous soyez à même de publier cette ordonnance dimanche prochain, à la porte de l'église. vous aurez soin, autant qu'il dépendra de vous, de la rendre publique, mais surtout parmi vos jeunes gens, afin qu'ils puissent être instruits de toutes les conditions qui leur y sont offertes. "

Les Canadiens, dociles à la voix de leurs curés, s'enrôlèrent en grand nombre,et quelques semaines plus

tard l'effectif du *Corps Canadien* était au complet.

La solde fut réglée ainsi : major, $3.00 par jour : capitaine, $2.00 ; lieutenant, $1.00 ; sergent, 1 chelin (20 centins) ; caporal, 8 deniers (13 centins) ; soldat, 6 deniers (10 centins).

On sait comment se termina la guerre entreprise par Pontiac. Après avoir fait subir de nombreuses défaites aux troupes anglaises, il vint mettre le siège devant Détroit. Battu à Bushy-Run il fut forcé de faire la paix en 1766.

Le *Corps Canadien* n'ayant plus sa raison d'être fut débandé la même année.

Il serait assez difficile de dresser une liste complète des officiers du *Corps Canadien*. Le commandant, qui avait grade de major, fut Jean-Baptiste-Marie des Bergères de Rigauville.

Le naufrage de l'"Endeavour." (VIII, XII, 913)—Le jeudi, 26 novembre 1835, à midi, la barque *Endeavour*, chargée de pommes, de potasse et de fourrures, laissait le port de Québec avec un bon vent et tout espoir de gagner la haute mer, car la température était douce et il n'y avait encore aucune glace sur le fleuve, bien que la saison fut fort avancée. Quinze hommes la montaient, le capitaine Walter Douglas, le pilote Guillaume Lachance et treize manœuvres dont l'un était de Saint-Michel. A onze heures, le même soir, le vent ayant changé, ils jetèrent l'ancre en face de l'île-aux-Oies, et ce ne fut qu'à trois heures le lendemain, vendredi, qu'une brise favorable permit de descendre jusqu'à la Traverse. Là, l'*Endeavour* rencontra beaucoup de glaces qui l'incommodèrent grandement, obligée qu'elle était de se frayer un passage à travers ces blocs flottants qui couvraient presque totalement le fleuve. Le reste du jour et le lendemain

samedi, le vent manquant, l'*Endeavour* dériva jusque entre les Pélerins et Kamouraska, malgré les efforts de l'équipage pour ouvrir au vaisseau un libre passage à travers les glaces. Le vendredi soir, l'ancre avait été jetée à une profondeur de soixante brasses, mais sans pouvoir prendre fond, et le navire continua à dériver. Le temps était excessivement froid ; il tombait une forte bordée de neige : tout espoir de gagner la pleine mer était perdu. Le capitaine et le pilote prirent avis, et il fut résolu qu'on travaillerait à toucher, si c'était possible, la rive sud afin de mettre le vaisseau dans une anse sûre. Le pilote, croyant approcher le Bord à Barrette, donna l'ordre de mettre l'ancre, mais ce fut en vain, et, vers quatre heures samedi matin, l'équipage s'aperçut à la faveur du temps qui devenait plus clair, que le vaisseau se trouvait près du Pot à l'eau-de-vie (Brandy-Pot), vers lequel les glaces le portaient avec une vitesse effrayante. L'*Endeavour* était inévitablement perdu, et tous s'attendaient à tout instant à le voir chavirer. Quand le navire fut assez près de terre, ordre fut donné à l'équipage de le quitter avec les provisions nécessaires, et tous atteignirent heureusement le rivage de l'île en passant sur les glaces. Après être demeuré trois heures sur cette plage inhabitée, le capitaine et le pilote crurent qu'il y avait quelque possibilité de mettre le vaisseau en sûreté, et tous s'embarquèrent de nouveau pour travailler de plus belle, mais ils furent bientôt désappointés, et cette fois ce ne fut qu'avec mille périls qu'ils purent regagner l'île qu'ils venaient de quitter. Un d'entre eux cependant fut assez courageux pour rester à bord, et l'*Endeavour*, abandonné à lui-même, le conduisit, à travers des dangers sans nombre, jusque près de l'Ile-Verte où il aborda en marchant sur les glaces flottantes ; là, il se réfugia dans l'habitation du phare.

L'équipage de l'*Endeavour* ne comptant plus que quatorze personnes, douze manœuvres, le capitaine et le pilote, était donc abandonné sur l'île déserte du Pot à l'eau-de-vie (Brandy Pot) avec quelques provisions et une chaloupe du vaisseau qu'ils avaient tirée à terre. Par un froid intense, sans abri, à quatre lieues de la rive sud, ils étaient destinés à une mort certaine à moins qu'un secours providentiel ne vint les arracher à leur affreuse situation. Dans ces conjonctures, le pilote Guillaume Lachance rendit de très grands services à l'équipage, en l'aidant, de son expérience, à se préserver de la température. Il fit faire des feux continuels sur une partie élevée de l'île, afin qu'ils pussent être aperçus de la rive sud. Sept jours se passèrent ainsi, lorsqu'enfin le samedi suivant, 5 décembre, vers midi, ils virent deux canots venant de la Rivière-du-Loup, montés par sept hommes à la tête desquels était le pilote Joseph Pelletier. Ces canots contenaient des provisions en quantité. Inutile de dire avec quelle joie hommes et provisions furent reçus. Tous passèrent la nuit sur l'île, et, le lendemain, dimanche, ils quittèrent le Pot à l'eau-de-vie dans la chaloupe, précédée des deux canots, et atteignirent heureusement la rive sud. Ils furent cordialement accueillis par les habitants qui étaient venus au devant d'eux sur la batture avec tous les secours nécessaires.

Le capitaine Douglas de retour à Québec, se plut à reconnaître le service signalé rendu en cette occasion par le pilote Joseph Pelletier. C'était lui, en effet, qui, après avoir aperçu les feux sur l'île et répondu aux signaux des naufragés, avait réussi par son habileté et la fermeté de son caractère à engager quelques-uns de ses co-paroissiens à se joindre à lui dans cette tentative périlleuse. Les marchands de Québec et autres personnes intéressées dans la marine firent entre eux

une souscription pour présenter à ce brave Canadien une médaille, en témoignage de leur haute appréciation de sa conduite intrépide et pleine d'humanité.

La médaille en question était un disque d'or de forme elliptique, long de deux pouces et demie, large de deux, d'une demi ligne d'épaisseur, entouré d'une bordure élégamment travaillée au burin.

Sur la face principale on lisait :

Presented
to
M. Jos. Pelletier
Branch Pilot
for the
River St-Lawrence
by
the Merchants
of
Quebec.

Et sur le revers :

In token of
The High Sence
which they entertain
of
His valour, humanity and
perillous exertions in rescuing
on the 5th Dec. 1835,
The master and crew of the
Barque Endeavour
from a situation of great
suffering and imminent
danger at the
Brandy Pots.

Cette médaille fait aujourd'hui partie du musée numismatique de l'université Laval de Québec.

NUMMUS

Ordre de Saint-Sylvestre. (VI, VIII, 737)—Le grand Constantin, avec l'approbation du pape saint Sylvestre, fonda un ordre de chevalerie qui devint célèbre dans le moyen âge sous le nom de l'Ordre de l'Epéron d'or.

Plus tard, on en rendit l'admission trop facile. Des archevêques et des évêques obtinrent du Souverain Pontife la permission de donner les insignes de l'Epéron d'or. Le nombre des décorés devint tellement grand que l'ordre tomba dans le discrédit.

Grégoire XVI reconstitua l'ordre de l'Epéron d'or sous le nom du pape saint Sylvestre, son premier inspirateur.

L'ordre de Saint-Sylvestre comprend des commandeurs et des chevaliers. Les commandeurs portent leur décoration attachée par un collier d'or, les chevaliers par un ruban à raie rouges et noires. La croix à huit pointes, ayant en bas un éperon d'or, porte d'un côté le portrait de saint Sylvestre, avec les mots *Sanc. Sylvester P. M.*, et de l'autre *MDCXLI, Gregorius XVI restituit.*

Les commandeurs et chevaliers ont de plus le droit de porter un costume spécial rouge avec épaulettes. Ils ont droit à l'épée et aux éperons d'or comme les membres de l'ancien ordre de l'Epéron d'or.

Quelques Canadiens ont été faits commandeurs de Saint-Sylvestre. Signalons sir Louis-Hypolite Lafontaine, l'honorable Joseph-Amable Berthelot et M. Louis-Edouard Couture, de Lévis. MM. Clément Vincelette et Olivier Robitaille furent aussi faits chevaliers de Saint-Sylvestre. Nous serions obligé à ceux qui nous feraient connaître d'autres Canadiens qui ont été commandeurs ou chevaliers de Saint-Sylvestre.

QUESTIONS

1085—Est-ce bien deux ou quatre maris que la *Corriveau* envoya dans l'autre monde ? St Vall

1086—LaHontan rapporte que vers 1691 ou 1692 un riche Anglais du nom de Nelson retenu prisonnier à Québec donna un grand dîner auquel il avait convié Frontenac, l'évêque, l'intendant, etc. Pour quelles raisons cet Anglais était-il prisonnier à Québec ?
Curieux

1087—Quand et par qui a été établie notre milice *d'élite et incorporée* ? Quelle différence y avait-il entre cette milice et la milice ordinaire ? P. F. R.

1088—Le musée numismatique de l'université Laval possède une médaille qui porte l'inscription suivante : *Quebec Fishing Club, established July* 1826. Connaissez-vous quelque chose relativement à ce club de pêche établi à Québec en 1826 ? Pêch.

1089—Le capitaine Ecuyer ou L'Ecuyer qui servit à Châteauguay, sous les ordre de Salaberry était-il d'origine canadienne ou étrangère ? Où est-il mort ?
P. O. G.

1090—Je lis dans une étude sur la franc-maçonnerie au Canada : " La première loge maçonnique fut établie à Québec, quelques années seulement avant la cession du Canada vers 1755. On conserve encore, dans les archives de l'ordre, les noms de ces premiers maçons. " Je serais curieux de connaître les noms de ces Canadiens qui, sous le régime français, s'affilièrent à la franc-maçonnerie ? Riop.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL XI SEPTEMBRE 1905 No 9

LA MILICE CANADIENNE-FRANÇAISE A QUÉBEC EN 1775

(Suite et fin)

ROLE DE LA SEPTIEME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Louis Fremont
Capitaine en second—M. Louis Fornel
Lieutenant—M. Alex. Picard
Enseigne—Jn. Bte. Chevalier
Premier Sergent—Jean Chevalier
Second Sergent—Joseph Cauté

Rue Couillard

Charles Carier journalier
Guillaume Beriau menuisier
Pierre Deguise maçon
Louis Claisse ferblantier
Charles Pageot chartier
Nicolas Tellier perruquier
Joseph Parant chartier
St-Pierre journalier
Berthelemy Hince menuisier
Nicolas père charpentier
Nicolas fils forgeron
Bazil Lespérance charpentier
George Tranquil cordonier
François Roy marchand
Robichaud navigateur

Rue St-François

Marin de Lorbetray navigateur
Charles Duret tonnelier
Joseph Douvil idem
Etienne Yvon navigateur
Jn. Papy Lafleur menuisier
Jn. Bte. Chevalier perruquier
Louis Dantu chirurgien

Rue St-Joseph

Michel Voyer navigateur
Joseph Petitclair chartier
Joseph Richard journalier
Antoine Baron idem
Pierre André Spenard bedau
Charles Brousseau chartier
Joseph Drolet forgeron
Joseph Drolet fils idem
Jean Amiot père traiteur
Jean Amiot fils orfèvre
Louis Amiot fils manchonier
François Mathon boulanger
Pierre Levasseur chartier
Augustin Bedard marchand
Antoine Rigodieue idem
Joseph Duperré père journalier
Pierre Picard Dequoy relieur
Pierre Navarre tonnelier
Amand Duga navigateur
Jacques Bolduc journalier
Louis Renvoizé armurier

Rue des Pauvres

Jacques Plamondon domestique de M. Descheneaux
Ignace Gagnié } domestiques de l'Hôpital
Etienne Perrault
Joseph Beaupré
Simon Touché
Martial Bardy marchand
François Campagna journalier
Charles Martin menuisier
François Bridau charpentier

Rue St-Charles

Bernard Damien boulanger
François Dlenel idem
Jos. Methot père boucher
Louis Lepine fils journalier
Léon Gagnon chartier
Pierre Point navigateur

Simon Donul navigateur
Michel Garenne menuisier
Charles Larose journalier
Michel Godin navigateur
Pierre Chaloup boulanger
Charles Gravelle journalier
François Breton fils chartier
Baptiste Bornay journalier
Jacques Duchesnau tonnelier
Joseph Méthot fils boucher
Pierre Badau menuisier
Jacques Chevalier tonnelier
Chrétien Chirurgien chirurgien
Pierre Flamand maçon
Jugon tonnelier

ROLE DE LA HUITIEME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Henry Morin
Capitaine en second—M. Pierre Marchand
Lieutenant—M. Liberal Dumas
Enseigne—M. Joseph Noel
Premier Sergent—Joseph Canac Marquis
Second Sergent—Antoine Gosselin

Cul de Sac et Basse Ville

Michel Levitre chartier
Jean Forton poulieur
Louis Forton idem
Nicolas Dassilva perruquier
Thomas Brilland charpentier
Augustin Dugal navigateur
Jacques Samson chartier
Joachim Silvestre perruquier
Joseph Leroux navigateur
Etienne Marchand journalier
François Griffard charpentier
Simon Hot journalier
Charles Guenet navigateur
Jacques Damien boucher
George Borne marchand
Etienne Damien forgerou
François Lepine idem
Pierre Lefrançois idem
Jean Couture boulanger
Joseph Ponsant commis
Pierre Leclair navigateur
Pierre Berlinguet fils boucher

Jean Delisle fils couvreur
Guillaume Garnau navigateur
André Vallé tonnelier
François Dupuis navigateur
Js. Enouille dit Lanoix journalier
Simon Turcotte journalier
Joseph Bourg navigateur
Antoine Chartrain journalier
Louis Vallerant navigateur
Augustin Gagné journalier
Jean Bte. Tardy navigateur
Jn. Laurent Provençal fils idem
Michel Mectau idem
Hives Boivin coroyeur
Fr. Tourangeau navigateur
Pierre Gagnié chartier
Amable Drapeau cordonier
Pierre Dupuy dit Caton navigateur
Olivier Labauve navigateur
François Dupuy St-Michel idem
Joseph Descaraux idem
Chs. Mars charpentier
Joseph Monmeny journalier
Olivier Servant navigateur
Pierre Langlais domestique de M. Dufour
Jacques Languedoc cabaretier
Charles Couture marchand
Joseph Vallerant navigateur
Joseph Cadoret idem
Charles Garenne menuisier
Joseph Drapau forgeron
Jacques Cramaye boulanger
François Morin fils
François Descaraux
Nicolas Duval
Antoine Debonvil
Jean Morin
Hives Chiquet
Augustin Bourré
François Drouin
Labany navigateur
François Vallerant
François Mignau
Charles Vallerant
François Ray dit Crepin
Joseph Rodrigue
Ant. Descaraux navigateur
Jean Descaraux
Réné Babinau
Pierre Tavernier idem

Vieillards et Infirmes exemptés de commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur.

Jacques Protin
François Tirouet
Joseph Goupille
St. Jean Deliasse
Joseph Namur

ROLE DE LA NEUVIEME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Michel Fortier
Capitaine en second—M. Charles Lambert
Lieutenant—M. Paul Lacroix
Enseigne—M. Joseph Dupon
Premier Sergent—Joseph Bouvet
Second Sergent—Solomon Petit

Faubourg St-Roch

Pierre Breton boulanger
Malisson dit Philibert marchand
François Pasquet maçon
François Goulet navigateur
Joseph Tremblay chartier
Baptiste Trudel idem
Simon Lebeuf journalier
Baptiste Thomas chartier
Pizane boulanger
Guillaume Lassainte idem
FrançoisCorbin charpentier
François Alaire journalier
Pierre Godbou charpentier
Joseph Arnois idem
Charles Gagnon chartier
François Tremblay idem
Charles Talin navigateur
Etienne Talin idem
Louis Lecomte chartier
François Bilmer
Joseph Arnois père charpentier
Hyacinthe Gauvrau forgeron
Paul Trudel Chevalier chartier
Michel Pampalon journalier
Jn. Bte Delaye navigateur
Pierre Desgranges domestique du Capt. Thomson
JosephGosselin charpentier
Amand St-Martin idem
Jacques Badau idem
Jean Landry idem
Charles Renaud maçon
Ignace Ratté journalier
Joseph Dugal idem
François Rouillard navigateur
Louis Pasquet journalier
Champagne idem
Gollin idem
Theodore Breau chartier
Pierre Chalifou idem
Bernard Diesse cabaretier
Jean Terrien fils journalier
Jacques Frichette boulanger

François Portugais journalier
Vadeboncœur coutellier
Jean Cardinal chartier
Baptiste Protau charpentier
Charles Provau journalier
Joseph Chatelrau idem
Pierre Closel
François Delage fils calfateur
Pierre Labrecque charpentier
Ignace Pouliot journalier
Thomas Leroux dit Cardinal idem
Pierre Leroux idem
Leon Quelan
Alexandre Vaillancour père journalier
Alexandre Vaillancour fils idem
François Geneste journalier
Jean Cazau charon
Bertrand Badau charpentier
Louis Morel journalier
François Belanger charon
François Belanger fils idem
René Brunau chartier
Larose journalier
Dassilva Portugais idem
Moran navigateur
Constantinau journalier
Jean Marchand idem
Baptiste Melançon calfat
Charles Nollin
Pierre Portugais
André Maclure
George Maclure
Joseph Bigaouet
Baptiste Govin
Saint-Laurent

Vieillards et Infirmes exemptés de Commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur

Pierre Delage
Louis Duran
Charles Arnois
Jean Terrien père

ROLE DE LA DIXIEME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine
Capitaine en second—M. Charles Riverin
Lieutenant—M. Turgeon
Enseigne—M. Curenx Saint Germain
Premier Sergent—Jean Bertin
Second Sergent—Dervecher dit la Liberté

Faubourg St-Jean

Baptiste Mondor navigateur
Jn. Bte Langlais forgeron
Pierre Duplessy chartier
Alexis Elot dit Julien idem
Louis Marcoux forgeron
Louis Marcoux fils idem
Noel Langlais marchand
Jean Crottau journalier
Paul Thibodau menuisier
Etienne Couture journalier
Etienne Mainard sellier
Jean Girard chartier
Michel Fizet maçon
Joseph Riopel chartier
Joseph Bezau charpentier
Jean Matte idem
Pierre Beaupré marchand
Joseph Boivin menuisier
Louis Tranquil journalier
Joseph Tranquil idem
Louis Tranquil fils idem
François Roucet charpentier
François Perche idem
François Perche fils navigateur
Pierre Lafleur idem
Jn. Louis Maillot aubergiste
Charles Bernard menuisier
Charles Auclair charpentier
Charles Guedon ramoneur
Charles Leroux journalier
Pierre Bourassa navigateur
François Robitaille chartier
François Chenevert menuisier
Eméry Fournier ramoneur
François Bassulair
Louis Riopel journalier
Pierre Drolet chartier
Antoine Gauvin menuisier
Joseph Lemery
François Vocel maçon
Antoine Gosselin père
François Dorion boucher
Alexis Drouin chartier
Joseph Barbau maçon
Louis Couture charpentier
Thomas Langlais boucher
François Couture charpentier
Louis Masse menuisier
Louis Goverau tanneur
Claude Goverau idem
Goverau idem
Jean St-Michel idem
Joseph Larose idem
Jean Morau maçon
Jean Bezau chartier
Jacques Boufard menuisier
Fizet chartier
Cholet fils journalier
Charles Rancin menuisier
Jean Langlais marchand

Jean Robitaille	charpentier	Charles Trudel	chartier
Jean Robitaille fils	idem	Jean Mondor	tanneur
Ignace Moisan	chartier	François Tomelet	sellier
Prisque Lessard père		Louis Duval	
Prisque Lessard fils		Charles Falardau	
François Robitaille	chartier	Thibault père	
Pierre Bedard	boulanger	Boutet	
Pierre Maurice Jean	idem	Thibault fils	

Infirmes exemptés de Commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur

Joseph Henry Dubois		Laurent Martin	
Louis Levasseur	forgeron		

ROLE DE LA ONZIEME COMPAGNIE

OFFICIERS

Capitaine
Capitaine en second—M. Charles Liard
Lieutenant—M. Guerrault
Enseigne—M. François Valin
Premier Sergent—Alexis Gauvrau
Second Sergent

BANLIEUE

Canardière et Gropin

Michel Normand	habitant	Etienne Belanger	habitant
Joseph Martel	idem	André Belanger	idem
Louis Bedard	passager	Jean Pasquet fils	en Ville
François Pasquet	habitant	François Régis Belanger	
Jean Pasquet	idem	habitant	
Charles Normand	idem	Gil. Chalifour	idem
Pierre Normand	idem	Pierre Lagravelle	idem
Joseph Belanger	idem	Augustin Plante	idem

François Bte Belanger père habitant
Jean Racine

Petite Rivière

Alexandre Menu	aubergiste	Guillaume Fluet	habitant
		Louis Loizel	idem
Louis Galarnau	habitant	Joseph Falardau	idem
Philipe Deschamps	idem	François Lessard	idem
Joseph Deschamps	idem	Adrien Parant	idem
Jacques Vadeboncœur	cabaretier	Charles Tartre	idem
		Joseph Drapau	idem
Joseph Gauvrau fils	habitant	Charles Lepaye	idem
		Jacques Montreuil	idem
Joseph Dion	idem	Nicolas Chartré	idem
François Julien	idem	Js. Sedilot Montreuil	idem
François Julien fils	idem	François Normand	idem
Jean Bte Richard	idem	Etienne Dorion	idem
François Julien Elot	idem	Jn. Bte Silvestre	idem
Claude Petitclair	idem	Bte. Silvestre fils	idem
Louis Julien	idem	Pierre St-Michel	idem
Pierre Cloutier	idem	Pierre St-Michel fils	idem
Etienne Dion	idem	François Vezina	idem
Alexis Fluet	idem	Masserol	

St-Jean

Charles Gregoire	habitant	Pierre Boivain	habitant
Jean Bte Oloncour	idem	Pierre Lapointe	idem
François Laberge	idem	Michel Hamel fils	idem
François Boivain	idem	Jean Macarty fils	idem

Vieillards et Infirmes exemptés de Commandement par ordre de L'honorable Lieut. Gouverneur.

François Bilodau
Jean Macarty fils
Manceau tanneur

ROLE DE LA COMPAGNIE D'ARTILLERIE

OFFICIERS

Capitaine—M. Laforee
Capitaine en second—M. Pommereaux
Lieutenant—M. Raby
Premier Enseigne—M Launière fils
Second Enseigne—M. Brunau
Premier Sergent—J. Bte Vozel dit Belhumeur
Second Sergent—Alexis Beranger

Etienne Grenier dit Parisien menuisier
Jean Bte Lepine dit Lalime menuisier
Louis Vallé maçon
François Delisle menuisier
Jacques Lemoine traiteur
Jean Racet tonnelier
Antoine Parant perruquier
François Parant tonnelier
Louis Parant forgeron
Jean Pierre tonnelier
Augustin Normandau idem
Gabriel Messeiller boulanger
Pierre Chauvau fils tonnelier
Antoine Dalciat traiteur
Jacques Duval forgeron
Joseph Delorme charon
Guillaume Berlinguet ferblantier
Joseph Descaraux tonnelier
Germain Tessier menuisier
Joseph Lepine Legris forgeron
Michel Jourdain maçon
Henry Dubourg boucher
Alexis Dauphiné tonnelier
Pierre Delorier forgeron
Gabriel Masse idem
Joseph Maillot chartier
Louis Bernier idem
Jean Doucet boucher
Joseph Quimper père
Biron dit Laliberté boucher
Joseph Quimper fils
André Hamel maçon
Thomas Damien boucher
Etienne Emond menuisier
Joseph Rainville forgeron
Jos. Monier père boucher
Joseph Langlais menuisier
Pierre Atina dit Laviolet sellier

Augustin Jourdain maçon
Chs. Hiot dit Lafeuillade armurier
Jn. Bte Bonet charpentier
Pierre Labady père tonnelier
Jacques Lafrance idem
Pierre Couture forgeron
Jean Bois tonnelier
Baptiste Dubord père charpentier
Baptiste Dubord fils tonnelier
Nicolas Segain idem
Jacques Lessard navigateur
François Larivière forgeron
François Bigahouet forgeron
Louis Giroux tanneur
François Vezina menuisier
Ignace Constantinau boucher
Baptiste Dorval menuisier
Joseph Bossu Lionnais forgeron
Louis Falardau maçon
Pierre Cochy dit Lacouture tailleur
Charles Vezina menuisier
Marseille peintre
Joseph Monier fils
Pierre Normandau menuisier
Pierre Mainard maçon
Nicolas Amiot Villeneuve forgeron
Pierre Onel perruquier

RECAPITULATION DES SOLDATS MILICIENS

1ere Compagnie	93	8me Compagnie	72
2me Compagnie	92	9me Compagnie	77
3me Compagnie	82	10me Compagnie	76
4me Compagnie	112	11me Compagnie	60
5me Compagnie	97	12me Artillerie	65
6me Compagnie	92		
7me Compagnie	73		891

RECAPITULATION COMPLETE

Officiers	57	Sergents des Compagnies	24
Sergents major	2		
Soldats Miliciens	891		974

La Milice Canadienne de Québec conformément aux Rôles que j'ai tenus conjointement avec les Capitaines de la dite milice se monte aujourd'hui, compris les officiers sergents et miliciens aussi compris les miliciens partis pour la pêche depuis le mois de Septembre, et qui ont servi jusqu'au jour de leur départ, à neuf cent soixante et quatorze hommes.

G. E. TASCHEREAU,
Capt. A. Major

ROLE DE LA COMPAGNIE DES VOLONTAIRES

OFFICIERS

Capitaine—M. Pierre Marcoux
Capitaine en second—M. Chabot
Lieutenant—M. Bouchard
Enseigne—M. P. Marchand
Sergent—Joseph Bonneville
Caporal—Rocray

VOLONTAIRES

Pierre Marcoux fils	François Flamand Deguise
Antoine Beaubien	Charles Pinet
Roch Chevalier	Joseph Gautier de Varenne
Antoine Lapommeray	Jacques Hubert
Antoine Dauphiné	Réné Languedoc
Jacques Guichaud	Michel Perrault
Pierre Debonne	Louis Marchand
Pierre Gagnon	Panet père
François Poitras	Panet fils
Hubert Lacroix	Pierre Guerout

Thomas Quimbert	Lamotte	vers le 10 Mars
Pierre Labady	Papineau	
Chevrefils	Loizau	à la fin de Mars
Pierre Bazin	Roussau	ou le pr. jour
Jean Baptiste Drouin	Maugé	d'Avril
Antoine Hamel	Rainville	
Michel Lumière	Brisset	Tous de Mont-
Joseph Lafontaine	Labbé	réal
Joseph Labroquerie	Mongeon	
Joseph Vignau	Soupirant chir.	a fait le
Huet Dulude	Deschamblain	service
Chaude Hubert	depuis le 18 de Mars	

MILICIENS CANADIENS QUI ONT SERVI DANS LE CORPS DE LA MILICE BRITANNIQUE

Lafleur	Levasseur	
Toupin	Laforme	perruquier
Labady	Benoist	idem
Menager dit Housemau	Laforme	
Begin	Michel Hamel	
Ouellet	Joseph Belanger	
François Simon	Joseph Pellerin	
Joseph Tranquil	Louis Ratté	

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Maheu : Forme bretonne du nom de Mathieu.

Masères : Réunion de masures, de maisons pauvres, d'habitations construites d'une façon primitive, soit avec des planches, soit avec des murs en pierres sèches enduits en terre.

Meloises : Nom donné dans le Morvan aux terres de meilleure qualité puisque ce nom vient de *meliores.*

L'ETYMOLOGIE DU MOT MISSISQUOI

Lorsqu'en 1903, j'annonçais dans la préface de mon *Supplément au lac St-Louis* que je sortais du champ des recherches historiques—et je puis ajouter ici, pour me livrer entièrement à la préparation de mes travaux judiciaires toujours croissants—j'étais loin de prévoir que j'y retournerais sitôt à la découverte de l'origine d'un nom sauvage d'un intérêt presqu'insignifiant, qui cependant semble passionner les antiquaires de l'autre coté de la frontière depuis plusieurs mois. Je n'ai pu résister au plaisir de rendre service à un chercheur de Worcester, Mass., qui me demande l'étymologie du nom Missisquoi donné à une petite rivière du nord de l'état du Vermont, à une baie du lac Champlain et à un comté de la province de Québec. Tout le monde sait qu'elle est sauvage comme l'origine des noms de plusieurs rivières, lacs et localités que nous avons conservés, car il n'y a pas de doute que les nations indigènes avaient une géographie qui leur était propre ; il est probable que chaque nation avait la sienne, remontant à une antiquité plus ou moins reculée. Aujourd'hui que les langues des tribus sauvages disparaissent, lentement il est vrai, mais sûrement—les Hurons en sont un exemple frappant comme on le verra bientôt—les dictionnaires inédits (français-sauvages et vice-versa) des anciens missionnaires, entr'autres ceux du Père Aubéri, S. J., missionnaire des Abénaquis du lac Saint-François de 1708 à 1755, et d'autres semblables de missionnaires de différentes tribus, sont d'une grande valeur au point de vue historique et avant longtemps ils seront indispensables. Le public canadien a toujours été tellement indifférent à l'endroit des indigènes de ce pays que le Père Burtin, missionnaire du Sault Saint-Louis, un érudit, n'a pu trouver

un imprimeur pour son histoire des Sauvages de sa mission, si étroitement liée à celle de Montréal ; il me l'a avoué lui-même. Le Département des Archives devrait acheter ces manuscrits précieux.

De quelle nation, le nom Missisquoi vient-il ? A quel dialecte appartient-il ?

Afin de faciliter la solution du problème, j'ai recherché d'abord les diverses épellations authentiques du nom. Les archives et les cartes anciennes, reproduites par Justin Winsor et Faillon, entr'autres une carte de 1660 (3 Faillon 124), indique parfaitement le lac Champlain et son nom actuel, mais elles ne font aucune mention de la baie de Missisquoi, bien qu'elle y soit tracée. Le plus ancien document qui en parle, est la concession faite le 6 avril 1733 au sieur de Lusignan d'une seigneurie à la Baie de Missiskouy (*Titres Seigneuriaux*, t. 1er, p. 164). Le nom devait cependant être connu des Français longtemps auparavant. Un autre document officiel écrit en langue anglaise en 1783 et reproduit au long par M. John P. Noyes, C. R., président de la Société Historique du comté de Missisquoi, dans son intéressante étude sur les *Early Settlers in the District of Bedford*, pages 15 et 16, fait mention de Missisquie Bay. En 1815, Bouchette, *Topographical Description of Lower Canada*, pages 185 à 190, l'épelle Missisqui Bay. C'était la prononciation anglaise de l'ancien nom Missisquoy. Aussi trouve-t-on dans les anciens Statuts Revisés du Bas-Canada de 1845, une loi délimitant les divisions électorales du Bas-Canada, passée en 1828, 9 Geo. IV, c. 73, où le comté de Missiskoui est décrit. Enfin en 1853, lors de la division du Bas-Canada en districts, on observe que l'orthographe a été changée et la législature pour la première fois, je crois, adopta celle qui invariablement a été suivie depuis, Missisquoi. Elle est consacrée par les Statuts

Refondus du Bas-Canada de 1860, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 et tous les dictionnaires, cartes et livres de géographie modernes. Evidemment, on a adopté une épellation française et répondant peut être mieux à l'euphonie du mot.

Mais quelle est la signification du nom ? Etranger aux idiomes indiens, j'ai dû m'adresser aux missionnaires des diverses tribus de la province et aux antiquaires du district et l'on verra que ça n'a pas été une tâche facile d'arriver à une solution satisfaisante. Je leur demandais à tous l'origine du nom Missisquoi ou Missiskony. Ma première réponse fut de M. John P. Noyes, de Cowansville. Elle est datée du 23 mai 1905. Je cite textuellement :

" I am unable to give an absolutely definite answer to your query as to the origin and meaning of " Missisquoi. " I have been trying for some time to run it to earth, and have pretty well satisfied myself, but in such matters one must have an open mind. When one has to rely largely on tradition there is always an element of doubt, even in the best considered theory.

" The definitions given allege Indian origin, but Indian is an indefite term. One wants to know the particular dialect and tribal peculiarities. The locality of Missisquoi Bay, from which the County is named, was frequented by the Iroquois and Algonquins, and possibly by the Hurons, and must have been christened something by them. I am told that the first syllable of Mississipi and Missouri rivers—Indian names—means water, and if true helps my belief as to the name of Missisquoi.

" The definitions, so far as I know, are two—at least those advocated in print.

1°. An Indian name meaning " Much Water Fowl. "
2°. " " " " " Old Squaw. "

I accept the first, "Much Water Fowl." Missisquoi Bay, from the earliest days, was, and is, famous for the large quantity and variety of its water fowl, being on the highway of the migratory fowls between our north and their southern winter house. Its sheltered waters make a safe natural resting place. Indian names are largely adopted from their habits as to eating and war. Missisquoi Bay was a place to which they resorted to hunt and fish, according to tradition. It seems quite natural, and according to Indian traits, that the name "Much Water Fowl" should have been given to a place where game was so abundant. The early settlers relate that the flocks of fowl at certain seasons near the Bay were so large and dense that the sun would be obscured as though darkened by a cloud. There were no natural marks about the Bay of so distinctive character as to suggest a name. In addition to the foregoing, a very old man of the County wrote in a local paper some years ago, that he was taught some sixty years before that "Missisquoi" was an Indian name meaning "Much Water Fowl." Thus we have tradition, presumptions and Indian traits in accord.

"To the definition "Old Squaw," I attach no importance. I can find neither tradition nor circumstance in its support. It may have been inferred from a broad pronunciation, Misses-Squaw—misses being the ordinary country name Mistress or Madame, and therefore presumedly old. It could just as well mean Miss or Young Squaw. But the spelling of to day is not that of the old time. Three quarters of a century ago, and before, and even for some time after, it was spelled "Missiskoui." Papers in the Dominion Archives show that in 1785 it was spelled "Missisquie." It is only about half century since the present name

received a statutory endorsement. I have no access to the archives, nor anything else, to show what Missisquoi Bay was called during the French *Régime*. Being on the war route between the St-Lawrence and the N. E settlements it must have had a distinctive name.

" I have hoped many times that a query like yours would be sent to that excellent publication, the " Bulletin des Recherches Historiques. " I did not dare to put my feeble French on record in a periodical submitted to so many scholarly eyes. "

Et récemment dans le *Bedford News* du 23 juin 1905, M. Noyes ajoute sous le nom de plume *Wayside Warbler* :

" There is an old text book recently placed in my hands which tells a story of its own. It was printed in the Eastern Townships, in its youthful days, as a text book for the English schools of the province and its cover bears the title " Geography and History of Lower Canada. Designed for the use of Schools, by Zadock Thompson, A. M. late Preceptor of Charleston (Hatley) Academy, Stanstead and Sherbrooke, L. C., Published by Walton & Gaylord, 1835 ". . . . In that geography the County of Missisquoi is called Missisko, as to which I find the following foot-note touching upon a still debatable matter : ' The orthography of this word is very unsettled. It has been written Missisquoi, Missisqui, Missique, Missiskoui and Missisco ; but it is, I believe, pretty uniformly pronounced as if written Missiseo and this, I consider the prefarable way of spelling it, because it is most easily pronounced, is shorther and most conformable to the original, if, as has been said, the name is derived from the two Indian words Missi-much and Kisko-water-fowl. The name Missiskisko is said to have been given by the

natives to the bay and river on account of the abundance of water-fowl in and about there, and Missikisko was at lenght shortened to Missisco. It afterwards became the name of a county.' The meaning of the name, ajoute M. Noyes, given by him is also borne out by the traditions of the inhabitants. "

Puis, M. Ernest Racicot, C. R., de Sweetburg, un autre chercheur enthousiaste du passé, m'écrivait le même jour :

" D'après ce que j'ai souvent entendu dire, le mot Missisquoi veut dire " much water fowl ". Encore aujourd'hui, les outardes et les canards—dans leurs migrations du sud au nord le printemps et du nord au sud en automne— font une station à la baie de Missisquoi où les chasseurs les guettent. Autrefois quand les alentours de la baie étaient en bois et n'étaient fréquentés que de temps à autres par les sauvages, ces oiseaux devaient sans doute se rendre là et s'y arrêter dans leurs voyages en bien plus grand nombre. J'ai raison de croire que " mis " ou " missis " signifie " eau "—" water ". Mississipi, Missouri. La syllable " quoi " (qui a été écrite de plusieurs manières " koi "—" kow "—" quoi " etc.) ressemble à " quoi " du nom Iroquois. Tout cela est du sauvage. Il est probable qu'avant l'arrivée des français au commencement du 17e siècle, tout le lac (maintenant Champlain) au sud de la baie devait avoir un nom sauvage—probablement Missisquoi, ou quelque nom de ce genre. Le nom de ce comté doit venir du vieux nom de la baie. "

D'un autre côté, un ancien missionnaire du Sault Saint-Louis, familier avec la langue iroquoise, m'écrivait que le nom n'est pas d'origine iroquoise, et qu'il croit qu'il est algonquin.

Un autre missionnaire des Algonquins d'Oka, pendant un grand nombre d'années, me répondit que Missisquoi (lisez observe-t-il, *Missiskaw* pour les besoins de l'étymologie) n'est pas algonquin :—

" En Algonquin, dit-il, la racine Mis signifie gros, grand, énorme. Mis-abe, homme grand, géant ; Mis-abos, grand-lièvre, âne, à cause de ses oreilles ; Misisipi, grande rivière, Mississipi (Chauteaubriand écrit Meschacébé et traduit ' Père des eaux ' ; il se trompe). Les Sauvages riverains de l'Ottawa l'appelaient autrefois Kississipi, la Grande-Rivière, celle qui reçoit beaucoup d'affluents. Non loin d'Ottawa, on trouve le petit missisipins, comme on trouve la Belle-Rivière, Ohio, en iroquois.

" Que signifie la seconde racine de Missi-skaw ? Faut-il y voir le mot Squaw, femme, conservé en anglais, et conclure qu'il y avait à Missisquoi quelque femme extraordinaire ? Qui nous le dira ? Je n'ose m'arrêter à cette hypothèse. "

Je tournai alors mes regards sur le missionnaire des Hurons de Lorette, près Québec, qui s'empressa de m'informer que ses hurons ont complêtement perdu leur langue et qu'ils parlent que le français, et il me renvoie à un prêtre huron de naissance demeurant à Mastaï, près Québec. Ce dernier répon lit que le mot n'est pas huron. Sans perdre courage, je m'adressai alors au Père de Gonzague, missionnaire des Abénakis à St-Thomas de Pierreville (1). Leur village n'est pas très éloigné de la baie en question. Voici donc ce qu'il m'écrit :

" L'origine du mot Missisquoi est " Masipskoik ",

(1) On sait d'ailleurs que ces sauvages ont habité différentes parties du pays ou même de cette partie du continent, entr'autres le lac Saint-François. (Tanguay, *Répertoire*,8.)

mot qui signifie endroit où il y a du caillou et plus spécialement encore " Pointe de caillous ".

" Nous avons fait des recherches chez nos vieux Abénakis et tous regardent la chose comme connue depuis longtemps chez eux. "

M. Noyes, à qui je transmis cette révélation n'est pas convaincu qu'elle soit correcte et il préfère celle qu'il a adoptée " Much water fowl ". " Still," dit-il, " I have an open mind. " Il ajoute qu'il n'y a pas de caillons à la baie, mais qu'on trouve jusqu'au bord de l'eau des carrières qui sont exploitées pour la construction à Montréal. Puis il affirme que la rivière Missisquoi est remplie de cailloux, de rapides et de chutes.

Ce fait me semble règler la question. C'est la rivière qui a donné son nom à la baie et au comté. Encore une tradition à l'eau comme bien d'autres, par exemple celle qui enseignait que LaSalle avait construit un fort de pierre à Lachine dont on voyait encore les ruines. Et puis la tradition de 75 ans invoquée par M. Noyes est loin d'être ancienne, bien insuffisante pour expliquer un nom qui remonte à près de deux siècles. Enfin elle est repoussée par les langues sauvages que nous connaissons.

D. Girouard

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Mingui : (pour *men ti*) En Bretagne, maison de pierre.

Montreuil : (pour *monastérieul*) Petit monastère.

Moreau : Brun, noirâtre et par extension nègre.

Morel : Noirâtre.

Morin : Noirâtre.

Mousseau : Variation de Monteeau et signifie petit mont.

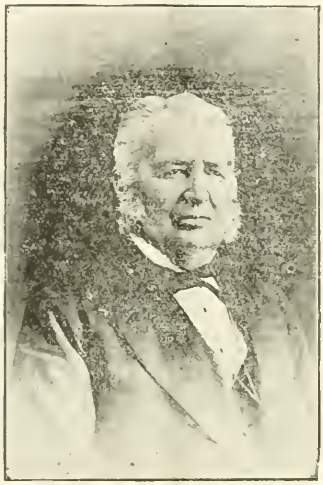

L'HONORABLE RENÉ-EDOUARD CARON

DEUXIÈME MAIRE DE QUÉBEC

1834-46

REPONSES

Le "depute du peuple" a Londres. (IV, II, 415 ; X, IX, 1037.)—Le traité de paix de 1763 garantissait aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, en autant que les lois de l'Angleterre le permettraient. Le "libre exercice de la religion catholique" comportait bien certainement la faculté de recrutement pour le clergé, et la continuation de la hiérarchie,nécessaire pour en assurer la perpétuité. En un mot, le libre exercice de la religion catholique impliquant la liberté de la succession épiscopale, puisqu'il ne peut y avoir de culte catholique sans prêtres, et qu'il ne peut y avoir de prêtres sans évêques.

Cependant, ces conséquences si logiques des capitulations et du traité, ne furent pas tout d'abord admises sans difficultés par le gouvernement anglais. "Sans doute, a écrit le cardinal Taschereau, dans une étude inédite sur cette question, la liberté du culte catholique emportait le droit d'avoir un évêque pour gouverner et recruter le clergé ; sans cela, la liberté promise n'eut été que le droit de mourir catholique avec la triste perspective de voir bientôt s'éteindre la foi en Canada ; mais l'épiscopat ne se trouvait pas spécialement garanti." Le ministère anglais manifesta l'intention de mettre obstacle à la succession épiscopale. Le 15 septembre 1763, le chapitre de Québec avait élu M. Montgolfier supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, pour occuper le siège de Québec, vacant depuis le mois de juin 1760,par suite de la mort de Mgr de Pontbriand.Peu de jours après,on apprit que le gouvernement s'opposait à la nomination d'un évêque.

Il avait déjà été question parmi les citoyens canadiens d'envoyer des délégués en Angleterre, pour plaider

leur cause. Cette nouvelle les affermit dans leur détermination. Il est intéressant de lire cet extrait d'une lettre écrite par M. Gravé, l'un des directeurs du séminaire de Québec, à M. François Villars, ancien supérieur de cette maison, qui était retourné en France, depuis 1754 :

" Que nous sommes tristes ! Il y a deux jours que nous reçumes l'affligeant règlement de la cour qui nous refuse un évêque, comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne.... Cela ne nous empêchera pas de presser M. le député du peuple (M. Charest), de partir.... Il part en effet demain.... Depuis le départ de M. de Montgolfier, il y a eu du trouble à Montréal. M. Gage, lors gouverneur et depuis quelques jours lieutenant général du Roi dans toute l'Amérique, a fait appeler MM. Peignet, grand vicaire, Favart et Jolivet, pour leur dire qu'il voulait absolument que les mariages des catholiques et des protestants se fissent dans l'église par le curé. Ils ont répondu que M. Montgolfier apporterait sur cela quelques règlements, mais qu'ils ne pouvaient maintenant consentir à ce qu'il demandait. A quoi ils ont reçu cette réponse : " Je connais maintenant vos sentiments. La porte du Canada est encore ouverte, j'ai votre passeport tout préparé. " Je ne sais ce que tout cela deviendra. "

Cette lettre était datée du 25 octobre 1763. Deux jours auparavant' le 23 octobre, le gouverneur Murray, écrivant au ministre en Angleterre, l'informait que les craintes des habitants Français, relativement à l'avenir de leur église, les avaient poussé à déléguer M. Charest pour soumettre leur cas. Il faisait l'éloge de ce délégué qui jouissait d'une bonne réputation. Murray entrait ensuite dans d'autres considérations assez

curieuses. D'après lui, si l'on trouvait moyen d'instruire les jeunes Canadiens aspirant à la prêtrise, ils pourraient sans répugnance, se séparer de la hiérarchie; après qu'ils avaient reçu leur éducation au séminaire, on pourrait les envoyer, aux frais de l'Etat, se faire ordonner prêtres par un évêque catholique dans quelque pays allié de l'Angleterre. On pourrait servir une pension aux Jésuites, qui sont peu nombreux ; leurs biens pourraient être confiés à une meilleure administration et leurs terres louées à des cultivateurs anglais pour introduire une meilleure culture. Le séminaire de Montréal, qui fait partie de celui de Paris, pourrait être forcé de vendre tous ses biens ou de se séparer du séminaire de Paris, pour s'unir à celui de Québec Le gouvernement de l'église devrait être confié à trois vicaires généraux dont l'un serait nommé supérieur du séminaire.

Ces considérations, d'un homme comme Murray, qui était pourtant si bien disposé envers nous, montrent de quels préjugés étaient aveuglés nos vainqueurs, et quels dangers courait en ce moment l'église canadienne.

On voit, d'après la lettre de M. Gravée, citée plus haut, que M. Charest, député du peuple, partit pour Londres le 26 octobre 1763. Il était chargé spécialement de faire valoir, auprès du gouvernement anglais, les raisons qui rendaient indispensables la nomination de l'épiscopat dans notre pays. M. Charest était accompagné de M. Amiot, un respectable citoyen de Québec. Il apportait avec lui une adresse des citoyens français de Québec, une adresse du chapitre de Québec, une adresse des habitants français de Montréal, et une adresse des habitants français des Trois-Rivières.

Au commencement d'octobre, M. Montgolfier, élu pour remplir la vacance du siège, sauf l'approbation

du Souverain Pontife, s'était embarqué pour l'Angleterre, où il allait négocier cette grande affaire de la succession épiscopale. C'était au succès de la même mission que M. Charest, au nom des catholiques canadiens, allait travailler auprès du ministère anglais.

Ce délégué du peuple, comme on l'appelait, comptait parmi nos citoyens les mieux posés. Il était marchand et seigneur de Lauzon. Son aïeul, Etienne Charest, né en France, en 1631, avait épousé à Québec, en 1670, une fille du célèbre François Bissot de la Rivière ; en société avec son beau-père, il avait exploité une tannerie à Saint-Joseph de Lévis, et avait laissé à sa famille une jolie fortune. A sa mort, en 1699, son fils, que nous appelerons Etienne II, en style généalogique, lui avait succédé dans son exploitation.—Né en 1678, Etienne II avait épousé en 1713, Thérèse du Roy. En 1714, il avait acheté le fief de Lauzon du sieur Regnard Duplessis, qui l'avait acquis en 1699, de Thomas Bertrand, lequel l'avait acheté de Marguerite Gobelin, veuve du sieur Jean de Lauzon, concessionnaire du fief, en 1636, sous le nom de Simon Lemaître. M. Charest, dont nous nous occupons en ce moment, était le fils d'Etienne II, et s'appelait aussi Etienne, comme son père et son aïeul. Il était né en 1717 et avait épousé, en 1742, Catherine Trottier.

Nous avons dit qu'il était porteur, entr'autres, d'une adresse du chapitre de Québec. Elle contenait les lignes suivantes : " On propose un évêque avec une pleine, libre et entière juridiction purement ecclésiastique sur le clergé et sur les peuples catholiques du diocèse, suivant les canons et les usages ci-devant observés, vivants simplement parmi les prêtres et ses séminaires, où il trouverait son entretien et sa subsistance comme l'un d'entre eux, lorsqu'il lui plairait d'y demeurer.

Mais il ne suffisait pas de rédiger des adresses ni d'envoyer des délégués. Il fallait songer à payer les dépenses de ceux-ci. Un voyage en Angleterre était alors long, pénible et coûteux et il n'aurait pas été raisonnable d'en laisser peser le fardeau uniquement sur M. Charest et son compagnon. D'un autre côté, la pénurie était grande et l'argent était rare chez nos compatriotes, durant les sombres années qui suivirent la conquête. On eut recours au moyen suivant. Avant le départ de M. Montgolfier, les trois grands vicaires nommés par le chapitre pour Québec, Trois-Rivières et Montréal, MM. Briand, Perrault et Montgolfier lui-même, avaient adressé aux curés des paroisses des trois gouvernements un mandement où nous lisons ce qui suit :

" Très vigilants pasteurs,

" Nous vous donnons avis que sur les représentations qui nous auraient été faites, en la requête du 22 septembre de la présente année, par Messires Charest et Amiote, au nom et comme chargés des marguillers anciens et nouveaux de la fabrique de l'église cathédrale de Québec, qu'il aurait été arrêté de députer vers la cour d'Angleterre pour demander et poursuivre conjointement avec messires les grands vicaires de ce diocèse, lors à Londres, l'exécution du 4ème article du traité de paix concernant le libre exercice de la religion catholique selon le rite romain en Canada, aux fins des requêtes adressées à Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne par les différents gouvernements de cette colonie, mais qu'ils tenteraient vainement de faire une quête pour subvenir aux frais de la dite députation, que le temps était trop court pour se flatter de réussir avant le départ du vaisseau pour l'Europe, et que d'ailleurs les peuples avaient été pour la plupart ruinés par l'évènement de la guerre.

" Pourquoi ils auraient conclu et requis qu'il nous plût 1o autoriser le marguiller en charge de la fabrique de l'église cathédrale de Québec à faire l'emprunt de la somme de six mille livres dont pour toute cotisation elle payerait l'intérêt d'une année ; 2o autoriser aussi toutes les fabriques des églises des trois gouvernements à faire le remboursement dans le cours de l'année prochaine de la dite somme de six milles livres à la fabrique de Québec, chacune pour ce qu'elle serait employée sur l'état de répartition qu'il nous plairait d'arrêter. "

Les vicaires généraux autorisaient donc le marguillier en charge de la fabrique de Québec à emprunter six mille livres (dont cette fabrique paierait l'intérêt d'un an), et les autres fabriques à rembourser la fabrique de Québec de cette somme, chacune pour une quote-part proportionnelle. " Observant néanmoins", ajoutait le mandement, " que celles dans le gouvernement de Québec contribuent et remboursent pour la somme de deux mille livres ; que celles dans le gouvernement de Montréal contribuent et remboursent pour la somme de deux mille huit cents livres, et que celles dans le gouvernement des Trois-Rivières contribuent et remboursent la somme de douze cents livres. "

Voilà de quelle manière furent détrayées les dépenses des délégués à Londres, et voilà de quelle manière la paroisse de Nicolet s'est trouvée appelée à payer 75 francs, en 1763, " pour le député en Angleterre au sujet des affaires de la religion. "

Cette mission ne fut pas d'abord couronnée de succès. Murray, mécontent de ce que M. Montgolfier n'eut pas communiqué avec lui, avant son départ, écrivit à lord Shelburne, une lettre dans laquelle il disait : " M. de Montgolfier part pour l'Angleterre. Il est très probable qu'il vise à la mître. . . . Si un prêtre aussi hautain et impérieux, bien connu en France, est placé à la tête de

cette église, il peut causer plus tard beaucoup de désagréments." Cette lettre rendit la position de M. Montgolfier insoutenable. On lui dit nettement qu'on refuserait de le laisser retourner au Canada s'il se faisait consacrer comme évêque. Il revint donc au pays en 1764, et adressa au chapitre une renonciation en bonne et due forme au siège pour lequel il avait été élu l'année précédente. M. Briand, élu à son tour, accepta malgré lui cette onéreuse dignité. Il dût, lui aussi, partir pour Londres, en novembre 1764. Mais il avait l'appui de Murray. Son élection ayant été ratifiée par le Saint-Siège, il fit de longues et pénibles démarches pour obtenir l'agrément du gouvernement anglais à sa consécration et à son retour au Canada comme évêque.

En définitive, M. Briand fut informé officieusement qu'il pouvait aller se faire sacrer en France, sans bruit, et qu'on fermerait les yeux. Il reçut la consécration à Paris, le 16 mars 1766, et arriva à Québec le 28 juin suivant.

La chaîne interrompue depuis six ans de nos pontifes était renouée : le veuvage de notre église cessait ; l'épiscopat canadien était sauvé, et échappait au naufrage de l'ancien régime.

IGNOTUS

L'ingenieur Randin. (XI, II, 1055.)—Randin était enseigne de la compagnie de Sorel au régiment de Carignan qui passa ici en 1665.

En 1669, le régiment de Carignan fut rappelé en France. Plusieurs officiers et un grand nombre de soldats s'établirent dans le pays. Randin fut du nombre.

En 1671, M. Randin fut chargé d'une mission en Acadie. L'intendant Talon écrivait à Colbert le 11 novembre 1671 : " Le vaisseau que j'avais envoyé et

duquel j'étais en peine mouilla le 2 de ce mois à la rade de Québec. J'ai reçu les mémoires sur les instructions que j'avais données au sieur Randin, officier qui le commandait. " Ces mémoires me font connaître que le fort de Pentagouët se soutient et qu'il est en assez bon état. " (1)

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. Randin une demi lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent, sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la concession du sieur de Comporté (fief Dorvilliers), jusqu'aux terres non concédées avec l'île nommée de son nom Randin. (2) Cette concession était faite en considération des bons, utiles et louables services qu'il avait rendus à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la Nouvelle depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté, et en vue de ceux qu'il témoigne vouloir encore rendre ci-après. "

Randin ne garda pas sa seigneurie longtemps. Le 3 novembre 1673, il la vendait à Alexandre Berthier, capitaine au régiment de Carignan.

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France, le gouverneur de Frontenac employa Randin comme ingénieur.

Dans l'été de 1673, Randin traça les plans du fort Frontenac et en dirigea la construction.

Quelques années plus tard, Randin dressait une carte de l'Amérique septentrionale. Il signe sur cette carte "Randin, l'ingénieur et l'obligé du Cte de Frontenac."(3)

Le 13 novembre 1680, l'intendant Duchesneau se plaint au ministre de Seignelay que le gouverneur de

(1) Correspondance générale, Canada, vol.3, c. 11.

(2) Cette île située en face de Berthier-en haut est encore connue sous le nom de l'île Randin.

(3) Cette carte qui se trouvait aux archives du dépôt de la marine, à Paris, est disparue. (Harrisse, *Cartographie de la Nouvelle-France*, pp. XXV, 209).

Frontenac, sous le prétexte de confier à M. Randin une ambassade chez les Outaouais, l'envoie tout simplement faire la traite, et qu'il a avec lui une société dont il retire des profits :

" Il (Frontenac) a envoyé derechef la Taupine, ce fameux coureur de bois que je fis arrêter l'année dernière et duquel je vous envoyai l'interrogatoire. C'est celui dont il se sert pour porter ses ordres et pour traiter dans les nations outaouaises et aussi pour en rapporter les pelleteries qui y ont été laissées par le nommé Randin qui était ce prétendu ambassadeur avec lequel, et ses autres associés, M. le gouverneur avait fait une convention pour la traite dont je vous envoie une copie collationnée sur l'original. " (1)

Cavelier de LaSalle, écrivant le 22 août 1682, se plaint des coureurs de bois, et dit que Randin, *qui est décédé,* allait sur l'ordre de Frontenac, inviter les Sioux à se rendre à Montréal. P. G. R.

Le castor comme emblème canadien. (IV, II, 417.)—Le castor parait pour la première fois comme emblême du Canada sur la cotte d'armes accordée par Charles Ier, roi d'Angleterre, à sir William Alexander.

En 1632, sir James Balfour, *Lyon King of Arms,* reçoit de Sa Msjesté l'ordre de régler et fixer la cotte d'armes de Sir William Alexander, vicomte de Stirline, lord Alexander of Canada, etc., etc.

Dans les armes données par Balfour à Alexander on peut voir un castor représenté exactement comme on le voit aujourd'hui dans les nombreux emblêmes que l'on a tait pour symboliser l'intelligence, l'industrie et la persévérance du peuple canadien.

George Johnson

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 5, c. 11.

QUESTIONS

1091—Je lis dans un no de la *Gazette de Québec* de 1788 : " Lord et lady Dorchester avec cinq de leurs enfants sont arrivés à leur maison de campagne à Ste-Foye, près de cette ville. " Où se trouvait cette maison de campagne ? STE-FOYE

1092—On voit deux Pinguet—Louis et Charles—jouer un certain rôle pendant la guerre de 1812. L'un d'eux même rendit des services éminents au colonel de Salaberry à la bataille de Châteauguay. D'où étaient ces Pinguet ? Que devinrent-ils ? CUR.

1093—En 1807, le Parlement du Bas-Canada donnait à Jean-Baptiste Bédard le privilège exclusif de bâtir des ponts dans la Province suivant des modèles préparés par lui. Ce M. Bédard a-t-il bâti quelques uns de ces ponts ? En quoi différaient-ils des ponts ordinaires ? CONST.

1094—Quel est ce LaValtrie tué par les Iroquois près de l'île de Montréal en 1693, à son retour de Michillimakinac ? XX

1095—Il y a quelques semaines, cinq valeureux Canadiens qui autrefois avaient été défendre le domaine temporel des Papes contre l'attaque des Piémontais, étaient créés par Pie X chevaliers de Saint-Grégoire le Grand. Le Saint Père a-t-il plusieurs ordres de chevalerie ? Quels sont les Canadiens qui ont reçu des décorations papales ? CURÉ

1096—N'y a-t-il pas eu une bataille à Beaver-Dam, entre les Sauvages bas-canadiens et les troupes américaines, pendant la guerre de 1812-13 ? XXX

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI OCTOBRE 1905 No. 10

LA PREUVE QUE JACQUES CARTIER EST MALOUIN

Au cours des fêtes magnifiques d'inauguration de la statue de Jacques Cartier à Saint-Malo, il a été fait, plusieurs fois, allusion à l'obscurité qui semble régner sur les lieu et date précise de la naissance de cette noble figure. M. Dupont, président de la société historique et archéologique, l'un des orateurs, voulut bien reconnaître, cependant, au cours de son allocution, que toutes les probabilités et les argumentations que nous-mêmes avions fait valoir, militaient en faveur de Saint-Malo.

Jaloux de la gloire de notre rocher, qui, selon nous, fut bien le berceau de Jacques Cartier, nous allons exposer ci-dessous, les raisons sur lesquelles nous basons notre conviction, certain que nous sommes, en ce faisant, d'être agréable à nos frères du Canada, qui ont conservé, si vivace, l'amour de Saint-Malo et de la France.

C'est avec âpreté que certaines personnes prétendent que l'illustre *découvreur* n'est point né à Saint-Malo, alors que les partisans de la thèse contraire conservent le calme qui convient à des gens étayant leurs convictions de preuves probantes.

En quelques mots et *avec preuves à l'appui*, nous établirons que Jacques Cartier, dont nous sommes si fiers, à juste titre, est bien *natif de Saint-Malo*.

Les registres de mariages du seizième siècle sont plutôt, à proprement parler, des livres *d'enregistrement des publications de mariages*, ce n'est que plus tard qu'on commença à faire mention, en marge, de la publication, de la date de la célébration ; mais ils sont précieux, cependant, et surtout parceque les initiés y trouvent des renseignements fort intéressants, qui échappent aisément à des chercheurs plus laborieux qu'expérimentés dans l'art d'utiliser les moindres indications.

Or, à cette époque reculée on n'omettait jamais de mentionner la paroisse d'origine des futurs *quand ceux-ci n'étaient point de Saint-Malo*, et c'est cela qui nous permet d'affirmer que Jacques Cartier EST MALOUIN.

En effet : les publications de mariages qui précèdent et suivent celles de Jacques Cartier au registre de l'année 1519, sont ainsi conçues ;

. . . . . .

Pierre Le Juiff—Michelle Le Gay paroissienne de Ste-Catherine de Honfleur.

Macé Jacques, paroissien de (illisible) en Dol—Jehanne Orguen.

Jamet Constantin—Jehanne Pierres, paroissienne de Corseul.

Jehan Du Tertre—Jehanne Maingard.

Mesnee de Bresville, paroissien de Bresville—Delle Fleurie d'Agon.

Jacques Cartier—Catherine des Granches.

Jehan Louvet de St-Enogat—Guillemette Daubert.

Julien Sainmain, paroissien de St-Coulomb—Guillemette Bertre.

. . . . . .

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, mais

il nous semble que c'est suffisant. On remarquera qu'indifféremment, qu'il s'agisse du futur ou de la future, la paroisse d'origine est indiquée *quand elle est autre que Saint-Malo.*

On avouera qu'après cette constatation il faudrait un véritable parti pris pour prétendre encore que Jacques Cartier est né ailleurs qu'à Saint-Malo ; du reste on n'a, jusqu'à présent, apporté le plus infime semblant de preuve, ni même un argument de quelque valeur en faveur de cette thèse aussi fantaisiste que tardive : (on a mis 400 ans à trouver ça ! ! !). Il ne s'agit point de dire, il faut prouver, ou, tout au moins, édifier des probabilités. Cela n'a point été fait, et pour cause, mais y eut-on, malgré tout, péniblement réussi que tout l'échafaudage s'écroulerait à la simple lecture du travail ci-dessus, lequel, nous semble-t-il, démontre d'une façon absolument péremptoire que Jacques Cartier est et restera une gloire malouine.

H. Harvut

LES JUGES A ARTHABASKA

Le premier juge de ce district a été l'honorable Marcus Doherty, nommé le 22 septembre 1873, et transféré dans le district de Saint-François, le 9 avril 1874.

Il fut remplacé à Arthabaska, le 9 septembre 1874, par l'honorable juge Marc-Aurèle Plamondon.

M. Plamondon eut pour successeur son gendre, M. François-Xavier Lemieux, nommé le 13 novembre 1897.

En 1898, M. Lemieux était transféré à Sherbrooke, et, le 7 juillet de la même année, l'honorable M. Philippe-Auguste Choquette montait sur le banc d'Arthabaska.

Enfin, en 1899, M. Choquette retournait à la politique, et le 5 janvier 1805, l'honorable M. Albert Malouin le remplaçait comme juge d'Artabaska.

CHARLES DE MONSEIGNAT

Originaire de Paris, il était fils de Jean de Monseignat et de Hélène Perchot.

M. de Monseignat travailla d'abord à la Chambre des Comptes à Paris.

Il fut ensuite à l'emploi de M. de Mannevillette qui fut secrétaire des Commandements de Monsieur, frère du Roi, et receveur-général du clergé de France. C'est M. de Monseignat qui fit les comptes que M. de Mannevillette rendit à l'assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise en 1670.

M. de Monseignat eut subséquemment la recette des ponts et chaussées de France, la trésorerie générale des fortifications, et celle de receveur général des aides de Champagne sous M. Choart, plus tard surintendant de Madame la Dauphine.

En 1678, M. de Monseignat passa dans la Nouvelle-France avec Cavelier de LaSalle, le fameux découvreur. On le voit commis de ce dernier au fort Frontenac en 1680. (1)

Il fut ensuite sous-directeur des fermes en ce pays.

En 1683, il retourna en France, et remplit successivement les charges de contrôleur des vivres au camp de Maintenon (1685), trésorier des vivres (1686), sous-directeur de l'hôpital de l'armée à Coulomb sur la rivière d'Eure (1687), vérificateur au bureau-général des fermes à Paris (1688-89).

Le 7 juin 1689, M. de Frontenac était pour la seconde fois nommé gouverneur-général de la Nouvelle-France, et invitait M. de Monseignat à le suivre ici en qualité de premier secrétaire. Frontenac s'embarqua

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 368.

à LaRochelle dans les premiers jours d'août avec son secrétaire. Il débarqua à Québec le 12 octobre 1689 et fut reçu en triomphe par toute la population qui le regardait comme le seul gouverneur capable de sauver la Nouvelle-France de l'invasion anglaise.

M. de Monseignat devait servir le gouverneur de Frontenac jusqu'à sa mort. Il l'accompagna dans toutes ses expéditions guerrières. C'est lui qui, à l'automne de 1696, fut choisi pour aller porter au roi la nouvelle des avantages qu'avait remportés Frontenac sur les Onnontagués et les Onneyouts. Dans les dépêches dont il l'avait chargé M. de Frontenac demandait pour son secrétaire la charge de commissaire de la marine. M de Pontchartrain ne put la lui accorder, mais il le reçut avec bonté et l'engagea à continuer à servir son maître avec fidélité, lui promettant que si M. de Frontenac venait à manquer, ce qui était fort possible vu son grand âge, il prendrait soin de lui.

M. de Frontenac mourut à Québec le 28 novembre 1698. Par son testament reçu par le notaire Genaple six jours avant sa mort, il instituait son premier secrétaire et le sieur François Hazeur, marchand bourgeois, ses exécuteurs testamentaires.

Le 20 octobre 1699, MM. de Callières et de Champigny, qui n'étaient guère sympathiques à M. de Monseignat, écrivaient au ministre :

" M. de Frontenac avant sa mort a recommandé au sieur de Champigny le sieur de Monseignat, son secrétaire, qui l'avait servi pendant dix ans, dont il était satisfait. Il n'y a pas ici d'emploi vacant qui lui convienne. " (1)

M. de Monseignat dût donc passer en France pour aller rappeler sa promesse à M. de Pontchartrain.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 17, c. 11.

Les puissants ont la mémoire courte, et Monseignat fut obligé de solliciter pendant dix-huit mois avant d'obtenir un emploi.

Enfin, le 1er juin 1701, il était nommé contrôleur de la marine à Québec à la place du sieur LeRoy de la Potherie, avec des appointements de 1000 livres par année.

Un an à peine après sa nomination, les commissaires et contrôleurs par commissions furent supprimés et érigés en titre d'office. Monseignat, qui n'était pas riche, ne pouvait songer à acheter sa charge de contrôleur. Le 3 novembre 1702, MM. de Callières et de Beauharnois écrivaient au ministre :

" Le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine en ce pays, se trouve dans une grande peine pour satisfaire, Monseigneur, à ce que vous lui mandez touchant l'achat de sa charge de contrôleur. L'alternative que vous lui proposez de trouver 30.000 livres ou d'abandonner son emploi est pour lui une très fâcheuse extrémité. Il a peu de biens, une grande famille et on vient récemment de lui faire une banqueroute de ce qu'il avait de plus liquide. Il espère en considération des longs services qu'il a rendus à feu M. le comte de Frontenac et de ce qu'il s'acquitte bien de son emploi que Sa Majesté voudra bien le lui conserver sans l'ériger en charge ou du moins lui diminuer une partie du prix auquel elles sont fixées. " (1)

Monseignat fut continué dans ses fonctions de contrôleur, mais ses appointements furent réduits à 500 livres par an. Pour le dédommager un peu, le Roi le fit, le 1er juin 1703, conseiller au Conseil Supérieur.

MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre le 15 novembre 1703 :

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 20 c. 11.

" Le sieur de Monseignat vous remercie de lui avoir conservé l'emploi de contrôleur et de l'avoir fait conseiller au Conseil Supérieur de ce pays. Comme il n'y a que trois cents livres attachés à cette charge, il vous supplie de lui accorder celle de greffier qui en a cinq cents afin que ses appointements soient égaux à ceux qu'il avait. " (1)

Le Roi se rendit à la nouvelle demande de Monseignat, et, le 1er juin 1704, il remplaçait Alexandre Peuvret de Gaudarville comme greffier du Conseil Supérieur. (2)

Mais il manquait quelque chose au bonheur de Monseignat et, le 19 octobre 1705, MM. de Vaudreuil et Raudot, s'adressaient encore au ministre en sa faveur :

" Le sieur de Monseignat a l'honneur de vous représenter que les provisions de greffier que vous avez eu la bonté de lui procurer de Sa Majesté sont bien différentes de celles que ses prédécesseurs ont eues, auxquels Sa Majesté accordait la qualité de conseiller, secrétaire et greffier en chef. Comme vous le verrez par les copies que nous avons l'honneur de vous envoyer, et dans les siennes il n'y a que celles de greffier du Conseil Supérieur. Les sieurs de Vaudreuil, Beauharnois et Raudot vous supplient de vouloir bien faire réformer ses provisions et de les lui donner pareilles à celles de ses prédécesseurs.

" Le sieur Raudot vous supplie de faire attention que le sieur de Monseignat n'a plus d'ordre de Sa Majesté pour faire les fonctions de contrôleur ici ; il vous supplie de vouloir bien lui accorder un brevet d'écrivain du Roi avec les appointements y attachés, avec

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 21, c. 11.
(2) Reg. Ins. C. S. vol. 3 p. 7.

ordre à lui de faire les fonctions de contrôleur de la Marine ici jusqu'à ce que cette charge soit remplie par un titulaire. Le sieur de Monseignat étant un bon sujet et un homme qui sert bien et depuis longtemps, les sieurs de Vaudreuil et de Beauharnois joignent leurs prières à celles du sieur Raudot pour obtenir cette grâce de vous en sa faveur ; ils ont l'honneur de vous faire remarquer à son sujet que depuis deux ans il est contrôleur sans appointements, et quoiqu'il soit greffier du Conseil de l'année dernière, il ne peut recevoir aucun gage ni émoluments de cette charge qu'à présent qu'il en a été mis en possession. Si vous vouliez bien avoir quelque bonté pour lui, nous vous supplierions de lui faire toucher les appointements de contrôleur pendant les année 1704 et 1705, n'étant point employé sur l'état pendant ces années là. " (1)

Le 9 juin 1706, le ministre de Pontchartrain envoyait à M. de Monseignat les provisions rectifiées de greffier du Conseil Supérieur. (2)

L'année suivante, le 15 juillet, les fermiers généraux du domaine d'Occident nommaient M. de Monseignat leur agent et directeur des fermes du roi à Québec.

En 1717, M. de Monseignat demanda au Conseil de marine d'augmenter ses appointements de contrôleur et d'accorder à son fils âgé de 24 ans non pas une survivance mais un simple ordre pour faire à son défant ses fonctions, " attendu ses incommodités et qu'il était d'un âge assez avancé. "

Le Conseil de marine, ne voulant pas augmenter les dépenses, refusa l'une et l'autre demandes.

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 22, c. 11.

(2) Edouard Richard, *Supplément au rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 379.

M. de Monseignat mourut à Québec le 21 octobre 1718, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Nous avons de Monseignat une excellente relation du siège de Québec par les Anglais en 1690. Elle fut redigée sur l'ordre et probablement avec la collaboration de Frontenac, au lendemain même des événements.(1)

Monseignat, paraît-il, se créait des revenus extraordinaires en faisant du commerce et en acceptant ce qu'on appelle aujourd'hui des pots de vin. " Si vous me permettez, Monseigneur, écrivait au ministre le sieur Le Roy de la Poterie en 1702, si vous me permettez de dire mon sentiment sur M. de Monseignat, il laissera courir l'écu avec tranquilité parce que ses vues de commerce sont grandes, ce qui ne convient guère à un contrôleur. " (2)

M. de Champigny écrivait au ministre le 24 octobre 1694 :

" Je ne vous ai point mandé, sans fondement, Monseigneur, que le secrétaire de M. de Frontenac se procurait des grands profits sur les congés accordés pour la traite des Ottawas, puisqu'il m'est avoué d'accord qu'il était de moitié avec le nommé Lesueur qui eut l'an passé permission de monter quatre canots chargés de marchandises, qui sont autant de congés.

" Il m'a aussi avoué que le sieur de Louvigny était convenu de lui donner 500 livres par an en considération de ce que M. de Frontenac lui avait donné le commandement de Machilimaquina (Machillimakinac) dont il n'avait été néanmoins payé que la première année.

---

(1) M. Ernest Myrand l'a publié dans son ouvrage *Sir William Phips devant Québec.*

(2) Correspondance générale. On peut consulter aussi l'hon. M. Girouard, *Supplement au " Lake St-Louis,* " p.87.

" La femme du sieur de Louvigny m'a confirmé la chose, et le mari n'en a pas voulu demeurer d'accord.

" Ce secrétaire a aussi profité de 2000 livres dans une pareille affaire à celle de Lesueur, dont le rapport m'a été fait par le frère de celui qui a eu cette négociation avec lui.

" Mais comme il m'a d'ailleurs toujours paru assez honnête homme, étant même convenu franchement de la vente, et qu'il a eu de la peine de ce que vous avez écrit à M. de Frontenac, il y a lieu de croire qu'il ne s'engagera plus dans de semblables entreprises. " (1)

Monseignat avait eu une nombreuse famille de ses deux mariages.

P. G. R.

NOTRE-DAME DES DOULEURS DE VERDUN

Verdun est située sur le Saint-Laurent, entre la Pointe Saint-Charles et Lachine.

Les premières terres à Verdun furent concédées en 1665. On donnait alors à cet endroit le nom de côte de Gentilly. Plus tard, il prit le nom de Verdun, en souvenir du village de Verdun, en France.

En 1830, Verdun portait le nom de Rivière Saint-Pierre et faisait partie de la municipalité des Côteaux Saint-Pierre. En 1878, le nom de Verdun revenait à la surface.

En 1899, les établissements religieux de la Côte Saint-Paul, dont Verdun faisait partie, ayant été détruits par un incendie, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, en profita pour ériger Verdun en paroisse sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Verdun.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 13, p. 11.

LISTE DES PASSAGERS ET DES MARINS DU *RUBIS* VENUS MALADES A L'HOTEL DIEU DE QUEBEC ET DES PERSONNES QUI ONT PRIS LE MAL CONTAGIEUX EN ALLANT AU SECOURS DE CE VAISSEAU.

Le 10 juin 1740, le vaisseau du roi le *Rubis*, commandé par M. de La Saussaye, partait de LaRochelle pour Québec. Outre Mgr de Lauberivière et plusieurs prêtres, le *Rubis* portait un grand nombre de passagers.

Peu après qu'il eut quitté les côtes de France, la maladie se déclara à bord parmi les passagers et les hommes de l'équipage. C'était une fièvre continue, accompagnée de violents transports au cerveau.

A son arrivée au Pot-à-l'eau-de-vie (Brandy Pot) le 27 juillet, plus de 160 personnes étaient malades sur le *Rubis*. Les matelots étaient tellement affaiblis que M. de La Saussaye fut obligé de dépêcher une chaloupe à Québec pour demander à l'intendant de lui envoyer 50 des meilleurs matelots de la rade de Québec pour mettre le *Rubis* en état de continuer son voyage.

L'intendant Hocquart fit diligence et peu de jours après deux bâtiments remplis de pilotes et de manœuvres arrivaient au secours du *Rubis*. L'un de ces bâtiments demeura avec le vaisseau du roi, et l'autre amena à Québec la plupart des malades pour les faire soigner à l'Hôtel-Dieu.

" Je n'ai jamais tant vu de malades chez nous, écrivait la mère Sainte-Hélène ; les salles, greniers, parloirs extérieurs, tout en est plein, et à peine pouvons-nous passer entre leurs lits, tous deviennent noirs comme des nègres, sitôt qu'ils sont morts. "

Nous devons cette liste à l'obligeance de la Révérende Mère Saint-André, archiviste de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Equipage du Rubis—Août 1740

M. François Pomier, chirurgien, sorti le 22.

Jean Chabot,matelot, sorti le 11.

Jean Garaigne, matelot, sorti le 11.

Pierre Marie le Brun, soldat, sorti le 21.

Etienne Laborde, matelot, natif de Bayonne, âgé de 45 ans, mort le 24 février 1741, muni des sacrements.

Jean Baste, soldat, sorti le 24.

Jean Chonaleuse, sergent suisse, mort le 15, muni des sacrements de l'église.

François Pronto des Sables-d'Olonne, âgé de 52 ans, mort le 11, muni des sacrements de l'église.

Jean Goutras, matelot, sorti le 31.

Alexandre Ratasse, pilotin de Dunkerque, âgé de 18 ans, sorti le 11.

Pierre Pidra, m., sorti le 30.

René Dago, de Redon en Bretagne, âgé de 26 ans, soldat de marine, mort le 13, muni des sacrements.

Hyacinthe Chabdue, pilotin, sorti le 14.

Pierre Favron, matelot, sorti le 1er novembre.

Jean Placé, soldat de marine, sorti le 3 septembre.

Pierre la Coste, m., sorti le 22.

Augustin Guignard, sorti le 31.

Jean Nouveau dit l'Espérance, soldat, sorti le 11.

Pierre Gasguet dit Latourte, soldat, sorti le 31.

Jean Brun de Libourne, m., âgé de 24 ans, mort le 14, muni des sacrements de l'église.

Jacques Raphin, m., sorti le 11.

Jean de Trouille, m., sorti le 22.

François Marquis, charpentier, sorti le 18.

Jean Baptiste Boussard dit Latorme, soldat, sorti le 12 septembre.

Jean de Laurent, m., sorti le 16.

Philibert Pato, m., sorti le 25—Entré le 2 sept., sorti le 9.

Luc Romo, m., sorti le 11.
René Barbo, m., sorti le 11.
Felix Gibon, m., sorti le 26.
Augustin Dignetolo, soldat, sorti le 11.
Augustin Billou, m., sorti le 15 sept.
Rencontre, soldat sans parole, mort le 8.
M. Dufrond, écrivain pour le pays, sorti le 12 sept.
Nicolas Geofroy, forgeron, sorti le 11.
Joseph Aubry, forgeron, sorti le 15.
Jacques Sabourin, sorti le 31.
René Bordin, charpentier pour le pays, sorti le 31.
Noël Surrannet, charpentier pour le pays, sorti le 11.
Louis Rose, sorti le 11.
Anouime le Mercier, sorti le 11.
Louis Camin, mort le 16, muni des sacrements de l'église.
Pierre François Sarobert, sorti le 11.
Etienne Giroux, sorti le 11.
Claude Boileau, sorti le 11. (1)
Louis Fromont, sorti le 28.
Louis Bertrand, sorti le 22.
Jacques Guillaume, boitar, sorti le 4 sept.
Charles Barde, sorti le 11.
Pierre Pigeau, sorti le 11.
Renaut Barbin, charpentier pour le pays, sorti le 16. septembre.
Guillaume Omet, charpentier pour le pays, sorti le 11.
Daniel Queleur, soldat suisse, sorti le 4 sept.
André Tessier, soldat suisse, sorti le 11.
Christophe Bourdigal, matelot, sorti le 11.
Jean Garé M., sorti le 11.
Laurent Du Mont, M., sorti le 11.

---

(1) Tous ceux qui précèdent étaient entrés à l'Hôtel-Dieu le 7 août.

Jean Morin, mousse, sorti le 26.
M. Maurice Cognet, maître d'hôtel, sorti le 20.
Louis Valancho, mousse, sorti le 18.
Paul Mimo, charpentier, sorti le 11.
Jacques Busso, bombardier, sorti le 18.
Anne Ricolade m., sorti le 16.
Michel Grillé dit Clementin, soldat, sorti le 16.
Bernard Noël, nègre, sorti le 18.
Etienne Gravois dit St-Maclou, soldat, sorti le 31.
Antoine Enos, soldat, sorti le 31.
Louis Girondo, m., sorti le 16 sept.
Martial Bayonne, m., sorti le 31.
Jean Armandane, m , sorti le 19 sept.
Pierre Caré, m., sorti le 26.
François Biton, m., sorti le 11.
René Gontrand, m., sorti le 11.
Bertrand Naury, m., sorti le 31.
Charles Borde Bouché, sorti le 11.
Pierre Héros, m., sorti le 11.
Jean Pajot, m., sorti le 11.
Mathurin Nicolo, m., sorti le 31.
Pierre Boissy, m., sorti le 11.
Pierre Fromentin, m., sorti le 9 septembre.
Jacques Chauveau, m.
Pierre Pichon, soldat, sorti le 11.
Antoine Gibo, m. de Rochefort, âgé de 35 ans, mort le 2 sept.
Pierre Rabi, mousse, sorti le 15 sept.
Jacques Petrequet, soldat, sorti le 13.
Pierre Richard m., sorti le 6 sept.
Jean Gachet, canonnier, sorti le 4 sept.
Vincent Moneret dit Belion, caporal du Dauphiné, âgé de 35 ans, mort le 12, muni des sacrements de l'Eglise.
René St-Jean m., sorti le 31.

Jean de Dieu Douius, m., sorti le 31.
Jean Limono, m., sorti le 18.
Jean Piorde m., sorti le 11.
Nicolas Cordo, soldat, sorti le 11.
Dominique Yenard, m., sorti le 11.
Jacques Colombier, m., sorti le 31.
Jean Hibo, m., sorti le 31.
Pierre Charo, mousse, sorti le 26.
Christophe Laurent m., sorti le 11.
Jean Placero, cuisinier, sorti le 15.
Pierre Hardy, m., mort le 22, muni des sacrements de l'Eglise.
Pierre Gaillard Bossement, sorti le 26.
François Tort, m., de la Tremblade, âgé de 42 ans, mort le 14, muni des sacrements de l'église.
Jean Julien, soldat, sorti le 22.
George Diolo, soldat, sorti le 22.
Jacques Gadouin commis, sorti le 12.
Pierre Jalaud, canonnier, sorti le 15.
André Chabot, domestique, sorti le 18.
Pierre Julien, timonier, pilotin, sorti le 26.
Robert Guérin, m., des Sables-d'Olonne, âgé de 43 ans, mort le 18, muni des sacrements de l'église.
Jacques Bonnet, m., sorti le 26.
Jean Julien Audebert, 3eme Pilote, sorti le 16.
Jean Casserau, domestique, sorti le 15.
Henri Champagne de Rochefort, âgé de 38 ans, maître caltat, mort le 19, muni des sacrements.
Pierre Dechelo, m., sorti le 22.
Pierre Marchand, bombardière, sorti le 21.
Luc Romo, m., sorti le 9 sept.
Jean François Lapierre, tonnelier, mort le 12, muni des sacrements.
Jacques Burluro, m., sorti le 1er novembre.
Michel Duporto, m., sorti le 26.

Charles Cadou, m., de l'Isle Dieu, mort le 15, muni des sacrements.

Pierre Hablin, m., sorti le 4 sept.

Mathieu Godin, m., mort le 23, natif de Bordeaux âgé de 23 ans, refusa d'abjurer la fausse religion, inhumé dans les champs.

Emmanuel Bonneard, m., sorti le 24.

Pierre Grignon, m. de Moisse, âgé de 22 ans, mort le 22 sept.

Monsieur Chevalier, second chirurgien, sorti le 13.

Pierre Bients, caporal suisse, sorti le 4 sept.

Martin Dechinique, m., sorti le 4 sept.

Jean Augé, m., sorti le 26. (1)

Jean Joubert, contre-maître, de Rochefort, âgé de 42 ans, mort le 25, muni des sacrements.

Jacques Pouzo, bonbardier, sorti le 4 sept.

Léonard Gardel dit Larose, soldat, sorti le 20.

Jean-Baptiste de Momorillon, soldat, sorti le 16.

Denis Magno, maître valet, sorti le 16.

Jacques Chalivan dit Bellehumeur, soldat, sorti le 16.

Audie Boneto, maître d'équipage, sorti le 16.

Pierre Frechette, tambour, sorti le 21.

Arnaud Lafarque m., sorti le 4 sept.

Jean Mandret, m., mort le 2 octobre, natif de l'Isle Dieu, âgé de 40 ans.

Jacques Nicolas, armurier, sorti le 8 sept.

Pierre Pico, aide-pilote de Mareine, âgé de 25 ans, mort le 25, fit son abjuration, se confessa et reçut l'Extrême-Onction.

M. LeMintier, brigadier, sorti le 5 sept.

M. Domale, garde-marine, sorti le 5 sept.

Bernard Larino, m., sorti le 31.

---

(1) Tous ceux qui précèdent étaient entrés à l'Hôtel-Dieu le 8 août.

Daniel Billebo, bombardier sorti le 4 sept.
Antoine Fion dit Provençal, sergent de marine, sorti le 18.
André Tessié, soldat suisse, sorti le 23.
Elie Thomas, contre-maître, sorti le 26.
Pierre Mesillo, m., sorti le 15 sept.
Pierre Dupuiy, sorti le 25.
Pierre Blot, mousse sorti le 20.
Jean Panobio, bombardier, sorti le 18.
Antoine Veuille, mousse, sorti le 22.
Paul Labate, pilotin.
Jacques Blanchet, mousse, sorti le 31.
Louis Salos, mousse, sorti le 6 sept.
Augustin Digne folo dit Sans-chagrin, soldat, sorti le 26
Michel Grillé dit Clémentin, soldat, sorti le 26.
Jacques Petreguet, soldat suisse, sorti le 1er sept.
Jean Grenier, m., sorti le 31.
Pierre Lalonde, m., sorti le 31.
Jacques Goulard, charpentier, sorti le 29.
Jacques Chalivet dit Belle humeur, soldat, sorti le 1er septembre
Charles Laret, m., sorti le 3 sept.
Charles Bussier, m., sorti le 31.
Jean Montasier m., sorti le 31.
Pierre Drix, coq du Rubis, sorti le 8 sept. Plus loin on voit : Pierre Drin, coq du *Rubis*.
Jean Sardre, m., sorti le 31.
Pierre Lafrenière, mousse.
Jean Patozeau, m., sorti le 4 sept.
Jacques Menantas, canonnier, mort le 3 sept. Il reçut l'Extrême-Onction étant sans parole.

Nouvelles Levées

Pierre Agasse, sorti le 20.
Charles Valin, sorti le 22.

Etienne Lacombe, soldat, sorti le 6 octobre.
Pierre Eustache Mompoirier, sorti le 19.
Pierre François Sarobert, sorti le 26 sept.
Claude Loileau dit Dutel, sorti le 22.
Etienne Girau, sorti le 5 sept.
Pierre Agasse, sorti le 4 sept.
François Bernard, sorti le 18 sept.
Louis François Bertrand, sorti le 18 sept.

CHARPENTIERS POUR LE PAYS

Marc Lièvre, poulieur, sorti le 31.

Antoine Macha, maître-perceur d'Angoulème, âgé de 40 ans, mort le 24, muni des sacrements.

Jean Bedore la Borde de Rechefort, mort le 17, âgé de 38 ans, muni des sacrements. Sa femme mourut à Québec chez son hôte, et ses enfants furent renvoyés en France par le même vaisseau.

Michel Vergnon, sorti le 22.
Jacques Merceron sorti le 24.
Etienne Nicolas, sorti le 20.

Louis la Borde de Rochefort, âgé de 10 ans, sorti le 16 octobre.

Charles Charest, sorti le 26 sept.
Pierre Marchet, sorti le 6 sept.

Jacques Pouvrot, mort le 25, âgé de 25 ans, muni des sacrements.

Guillaume Omet, sorti le 24.
Noël Suzanet, sorti le 5 sept.

Jean la Borde de Rochefort, âgé de 7 ans, sorti le 16 octobre.

Jean Bouchard sorti le 18 sept.
Jacques Merceron sorti le 5 sept.

FAUSSONNIERS

Antoine Pile, sorti le 31.
George Jary, maître faussonnier, sorti le 12 sept.
Athanase, sauvage de l'Acadie, sorti le 30 sept.

MATELOTS DES AUTRES NAVIRES QUI ONT ÉTÉ AU SECOURS DU RUBIS

Pierre Navron, patron de chaloupe de la Déesse, sorti le 23.

François Herambourg, m. de la jte. Guionne, sorti le 29

Jean Birau, m. de la Déesse, sorti le 31 sept.

Gilles Hérichet, m. de la Minerve, sorti le 18.

François Olivier, m. du Duc de Bretagne, sorti le 3 septembre.

Jean Barcouillard, m. de la Déesse, sorti le 19, rentré le 3 sept., âgé de 58 ans, natif des Sables-d'Olonne, mort le 5 sept.

Jean Barthelemy, m. des Deux-Frères, sorti le 20 sept.

Jacques Picard m. de la Ville de Québec, sorti le 11 novembre.

Hippolyte Vautier, m. de la Minerve, sorti le 5 sept.

Jean Bourgeois, m. du Duc de Bretagne, sorti le 3 septembre.

Dominique Salabery, m. de la Reine du Nord, sorti le 10 septembre.

Pierre Cheveré, basque, m. de la Reine du Nord, mort le 11 sept.

Louis Bouché, m. du Grifon, sorti le 15 sept.

Vincent Pigeon, m. du Comte de Matignan, sorti le 6 octobre.

Nicolas Provot, de Rouen, âgé de 22 ans, m. de la l'Heureux Moyne, mort le 8 sept.

Robert Le Male, natif du Havre, m. de la Ville de Québec, mort le 6 sept.

CHIRURGIENS, INFIRMIERS, ET PERSONNES DU PAYS

M. Nicolas le Clere, chirurgien de la Minerve, sorti le 3 novembre.

Pierre Chabot dit Lusignan, infirmier, C. de Rigauville, sorti le 11 février.

Jean-Baptiste dit Frappe partout soldat congédié, sorti le 27 oct.

Raymond Le Roy dit Lajoie, soldat natif de Neil, proche Larochelle, comp. de Meloises, mort le 18 sept. âge de 25 ans.

Valencienne, C. de St-Vincent, sorti le 8 sept.

Ladouceur, C. de la Ronde, sorti le 3 sept.

St-Denis, C. de Fonville, sorti le 11 oct.

St-Louis, C. de Meloises, sorti le 11 oct.

Pierre Veret, sorti le 23.

M. Gignos, chirurgien.

Nicolas Geofroy, pour les forges, sorti le 11.

Joseph Aubery, pour les forges, sorti le 20

Jacques Sabourin, domestique de M. Rigaud, sorti le 31.

M. Paul Lajus, chirurgien de May en Bearn, âgé de 25 ans, mort le 25.

Monsieur Paul La Jus, chirurgien à Québec, natif de May en Béarn, est entré en cet Hôtel-Dieu le 19 août 1740, et il y est décédé le 25, âgé de 25 ans, muni des sacrements de l'église ; il fut inhumé le jour même, dans le cimetière des pauvres, à cause de la contagion ; il avait été envoyé au devant du vaisseau du Roi, le *Rubis*, pour soulager les malades dont il était rempli, et lui-même le devint et en mourut.

Philibert Pato, matelot du Rubis, sorti le 9.

Jean-Baptiste Richard, venu du Rubis, sorti le 8.

Louis Marandas, venu du Rubis, sorti le 15.

Jean Pinaut, m. venu du Rubis, sorti le 12.

Michel Boissel, m. venu du Rubis, sorti le 16.

Joseph Lafranchise, venu du Rubis, sorti le 28.

Charles Gadion, dit Saint-Louis, venu du Rubis, sorti le 12 oct.

Bernard Poujalet, m. du Rubis, sorti le 6.

Jean-Baptiste Godion dit St-Louis, de Québec, âgé de 25 ans, venu du Rubis, sorti le 16 octobre.

Pierre Gondré, m. de la Déesse, venu du Rubis, sorti le 1er novembre.

Philippe Belot, mousse du Rubis, sorti le 12.

Le 11 octobre, au registre mortuaire, on lit : Pierre Berthelot, matelot de Gaspé, venu avec d'autres pour aider à remener le vaisseau le Rubis, dont l'équipage était bien affaibli, natif de Lambasse, en Bretagne, est entré en cet Hôtel-Dieu le 7 oct. 1749 et il y est décédé le 11, âgé de 36 ans, muni des sacrements. Il fut inhumé le 12 dans le cimetière des Pauvres.

" Le 7 août, un Français faussonnier, dont nous n'avons pu savoir le nom, ni le pays, ni l'âge, est entré fort malade en cet Hôtel-Dieu avec tous ceux qui y furent reçus. Il y fut traité charitablement comme les autres, et après y avoir beaucoup souffert il y mourut le premier septembre muni des sacrements de l'église, et fut inhumé le même jour à cause de la contagion, dans le cimetière des Pauvres. Les personnes qui ont vu l'extrême embarras où nous étions ne s'étonneront pas que le nom d'un malade nous ait échappé. "

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Nau : Nouveau, neuf.

Pinault : Petit pin.

Plessis : (en latin plexitium) Habitation au milieu d'un parc clos par des haies de branchages entrelacés ou par des palissades formant fortification, par extension château.

Quesnel : Jeune chêne.

Rioux : Petit ruisseau.

Rivet : Ruisseau.

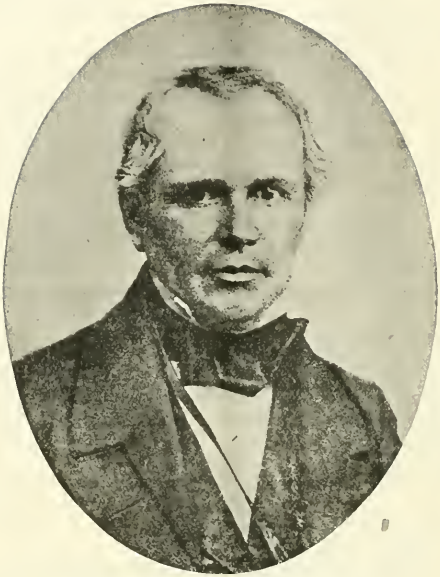

SIR ETIENNE-PASCHAL TACHÉ

REPONSES

Le sieur Nelson. (XI, VIII, 1086)—Dans l'automne de 1691, l'année qui suivit le siège de Québec par Phips, un vaisseau français captura un navire anglais dans les eaux de la Baie Française, et plusieurs Anglais de Boston qui se trouvaient à bord de ce dernier furent faits prisonniers. M. Nelson, riche négociant, le colonel King et M. Alding, citoyens importants de la Nouvelle-Angleterre, furent envoyés à Québec par M. de Villebon, gouverneur de l'Acadie. M. Nelson avait eu, avant d'être fait prisonnier, une correspondance avec M. de Frontenac, au sujet des relations entre les deux colonies, et le gouverneur du Canada s'était montré satisfait des termes honnêtes de ses lettres.

LaHontan parle en ces termes de ce M. Nelson :

" Il y avait quelques jours qu'on avait amené prisonnier à Québec un gentilhomme de la Nouvelle-Angleterre, nommé M. Nelson, qui fut pris dans la rivière Kénébec, sur les côtes de l'Acadie, avec trois bâtiments qui lui appartenaient, et comme il est fort galant homme, M. de Frontenac le logea chez lui et le traita avec toutes sortes d'honnêtetés. "

Nelson passa agréablement le temps de sa détention à Québec, si l'on en croit les chroniqueurs de l'époque. Il donna un jour, un grand dîner au gouverneur, à l'évêque, à l'intendant, et à quelques personnes de considération. Il s'était lié d'amitié avec un membre du Conseil Souverain, et voulut donner en dot mille écus à la fille de ce magistrat, pour favoriser son mariage avec un jeune capitaine, que le gouverneur Frontenac, parrain de la jeune demoiselle, poussait à cette union. LaHontan raconte cet épisode avec force fioritures.

Cependant cette grande liberté laissée à Nelson parut excessive à la cour. Le ministre écrivit à M. de

Frontenac : " Je dois vous dire, sur la trop libre communication que j'apprends avoir été permise au sieur Nelson, qu'on pouvait bien garder avec lui les mesures de l'honnêteté et du bon traitement qui se peuvent faire à un prisonnier de quelque distinction, mais il aurait été nécessaire de prendre plus de précautions en cela, pour empêcher qu'un homme comme lui n'eût pas pu prendre connaissance de l'état où vous êtes par la liberté qu'il a eue de voir les lieux et de communiquer avec toutes sortes de gens. " Le 15 septembre 1692, le gouverneur répondit comme suit à ce reproche :

" Comme ils (les prisonniers), nous sont fort à charge, aussy bien que le sieur Nelson et les autres particuliers anglais que nous avons pris ou qu'on a retirés des mains de nos sauvages, qu'il leur serait dans la suite facile de trouver les moyens de s'échapper et de retourner dans leur païs et que les Anglais de Boston n'ont point de nos prisonniers pour proposer aucun eschange, ceux de la garnison de Port Royal ne pouvant entrer comme vous me le marquez par vos despêches, nous avons cru, Monsieur l'intendant et moy, pour nous délivrer de ces embarras et de la dépense que cela nous cause, devoir en renvoyer la plus grande partie et les disperser dans les vaisseaux qui retournent en France, afin que vous ordonniez ce qu'on en fera, et qu'on les empêche surtout de repasser à Boston et principalement le sieur Nelson, le colonel King et le fils de cet Aldin.

" La liberté honneste que j'ay donné au premier n'a pas beaucoup augmenté ses connaissances de ce païs et de cette ville, où il avait fait un long séjour avant la guerre pour la connaistre et voir qu'elle est présentement en meilleur état qu'elle ne l'était en ce temps-là.'

Les prisonniers anglais furent incarcérés dans diverses forteresses de France. M. Nelson fut détenu au château d'Angoulême.

Le 14 février 1693, le ministre écrivait à M. de Villebon : " Le roy ne rendra pas le sieur Nelson que les Anglais n'aient remis en liberté et renvoyé les soldats de la garnison de Port-Royal, le fils du sieur Perrot, et les autres Français qu'ils ont surpris. "

Enfin, après un an de captivité à Angoulême, le roi Louis XIV consentit à relâcher M. Nelson, sur parole et conditionnellement. Le ministre écrivit à M. Bégon, intendant à La Rochelle :

" A Versailles, le 13 janvier 1694.

" Le Roy voulant bien permettre au Sieur Nelson, Anglois, à présent détenu prisonnier au Chasteau d'Angoulesme, de passer en Angleterre pour se mettre en estat de satisfaire à l'engagement particulier dans lequel il estoit cy-devant entré, conjointement avec le feu Colonel King et le Sieur Jean Adding, lorsqu'ils furent pris dans la baye françoise, pour faire mettre en liberté les soldats de la garnison du Port-Royal de l'Acadie; retenus à Boston au préjudice de la capitulation, par lequel ils doyvent estre renvoyés à Québec.

" Sa Majesté a trouvé bon de donner les ordres nécessaires pour le faire sortir du chasteau d'Angoulesme, affin d'estre remis au messager du dit lieu à Paris pour s'y rendre directement avec le dit Sieur Messager, aussytost que vous aurez faict decevoir le cautionnement qui doit estre faict et fourny pour le dit Sieur Nelson, par un ou plusieurs marchands de la Rochelle de sa connaissance qui s'obligeront envers Sa Majesté et convenus par leurs propres deniers et affaires de payer la somme de 15,000 louis faute par le sieur Nelson de se représenter dans 18 mois en cas qu'il n'ayt pas satisfaict à l'obligation qu'il passera avant de sortir

du chasteau d'Angoulesme devant le gouverneur acceptant pour Sa Majesté de faire mettre en liberté les soldats et sans faute et avecq la subsistance nécessaire et convenable, à la ville de Québec, ou au moins jusques au premier lieu de l'obéissance de Sa Majesté en Acadie, et ce entre les mains des officiers de Sa Majesté qui en donneront descharge, de faire rendre aussy le fils du feu Sr Perrot, vivant gouverneur de l'Acadie, qui luy avoit esté confié par le dit Sieur Pachot, procureur des intéressez en la Compagnie de l'Acadie, la somme de 1,200 £ à eulx due par le sieur Alding ; aussy, lorsque vous aurez faict recevoir l'acte de cautionnement et retiré la quittance des 1,200 £ vous enverrez les duplicata au gouverneur du Chasteau d'Angoulesme, afin que suivant les ordres que je lui envoye de la part de Sa Majesté, il fasse partir le dit Sieur Nelson pour se rendre à Paris au Chasteau de la Bastille et delà, passer en Angleterre. "

En 1696, M. Nelson demanda à être déchargé du cautionnement qu'il avait donné prétendant qu'il avait réussi à faire renvoyer à Québec, par le gouverneur de Boston, les cinq soldats qui restaient seuls détenus de la garnison de Port-Royal, les autres étant déjà passés en France, ou ayant pris un autre parti. Le ministre chargea M. de Repentigny, de faire une enquête auprès de ces cinq soldats, pour savoir ce qui en était véritablement.

En 1722, M. Nelson était encore marchand à Boston, et se conduisit très généreusement envers M. de St-Castin, fait prisonnier traîtreusement et détenu contre toute justice dans la capitale du Massachusetts. Il lui prêta une somme de 150 livres dans un moment où St-Castin était réduit à la plus grande détresse. Il prouva ainsi qu'il n'avait pas oublié les bons traitements dont il avait été l'objet à Québec.

IGNOTUS

Le colonel Burton, lieutenant-gouverneur de Quebec. (IV, VII, 478.)—Nous avons écrit (*Bulletin des Recherches Historiques,* vol. IV, p. 367) que le colonel Burton a été le premier lieutenant-gouverneur de Québec et qu'il a été nommé le 23 octobre 1759.

Voici nos preuves :

Knox, *Campaigns in America*, tome deuxième, p. 177, cite l'acte officiel du commandant en chef qui avait remplacé Wolfe.

ORDERS, 23d october

" The honorable Brigadier-General Murray, being to remain in command of the corps, is appointed to act as Governor, and *colonel Burton as Lieutenant-Governor, of the town of Quebec and dependencies.* "

Monckton part pour New-York le 26 du même mois, et, à la date du 28, Knox écrit, p. 180 :

" The several corps of Officers are paying their compliments to the Governors. "

Le 14 novembre, Murray faisait publier une ordonnance (*standing orders*) pour régler les honneurs que la garnison devait rendre aux différents officiers du gouvernement et de l'armée :

" If the Governor, or any person intitled to compliments, should pass by the guards, during the relief, the oldest Officer is to give the word of command to both the guards. All guards to turn out to the Governor.....All guards to turn out the *Lieutenant-Governor*, with rested arms, etc, to the Major of the day, etc. (pp. 193, 194).

" Round may demand an escort from any guard ; when the Governor or *Lieutenant-Governor* think proper to visit the guards in the night, they are to be received as grand rounds and will answer *Governor's or Lieutenant-Governor's round,* (p. 198) Plus loin, p. 208, Knox raconte que " *our two Governors,* with an

engineer, escorted by a detachment of light infantry, marched out to our avanced posts, etc. "

Nous croyons qu'il est inutile de faire d'autres citations.

Burton a été lieutenant-gouverneur dans toute l'étendue du territoire soumis aux Anglais, comme Murray en a été gouverneur. Dans une proclamation—probablement la première—qu'il adressait aux Canadiens, ce rude militaire s'intitulait " The Honorable James Murray, Brigadier-General, Commander in chief of his Britannic Majesty's Troops in the River St-Lawrence, *Governor-General of Quebec and of the conquered Country*, etc. "

Cela doit suffire. K

La Corriveau. (XI, VIII, 1085.)—Trois ans après la conquête du pays, c'est-à-dire en 1763, un meurtre atroce eut lieu dans la paroisse de Saint-Valier, district de Québec : quoiqu'il se soit écoulé plus d'un siècle depuis ce tragique événement, le souvenir s'en est néanmoins conservé jusqu'à nos jours, entouré d'une foule de contes fantastiques, qui lui donne tout le caractère d'une légende.

En novembre 1749, une femme du nom de Corriveau se maria à un cultivateur de Saint-Valier.

Après onze ans de mariage, cet homme mourut dans cette paroisse, le 27 avril 1760. Une vague rumeur se répandit alors que *la Corriveau* s'était défait de son mari, en lui versant, tandis qu'il était endormi, du plomb fondu dans l'oreille.

On ne voit pas toutefois que la justice de l'époque ait fait aucune démarche pour établir la vérité ou la fausseté de cette accusation ; et trois mois après le décès de son premier mari, *la Corriveau* se remariait en secondes noces, le 20 juillet 1760, à Louis Dodier, aussi cultivateur de Saint-Valier.

Après avoir vécu ensemble pendant trois ans, la tradition s'accorde à dire que, sur la fin du mois de janvier 1763, *la Corriveau*, profitant du moment où son mari était plongé dans un profond sommeil, lui brisa le crâne, en le frappant à plusieurs reprises avec un *broc* (espèce de pioche à trois fourchons). Pour cacher son crime, elle traîna le cadavre dans l'écurie, et le plaça en arrière d'un cheval, afin de faire croire que les blessures, infligées par le *broc*, provenaient des ruades de l'animal. La Corriveau fut, en conséquence, accusée de meurtre conjointement avec son père.

Le pays étant encore à cette époque sous le régime militaire ce fut devant une cour martiale que le procès eut lieu.

La malheureuse Corriveau exerçait une telle influence sur son père (Joseph Corriveau), que le vieillard se laissa conduire jusqu'à s'avouer coupable de ce meurtre : sur cet aveu, il fut condamné à être pendu, ainsi que le constate la pièce suivante extraite d'un document militaire, propriété de la famille Nearn, de la Malbaie.

" Québec, 10 avril 1763.

Ordre général

"La Cour martiale, dont le lieutenant-colonel Morris était président, ayant entendu le procès de Joseph Corriveau et de Marie-Josephte Corriveau, canadiens, accusés du meurtre de Louis Dodier, et le procès d'Isabelle Sylvain, canadienne, accusée de parjure dans la même affaire ; le gouverneur ratifie et confirme les sentences suivantes : Joseph Corriveau, ayant été trouvé coupable du crime imputé à sa charge, est en conséquense condamné à être pendu.

"La Cour est aussi d'opinion que Marie-Josephte Corriveau, sa fille, veuve de feu Dodier, est coupable d'avoir connu avant le fait le même meurtre, et la condamne, en conséquence, à recevoir soixante coups de fouet à neuf branches sur le dos nu, à trois différents

endroits, savoir : sous la potence, sur la place du marché de Québec et dans la paroisse de Saint-Valier.vingt coups à chaque endroit, et à être marquée d'un fer rouge à la main gauche avec la lettre M.

"La Cour condamne aussi Isabelle Sylvain à recevoir soixante coups de fouet à neuf branches sur le dos nu, de la même manière,temps et places que la dite Josephte Corriveau, et à être marquée d'un fer rouge à la main gauche avec la lettre P."

Heureusement ces sentences ne furent point exécutées, et voici comment le véritable état de la cause fut connu.

Le malheureux Corriveau, décidé à mourir pour sa fille, fit venir le père Glapion, alors supérieur des Jésuites à Québec, pour se préparer à la mort.

A la suite de sa confession, le condamné demanda à communiquer avec les autorités. Il dit alors qu'il ne lui était pas permis consciencieusement d'accepter la mort dans de pareilles circonstances, parcequ'il n'était pas coupable du meurtre qu'on lui imputait. Il donna ensuite aux autorités les moyens d'arriver à la vérité et d'exonérer Isabelle Sylvain du crime supposé de parjure, dont elle était innocente.

A la suite des procédures ordinaires, l'ordre suivant fut émané :

" Québec, 15 avril 1763.

Ordre général

La Cour martiale, dont le lieutenant-colonel Morris était président, est dissoute.

La Cour martiale générale ayant fait le procès de Marie-Josephte Corriveau accusée du meurtre de son mari Dodier, l'a trouvé coupable. Le gouverneur (Murray) ratifie et confirme la sentence suivante :— Marie-Josephte Corriveau sera mise à mort pour ce cri-

me, et son corps sera suspendu dans les chaînes, à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner.

(Signé) Thomas Mills, major de ville. "

Conformément à cette sentence, Marie-Josephte Corriveau fut pendue, près des plaines d'Abraham, à l'endroit appelé les buttes à Nepveu, lieu des exécutions.

Son cadavre fut mis dans une cage de fer, et cette cage fut accrochée à un poteau, à la fourche des quatre chemins, qui se croisent dans la Pointe-Lévis, près de l'endroit où fut plus tard le monument de tempérance, à environ douze arpents à l'ouest de l'église, et à un arpent du chemin.

Les habitants de la Pointe-Lévis, peu réjouis de ce spectacle, demandèrent aux autorités de faire enlever cette cage, dont la vue, le bruit et les apparitions nocturnes tourmentaient les femmes et les enfants. Comme on n'en fit rien, quelques hardis jeunes gens allèrent décrocher, pendant la nuit, *la Corriveau* avec sa cage, et allèrent la déposer dans le cimetière, en dehors de l'enclos.

Cette disparition mystérieuse, et les récits de ceux qui avaient entendu, la nuit, grincher les crochets de fer de la cage et cliqueter les ossements, ont fait passer *la Corriveau* dans le domaine de la légende.

Après l'incendie de l'église de la Pointe-Lévis, en 1830, on agrandit le cimetière ; ce fut ainsi que la cage s'y trouva renfermée, et qu'elle y fut retrouvée en 1850, par le fossoyeur. La cage, qui ne contenait plus que l'os d'une jambe, était construite de gros fer feuillard. Elle imitait la forme humaine, ayant des bras et des jambes, et une boîte ronde pour la tête. Elle était bien conservée et fut déposée dans les caveaux de la sacristie. Cette cage fut enlevée secrètement, quelque temps après, et exposée comme curiosité à Québec, puis vendue au Musée Barnum, à New York.

AUBERT DE GASPÉ

QUESTIONS

1097—Quelques chefs hurons de Lorette ne se sont-ils pas rendus, au commencement du siècle, auprès du roi d'Angleterre pour lui demander de leur faire remettre la seigneurie de Sillery qui, prétendaient-ils, appartenait à leurs ancêtres? En quelle année firent-ils ce voyage? Quel fut le résultat de leur entrevue avec le Roi? HURON

1098—En quelle année a-t-on commencé à ss servir de bateaux à vapeur pour remorquer les vaisseaux à voile sur le Saint-Laurent? PILOTE

1099—Pouvez-vous me dire en peu de mots les droits et privilèges des seigneurs dans les églises sous le régime français? CURÉ

1100—Dans l'inventaire des meubles de Hertel fait en 1641, on lit : " cinq barrique de *bouillon.* " Quel était ce breuvage? A. G. G.

1101—Où est mort le brave Claude-Pierre Pécaudy de Contrecœur, qui commandait au fort Duquesne lorsque l'infortuné Jumonville tomba sous les balles des soldats de Washington? A-t il servi en Acadie, ainsi qu'on l'a écrit plusieurs fois? R. A. G.

1102—L'hon. M. Chauveau, dans la belle étude qu'il a consacrée à notre historien national François-Xavier Garneau, dit que quelques années après la conquête les grands jurés de Québec dénoncèrent l'existence de la population catholique au Canada comme un désordre social—*as a nuisance.*—En quelle année ce rapport a-t-il été fait? Il serait intéressant de donner à vos lecteurs les noms de ces intelligents jurés. FRED. B.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI NOVEMBRE 1905 No. 11

L'ORAISON FUNEBRE DE MGR BRIAND

Mgr Jean-Olivier Briand, ancien évêque de Québec, mourut au séminaire de Québec le 25 juin 1794.

" La confiance du gouvernement qu'il a toujours su se concilier, dit la *Gazette de Québec*, l'autorité spirituelle qu'il a exercée avec tant de bonté sur le clergé et les communautés, l'amour et le respect que lui ont porté tous les peuples, les aumônes abondantes qu'il a répandues dans le sein des pauvres, le souvenir de tout cela fait aujourd'hui couler bien des larmes, et atteste, plus que tout ce que l'on en pourrait dire, des vertus morales, chrétiennes et sociales dont la grâce de Dieu l'avait doué. "

Les funérailles de Mgr Briand se firent dans la cathédrale de Québec le 27 juin. C'est dans cette occasion que M. Plessis prononça son éloge funèbre.

" Cette tâche lui appartenait à plus d'un titre, remarque Mgr Têtu, dans son bel ouvrage *Les évêques de Québec*. Pendant longtemps secrétaire de Mgr Briand, il était resté son confident et son meilleur ami. Il comprenait mieux que tout autre peut-être, la grandeur de l'œuvre accomplie par le prélat qui venait de mourir ; nul autre ne pouvait mieux que lui rendre justice aux travaux immenses accomplis par Mgr Briand, et faire connaître les vertus aimables qu'il avait pratiquées pendant toute sa vie. "

Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand, ancien évêque de Québec, prononcée dans la cathédrale de Québec, le 27 juin 1794, par l'abbé Joseph-Octave Plessis, curé de Québec.

Mortuus que est ibi Moyses servu Domini, jubente Domino, ... flevérunt que eum filii Israël in campestribus Moab.

Là mourut par ordre de Dieu son serviteur Moïse ... et les Israëlites le pleurèrent dans les champs de Moab.

Ces paroles sont tirées du livre du *Deutéronome*, chap. 34. v. 8.

Douleur bien légitime que celle des enfants d'Israël à la mort de leur chef ! Ne soyons pas surpris qu'ils le pleurent pendant trente jours après l'avoir eu quarante ans à leur tête, ni que le Seigneur leur dérobe la connaissance de son tombeau, de crainte qu'ils ne voulussent honorer comme Dieu celui dont Dieu s'était servi tant de fois pour opérer devant eux les plus grandes merveilles. Il avait été leur ami, leur conseil, leur refuge, leur lumière, leur médiateur, leur juge, leur père commun. Aucun d'eux qui n'eût fait quelque épreuve ou de sa bonté, ou de sa tendresse, ou de son équité, ou de son crédit auprès du Très-Haut. S'aveuglant eux-mêmes sur son grand âge, ils se flattaient de ne le jamais perdre et ne voulait point qu'il s'éloignât d'eux. Son absence de quelques jours les avait réduit au désespoir ; et voilà que tout à coup il leur échappe pour toujours, *mortuus que est ibi Moyses*. Quelle désolation ! Ils font retentir les vallées de Moab de leurs regrets et de leurs sanglots, *flevérunt que eum in campestribus Moab*.

C'est ainsi, grand Dieu, que pour exercer votre souverain domaine, vous nous ravissez de temps en temps

des têtes précieuses, des hommes irréprochables, lorsque nous avons appris à les apprécier. L'illustre mort dont la pompe funèbre nous assemble aujourd'hui est un de ces hommes rares dont la perte ne se répare que très difficilement. Comme Moïse il nous avait été accordé dans des temps plus difficiles encore, et lorsque nous commençons à peine à goûter le fruit de ses travaux, votre main toute puissante vient nous le ravir, *mortuus que est ibi Moyses.* Vous vous étiez servi de son ministère comme de celui de Moïse pour nous conduire à vous, il était l'orgàne de vos volontés, le chef de votre peuple, le père des orphelins, le consolateur des affligés, l'âme de la discipline, la gloire de notre Eglise ; et c'est peut-être en punition de nos iniquités que le Canada perd aujourd'hui un homme qui, ce semble, n'aurait jamais dû mourir. Mais cet accident est la volonté de Dieu, *jubente Domino*, que nous reste-t-il donc à faire, sinon d'adorer en silence ses décrets éternels et de faire entendre nos gémissements et nos soupirs jusqu'aux extrémités de cette province arrosée de ses sueurs et sanctifiée par ses travaux, *fleverunt que eum filii Israël in campestribus Moab !*

Je me trompe, mes frères, la piété, la justice, la reconnaissance exigent de nous quelque chose de plus. C'est en lui rendant les derniers devoirs, de chercher dans le souvenir de ses vertus, de ses grandes œuvres, de ses rares mérites, un sujet précieux d'édification.

Il est parlé dans l'histoire des Rois d'un cœur docile et soumis à toutes les leçons de la vérité, *cor docile.* Il est parlé dans l'Ecclésiastique d'un cœur noble et élevé dont tous les desseins brillent d'une véritable grandeur, *cor splendidum.* Il est parlé dans le même livre d'un cœur généreux et intrépide, *cor confirmatum.* Or il faudrait n'avoir point connu l'illustrissime et révérendissime seigneur Jean-Olivier Briand, ancien évè-

que de Québec, pour ne pas avouer que ces trois mots font le portrait achevé de son cœur. Il n'en fut peut-être jamais un plus droit, plus sincère et plus capable de saisir la vérité, jamais un plus élevé, plus grand et plus sublime dans ses vues ; jamais un plus ferme, plus intrépide et plus uni en lui-même contre les événements les plus fâcheux. Car dans des emplois subalternes il a conservé une docilité, une déférence inestimable pour la volonté de ses supérieurs, *cor docile* ; ce sera la première partie de son éloge. Dans l'épiscopat il a montré une supériorité de vues et de génie dont peu d'hommes sont capables, *cor splendidum*, ce sera la seconde partie. Dans sa retraite Dieu lui a accordé une constance, une fermeté à l'épreuve des frayeurs ordinaires de la mort, *cor confirmatum*, ce sera la troisième. Mes frères, ne perdez pas un trait de tout ce que je vais vous dire. Je n'avancerai rien dont vous ne puissiez aisément vous procurer la preuve.

PREMIÈRE PARTIE

Toute matière est bonne entre les mains du Très-Haut qui a formé notre premier père de boue et lui a donné une âme par son seul souffle divin. Tout homme peut donc également devenir capable de procurer sa gloire. Il n'a besoin pour cela ni d'une extraction noble et distinguée, ni des ressources que présente la fortune, ni d'une éducation prise dans des écoles célèbres, ni des leçons de tel maître plutôt que de tel autre, mais il a soin d'inspirer de bonne heure à ceux qu'il destine à de grands emplois des sentiments convenables à leur importance. Il veut qu'Abraham soit le père d'une postérité immense, et il met dans son cœur une foi vive, à l'épreuve des plus rudes tentations. Il veut que Moïse soit le chef et le guide d'un peuple nombreux et il lui donne en partage une prudence et une

grandeur d'âme supérieures à tous les événements. Il veut que Bezéléel et Ochiab soient les architectes du tabernacle et de l'arche d'alliance, et il les revet de son esprit, de la sagesse et de la science nécessaires pour conduire ce grand ouvrage à sa perfection. Il veut que Jérémie fasse entendre sa voix au Roi de Juda, à ses princes, à ses prêtres et aux peuples de la terre, il lui délie la langue, il fait de lui une forteresse, une colonne de fer et un mur d'airain qui ne peut être ébranlé.

Vous voyez déjà, messieurs, où tend cette induction. Dieu avait pareillement destiné M. Briand à défendre un jour la gloire de son nom et à devenir le boulevard de sa Religion dans cette partie du nouveau monde. C'est pour cela qu'il lui donne dès ses premières années un cœur docile, *cor docile*, un esprit juste, droit, perçant, aimant le bien et travaillant toujours à le procurer. Né sur les bords de l'océan, il connut de bonne heure celui qui commande aux flots et qui calme les tempêtes, et se destina comme Samuel à le servir dans le silence du tabernacle, loin du tumulte des grandes villes et des dangers qu'on y rencontre à chaque pas. Revêtu du sacerdoce, il s'attacha étroitement à un ferrent ecclésiastique, célèbre par l'établissement d'une confrérie de charité, qui jusqu'à ces derniers temps, a fait la gloire de l'église de Bretagne. Sous les ordres de ce prêtre respectable il s'exerça d'abord aux fonctions du saint ministère, et ce fut à son invitation et en se servant de ces généreuses paroles de saint Pierre : Je vous suivrai partout, *sequar te quocumque ieris*, que, dédaignant plusieurs bénéfices qu'on lui offrait dans son diocèse, il prit partie pour la mission du Canada.

Vous avez dit, Seigneur, que quiconque abandonnerait pour votre amour sa maison, son père, sa mère, ses

frères ou ses sœurs, en recevrait le centuple et possèderait la vie éternelle. Eh ! bien récompensez aujourd'hui votre serviteur, car il a fait tout cela pour vous. M. Briand part secrètement de Plérin, n'emportant avec lui que son breviaire et les regrets de ses proches. Il se rend à pied jusqu'à Lamballe et de là, prenant la poste, se trouve en peu de jours prêt à embarquer à LaRochelle. Sa famille désolée ne sait ce qu'il est devenu. Une mère tendre, des frères, des sœur chéries pleurent amèrement son départ. Son père troublé passe plusieurs jours en recherches de différents côtés. Mais où courez-vous, père aveugle ? ne savez vous pas qu'un vrai disciple de Jésus-Christ n'a pas même la liberté de vous aller ensevelir ? M. Briand est déjà sur le point de faire voile pour le Canada.

Hâtez-vous donc, généreux étranger, venez enrichir notre hémisphère de l'éclat de vos vertus. Apprenez-nous ce que c'est qu'un cœur docile à la voix de Dieu. Déployez vos talents et faites les servir au salut de ces heureux colons, inspirez à cette jeunesse dont l'éducation va vous être confiée, des sentiments nobles, des sentiments modestes, des sentiments pieux, tels, en un mot, que ceux qui vous rendent si estimable. Faites retentir la voûte de cette église du chant des psaumes auquel vous destine le devoir canonical. Rétablissez la paix dans les monastères troublés par des dissensions intestines. Réunissez sous votre seule houlette ces brebis dispersées dont chacune court après un pasteur différent. Soyez le dépositaire des secrets d'un grand prélat et le confident de ses peines ; son conseil dans les affaires épineuses ; sa joie dans les délassements domestiques ; son support dans les calamités publiques.

Car ce fut, messieurs, à toutes ces bonnes œuvres que se livra M. Briand en arrivant dans ce diocèse. Il trouva l'ingénieux secret de remplir en même temps

des fonctions qui jusqu'alors avaient semblé incompatibles. Tantôt chargé de la conduite d'une troupe de jeunes séminaristes, il les porte par ses paroles et par son exemple à la pratique des plus solides vertus. Tantôt assis au milieu des chanoines, ses confrères, il les édifie également et par son assiduité aux offices divins et par sa sagesse dans leurs assemblées délibérantes. Tantôt plongé dans les ténèbres d'un ministère obscur, il amasse dans le confessionnal de deux communautés qu'il dirige successivement ces palmes précieuses que Dieu seul peut estimer, comme lui seul est témoin des peines par lesquelles on les gagne. Tantôt attaché au service de son évêque, aujourd'hui dans la ville épiscopale demain en campagne dans la visite laborieuse des paroisses, il voit, comme saint Basile encore jeune, rouler presque sur lui seul toutes les affaires de l'Eglise. Continuellement en haleine, il se trouve partout, il pourvoit à tout, mais avec une présence d'esprit, une aisance, une liberté, un détail, une modestie, une déférence pour les autres, dont on ne peut se former d'idée à moins de l'avoir connu particulièrement.

Ames mondaines, qui si souvent gémissez sous le poids de votre inutilité et de votre nonchalance, venez apprendre de notre illustre mort comment remplir ces jours vides de bonnes œuvres qui occupent la plus grande partie de votre temps, interrogez ce cercueil qui renferme ses précieux restes ; interrogez ceux qui ont eu l'avantage de le suivre dans ses travaux multipliés. Ils vous diront si j'ajoute un seul coup de pinceau à la vérité dans l'image que je vous présente de son activité infatigable.

Au reste, messieurs, n'allez pas croire qu'au milieu de ce grand nombre d'occupations, M. Briand fût un homme perdu pour la société, ou qu'il tombât dans ce sérieux mélancolique ou dans cette misanthropie

sèche que le monde regarde comme l'apanage inévitable du ministère ecclésiastique. Personne ne sut peut-être mieux que lui allier la gravité de son état et les agréments de la société ; ce qu'on doit à Dieu et ce qu'il faut accorder aux hommes. Il était l'âme des sociétés, la joie des conversations, recherché non seulement de ses confrères, mais encore des généraux et intendants, des officiers civils et militaires, en un mot, de tout ce que la colonie renfermait de plus distingué et de plus respectable. Ami fidèle, il savait ménager son temps de manière à pouvoir s'épanouir dans des conversations intimes où Dieu trouve bon qu'on se délasse avec une sainte joie des fatigues de la journée mais c'est surtout auprès du prélat dont il possédait entièrement la confiance, qu'il montra dans tout son jour cette candeur, cette politesse, cette cordialité, cette modestie aimable qui font l'éloge complet de la docilité de son cœur, *cor docile.* Des nuages s'étaient abaissés sur la maison épiscopale, il les dissipa en un instant, il y attira, il y forma une société de personnes choisies dont les qualités respectables faisaient l'éloge de son tact. Il en chassa cette tristesse qui tue, pour introduire cette gaiété qui porte à Dieu et qui soutient dans son service. Lui-même leur proposait des sujets d'entretien, d'instruction et de récréation.

Par ces changements heureux il prolongea de plusieurs années la vie de son illustre prédécesseur dont la santé dépérissait visiblement, et mérita cette confiance publique dont Dieu se servit pour le conduire comme par la main à des fonctions infiniment plus importantes. Voyons le donc maintenant sur un autre théâtre déployer toute cette grandeur d'âme dont la docilité de son cœur n'était que la base. Car s'il fut remarquable par ce premier endroit, il ne le

fut pas moins par la noblesse de ses vues et la grandeur de ses entreprises, *cor splendidum* ; c'est ma

SECONDE PARTIE

Les désordres qui régnaient dans cette colonie s'étaient élevés jusqu'au ciel, avaient crié vengeance et provoqué la colère du Tout Puissant. Dieu la désola par les horreurs de la guerre, et ce qui fut considéré par les âmes justes comme un fléau encore plus terrible, l'église du Canada se trouva veuve et sans chef par la mort du prélat qui la gouvernait depuis dix-neuf ans. Perspective désolante ! Ah ! qu'elle répandit d'amertume dans toutes les familles chrétiennes ! Chacun plaignait son malheureux sort et s'affligeait de ne pouvoir quitter un pays où le royaume de Dieu allait être détruit pour toujours. Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur et du saisissement. On ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres. Nation généreuse, qui nous avez fait voir avec tant d'évidence combien ces préjugés étaient faux ; nation industrieuse, qui avez fait germer les richesses que cette terre renfermait dans son sein; nation exemplaire, qui dans ce moment de crise enseignez à l'univers attentif, en quoi consiste cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent et dont si peu connaissent les justes bornes ; nation compatissante, qui venez de recueillir avec tant d'humanité les sujets les plus fidèles et les plus maltraités de ce royaume auquel nous appartinmes autrefois ; nation bienfaisante, qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre

libéralité ; non, non, vous n'êtes pas nos ennemis, ni ceux de nos propriétés que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte Religion que vous respectez. Pardonnez donc ces premières défiances à un peuple qui n'avait pas encore le bonheur de vous connaître ; et si, après avoir appris le bouleversement de l'état et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant trente-cinq ans les douceurs de votre empire, il se trouve encore parmi nous quelques esprits assez aveugles ou assez mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la multitude ce qui n'est que le vice d'un petit nombre.

Bien éloigné de donner dans ces erreurs M. Briand vit à peine les armes britanniques placées sur nos portes de villes, qu'il conçut en un instant que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays ; qu'avec le changement de possesseurs nos devoirs avaient changé d'objet ; que les liens qui nous avaient jusqu'alors unis à la France étaient rompus, que nos capitulations ainsi que le traité de paix de 1763 étaient autant de nœuds qui nous attachaient à la Grande-Bretagne en nous soumettant à son souverain, il apperçut (ce que personne ne soupçonnait) que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination. Aussi, messieurs, l'époque de notre passage sous l'empire britannique fut-elle en même temps celle où commença à briller dans tout son éclat la grandeur d'âme de notre illustre mort, également plein et d'affection pour l'église de Jésus-Christ et de loyauté pour son roi, *cor splendidum*. Héritier des pouvoirs du dernier évêque comme il avait été maître de sa confiance, chargé en chef de la conduite d'une grande partie du diocèse, abandonné de la plupart des chanoines, ses confrères,

sans autre secours que la prière, son étude particulière et son expérience, je le vois faire face aux affaires avec une activité et une supériorité de talents dont on trouve peu d'exemples, rendant à César ce qui appartient à César, mais se gardant bien de ravir à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Convenons, messieurs, de la double difficulté où le jettait la vacance du siège épiscopal jointe au changement de domination. Il avait à ménager d'un côté la délicatesse d'un nouveau gouvernement, et de l'autre la faiblesse d'un peuple mal instruit de ses intentions bienfaisantes. D'un côté la cause de la religion, de l'autre les intérêts politiques des fidèles confiés à ses soins. D'un côté les droits de l'évêque défunt considéré comme délégué du Saint-Siège, de l'autre ceux du chapitre dépositaire né de la juridiction épiscopale pendant la vacance. Il fallait pourvoir à la conduite des monastères et en même temps ne pas négliger la desserte des paroisses, s'attirer la confiance des officiers du roi, sans rien perdre de celle du clergé dont il avait également besoin. Il fallait plier la règle sans la rompre, faire céder à la religion quelque chose de sa rigidité sans blesser les principes de la discipline. La nouveauté des circonstances amenait devant lui une infinité de questions différentes. Pour les résoudre et satisfaire tout le monde, les nuits se consumaient à feuilleter les canons de l'Eglise et les jours à prendre des informations, à voir les personnes, à confronter les intérêts, à traiter des affaires en apparence totalement étrangères les unes aux autres, mais que son grand et puissant génie savait rapporter toutes à un seul but, celui de la gloire de Dieu à laquelle il s'était dévoué. Un jour, amené ignominieusement devant le représentant du roi, pour répondre de la conduite d'un prêtre calomnié, il se présente avec intrépi-

dité, étonne le gouverneur par la solidité et la noblesse de ses réponses, dissipe tous les ombrages qu'on lui avait inspirés et se retire plein de gloire, laissant la plus haute opinion de sa grandeur d'âme et de sa vertu. Ainsi les disciples de Jésus-Christ avaient-ils appris de leur divin maître à ne point trembler devant les rois et les gouverneurs, à ne pas s'inquiéter de ce qu'ils auraient à répondre persuadés que l'Esprit-Saint ne manquerait pas de leur suggérer des réponses convenables. *Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris mei qui loquitur in vobis.*

Ici, grand Dieu, vos desseins éternels se découvrent. En assimilant M. Briand aux apôtres dans le cours de son vicariat vous indiquez qu'il sera un de leurs successeurs dans l'épiscopat. N'ayez donc égard ni à sa répugnance extrême, ni à la persuasion où il est de son insuffisance, ni aux instantes prières, ni aux démarches pleines d'humilité auxquelles il se livre pour faire tomber ce pesant fardeau sur d'autres épaules que les siennes. Ah ! voilà la pierre de touche à laquelle on reconnait les véritables vocations. Défiez-vous, mes frères, de celles qui porteraient des caractères différents.

M. Briand a pour lui les désirs du peuple, le suffrage du clergé, l'élection du chapitre de la cathédrale, la volonté positive du représentant du roi, et néanmoins il tremble à l'aspect de l'épiscopat, et si après grand nombre de résistances, il consent enfin à l'accepter et même à faire les démarches nécessaires pour l'obtenir, c'est parce qu'il n'apperçoit aucun autre moyen de le perpétuer en Canada ; et parceque ses oreilles sont frappées de ces paroles imposantes de son confesseur : Si vous ne l'acceptez pas, vous répondrez au tribunal de Dieu de la perte de la religion en ce pays. En effet, il en est de la vacance du siège épiscopal dans une

église comme d'un interrègne ou d'une régence dans un état politique. L'autorité subsistante n'est pas assez forte, les ressorts de la discipline se relâchent ; l'impunité encourage les vices ; les abus se glissent ; les désordres croisent lorsqu'il n'y a qu'un demi-pouvoir pour les réprimer. De tels inconvénients ne pouvaient échapper à la pénétration de notre illustre mort, et comme il consentait à être le second fondateur de ce diocèse en y ramenant l'épiscopat après six ans d'interruption, il voulut l'y rétablir sur une base solide et permanente, en se donnant un coadjuteur avec droit à sa succession.

Or je vous le demande, mes frères, où trouverez-vous des exemples d'un zéle aussi prévoyant, des mesures aussi sages pour perpétuer le royaume de Jésus-Christ en Canada ? Remontez dans l'histoire de cette Eglise, mais remontez lentement, prenez haleine, il vous faudra faire des pauses. Vous verrez dans M. de Pontbriand un prélat recommandable par une connaissance profonde de la théologie et des lois de l'Eglise, par une régularité de vie et de conduite qui le rendait infiniment cher à ses diocésains ; dans M. de Lauberivière une jeune et tendre fleur que le même jour vit naître et s'épanouir, et dont on eut à peine le temps de respirer la bonne odeur ; dans M. Dosquet, un évêque vigilant, singulièrement attaché à la conduite des monastères et à la visite du diocèse ; dans M. de Saint-Valier un homme ami de l'ordre, exact à tenir des synodes et à faire des règlements pour la conservation de la foi et de la discipline. Mais comme dans le temps critique dont nous parlons il ne s'agissait plus seulement d'entretenir mais de régénérer, vous ne trouverez à vous arrêter qu'au fondateur de cette Eglise, au premier de ses pontifes. Dans M. de Laval seul vous rencontrerez ce courage infatigable, cette

étendue de desseins, cette prévoyance habile, ce génie créateur que tout le monde a admiré dans M. Briand.

Que ne puis-je, messieurs, vous le représenter pendant son séjour en Angleterre, attentif au but de son voyage, éprouvant des contrariétés sans nombre, mettant en œuvre toutes les ressources que ses grands talents lui fournissaient, dérangé dans ses premières démarches par le changement subit du ministère, obligé de renouer de nouvelles correspondances avec les nouveaux ministres, flottant entre l'espérance de parvenir à son but et la crainte d'un mauvais succès, toujours occupé de ses chères ouailles du Canada, les consolant par ses lettres, vivant dans la pauvreté pour épargner leurs aumônes et tâchant par mille privations volontaires d'obtenir du ciel l'épiscopat qu'il redoutait pour lui-même, mais qu'il désirait ardemment pour eux. Ainsi voit-on une mère tendre mais pauvre, s'oublier elle-même pour procurer la subsistance à ses enfants nécessiteux, et se persuader par une pieuse illusion qu'elle est dans l'abondance dès qu'elle leur voit quelques aliments.

Enfin après beaucoup de voyages, de peines, de traverses, d'amertumes, notre illustre prélat victorieux de tous les obstacles se rend à Paris, et prêt à revenir au Canada il incline sa tête vénérable pour recevoir l'onction pontificale et avec elle cet esprit de sagesse profonde qui a fait de sa vie publique un miroir d'édification. Mgr, applanissez-vous, retenez vos vents et vos tempêtes et frayez à ce missionnaire, à ce véritable évêque, à cet homme apostolique un prompt accès à son Eglise. Entreprendrai-je d'exprimer l'allégresse publique occasionnée par son retour ? non, elle ne peut être estimée que par l'inquiétude qu'avait causé son absence. En peu de jours, le bruit de son arrivée se répand aux extrémités de la province, la joie, les

applaudissements, les transports sont universels. On ne parle que du nouvel évêque, de ses grandes qualités, de la gloire que la religion va retirer de son ministère. C'est à qui le verra le premier. Les fidèles pleurent de consolation, lèvent les mains au ciel, remercient Dieu d'avoir jeté des regards de miséricorde sur son peuple et de s'être servi d'un aussi digne sujet pour le rétablissement de l'épiscopat. Dis-je rien là, mes frères, dont un grand nombre d'entre vous ne se souviennent encore d'avoir été les témoins ?

Le voilà donc élevé sur le chandelier de l'Eglise de Québec et donné en spectacle, mais en spectacle édifiant et imposant au plus vaste diocèse du monde. Représentez-vous le, messieurs, sur les bords du fleuve qui arrose ce pays, comme Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, prêchant la pénitence aux peuples de la campagne, distribuant les dons du Saint-Esprit, donnant de sa propre main la communion à tous ceux qu'il confirmait, jeûnant tous les jours, annonçant le royaume de Dieu et la rémission des péchés, mettant dans ses discours une onction, dans ses ordonnances une fermeté, dans le choix des ministres subalternes un discernement dont on voit peu d'exemples. Il rétablit et encourage dans son séminaire les études interrompues par le malheur des temps, ne dédaigne pas d'en visiter fréquemment les plus basses classes et de leur donner des prix sur ses épargnes. Quel soin n'avait-il pas des monastères ? Quelle exactitude à les visiter, quelle ardeur à défendre leurs intérêts, quelle habilité à y maintenir la ferveur et la régularité, en un mot, à les mettre sur le pied respectable où nous les voyons encore ! Qui montra jamais plus d'attention à favoriser les vœux monastiques, plus d'amours pour le culte divin, plus de grâce et de majesté dans les cérémonies, plus de goût pour la décoration des autels, plus de tendresse pour les membres de Jésus-Christ souffrant ?

Temples qu'il a ornés, chapelles qu'il a construites, monastères qu'il a reparés, vierges qu'il a dotées, clercs qu'il a formés, pauvres qu'il a nourris, familles qu'il a honorées et soutenues, parlez ici en sa faveur. Vous nous rappelerez bien ce qu'il a fait pour vous ; mais vous n'exprimerez jamais la manière noble dont il le faisait ; jamais vous ne pourrez nous rendre combien ses paroles étaient consolantes, combien son visage était gracieux, combien ses larmes étaient touchantes, combien ses conversations étaient instructives, combien ses lettres étaient moëlleuses et paternelles, combien ses mandements étaient affectueux et attendrissants.

Au reste, mes frères, notre illustre mort n'aurait cru être qu'à demi évêque, si en remplissant ses devoirs de pasteur il eut négligé ceux de citoyen. Persuadé qu'un état ne jouit des douceurs de la paix qu'autant que l'union y règne entre l'empire et le sacerdoce, il regarda toujours comme un devoir essentiel d'entretenir la concorde la plus parfaite avec le gouvernement. De là, cette délicatesse à ne rien entreprendre où la puissance civile se trouvât heurtée. De là, cette vigilance extrême à prévenir tout ce qui aurait pu occasionner le moindre conflit. De là cette soumission pour les ordres du Roi qu'il considérait dans la personne de ses représentants. De là aussi cette considération singulière, cette confiance sans réserve, ces égards précieux que lui a montré jusqu'à la fin celui de tous les gouverneurs de cette Province dont la bonté d'âme et la grande sagesse, annoncent le mieux, expriment le plus parfaitement la dignité de la personne royale.

M. Briand avait pour maxime qu'il n'y a de vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de

Jésus-Christ qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ; de saint Paul que toute âme doit être soumise aux autorités établies, que celui qui résiste à la puissance, résiste à Dieu même et que par cette résistance il mérite la damnation ; du chef des apôtres que le Roi ne porte pas le glaive sans raison, qu'il faut l'honorer par obéissance pour Dieu, *propter Deum*, tant en sa personne qu'en celle des officiers et magistrats qu'il députe, *sive ducibus tanquam ab ea missis.* Tels sont, chrétiens, sur cette matière, les principes de notre sainte religion : principes que nous ne saurions trop vous inculquer ni vous remettre trop souvent devant les yeux, puisqu'ils font partie du corps de cette morale évangélique à l'observance de laquelle est attaché votre salut. Néanmoins lorsque nous vous exposons quelquefois vos obligations sur cet article, vous murmurez contre nous, vous vous plaignez avec amertume, vous nous accusez de vues intéressées et politiques et croyez que nous passons les bornes de notre ministère. Ah ! mes frères, quelle injustice ! Avez-vous jamais lu que les premiers fidèles fissent de tels reproches aux apôtres ou ceux-ci au Sauveur du monde lorsqu'il leur développait la même doctrine ? Cessez donc de vouloir nous imposer silence, car nonobstant vos reproches, nous ne cesserons de vous le redire : Soyez sujets fidèles, ou renoncez au titre de chrétiens.

Lors de l'invasion de 1775, notre illustre prélat connaissait déjà la délicatesse ou plutôt l'illusion d'une partie du peuple à cet égard, mais il aurait cessé d'être grand, si une telle considération l'avait fait varier dans ses principes ou dérangé dans l'exécution. Sans donc s'inquiéter des suites, il se hâte de prescrire à tous les curés de son diocèse la conduite qu'il doivent tenir dans cette circonstance délicate. Tous reçoivent

ses ordres avec respect et en font part à leurs ouailles. Le prélat prêche d'exemple en s'enfermant dans la capitale assiégée. Dieu bénit cette résolution. Le peuple après quelque incertitude reste enfin dans son devoir. Les citoyens se défendent avec zèle et avec courage. Au bout de quelques mois, un vent favorable dissipe la tempête ; les Assyriens confus se retirent en désordre : Béthulie est délivrée, la province préservée, et ses temples retentissent de chants de victoire et d'actions de grâces.

Il me reste, messieurs, à vous faire voir M. Briand dans les dernières années de sa vie ; retiré du monde et se préparant à la mort avec une fermeté, un héroïsme digne de la docilité de cœur et de la grandeur d'âme qui l'avaient déjà rendu si recommandable, *cor confirmatum*. C'est le dernier trait de son éloge.

(*La fin dans la prochaine livraison*)

PROTONOTAIRES DU DISTRICT DE MONTREAL

John Burke Jacques Saveuse de Beaujeu	...11 décembre 1794
John Reid Jacques Saveuse de Beaujeu	.....20 mai 1800
Jacques Saveuse de Beaujeu Alexander Reid	.....12 mars 1812
John Reid Antoine-Louis Levesque	.....24 décembre 1813
John Reid Antoine-Louis Levesque Samuel-Wentworth Monk	.....3 mai 1815

Hugh Fraser
Antoine-Louis Levesque
Samuel-Wentworth Monk ..... 11 novembre 1826

Antoine-Louis Levesque
Samuel-Wentworth Monk
Robert-Lester Morrogh .....31 janvier 1827

Samuel-Wentworth Monk
Robert-Lester Morrogh .....12 mai 1828

Samuel-Wentworth Monk.....12 juin 1844

Samuel-Wentworth Monk
William-Craigie-Holmes Coffin
Louis-Joseph-Amédée Papineau .....5 juillet 1844

William-Craigie Holmes Coffin
Louis-Joseph-Amédée Papineau
John-Slepp Honey .....5 avril 1865

René-Auguste-Richard Hubert
Louis-Joseph-Amédée Papineau
John-Slepp Honey ....11 janvier 1866

René-Auguste-Richard Hubert
John-Slepp Honey
Pierre-Samuel Gendron .....16 juin 1876

John-Slepp Honey
Pierre-Samuel Gendron .....7 juillet 1884

John-Slepp Honey
Arthur Bénoni Longpré
Adolphe Cherrier .....9 septembre 1887

Arthur-Bénoni Longpré.....17 juillet 1888

Henri-René-Arthur Turcotte..... ..19 août 1890

Dominique Monet .....18 octobre 1905

F.-J. Audet
P.-G. R.

LE MARQUIS DUQUESNE DE MENNEVILLE

GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

1752-1755

REPONSES

La bataille de Beaver-Dam. (XI, IX, 1095.) —Beaver-Dam est situé sur les bords du canal Welland, entre Niagara et Sainte-Catherine, Ontario.

C'est à Beaver-Dam, le 24 juin 1813, que les Sauvages du Bas-Canada au nombre d'une couple de cents commandés par le capitaine Dominique Ducharme battirent le colonel américain Boerstler.

On a élevé à Beaver-Dam un monument avec inscription pour rappeler ce glorieux fait d'armes.

Plusieurs versions ont été données de la bataille de Beaver-Dam. Des officiers qui n'y ont pas même pris part se sont attribué le mérite de la victoire. Nous avons en ce moment sous les yeux une relation de la bataille de Beaver-Dam écrite par le capitaine Dominique Ducharme, celui-là même qui commandait les Sauvages du Bas-Canada en cette occasion. Il est donc difficile d'avoir un meilleur témoin.

Le 16 juin 1813, le capitaine Ducharme recevait du chevalier Johnson, surintendant général des Sauvages du Haut et du Bas-Canada, l'ordre de conduire à Niagara un parti de 180 Sauvages. M. Ducharme avait sous ses ordres les officiers suivants : capitaine Jean-Baptiste de Lorimier, lieutenants Gédéon Gamelin, G. Gaucher, Isaac Leclaire, L. Langlade et Evariste Saint-Germain.

A Niagara, M. Ducharme devait recevoir de nouveaux ordres.

Arrivé à la tête du Lac, avec son parti, le colonel Claus lui adjoignit 200 Agniers et leurs officiers, le capitaine Kerr et les lieutenants Brant, Grenette et Exen.

Ils reçurent ordre d'aller camper au 20 Mile-Creek, ou Beaver-Dam, sous le commandement du major de Harren.

Laissons maintenant parler le capitaine Ducharme :

" Le 24, j'envoyai des découvreurs sur les différents chemins qui conduisent au fort George. Sur les huit heures deux reviennent et annoncent que l'ennemi venait en grand nombre, infanterie, cavalerie, chariots, etc. J'en fis mon rapport au major de Harren.

Il me fit mettre mon parti en file. Je lui intimai que nous désirions aller surprendre l'ennemi dans le bois, il y consentit. Nous partîmes tous aussitôt, officiers et sauvages.

" Nous arrivâmes au chemin par où l'ennemi venait, à la distance de ½ lieue, de 20 Mile Creek. Comme nous allions prendre nos positions nous fûmes nous-mêmes surpris par 20 cavaliers de l'arrière garde de l'ennemi ; qui furent tués à la première décharge.

" Les Sauvages se jetèrent sur les morts pour les dépouiller, malgré mes instances de n'en rien faire, mais de prendre notre position dans le bois.

" On nous tira du canon à mitraille. Nous ne nous y attendions nullement. Heureusement le feu en fut si mal dirigé, qu'il nous passa audessus de la tête.

" J'ordonnai aux Sauvages de gagner le bois. Nous ne pouvions résister à un feu général de mousqueterie.

" Le capitaine de Lorimier prit l'aile gauche pour s'opposer à la retraite de l'ennemi, et garda le passage avec la plus grande intrépidité. Il n'avait avec lui que le lieutenant Leclaire et 25 hommes.

" Je gagnai le bois à l'opposite de l'ennemi, pour attaquer le centre. Je perdis en plaine 9 hommes, et j'eus 8 blessés.

" Nous gagnâmes cependant notre position nonobstant le feu obstiné des carabiniers.

" Tous les Agniers nous abandonnèrent à l'exception de 20 hommes. Alors le capitaine Kerr et le lieutenant Brant me laissèrent pour tâcher de ramener les Sauvages, et demander le secours des troupes. Ils ne reparurent plus dans l'engagement.

" Une partie de mes Sauvages voulait suivre les Agniers. Je les rappelai. Le souvenir de leurs morts ranima leur courage, et les rendit furieux. Les bois retentissaient de leurs hurlements.

" Le feu était sérieux. Les cris continuels des Sauvages démontèrent l'ennemi. Tout à coup, cavalerie et infanterie s'enfuirent et se retirèrent dans une coulée en plaine pour se mettre à l'abri.

" Notre feu devenait nul. Nous perdions en vain nos munitions. Je criai aux officiers de ma droite de cerner la coulée le plus vite possible, ce qui fut exécuté avec toute la célérité et la diligence imaginable par les lieutenants Gédéon Gamelin Gaucher, Langlade, Grenette et 50 Sauvages.

" Busler reçut deux blessures. Les chevaux d'un canon furent tués. L'ennemi pris en flanc souffrit une grande perte et fut obligé de retraiter. Les cris des mourants et des blessés achevèrent de le déconcerter. Il s'enfuit en désordre

" Vivement poursuivi et poussé par les Sauvages, il hissa pour la première fois le pavillon parlementaire.

" Je criai aux Sauvages de discontinuer le feu. Mais, près de l'ennemi, qui était hors d'état de s'échapper, et enragés de la perte de leurs frères, ils ne m'écoutèrent qu'à demie. Le feu continua

" L'ennemi nous lâcha un coup de canon. Ce fut le dernier. Il hissa pour la deuxième fois le pavillon parlementaire.

" Un de nos dragons voyant que l'ennemi était rendu fût en faire rapport à un officier nommé Fitzgibbon du 49ème Régiment qui venait de Beaver-Dam avec 40 hommes pour nous secourir. Ce M. laissa son détachement à un demi-mille de nous, et vint nous dire qu'il était envoyé par le major de Harren pour faire la capitulation.

" J'eus toutes les peines imaginables à faire cesser le feu. Ce ne fut encore qu'aux conditions qu'on donnerait aux Sauvages toutes les dépouilles de l'ennemi, que je réussis. Ce qu'on promit.

" Je fis ranger en hâte les Sauvages pour recevoir et conduire les prisonniers au 19 Mile Creek où les troupes étaient campées.

" Le succès de cette bataille est seul dû aux Sauvages. Ils l'ont gagnée sans l'aide d'aucune troupe.

" Aucun de nos officiers ne fut blessé. Nous eûmes 16 Sauvages tués, 20 de blessés.

" L'ennemi perdit environ 150 tués, 50 blessés, 601 prisonniers. Total 801 hommes avec Busler et 20 de ses officiers.

D. Ducharme, Dept sauvage,
Au Lac, 20 février 1818. "

Les Canadiens-Français et le serment du Test. (XI, VI, 1078.)—Lorsque le général Murray fut nommé gouverneur de la province de Québec le 21 novembre 1763, il reçut instruction d'exiger de toute personne appelée à un emploi public le serment du *Test*. On sait que ce serment niait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et l'autorité du pape. Aucun catholique, conséquemment, ne pouvait le prêter.

L'*Acte de Québec* adopté par le parlement britannique en 1774 et sanctionné par George III le 7 octobre de la même année, contenait la clause suivante :

" Pourvu toutefois, et qu'il soit convenu qu'aucune personne professant la religion de l'église de Rome et résidant dans la dite province, ne sera obligée de prêter le serment requis par le statut passé dans la première année du règne de la reine Elizabeth, ou tout autre serment substitué à celui-ci ; mais que toute telle personne qui, par le dit statut passé dans la

prêter le serment plus haut mentionné, sera obligée et est par les présentes requise de souscrire au serment suivant devant le gouverneur, etc., etc. (serment de suprématie.) "

A partir de 1775 on n'exigea donc plus le serment du *Test* des Canadiens-Français catholiques. Les protestants, eux, en Canada comme en Angleterre, furent tenus de le prêter jusqu'à 1829.

Quelques Canadiens-Français catholiques ont obtenu des charges publiques de 1764 à 1775. Aucun d'eux n'a prêté le serment du *Test*. Lors de la discussion de l'Acte de Québec devant un comité de la Chambre des Communes d'Angleterre, en 1774, le baron Masères, procureur général de Québec de 1766 à 1773, déclara qu'à sa connaissance jamais un Canadien-Français n'avait prêté le serment du *Test*. Ce témoignage a de la valeur dans la bouche de Masères qui n'aimait pas les catholiques.

P. G. R.

Un naufrage en face de Laprairie. (IV, II, 420.)—Le 14 mai 1819, le bateau de Joseph Brosseau chargé de grains de semence et d'une quarantaine de passagers partait de Montréal pour Laprairie. 10 des passagers furent débarqués vis-à-vis l'île Saint-Paul. A cinq heures du soir, arrivé dans le plus fort du courant, au milieu de la traverse, le vent du sud soufflant alors avec impétuosité, le bateau fut submergé par les roulins, et tous les efforts faits pour jeter à l'eau le grain, dans le dessein de l'alléger, furent inutiles, et ne purent l'empêcher de chavirer. 36 personnes furent englouties par les flots. Trois seulement eurent le bonheur d'échapper au péril : la femme de Paul Lanctot, dont le mari se noya, Pierre Lemieux et François Faille. Ils furent trouvés à huit heures

du soir cramponnés avec l'énergie du désespoir au bateau chaviré.

Le *Canadian Courant* du 22 mai 1819 donne la liste des personnes qui se noyèrent dans certe triste circonstance :

De Saint-Constant : Louis Faille, Paul Pinsoneau, la femme de J.-B. Prévost, Antoine Tourangeau, la femme de Louis Brosseau, Paul Lanctot, Suzanne Barbeau, Joseph Lamoureux, la femme d'Augustin Bruneau, la femme de J.-B. Perras, Romain Lesselin, la femme de Joseph Pominville, J.-B. Brindamour et sa mère, Ignace Payen, la femme de Louis Aymard, la femme de François Viau, Augustin Dupuis, Michel Surprenant, la femme de J.-B. Tougas, François Quertier, Antoine Longtin, Antoine Gamelin, J.-B Decoste, la femme de François Parent, la veuve Clermont.

De Laprairie : Louis Brosseau.

De Châteauguay : Nicolas Grégoire, M. Papineau.

De Saint-Philippe : Ignace Dupuis et sa fille, J.-B. Plaque, Joseph Lamoureux, Louis Gervais, la femme de François Longtin.

Mgr de Mornay. IX, XI, 979.)—Aux notes fournies par moi l'an dernier,(*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. X, p. 20) en voici d'autres relevées au cours de la lecture des *Mémoires* du duc de Saint-Simon et du *Journal* du marquis de Dangeau.

L'abbé de Mornay était fils de M. et de Mde de Montchevreuil, l'un et l'autre favoris si cher de Mde Maintenon et de Louis XIV.

L'abbé était homme d'esprit et de mérite, sage et capable, et n'avait point fait parler de ses mœurs comme beaucoup de ses contemporains. C'était un grand homme blond, fort bien fait, de visage agréable, qui capriça Louis XIV et que rien ne put vaincre. Cette

opiniâtreté d'une part,et la considération du père et de la mère, de l'autre, lui firent donner l'ambassade du Portugal (1714) où il réussit très bien et s'y fit fort estimer. L'année suivante le roi lui accorda une gratification de 3,000 francs.

Plus tard, le régent (d'Orléans),lui donna l'archevêché de Besançon, mais notre coadjuteur n'en put jouir ni même être sacré. Peu avant son retour de Lisbonne, il perdit presque les yeux d'une fluxion, et, en chemin il les perdit tout à fait. En arrivant à Madrid, il se trouva mal, et en peu de jours y mourut, dont ce fut grand dommage. Ce fait, rapporté par Saint-Simon, ne s'accorde pas avec ce qu'ont enregistré les généalogistes la Chesnaye des Bois et Badier, dans leur précieux dictionnaire : qu'il fut écrasé par un carrosse comme il rentrait chez lui à Paris.

Régis Roy

Les chefs hurons auprès de Georges IV. (XI, X, 1097.)—Les Hurons de Lorette prétendent que la seigneurie de Sillery (dont la réserve actuelle de Lorette n'est qu'une très faible partie) avait été à l'origine concédée à leurs ancêtres,et que les Jésuites s'étaient indûment emparé de cette seigneurie.

Dès 1791, les Hurons s'adressaient à lord Dorchester pour se faire remettre la seigneurie de Sillery. En 1793, ils faisaient la même demande au gouverneur Prescott. Puis, les gouverneurs Milnes, Craig, Prevost, Sherbrooke, Richmond, Dalhousie reçurent pareilles demandes.

En 1824, fatigués de ne recevoir que des réponses évasives,les Hurons décidèrent d'envoyer des délégués auprès du roi.

Le 15 novembre 1824, Nicolas Vincent (Tsawouenhouhi), grand chef des Hurons de Lorette, André

Romain (Tsouhahissen) et Stanislas Kootska (Arathaka), chefs du conseil, et Michel Tsioui (Téachéaandalé), chef des guerriers de la même nation, prenaient passage dans le brick l'*Indian*, capitaine Mathias, pour l'Angleterre.

L'*Indian* arriva à Liverpool le 16 décembre, après une heureuse traversée.

Les chefs hurons, en débarquant, s'empressèrent d'aller saluer le maire de Liverpool puis, le lendemain, prenaient la diligence pour Londres.

A Londres, M. Butterworth, membre du Parlement, s'occupa beaucoup d'eux. C'est lui qui les présenta à lord Bathurst, ministre des colonies.

Ce dernier sans s'engager à rien, reçut néanmoins les envoyés hurons avec beaucoup de considération. Il leur assigna pour logement un hôtel garni très convenable et il fit payer toutes les dépenses par le gouvernement.

Le 8 avril 1825, les chefs hurons, accompagnés de sir John Chapman et de M. Brock (frère de sir Isaac Brock), se rendirent, sur l'invitation qu'ils en avaient reçue, au château de Windsor. Ils furent présentés au roi dans les jardins de ce beau château. Les médaillons de Georges III, qu'ils avaient reçus de la main de sir Isaac Brock, ayant attiré l'attention de Georges IV, il leur dit que comme ils avaient le portrait de son père, ils n'auraient peut être pas d'objection à porter aussi le sien. Il suspendit ensuite au cou de chacun d'eux un beau médaillon d'or, qu'ils baisèrent avec la plus grande ardeur.

Le grand chef Tsawouenhouhi s'adressa ensuite au roi en français dans les termes suivants :

" Sire, on m'avait dit de ne point parler en la présence royale, à moins que ce ne fût pour répondre aux questions de Votre Majesté, mais je ne puis

résister aux sentiments que j'éprouve ; mon cœur est gonflé ; je suis surpris de tant de grâce et de condescendance, et je ne puis douter que Votre Majesté ne me pardonne l'expression de notre gratitude. Le soleil verse ses rayons vivifiants sur nos têtes. Il me rappelle le grand créateur de l'univers ; celui qui peut faire vivre et faire mourir. Ah ! puisse cet Etre bienfaisant, qui promet d'exaucer les prières de son peuple, verser abondamment ses bénédictions sur Votre Majesté ; puisse-t-il vous accorder la santé du corps, et, pour l'amour de vos heureux sujets, prolonger votre vie précieuse ! Ce ne seront pas seulement les quatre individus que Votre Majesté voit devant elle, qui conserveront jusqu'à la fin de leur vie le souvenir de cette touchante réception : la nation entière, dont nous sommes les représentants, aimera toujours avec dévouement son grand et bon père. "

Georges IV répondit très gracieusement et en français. Il dit en substance qu'il avait écouté avec un vif intérêt cette harangue affective et loyale ; qu'il avait toujours respecté le peuple excellent dont se formaient les différentes tribus dans ses possessions de l'Amérique septentrionale, et qu'il profiterait de toutes les occasions pour augmenter leur bien-être, assurer leur bonheur, et se montrer vraiment leur père.

Le roi conversa ensuite avec eux en français, et de la manière la plus affable, pendant plus d'un quart d'heure.

On leur montra l'intérieur du château de Windsor, les écuries, les animaux, les oiseaux, etc. Puis, sir Andrew Barnard les conduisit à Cumberland-Lodge, où une table chargée de rafraîchissements les attendait.

Les chefs hurons laissèrent Windsor pour Londres, pleins de reconnaissance d'avoir vu leur bon père le roi Georges, et de la manière dont ils avaient été reçus.

Outre les médaillons que Georges IV avait suspendus à leur cou, il avait fait présent à chacun d'une gravure d'après son portrait grandeur naturelle fait par Lawrence.

Les quatre chefs hurons revinrent au pays aux frais du gouvernement anglais. Ils s'embarquèrent sur le *Caledonia* et arrivèrent à Québec le 27 septembre 1825.

Lord Dalhousie et son epee d'honneur. (XI, VII, 1084.)—Ce n'est pas la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada qui vota une épée d'honneur à lord Dalhousie, mais bien la Chambre d'Assemblée de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Lord Dalhousie était gouverneur de la province de la Nouvelle-Ecosse lorsqu'il reçut ses lettres de nomination comme gouverneur de tout le Canada en 1820.

La Chambre d'Assemblée, en témoignage d'estime et d'adieu, vota une somme assez importante pour lui présenter une épée et une étoile.

Lord Dalhousie, qui avait été en antagonisme avec ce corps comme il le fut un peu plus tard avec notre Chambre d'Assemblée, refusa d'accepter ce souvenir.

Le 13 avril 1820, il adressait à l'orateur de la Chambre, M. Robie, une lettre dans laquelle il motivait son refus.

" Quand je vois, écrivait-il, les principales mesures de mon administration rejetées et supprimées d'une manière si peu respectueuse pour le poste élevé que j'occupe, et au moment même où l'on m'offre ces dons approbatifs, mon devoir envers mon roi et envers la province, et, surtout le devoir sacré de veiller à mon honneur, me défendent d'accepter la somme votée. "

Le premier remorqueur sur le Saint-Laurent. (XI, X,1098.)—Le premier remorqueur qui ait sillonné le Saint-Laurent est l'*Hercule*, et cela pendant la saison de navigation de 1824. Nous lisons en effet dans la *Gazette de Québec* du 22 novembre 1824 : " La saison qui vient de finir est la première qui a vu employer un bateau à vapeur à touer les vaisseaux sur le Saint-Laurent. Cette manière d'appliquer la vapeur à la navigation n'est connue que depuis un ou deux ans en Angleterre, et nous croyons qu'elle est encore ignorée partout ailleurs. L'*Hercule* a fait, pendant la saison, 26 voyages. Ses passages entre le Bic et Québec (160 milles) prenaient deux jours et demi. On estime que ceux des bâtiments à voiles prennent en moyenne 16 jours. L'*Hercule* a monté 2 navires, 32 bricks,12 goélettes. Il a descendu 18 bricks. Dans un voyage il a descendu 3 bricks et 3 goélettes ; dans un autre 3 bricks et 2 goélettes. Il a consommé environ 2500 cordes de bois et 7000 boisseaux de charbon. "

La Courvaline (II, V, 202.) —Sir James Craig, malgré la haine qu'il portait à tout ce qui était canadien-français et catholique, fut heureux de se servir des remèdes de M. de Courval, curé de la Pointe-aux-Trembles (Montréal). Il écrivait, le 15 janvier 1811, à son secrétaire H.-W. Ryland, alors en Angleterre : " En vérité, j'ai négligé de vous dire, quoique mon frère a dû vous en informer, que j'ai eu une sérieuse attaque (de maladie) cet hiver. J'ai été, pendant quelque temps, très malade. Je suis maintenant rétabli, et, chose étrange, je me traite à l'aide du remède de Courval (la Courvaline), qui me fait du bien, je crois. A tout événement, il ne me fait aucun mal. "

QUESTIONS

1103—Quel était ce droit de *lîtres* pour lequel les grands vicaires de l'évêque de Québec faisaient requête au Conseil Supérieur en 1709 ? A. G.

1104—N'y a-t-il pas eu une école de sourds-muets à Québec au commencement du dix-huitième siècle ? CUR.

1105—*Les Ursulines de Québec,* vol. II, p. 13, nous disent que M. Henri de Bernières fut le premier prêtre ordonné au Canada. Son ordination eut lieu dans la cathédrale de Québec le 13 mars 1660. Mgr de Laval était débarqué dans la capitale le 16 juin 1659. Est-on bien certain qu'il n'a pas fait d'ordination l'année même de son arrivée ? PRETRE

1106—En mars 1810, le gouverneur Craig faisait arrêter Pierre Laforce, Pierre Papineau, de Chambly, et François Corbeil, de l'île Jésus, sur accusation de *pratiques traîtresses.* Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur les crimes commis par ces trois bons Canadiens ? LAF.

1107—Les "moulins à bateau" du sieur Lanoullier de Boisclair faisaient depuis 1722 un service plus ou moins régulier entre Lévis et Québec, dit M. l'abbé Gosselin dans son intéressante étude *Québec en* 1731. Peut-on m'expliquer le mécanisme de ces moulins à bateau ? XXX

1108—Que devint le sieur Cazeau qui, en 1837, fabriquait des balles pour les patriotes avancés de Québec, et chez qui la police fit une descente ? ANG. B.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI DÉCEMBRE 1905 No 12

ORAISON FUNÈBRE DE MGR BRIAND

(*Suite et fin*)

TROISIÈME PARTIE

M. Briand disait familièrement qu'il ne voulait être que le charretier de l'épiscopat en ce pays. Il avait promis aux pieds de son consécrateur d'y renoncer dès que son coadjuteur aurait lui-même reçu la consécration. Divine Providence ! vous ne voulûtes pas que ce projet fut alors exécuté, mais parvenu à l'âge de 70 ans, sentant croître ses infirmités, ayant pour coadjuteur un homme encore plus âgé que lui et craignant que la mort de l'un et de l'autre ne privât encore une fois le diocèse de la succession épiscopale, il renonce à son titre, s'éloigne des affaires publiques, et se retire dans l'intérieur du séminaire pour ne plus songer qu'à Dieu et à son salut. Qu'il est admirable, mes frères, l'homme de son mérite, quand il se consacre aux travaux du sanctuaire, quand il sacrifie volontairement son repos, sa santé, sa liberté, sa jeunesse au salut des âmes rachetées par Jésus-Christ ! Mais qu'il est généreux, lorsque sentant affaiblir ses forces, il renonce par son choix aux dignités, aux honneurs, aux cahos des affaires pour s'occuper de ses fins dernières ! Hommes

du siècle, écoutez la grande leçon que vous donne en ceci notre illustre mort. Votre ambition comme vos plaisirs n'a point d'autres bornes que la vie. Une fois engagés dans les affaires vous vous absorbez sans réserve et, j'ose dire, sans discrétion. Tous les jours, nouveaux projets, nouvelles entreprises, nouvelles spéculations pour augmenter vos richesses, pour multiplier vos plaisirs, pour vous procurer de nouvelles places et de nouveaux honneurs. Insensés ! pour qui amassez-vous ? pour un héritier dissipateur que vous ne connaissez pas, qui va ruiner en un jour les travaux d'un grand nombre d'années. Pour qui ces vains plaisirs ? pour un cadavre qui vous échappera peut-être cette nuit et plongera votre âme dans un vide affreux. Pour qui ces honneurs ? Pour une famille qui ne saura point les ménager et qui avant un demi-siècle rentrera malgré toutes vos mesures dans la poussière d'une condition ignoble d'où vous aviez voulu l'arracher contre l'ordre de Dieu. Vous semez beaucoup, dit le prophète, mais vous recueillez peu, *seminastis multum et intulistis parum.* Vous mangez, mais sans vous rassasier ; *comedistis et non estis satiati.* Vous buvez, mais sans vous désaltérer ; *bibistis et non estis inebriati.* Vous vous chargez d'habits, mais sans pouvoir vous réchauffer, *operuistis vos et non estis calefacti.* Vous amassez des richesses, mais le sac même qui les enferme, se perce et les laisse tomber, *et qui mercedes congregavit, misit eas in saeculum pertusum.* La mort enfin se présente à vous : elle vous saisit, elle vous étonne, elle vous fait trembler. Ah ! c'est que vous avez mal vécu ; c'est que vous ne l'avez pas vu venir de loin ; c'est que son image vous est étrangère et que vous ne l'avez jamais bien méditée.

Or, en ceci, mes frères, le digne prélat auquel nous rendons les derniers devoirs peut encore vous servir

de modèles : car il a fait de la mort le sujet ordinaire de ses réflexions pendant plusieurs années. Hélas ! quelle était courageuse la façon dont il s'y préparait! *Cor confirmatum.* O vous, prêtres respectables, qui avez eu l'avantage de converser avec lui pendant sa longue et douloureuse maladie, avez-vous jamais entendu sortir de sa bouche aucune plainte que la mort venait trop tôt ? ne la regardait-il pas comme le terme heureux qui devait le délivrer des misères de cette vie, le réunir à son Créateur ? n'avez-vous pas admiré dans ses dernières années, son détachement des choses de la terre ? combien de fois vous a-t-il répété avec l'apôtre que nous avions tous en nous-mêmes une annonce de la mort, *responsum mortis habuimus* ; avec le prophète, qu'il n'y avait que des souffrances à attendre au delà du grand âge auquel il était parvenu, et *amplius eorum labor et dolor*, avec le saint homme Job que ses mois étaient vides et ses nuits des nuits laborieuses ? *Ego habui menses vacuos et noctes laboriosus enumeravi mihi* ? Est-ce là, messieurs, le langage d'un homme attaché à la terre ou qui éloigne la pensée de la mort ? non, sans doute, aussi tous ses désirs, toutes ses souffrances, tous ses vœux étaient-ils dirigés vers le ciel, cet unique but des espérances du chrétien.

Des réflexions aussi sérieuses auraient dû, ce semble, répandre de la tristesse sur ses dernières années, néanmoins rien de plus aisé, de plus gai, de plus aimable que ses entretiens, il eût jusqu'à la fin l'art d'y mêler je ne sais quel sel, quel agrément qu'on ne trouvait que chez lui et que les douleurs les plus piquantes, les accès du mal les plus violents ont bien interrompu, mais n'ont jamais pu détruire. Or, à cette qualité si rare dans un homme de douleurs pouvez-vous méconnaître cette tranquillité d'âme, cette paix intérieure qui est l'apanage de la véritable vertu ? Semblables à ces

globes électriques, remplis d'un feu vif qu'ils recèlent jusqu'à ce qu'on les touche, M. Briand plein de lumières, d'observation, de connaissances sur l'état du diocèse et sur la manière de le gouverner, faisait profession dans sa retraite, de ne prendre pour l'ordinaire aucune part à son administration, mais du moment qu'il y était provoqué par une consultation, dès lors il développait, il étalait, il faisait toucher au doigt ses excellents principes avec une présence d'esprit, une netteté, une fermeté qu'on n'aurait pas dû attendre d'un homme de son âge. Combien de fois, monseigneur, dans des temps nébuleux, a-t-il essuyé vos larmes, raffermi votre cœur abattu sous le poids de la tribulation, suggéré au zèle et à la piété de Votre Grandeur les moyens de se soutenir et de se satisfaire ! J'aime, disait-il, l'église du Canada. Je me suis, depuis longtemps, sacrifié pour elle, jusqu'à ma mort elle aura droit à mes services, autant de fois qu'elle les exigera.

Cependant le temps arrive où Dieu avait résolu d'appeler à lui son serviteur. Le mal redouble et avec lui la patience, avec lui la ferveur, avec lui l'amour de Dieu, avec lui la piété la plus affectueuse. Je le vois étendu sur le lit qu'il ne devait plus quitter, attendant comme Moïse sur la montagne ou comme Jacob au milieu de ses enfants et de ses petits enfants le coup salutaire qui doit délivrer son âme de la prison où elle est enfermée. Tous les regards sont fixés sur lui. Un silence de consternation saisit ceux qui l'approchent, la douleur tire des larmes de tous les yeux. Il pleure lui-même mais de joie et de consolation. Une seule chose l'inquiète, c'est la crainte de ne pas recevoir en pleine connaissance les sacrements de l'église. C'est pour cela qu'il se les fait donner longtemps d'avance car vous n'auriez pas voulu, Seigneur, lui refuser cette dernière grâce, après l'avoir si hautement protégé

jusque là. Enfin muni de tous les secours de la religion, comblé d'années, de travaux, de vertus et de mérites, après onze ans de maladie, vingt-huit ans d'épiscopat et cinquante-cinq ans de prêtrise, après avoir vu mourir le coadjuteur du coadjuteur de son coadjuteur, ce vénérable patriarche digne de vivre encore des siècles, rend doucement sa belle âme à Dieu, à l'âge de quatre-vingts ans, et s'en va dans l'autre monde recevoir la seule couronne qui soit réellement désirable, celle de l'immortalité.

Ne vous étonnez pas, mes frères, qu'il emporte avec lui des regrets universels. Car si je demande qui a perdu ? l'Eglise me répondra qu'elle a perdu un époux fidèle, l'Etat un citoyen zélé pour sa défense ; le clergé un chef inestimable, les vierges consacrées à Dieu un père infiniment respectable, les pauvres un appui, les affligés un consolateur ; vous, monseigneur, un modèle, un confrère, un ami constant ; vous, peuple, un intercesseur puissant dont les mains souvent élevées au ciel calmaient sa colère prête à fondre sur vous et à punir vos désordres. Ah ! gardez-vous, mes frères, d'oublier devant le Seigneur celui qui a si souvent transmis au pied de son trône éternel vos prières et vos vœux, celui dont les exemples encore mieux que les discours vous ont appris à mépriser les choses périssables, et qui conservant encore un ton d'autorité dans le tombeau, fait marcher la persuasion sans les paroles et vous dit que tout sur la terre n'est rien et que quiconque y attache son cœur, n'aime que la vanité et le mensonge, *ut quid diligitis vanitatem et quaeritis mendacium* ?

N'insistons pas davantage, messieurs, sur cette matière affligeante. Disons seulement que M. Briand n'est plus avec nous, et voilà de quoi exciter les regrets les plus légitimes. Dieu a enlevé ce Moïse du

milieu d'Israël, *mortuus que est ibi Moyses.* Mais il nous reste un Josué instruit de ses maximes, formé à son école, rempli du même esprit, revêtu de la même autorité pour gouverner son peuple.

Oui, c'est à vous, monseigneur, qu'il était réservé de lui rendre les derniers devoirs. Vous avez fermé les yeux de cet illustre mort ; répandez des larmes sur sa cendre et des oblations sur son tombeau. Désormais la conduite d'Israël sera confiée toute entière à vos soins. Revêtez-vous donc de la force d'en haut, *confortare et esto robustus.* Car c'est à Votre Grandeur qu'il appartient de nous retirer de ce désert, de cette vallée de misères et de larmes où nous languissons pour nous introduire dans la terre promise, dans la terre des vivants, dans la Jérusalem céleste qui doit être dans ce monde l'objet de nos espérances et dans l'autre le terme de nos désirs. Amen.

LA FAMILLE DE BONNE DE LESDIGUIÈRES

La famille de Bonne, à laquelle appartenait le juge de Bonne décédé à Beauport le 6 septembre 1816, était très ancienne.

Elle était originaire du Dauphiné, où elle possédait la seigneurie de Lesdiguières.

Sa filiation, suivant Guy Allard, remontait à Bosonnet de Bonne, qui vivait vers 1250. François de Bonne, dernier rejeton de la branche de Lesdiguières, maréchal et connétable de France, obtint l'érection de la terre de Lesdiguières en duché-pairie, pour lui et son gendre, Charles de Blanchefort, sire de Créquy, dont le petit-fils mourut sans postérité en 1712.

LE MAJOR THOMAS-EDMUND CAMPBELL

Le 12 octobre 1855, à un banquet donné en l'honneur du gouverneur Head, à Cobourg, province du Haut-Canada, le major Thomas-Edmund Campbell, seigneur de Saint-Hilaire, rendait l'hommage suivant à l'habitant canadien-français :

" Il y a maintenant neuf ans que j'habite parmi les Canadiens-français, et je crois pouvoir honnêtement prétendre avoir appris quelque chose de ce qui les concerne et parler d'eux d'une manière désintéressée. Croyez-m'en, Jean-Baptiste, ainsi qu'on appelle souvent le Canadien-français, est un honnête et bon sujet. Il est laborieux et affable, et je puis dire qu'il est bon. Il peut avoir ses préjugés, mais qui n'en a pas ? N'avez-vous pas aussi vos préjugés comme il a les siens ? Tout ce que je peux dire, c'est que jamais je n'ai vécu parmi un peuple meilleur. Les plus anciens d'entre ceux qui le composent peuvent difficilement (et n'en est-il pas de même aussi par rapport à nous ?) changer leurs habitudes et bannir leurs préjugés. Mais avec les habitants jeunes cette difficulté n'existe pas. Les bienfaits de l'éducation se répandent promptement dans toute la province, et le résultat s'en fait appercevoir ; et, si vous vivez seulement quelques années encore vous trouverez ce résultat manifeste.

" On vous dit, peut-être dans des vues de parti, que les Canadiens-français ne sont pas indépendants, qu'ils sont les créatures de leurs prêtres. Je dis que, d'après l'expérience que je possède, tel n'est pas le cas. J'avouerai bien qu'ils dépendent de leurs prêtres en toute matière religieuse ; et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Mais en toute autre affaire il en est autrement, et vous le diriez également si vous aviez eu comme moi l'occasion d'être présent à leurs

assemblées de paroisses. En bien des cas ils tiendront ferme et parleront à leurs prêtres en termes aussi énergiques que pourra le leur permettre leur politesse naturelle. L'on dit encore de ces messieurs, je parle présentement des prêtres canadiens-français, qu'ils sont toujours occupés à faire du prosélytisme ; qu'ils sont des ennemis de l'éducation et de l'agriculture. Je nie le fait. Dans la paroisse où j'ai demeuré, je n'ai pas connu moins de cinq prêtres et je n'ai jamais cessé d'être avec eux dans les meilleurs rapports d'amitié, bien que je ne partage pas moi-même leur croyance. J'ai toujours été avec eux en de bons termes, et les ai trouvés prêts en tout temps à m'aider en tout ce que je pouvais proposer pour le bien général. Pour vous mettre à même de voir combien cela est vrai, je vous en citerai un exemple. Nous avons eu dans la paroisse le même prêtre pendant quatre ans. Il remplit si admirablement ses devoirs, me seconda si bien dans l'intérêt des écoles et en toute chose, qu'à l'époque où il allait quitter la paroisse et qu'une adresse devait lui être présentée, je me suis rendu auprès de lui et lui ai moi-même présenté cette adresse. Je lui dis en cette occasion qu'il devait être surpris de me voir au milieu de ses ouailles, puisque je n'étais pas de leur nombre, mais que j'avais remarqué sa conduite et l'avais vu remplir tellement bien ses devoirs,que je croirais que ce serait manquer au mien que de ne pas saisir cette occasion de venir le lui témoigner.

" Ainsi, quand vous entendez dire ou lisez des choses contraires, vous devriez vous demander à vous-mêmes : qui a dit cela et par quel motif ? Si cela procède de motifs politiques ou de l'esprit de parti, dédaignez-le, et dites que vous avez entendu quelqu'un, non un homme politique ni un homme de parti, mais quelqu'un qui a résidé au milieu d'eux et est un observateur juste de l'humanité, vous dire que ces choses ne sont pas vraies. "

LE MAJOR THOMAS-EDMUND CAMPBELL

REPONSES

Les honneurs dus eux seigneurs dans les eglises. (XI, X, 1099.)—Un arrêt du Conseil Supérieur rendu le 8 juillet 1709 règle les honneurs que les curés devaient rendre aux seigneurs haut justiciers dans leurs églises :

1° Les curés ne reconnaîtront à l'avenir qu'un seul seigneur dans leurs paroisses qui sera celui sur la terre en haute justice duquel l'église sera bâtie, lequel seigneur haut justicier aura seul les droits honorifiques de l'église après le patron quand il y en aura un.

2° Le seigneur haut justicier aura un banc permanent dans la place la plus honorable qui est la droite en entrant dans l'église, à distance de quatre pieds du balustre afin de laisser un passage libre pour les communions, lequel banc sera de la même largeur de ceux des autres habitants pour ne point embarrasser les cérémonies de l'église et qui ne pourra être que du double de profondeur des autres.

3° Le seigneur haut justicier ira si bon lui semble le premier à l'offrande après la personne qui aura offert le pain bénit et ses enfants mâles après lui, et en cas d'absence du seigneur, ses enfants mâles qui auront atteint l'âge de seize ans.

4° Le seigneur haut justicier ira après le clergé revêtu de surplis le premier et ses enfants mâles après lui au balustre prendre les cierges le jour de la Chandeleur, et recevoir les cendres et les rameaux et en cas d'absence du seigneur, ses enfants mâles qui auront atteints l'âge de seize ans.

5° Le seigneur haut justicier marchera aux processions immédiatement et le premier après le curé, et ensuite ses enfants mâles, et en cas d'absence du seigneur, ses enfants mâles qui auront atteints l'âge de seize ans.

6° Le seigneur haut justicier aura droit de sépulture dans le chœur hors du sanctuaire pour lui et sa famille, lorsqu'il aura donné la terre sur laquelle l'église aura été bâtie sans qu'on leur puisse faire des tombeaux élevés, et sans qu'il soit obligé de payer le droit d'ouverture de terre mais seulement les autres droits de la fabrique et du curé. (1)

7° Après l'œuvre et le chœur, le seigneur aura le premier l'eau bénite par aspersion aussi bien que sa femme et ses enfants, en son absence sa femme, et en l'absence de l'un et l'autre de ses enfants de l'âge de seize ans. (Les marguillers auront l'eau bénite avec les autres habitants).

8° Le seigneur aura le premier le pain bénit après le clergé revêtu du surplis, et après lui sa femme et ses enfants qui se trouveront dans son banc, et en cas d'absence du seigneur sa femme, et si l'un et l'autre ne se trouvent point à l'église, ses enfants, et ce avant les marguillers et les chantres non revêtus.

9° Les co-seigneurs et seigneurs de fiefs, si aucuns se rencontrent dans une même paroisse, paieront à la fabrique les bancs qu'ils occuperont dans l'église, lesquels bancs ensemble ceux qui seront concédés à des personnes de caractère seront placés après celui du

(1) Les vicaires-généraux du diocèse de Québec ayant représenté au Conseil Supérieur qu'il pourrait arriver dans la suite qu'un seigneur prétendrait se faire enterrer lui et les siens dans l'espace du chœur tel qu'il est disposé dans toutes les églises de ce pays où il ne contient qu'un assez petit réduit pour le curé et les chantres, le Conseil Supérieur, le 5 août 1709, remplaça cette règle 6 par la suivante: " Le seigneur haut justicier de même que sa famille ne pourront être enterrés que dans l'endroit où est placé son banc qui sera reputé être dans le chœur. "

seigneur haut justicier dans les endroits qui leur seront convenables et au dessus de ceux des habitants.

10° Les femmes même celles du patron et du seigneur haut justicier n'auront aucun rang dans les cérémonies de l'église lorsqu'elles sortiront de leurs bancs qu'après tous les hommes. Quand elles iront chercher les cierges, les cendres et les rameaux, et se trouveront aux processions, elles marcheront les premières avec leurs filles à la tête de toutes les autres femmes.

11° Les curés de chaque paroisse seront tenus de recommander nommément aux prônes le seigneur haut justicier et sa femme, et leurs enfants en nom collectif.

La " race inferieure " et sir Edmund-Walker Head. (I, IV, 33.)—Où et quand sir Edmund-Walker Head a-t-il traité les Canadiens-Français de *race inférieure* ?

Evidemment, ce n'est pas devant un auditoire canadien-français que sir Edmund-Walker Head a fait ce compliment à notre race.

Le 8 octobre 1855, le gouverneur Head laissait Québec, après avoir reçu une adresse très flatteuse du maire et du conseil de ville, pour aller résider à Toronto, qui devait être le siège du gouvernement pour les quatre années à suivre.

Quatre jours plus tard, le 12 octobre, les citoyens de Hamilton donnaient un banquet à sir Edmund Walker Head. Au cours de ce dîner, le gouverneur-général répondant à sa santé, prononça les paroles suivantes :

" As we look to the east to see the sun rise to persue its daily journey, so, in Canada, we look westward, to observe the greatest progress in wealth and population (Cheers). There are many circumstances, as you are aware, to which the superiority of our

western country may be attributed. *It is owing to the superiority of the race from which most of you have sprung* (Cheers) ; owing to the fertility of the soil, and the moderation and salubrity of the climate ; owing to the advantages of position and of internal communication. "

" De même que nous regardons vers l'est pour voir le soleil se lever et poursuivre sa course journalière, de même, en Canada, nous regardons du côté de l'ouest pour observer les plus grands progrès en richesse et en population (Applaudissements). Il est, comme vous le savez, diverses circonstances auxquelles on peut attribuer cette prééminence de votre contrée de l'ouest. *Elle est due à la supériorité de la race dont la plupart de vous descendez* (Applaudissements) ; due à la fertilité du sol, à la douceur et à la salubrité du climat ; due aux avantages de votre position et de vos communications intérieures. "

Le discours du gouverneur Head publié dans les journaux du Haut-Canada souleva une véritable tempête dans le Bas-Canada.

Nos journaux canadiens mirent proprement à sa place ce gouverneur qui, représentant de la reine d'Angleterre, insultait d'une façon si outrageante ses sujets canadiens-français qui avaient donné déjà tant de preuves de leur fidélité.

Le *Canadien*, entre autres, n'y alla pas de main morte. Le 24 octobre 1855, il donnait une leçon d'histoire au gouverneur Head.

" La race canadienne-française est ce peuple du Bas-Canada que les liens de sa descendance rattachent à cet autre peuple de France qui a donné à l'Angleterre, par droit de conquête, une portion notable des habitants qui la peuplent, et les hauts barons et chevaliers dont l'influence et les conseils envoient au

Canada des gouverneurs qui peut-être devraient s'en ressouvenir.

" La race canadienne-française est ce peuple du Bas-Canada qui deux fois a conquis sur les champs de bataille, au profit de l'Angleterre, l'estime et la reconnaissance du peuple anglais.

" La race canadienne-française est ce peuple du Bas-Canada qui s'énorgueillit d'appartenir encore, par les aspirations et par le caractère aussi bien que par l'origine, à cette nation héroïque sans la valeur de laquelle pas un seul soldat de l'armée anglaise n'existerait aujourd'hui sur le sol de l'Europe.

" La race canadienne-française est ce peuple du Bas-Canada qui, déjà quelque chose de ce qu'il doit être un jour, grâce à une autre fortune politique, s'efforcera d'imiter par l'emploi actif de ses aptitudes le peuple glorieux qu'il saura prendre encore pour modèle au jour des grandes épreuves nationales, et qui, silencieux toujours devant des mépris qu'il n'a nullement mérités, répond ordinairement par tolérance aux dédains affectés de ses ennemis.

" Voilà le sommaire de ce qu'est la race française du Bas-Canada. Elle n'accepte d'ailleurs aucune démarcation arbitraire au moyen de laquelle on voudrait lui imposer des " supérieurs " : elle ne reconnaît ici que des égaux. Ce sera au temps à décider si ce n'est pas à ceux qui prétendent lui marquer une place aux gradins les plus bas, plutôt qu'à elle, qu'il faudrait reprocher avec justice la faute d'avoir trop présumé de soi-même ! "

Le gouverneur Head, s'apercevant mais un peu tard qu'il avait fait une bévue, essaya de la réparer.

Le 2 novembre, répondant à une adresse du maire de Toronto, il disait :

" J'espérais que chacune des paroles que j'ai prononcées et chacun de mes actes depuis que j'ai mis le pied en Canada, devaient me protéger contre l'accusation de vouloir en aucun cas regarder avec défaveur nos frères du Bas-Canada en alléguant la supériorité d'une race sur l'autre. Dieu me garde d'en agir ainsi.

" Je désavoue de la manière la plus énergique une telle pensée : je me suis sans doute exprimé trop laconiquement, bien que je ne puisse répéter les termes dont je me suis servi, attendu que je ne me les rappelle plus.

" Je sais que j'avais présentes à l'esprit et que je reconnaissais comme un grand élément de progrès dans le Haut-Canada l'habilité ainsi que l'aptitude particulières dont vous avez fait preuve dans la direction pratique de vos propres affaires locales.

" Je comprenais que cette habilité avait été, de la part de plusieurs d'entre vous, exercée plus promptement dès le jeune âge, ayant été familiers avec les institutions municipales telles qu'établies dans la Grande-Bretagne parmi vos ancêtres. Mais je ne dirai rien de plus que ce peu de mots : La Providence a dispensé aux différentes nations des qualités diverses, et votre tâche, en vue du caractère national à venir du Canada, est d'unir le courage chevaleresque et la gracieuse courtoisie du français à l'attachement inflexible pour la liberté et au respect des lois par lesquels l'Anglais s'est caractérisé de tout temps. "

Comme on le voit l'explication était plutôt boiteuse.

Le bouillon. (XI, X, 1100).—Dans l'inventaire des meubles de Jacques Hertel, en 1651, il est fait mention de " cinq barriques de *bouillon*."

Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, écrivait en 1663 : " On a en ce pays un breuvage que

l'on appelle du *bouillon*, qui se boit communément dans toutes les maisons."

Ce breuvage est maintenant inconnu au Canada.

Il était très répandu parmi les pauvres en Picardie, au dix-septième siècle. D'après le *Dictionnaire de Trévoux* il avait beaucoup de rapport avec le *choasset* des Turcs, lequel est fait de pâte crue mais levée, qu'on cuit dans un chaudron plein d'eau, et quand cette pâte est rassise puis séchée, l'on en prend la grosseur d'un œuf qu'on jette dans l'eau.

BENJAMIN SULTE

L'auteur des "Anciens Canadiens" en prison (VIII, II, 859.)—Lorsque, en mai 1838, M. de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, fut emprisonné, par suite de la trop grande confiance qu'il avait placée en de faux amis, il connaissait déjà ce que c'était que la prison puisqu'il y avait passé un mois moins de trois années auparavant.

En 1835, M. de Gaspé suivait les débats de la Chambre d'Assemblée en qualité de reporter ou de sténographe pour le *Canadien* et le *Mercury*. Offensé d'un article du *Vindicator* qui l'accusait de rapporter les débats "malhonnêtement", il eut, le 9 novembre, une altercation avec le docteur E.-B. O'Callaghan, député d'Yamaska et rédacteur du *Vindicator*, qu'il raconte lui-même dans les termes suivants :

" Immédiatement après avoir lu l'article du *Vindicator*, je me rendis à la Chambre. Je fis demander M. O'Callaghan par un des messagers de la Chambre et je le priai de sortir avec moi. Il m'accompagna jusqu'à la porte et refusa d'aller plus loin, donnant pour prétexte qu'il n'avait pas son chapeau. Je lui présentai alors le *Vindicator* en lui disant :—" Pray, doctor, are you the author of this article. " Il répondit dans la négative. Je lui dis alors :—" I suppose,

doctor, consequently that you will have no objection to deny that it was written with your consent. Il répondit qu'il ne le ferait pas. J'ajoutai :—" If you were not a member of the House. I would call you a d.....d infer.....l scoundrel, and would also horsewhip you. "

De retour à la Chambre, M. O'Callaghan se plaignit à l'orateur d'avoir été insulté et menacé par M. de Gaspé. L'orateur donna aussitôt ordre au sergent d'armes d'arrêter M. de Gaspé.

Le lendemain, 10 novembre, après de longs débats auxquels prirent part MM. de Bleury, Lafontaine, Morin, Viger et Fortin, M. de Gaspé, sur la proposition de M. Fortin, fut condamné à être confiné pendant un mois dans la prison commune.

M de Gaspé sortit de prison le 9 décembre 1835.

P. G. R.

La " representation " des grands jurés de Quebec en 1764 (XI, X, 1102.)—Dans le célèbre rapport que le général Murray adressait au gouvernement anglais en 1765, nous lisons :

" Le gouvernement civil établi, il fallut faire des magistrats et prendre des jurés d'entre quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables principalement par le défaut d'éducation. Il ne serait pas raisonnable de supposer qu'ils ne furent pas énivrés du pouvoir, ainsi mis entre leurs mains contre leur attente, et qu'ils ne furent pas empressés de faire voir combien ils étaient habiles à l'exercer. Ils haïssaient la noblesse, à cause de sa naissance, et parce qu'elle avait des droits à leur respect : ils abhorraient les paysans, parce qu'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils avaient été menacés. La représentation des grands jurés de Québec, en 1764, (tous

anglais et protestants) met hors de doute la vérité de ces observations. *Ils représentèrent les catholiques comme une nuisance ou à peu près, à cause de leur religion.* "

L'obligeance de notre ami M. F.-J. Audet, d'Ottawa, nous permet de mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* une copie complète et exacte de la "représentation" des grands jurés de Québec en 1764. La lecture de ce document les convaincra que le général Murray ne jugeait pas trop sévèrement les citoyens parmi lesquels il était obligé de choisir les magistrats et les jurés :

" *Presentments of October Sessions made at a continuance thereof by Adjournment held at the Session House in the city of Quebec the* 16*th october* 1764 *by the Grand Jury in and for the Said District represent*

" 1st That the great number of Inferior courts established in this Province with an Intention to administer Justice, are tiresome litigious and expensive to this poor colony, as they very often must be attended with the dissagreable necessity of Appeals, and of course of many exorbitant Fees.

" 2 l The great number of appointed Justices of the Peace out of so few men of Character, legally Qualified and fit to be trusted with determining the Liberty and Property of His Majesty's Subjects, to serve their country as Jurors is burthensome, and not practised in other Infant Colonys Like this.

" 3d It can answer no good end to waste men's time attending on Courts, where no men on the Bench is qualified to explain the Law and Sum up the evidence to the Jury to prevent its being misled by the Barristers. That in the Southern Colonys when men qualified to serve the Publick are scarce there are no Juries called. But when the chief Justice of the

Province presides, therefore neither the lives nor Libertys of His Majesty's Subjects, nor any property above the value of three pounds sterling are left finally to the Decision of the Justices of the Peace, and for the easy and speedy dispatch of Justice, there are annually held three courts of Common Pleas, and two of Sessions or Assises, when Juries are summoned in Rotation from Different parts of the Province and Return by Ballot, yet we are of Opinion from the present State of this Colony, it would be Reasonable to authorise any three of His Majesty's Justices of the Peace finally to Decide the Fate of any sum not exceeding ten pounds without eitheir Jury or Appeal.

" 5th We represent also as a very great grievance, that the Market places are converted into Hutts, Stalls etc, for a nursery of Idlers who would out of necessity be employed in Several Branches of Industry such as Fishing Farming, if not permitted contrary to good Policy to occupy and infest the public Ground.

" 6th Giving away and turning the King's Batteries, docks and wharfs into private property or suffering them to be so occupied are great Grievances to the Inhabitants of this Province.

" 7th We recommend the Exertions of the Laws of the Mother Country for the due observance of the Sabbath, that the same may not longer be profaned by selling, buying, keeping open shops, balls, Routs Gaming or any other Idle Diversions for the better accomplishing of which a Learn'd Clergyman of a moral and Exemplary Life Qualified to preach the Gospel in its Primitive Purity in both Languages would be absolutely necessary.

" 8th From the sense of the Nature of Oaths administered to Juries, as also of the Consequence of the matters that may occur for Discussion we in

Justice to ourselves and to our fellow subjects are Resolved never more to sit as Jurors at any Court, where some man not Versed in the Law does not preside.

" 9th We Represent that as the Grand Jury must be considered at present, as the only Body Representative of the Colony, they as British Subjects have a right to be consulted before any ordinance that may affect the Body, they Represent, be passed into a Law, and as it must happen that Taxes be levied for the necessary expences and Improvement of the Colony, in order to prevent all abuses and embezzelments or wrong application of the Publick Money.

" 10th We propose that the publick accounts be laid before the Grand Jury at least Twice a year, to be examined and checked by them and that they may be Regularly settled every six months before them, which practice strickly adhered to will very much prevent the abuses and confession so common in these matters.

" 11th An Ordinance passed by the Governor in Council confirming and Rendering Valid, all Decrees of the Different military councils erected in this Province before the Establishment of the civil Law, may be amended by allowing an appeal to any of the civil Courts of the matters, decided in the Military Courts exceeding the sum of ten pounds.

" 12th The Ordinance made by the Governor and Council for Establishing courts of Judicature in this Province is grievous and some clauses of it we apprehend to be unconstitutionnel therefore it ought forthwith to be amended to prevent His Majesty's Subjects being aggrieved any Longer thereby.

" 13th Proper Regulations regarding the measurement and Quality of firewood are wanted as well as the following Articles Viz

For regulating Carts and Carriages of every kind.

For cleaning and keeping clean the Publick Streets, Docks, and Landing Places for Establishing a Publick Protestant School and a poor house.

" 14th For suppressing Gaming houses and in particular that of the Quebec Arms kept, by John King in the Lower Town, which we are informed has been very particularly countenanced and which we ourselves present from our own knowledge as a Notorious Nuisance and prejudicial to the Trade and industry of this city.

" 15th Also for the preventing for the future any abuses arising from (and for the amending of) that well intended order for carrying Lanthoms in the night Time, the Regular people going about their Lawfull Business without giving disturbance to the publick Quiet may not be liable to imprisonnment by Sentrys, Sergeants or Officers.

James Johnston, foreman—John Lymburner—Samuel Sills—Dumond—Perault—Boisseau—John Danier—Panez—Amiot—Charet—Alex McKenzie—Tachet—Philip Payne—Gilbert McRandle—Samuel Duncoss—George Fulton—Thos. Story—Peter Janneuil—A. Dumas—Daniel Boyne—Thos. Aylwyn.

" That among the many Grievances which Require Redress this seems not te be the least that persons professing the Religion of the church of Rome, do acknowledge the Juridiction and Supremacy of the Pope and admitt Bulls, Briefs, absolutions etc, from that see as acts binding on their conscience have been impanell'd on Grand and Petit Juries even where Two Protestants were parties, and whereas the Grand Inquest of a county, city or Borough of the Realm of Great Britain are obliged by their oath to present to a court of Quarter Sessions or assises whatever appears

an open Violation of the Laws and statutes of the Realm, any nuisance to the subjects or Danger to His Majesty's Crown and Dignity and security of his Dominions. We therefore Beleive nothing can be more dangerous to the latter than admitting such person to be sworn on juries who by the Law are Disabled from holding any office, Trust or Power more especially in a Judicial capacity with Respect to which above all others, the Security of His Majesty as to the possession of His Dominions, and of the subject as to his Liberty, Property, and Conscience is most eminently concerned that By the Definitive Treaty the Roman Catholick Religion was only tolerated in the Province of Quebec so far as the Laws of Great Britain admitts, It was and is enacted by the 3rd Jacobus, Chap. 5, Section 8th " no papist or Papist Recusant convert shall practice the common Law as a Counsellor, Clerk, or Attorney, or Solicitor nor shall practice the civil Law as advocate or Proctor, nor Practice Physick, nor be an apothecary, nor shall be a Judge, Minister, Clerk, or Steward, or in any court or keep any court, nor shall be Register or Town Clerk or other Minister or office in any court nor shall be ar any office or charge as Captain, Lieutenant, Sergeant, Corporal, or antient Bearer or company of Soldiers, nor shall be Captain, Master, Governor or bear any office of charge of or in any ship, castle or Fortress, and be utterly disabled for the same, and every person offending herein shall forfeit one Hundred pounds half to the King, and half to him that shall sue."

" We therefore believe admitting persons of the Roman Catholick Religion who own the Authority Supremacy and Jurisdiction of the Church of Rome, *or* Jurors, is an open Violation of our most sacred

Laws and Libertys and tending to the either Subversion of the Protestant Religion and His Majesty's Power, Authority, Right, and Possession of the Province to which we belong

" That so many gentlemen of the Army and in actual Service, exercising any Judicial Authority to be unconstitutional nothing but necessity by the want of a Sufficient number of Subjects Qualified for the purpose can Excuse even in a new Country such an Unwarrantable Encroachment on the Established Maxims of a British Government.

" The foregoing Representations of Grievances abuses and nuisances we the Grand Jurors of the District of Quebec believed it our indispensable Duty to make from the Nature of our Oath and Charge, and from the information presented to us, as well as what occurs to our own observation and to strong by Represent the same for Redress to all those, who by their sacred Oath are bound to Redress them.

James Johnston, foreman—Thos. Story—Alex. McKenzie—Thos. Aylwyn—Sam. Sills—John Lymburner—Sam. Duncan—Philip Payne—Dan. Bayne—Peter Faneuil—George Fulton—John Duncon—A. Dumas—Gilbert McRandle.

Claude-Pierre Pecaudy de Contrecœur. (XI, X, 1101.)—Le brave de Contrecœur, qui commandait au fort Duquesne lorsque Jumonville tomba sous les balles des soldats de Washington, mourut à Montréal le 13 décembre 1775.

Nous devons son acte de sépulture à un distingué magistrat qui se délasse de l'étude des auteurs de droit dans les recherches sur l'histoire du Canada :

" Le quinze décembre mil sept cent soixante et quinze, par moi, soussigné, vicaire général du diocèse

de Québec, supérieur du séminaire et curé de la paroisse de cette ville, a été inhumé dans la chapelle de St-Amable, le corps de Messire Pierre Claude Pécaudy, Ecuyer, seigneur de Contrecœur, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St-Louis, décédé le treize de ce mois, âgé d'environ soixante-et-dix ans. Ont été présents messieurs Jollivet et Poncin, prêtres soussignés.

(Signé) JOLLIVET, vic,
PONCIN, ptre.
MONTGOLFIER "

Le recollet Houdin. (IV, 1, 401.)—Le récollet Potentien Houdin vint au Canada en juin 1740.

En 1746, il était supérieur des Récollets aux Trois-Rivières.

Mgr Tanguay nous apprend qu'il partit de la Nouvelle-France en 1754.

De retour en France, Houdin apostasia. Il passa en Angleterre où il devint ministre de la religion réformée.

En 1759, il revint dans la Nouvelle-France en qualité de chapelain du 48° régiment de Sa Majesté Britannique.

M. Houdin demeura une couple d'années à Québec.

Nous ignorons s'il mourut au Canada.

Mgr Turgeon et les Sulpiciens. (V, I, 568.)—On trouvera dans l'ouvrage de Mgr Henri Têtu, *Les évêques de Québec*, p. 586, l'explication du retard apporté à l'expédition des bulles de Mgr Turgeon que Mgr Signay avait choisi et désigné comme son coadjuteur dès février 1833.

QUESTIONS

1109—Je cherche depuis longtemps l'origine du mot *Ungava*. Quelqu'un de vos lecteurs connaît peut-être quelque chose à ce sujet ? F.-J. A.

1110—Possède-t-on au Canada les recueils généalogiques du Père Anselme, de la Chesnaye des Bois, de d'Hozier, etc., etc ? XXX

1111—Notre gouverneur Duquesne était-il bien un de Menneville? CUR.

1112—Je lis dans une relation qui raconte les fêtes données à Québec en 1730 à l'occasion de la naissance du dauphin : " Il se fit une décharge de plus de cent boëttes et des canons du château et de la *citadelle.* " Il y avait donc une citadelle à Québec en 1730 ? A. B. C.

1113—Si je ne me trompe, c'est en 1868 que les sœurs de l'Hopital-Général de Québec ont fermé leur pensionnat. En quelle année ce pensionnat, où on donnait l'éducation aux jeunes filles, avait-il été ouvert ? ANC. EL.

1114—En 1691, une épidemie éclata à Québec. Mgr de Laval, ancien évêque de Québec, en l'absence de Mgr de Saint-Vallier, suggéra et fit réussir la fondation d'un nouvel hôpital à Québec, qui fut confié, comme l'autre, aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu, et *placé dans la maison précédemment occupée par les Récollets.* Où était cette maison ? QUEB.

1115—Lord Dorchester n'a-t-il pas fait naufrage sur l'île d'Anticosti lors d'un de ses voyages en Angleterre ? VOYA.

TABLE DES MATIÈRES

Abjurations à Québec en 1665.....26
Agniers ou Mohaws.....28
Ailleboust, Louis d'.....163
" d'Argenteuil, épouse de La Pérouse, Une..64
" des Musseaux, Charles-Joseph d'.....163
Alexander, Sir William.....287
Alix, Arnould.....21
Amyot, député du peuple en 1763.....279
" Jean.....128, 217
" de Vincelot, Charles-Joseph.....32, 92
André, Le *Journal* du major.....159
Armoiries du collège de Ste-Anne de la Pocatière...181
Arontaen, au pays des Hurons.....57
Arthabaska, Les juges à.....291
Aubert de la Chesnaye, Charles.....57
Bataille de Saint-Denis et de Saint-Charles.....18
Beaucours, Josué Boisberthelot de.....171
Beaver-Dam, La bataille de.....288, 341
Bécard de Grandville, Pierre.....125
Bédard, Elzéar.....243
Bédard et la construction des ponts, J.-B.....288
" Bénéfice du clergé ", Le.....224
Bernier, Le sieur.....25
Bernières, L'abbé Henri de.....352
Bouillon, Le.....320, 366
Bourdages, Louis.....244
Braves, Le monument des.....71
Briand, Oraison funèbre de Mgr.....321, 353
Burton, Le colonel.....315
Callières, Louis-Hector de.....170
Camériers d'honneur de Sa Sainteté, Les.....223
Campbell, Le major Thomas-Edmund.....359
Camps volants sous le régime français, Les.....220
Canadiens-Français et le serment du *Test*, Les 192, 344

Carleton en 1775, Le gouverneur.....225
Caron, L'honorable René-Edouard..... 278
Cartier, malouin, Jacques.....289
Cartier, Un cadeau à sir Georges-Etienne.....192
Casgrain, L'abbé H.-R..... 28
Castor, emblême national, Le 287
Catholiques dénoncés par les grands jurés 320, 369
Cayugas ou Goyogouins.....28
Cazeau, Le patriote.....352
Chabot, L'honorable juge Jean 74
Charest, député du peuple..... 279
Chassaigne, Jean Bouillet de la.....144, 171
Châteauguay. Soldats qui assistaient à la bataille de..64
Cherrier, Rosalie..... 222
Closse, Lambert..... 163
Compain, L'abbé Pierre-Joseph..... 31
Conseillers honoraires au Conseil Supérieur de Québec 32
Contrecœur, Claude-Pierre Pécaudy de.....320
Corbeil, François.....352
Corps Canadien, Le.....128, 248
Corriveau, La femme.....256, 316
Courvaline et sir James Craig, La..... 351
Cugnet, François-Joseph.....184
Dalhousie, Une épée d'honneur à lord 224, 350
De Bonne de Lesdiguières, La famille.....358
Denonville, Le gouverneur de..... 23
Député du peuple à Londres, Le.....279
Desgly, La mort de Mgr Mariaucheau..... ..111
Devises des différentes provinces de la Confédération 96
Dieskau, Le baron de..... 121
Dion-Dumontier, Le voyageur 160
Dorchester à Sainte-Foye, Lord.....288
" , Bal de la reine donné par lord.....214
" Double shuffle ", Le.....58
Dowell, John..... 31
Dugué, Le sieur.....23

Dugué de Boisbriand, Michel-Sidrac.....166
Dumont, Le moulin de.....65
Dupuy, Zacharie.....163, 165
Duquesne de Menneville, Le marquis de.....340
Duvernay, Ludger.....148
Eléphant, Le naufrage de l'.....96, 119
Endeavour, " " " ".....251
Estèbe, Guillaume 32
Expression, Une vieille.....80
Fabre, Edouard-Raymond.....220
Feltz, Le chirurgien 31
Femmes électeurs, Les.....222
Forges Saint-Maurice, Les.....160
Français, Le vieux.....79
Franc-maçonnerie à Québec en 1755, La.....256
Fredière, Le capitaine de la.....86, 166
Frontenac, Le gouverneur de.....23
Garneau, Les ancêtres de l'historien.....28
Gaspé en prison, M. Aubert de 367
Germain, prisonnier de Haldimand.....160
Goudron dans la Nouvelle-France, La fabrication du 21
Gouverneurs de Montréal, Les..... 161
Head et la " race inférieure ", Le gouverneur....363
Houdin, Le récollet.....376
Jogues, L'assassin du Père.....217
Johnstone, Les *Mémoires* du chevalier..... 185
Jolivet, L'abbé Louis.....3, 33
Juges à Arthabaska, Les.....291
Juges royaux de la juridiction de Trois Rivières....4
Juifs au Canada, Emancipation politique des.....32, 89
Latorce, Pierre.....352
LaMotte, Pierre de Saint-Paul de.....166
Lanauguère (Lanaudière), Thomas de.....168
Langue française et sir Allan MacNab, La 117
Lanouillier, Les " moulins à bateau " du sieur...352
" ou Lanauguère.....32
Lantagnac, Gaspard d'Adhémar de.....171

LaTesserie, L'ingénieur de.....192
Laprairie, Un naufrage en face de.....345
LaRochefoucauld-Liancourt et le Canada, Le duc de.93
Lavaltrie, Le sieur de.....288
LeBer de Saint-Paul, Jacques.....224
L'Ecuyer, Le capitaine.....256
LeGardeur de Courtemanche, M.....92
" de Repentigny, Louis.....203
Léry, Chaussegros de.....177
Lester, M.....64
L'Hermitte, Jacques.....175
Lieut-généraux de la juridiction de Trois-Rivières...4
Lettres, Le droit de.....352
Longtin, Le capitaine.....128
Longueuil, Le baron Charles LeMoyne de.....171
MacNab et la langue française, Sir Allan.....117
Mai dans les campagnes, Le cérémonial du...128,158
Maison Canadienne, La.....220
Maisonneuve, Paul Chomedey de.....162
Marée basse ou marée haute.....128
Marguerie, François.....218
Marmette, Les œuvres de Joseph.....81
Marquis, Mgr Célestin.....97, 129
Mashamengoose, Le lac.....160
Michel, Un article de Francisque.....96
Milice canadienne-française à Québec, en 1775, La..225
" d'élite et incorporée.....256
Missisquoi, L'étymologie du mot.....270
Mohawks ou Agniers.....28
Monseignat, Charles de.....292
Montcalm, La sépulture de.....149
Montréal, Les gouverneurs de.....161
" Les protonotaires du district de.....338
Montreuil, Le chevalier de.....121
Mornay, Mgr de.....346
Naufrage de l'*Eléphant*.....96, 119

Naufrage de l'*Endeavour*.....251
" en face de Laprairie.....345
Nelson, Le sieur.....256, 311
Noms canadiens, Origine de....145,183,215,269,277,309
Noue, Mort du Père de.....30
Officiers les troupes du détachement de la marine..146
Onneyouths ou Oneidas.....28
Onnontagués ou Onondagas.....28
Ordres de chevalerie du Saint-Père. Les.....288
Ossossané ou la Conception.....53
Papineau, Pierre.....352
Paré pour prêt.....80
Patoulet, secrétaire de Talon, Le sieur.....95
Pecaudy de Contrecœur.....375
Pelletier, Le pilote Joseph.....254
Perrot, François-Marie.....23, 82, 166
Perthuis, Joseph.....192, 221
Pezard de la Touche.....165
Phips, Le parlementaire de.....224
" Le pavillon du vaisseau amiral de.....32, 85
Pinguet, Les.....288
Plaines d'Abraham, Les.....31
Plessis, Mgr J.-O.....321
Poésies. Vieilles.....216
Pontbriand, Oraison funèbre de Mgr de.....5, 33
Postes et messageries, Le privilège des.....32
Potherie, Le Roy de la.....224
Prêt à intérêt, Le.....64
Prêtre ordonné à Québec, Le premier.....352
Prevost, François.....22
" à Québec, Une statue de sir George.....188
Procureurs du roi de la juridiction de Trois-Rivières..17
Protonotaires du district de Montréal.....338
Québec, Bal de la reine à.....214
" Burton, lieutenant-gouverneur de.....315
" Catholiques denoncés par les jurés à 320, 369

Québec, Club de pêche fondé en 1826, à.....256
" Conseillers honoraires au Conseil Supérieur..32
" Greffiers de la paix à.....247
" Greffiers de la prévôté à..... . . 80
" Le monument des braves à.... 71
" Le moulin de Dumont à..... 65
" Une école de sourds-muets à.....352
" Une statue de sir George Prevost à.....188
" en 1665. Abjurations à 28
" " 1775, La milice canadienne à.....225,257
" " 1655, Une loge maconnique à.....256
Ramezay, Claude de.... .....26, 171
Randin, L'ingénieur.....64, 285
Remorqueur sur le Saint-Laurent, Le premier..320,351
Rioux, Hénault des..... 170
Rubis, Liste des passagers malades du.....299
Saint Charles, La bataille de.....18
" Denis, " " " 18
Saint-Jean-Baptiste au pays des Hurons.....55
Saint-Louis..... 55
Saint-Maurice, Les forges..... 160
Saint-Sylvestre, L'ordre de..... 255
Sainte-Anne au pays des Hurons..... 56
" " de la Pocatière, Armoiries du collège..181
" " du bout de l'Ile, Le pélérinage.....192
Sainte-Marie I au pays des Hurons..... ...49
Salaberry, L'hon. Ignace-Michel-Louis-Ant. de..116,216
Salines au Canada, L'exploitation des 170
Seigneurs dans les églises, Droits et priv. des....320,361
Senecas ou Tsonnontouans..... 28
Shuffle, Le *Double*..... 58
Sourds-muets à Québec, Une école de.....352
Substituts du procureur du roi de Trois-Rivières...17
Taché, Charles.....20
" Sir Etienne-Pascal.....310

Test, Les Canadiens-Français et le serment du..192,344
Thompson, Agnès.....31
Tracy après son départ de la Nouvelle-France, M de..62
Trois-Rivières, Fortifications de.....205
" " Juges royaux de.....4
" " Lieutenants-généraux de.....4
" " Procureurs du roi de.....17
" " Substituts du procureur du roi de..17
Troye, Le Journal de l'expédition de M. de.....96
Turgeon et les Sulpiciens, Mgr.....376
Valrennes, Philippe Clément du Vault de...160, 193
Varennes, Le portrait de M. de.....96
Vaudreuil, Philippe de Rigaud de.....170
" Pierre-François de Rigaud de.....172
" , commandant de l'*Eléphant*, M. de...120
Villeneuve, L'ingénieur de.....23
Vincelot, Charles-Joseph Amyot de 32, 92
Verdun, Notre-Dame des Douleurs de.....298

TABLE DES GRAVURES

Aubert de La Chesnaye, Charles.....57
Bédard, Elzéar.....243
Campbell, Le major Thomas-Edmund.....361
Caron, L'honorable René-Edouard.....278
Chabot, L'honorable juge Jean..... 75
Cugnet, François-Joseph.....184
Duquesne, Le gouverneur.....340
Duvernay, Ludger.....148
Repentigny, Louis Le Gardeur de.....204
Sainte-Anne de la Pocatière, Armoiries du collège...181
Salaberry, L'honorable L.-M.-L.-A. de.....116
Taché, Charles.....20
Taché, Sir Etienne-Paschal.....310

HI
REF
CIR
SR
REF
CIR